

VICTIMATION ET INSÉCURITÉ EN ILE-DE-FRANCE

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Les résultats de la première enquête -2001

Rapport final

VICTIMATION ET INSÉCURITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Les résultats de la première enquête - 2001 -

Rapport final

Rapport réalisé par :

Marie-Lys POTTIER, Philippe ROBERT, Renée ZAUBERMAN

Mise au point éditoriale : Bessie LECONTE

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales (CESDIP UMR CNRS 2190)

Immeuble Edison, 43, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt Tel. : 01.34.52.17.00

Sondage réalisé par :

Institut de Sondage Lavielle (ISL)

6, rue du Quatre Septembre, 92130 Issy-les-Moulineaux Tel. : 01.46.48.33.99

Pour le compte de :

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

15, rue Falguière, 75740 Paris Cedex 15

Tél. : 01.53.85.75.60 Fax : 01.53.85.76.15

Directeur Général : Hervé GAY

Coordination de l'étude : Marianne ANACHE Directrice de la Mission Etudes Sécurité
avec les conseils techniques de Gérard LACOSTE, Directeur Général Adjoint et
Philippe LOUCHART, chargé d'études (IAURIF)

Introduction

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) a été chargé par le Conseil régional de lancer une enquête sur les victimations et l'insécurité en Île-de-France. Sur les conseils du Forum européen pour la Sécurité Urbaine (FUSU), l'IAURIF a passé avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) un contrat tendant à faire mettre sur pied et analyser cette enquête par une équipe spécialisée du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

Aux termes de cet accord, une première note¹ a été remise par le CESDIP à l'IAURIF en mai 2000 afin de présenter ce type d'enquête, ses modalités et ses apports.

Le questionnaire et le cahier des charges techniques ont ensuite été mis au point à l'automne 2000, en s'inspirant, entre autres, des résultats d'une enquête-pilote récente.

Sur appel à concurrence, l'IAURIF a choisi l'Institut de sondages Laval (ISL) pour réaliser le terrain avec les instruments et sous le contrôle de l'équipe scientifique du CESDIP.

Le terrain d'enquête a été réalisé au début de l'année 2001.

Ce document constitue l'analyse finale des résultats de l'enquête².

L'enquête de victimation³ consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation - tant internationales, que nationales ou locales - tient à cinq apports spécifiques de la démarche.

- ↳ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières ni découvertes par elles ;
- ↳ ensuite, elle met en mesure de soupeser la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ↳ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ↳ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ↳ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

¹ Pottier, Robert, Zauberman, 2000.

² Un rapport partiel avait été remis le 31 mai 2001, le rapport final le 31 octobre de la même année. Deux notes complémentaires ont été ajoutées le 31 décembre 2001. Le présent document intègre la substance de tous les précédents.

³ Cette expression est plus correcte que *victimisation*, simple transposition littérale de l'anglais ; néologisme pour néologisme, victimation est mieux construit et bénéficie de la caution de Balzac qui recourt à *victimiser* dans *Le Père Goriot*.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

Avant d'exposer les résultats de l'enquête réalisée en Île-de-France en janvier et février 2001, nous allons, dans ce chapitre préliminaire, i) présenter plus en détail la méthode des enquêtes de victimation, ii) rappeler le protocole d'enquête qui a été adopté, iii) préciser un certain nombre de notions et de catégories qui seront utilisées dans l'analyse des résultats.

I - Les enquêtes de victimation

1 - Origine et développement

Le débat actuel sur la délinquance fait une très large place à l'insécurité, autrement dit à la capacité des autorités publiques à assurer effectivement la tranquillité des personnes et de leurs biens. Du coup, cette considération devient un élément central du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques.

Mais les instruments de connaissance traditionnellement les plus utilisés s'avèrent alors insuffisants : les statistiques produites par les services officiels - police, justice, administration pénitentiaire... - donnent des comptages de faits enregistrés ou de personnes mises en cause lorsqu'on parvient à les identifier. Mais elles ne procurent guère ou pas d'information sur l'autre face du problème : le sentiment d'insécurité et la victimation, qui est exposé au risque, comment y réagit-on, quelles sont les attentes envers les institutions... ?

Ce besoin de connaissances nouvelles a fait la fortune d'une méthode inventée aux États-Unis au milieu des années '60 : les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

Lors d'une Commission présidentielle d'enquête⁴ présidée par l'*Attorney General* Nicholas de B'. Katzenbach, Al. Reiss Jr (Yale University) et Philip Ennis (NORC) ont mis au point une nouvelle technique d'enquête initialement destinée à mieux connaître la délinquance.

Depuis fort longtemps, on s'inquiétait de l'insuffisance des statistiques officielles pour mesurer la criminalité. On savait qu'elles n'étaient pas exhaustives : pour diverses raisons, les services de police et les tribunaux ne connaissent pas ou n'enregistrent pas toutes les situations susceptibles de constituer des infractions. On se demandait même si elles étaient suffisamment représentatives⁵. Mais à partir des années '60, le développement d'une très forte prédation liée à l'entrée dans la société de consommation a conféré à ces interrogations traditionnelles une acuité nouvelle.

Dans le passé, on avait déjà tenté plusieurs améliorations - accorder une importance particulière aux comptages situés le plus en amont possible du processus institutionnel, c'est-à-dire à ceux de police ; doter les statistiques officielles de pondérations susceptibles de tenir compte de la gravité variable des faits... - rapidement trouvées insuffisantes. On a ensuite cherché d'autres enregistrements susceptibles de servir de points de comparaison - on a confronté la statistique policière des homicides à celle, sanitaire, des causes de décès ; le comptage des vols à l'étalage à la démarque inconnue ; celui de la fraude fiscale aux évaluations du Conseil des impôts... - mais on ne trouve pas toujours ces autres données et

⁴ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

⁵ Au sens où une population réduite représente une population mère plus vaste quand elle reproduit avec suffisamment de fidélité ses caractéristiques et ses proportions principales.

elles ne permettent souvent que des comparaisons très approximatives⁶. On s'est alors résolu à faire enquête en interrogeant sur les infractions que les interviewés avaient pu commettre : inventée à la fin des années '40 pour la délinquance juvénile, cette méthode de délinquance auto-reportée⁷ déborde difficilement de ce domaine restreint⁸.

C'est alors que l'on a imaginé l'opération inverse : interroger sur les victimations⁹ dont l'enquête a pu être l'objet. Depuis son invention, cette démarche a connu un développement extraordinaire : aucune sorte d'enquête sur la délinquance n'a jamais mobilisé autant de compétences et de crédits, de manière aussi étendue et aussi durable.

Routinisée aux États-Unis dès le début des années '70, en Angleterre et Galles une décennie après, elle s'est également développée un peu partout, notamment au Canada, aux Pays-Bas, en Suisse, en République fédérale..., outre une succession d'enquêtes internationales.

En France, néanmoins, le recours à cette technique ne s'est accéléré que tout récemment. La première enquête nationale date du milieu des années '80¹⁰ et il a fallu attendre dix années de plus pour que cette pratique prenne un tour régulier : à partir de 1996¹¹, l'INSEE a introduit un petit module sur la victimation dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Parallèlement, les premières enquêtes urbaines ont été tentées à la fin des années '80¹² à la demande de la Délégation interministérielle à la ville ; une décennie plus tard, le programme Villes du CNRS a fait procéder à la validation d'un modèle type d'enquête locale¹³. Comme elle demandait moins de crédits, la recherche sur le seul sentiment d'insécurité s'est développée moins lentement. Longtemps limitée à des monographies locales, parfois quantitatives parfois qualitatives¹⁴, elle s'est plus récemment étendue à des données nationales sur longue période¹⁵.

2 - Usages

Pour que le recours à cette démarche relativement lourde et coûteuse s'avère fécond, il vaut mieux mettre au clair dès le début les différentes utilités de l'enquête de victimation et leurs conditions.

Initialement, elle a été inventée dans un souci de mesure de la délinquance. Il s'agissait simplement, sinon de remplacer, au moins de compléter les sources traditionnelles, notamment les statistiques administratives. Comme il arrive souvent, la contribution de cette méthode à la

⁶ Pour un bilan de ces tentatives en ce qui concerne la France, voy. Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994.

⁷ *Self reported delinquency*.

⁸ Pour une mise en œuvre comparative européenne, voy. Junger-Tas, Terlouw, Klein, 1994 ; pour une réalisation française, voy. Roché, 2000a.

⁹ *Victimization (American english) or victimisation (British english) studies*.

¹⁰ Zauberman, Robert, Pérez-Díaz, Lévy, 1990 ; repris in Zauberman, Robert, 1995. On trouve souvent quelques questions de victimation éparses dans les sondages commandités par la Commission Peyrefitte au milieu des années '70 ou, depuis, dans tel ou tel sondage ou enquête ; on ne peut leur accorder qu'un maigre crédit : seuls des protocoles systématiques permettent d'obtenir des résultats crédibles.

¹¹ La première de ces enquêtes (1994-1995) a permis des comparaisons tant avec celle réalisée dix ans avant qu'avec les statistiques de police afin d'éclaircir les questions les plus débattues sur l'évolution récente de la délinquance (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

¹² Robert, Zauberman, 1991.

¹³ Cette étude de faisabilité a pris pour terrain une métropole régionale française (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000) et elle a été répliquée en même temps dans l'agglomération liégeoise (Hougardy, 2000).

¹⁴ Bilan et évaluation in Robert, Pottier, 1997a ; voy. aussi Roché, 2000b.

¹⁵ Robert, Pottier, 1997b ; voy. aussi Robert, Pottier, 2001.

connaissance de la délinquance s'est étendue à d'autres aspects qui n'étaient guère envisagés initialement. La façon même de concevoir la délinquance et son étude s'en est trouvée modifiée.

a - Un outil de mesure partiel

Pas plus que les autres instruments de mesure de la délinquance, l'enquête de victimation ne constitue une panacée. Elle aussi possède ses limites¹⁶ ; mais ce ne sont généralement pas les mêmes, d'où l'intérêt de disposer de plusieurs sources.

D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, peuvent occasionner d'importantes victimations indirectes. Il en va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête.

La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaires. Dans cette hypothèse, il y a peut-être une victime, mais tout l'invite à se taire.

À l'intérieur même du champ des victimations individuelles, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ou à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant nombre de simples malhonnêtetés non réprimées par le droit pénal¹⁷.

Par ailleurs, l'appréciation d'un comportement peut relever d'un effet de seuil : à quel moment passe-t-on de la simple bagarre, - amusement ou exercice sportif un peu violent -, à la véritable agression ? On en juge différemment, semble-t-il, selon l'âge, le sexe, la position sociale, également selon l'univers de référence : interrogées sur les violences dont elles ont pu faire l'objet, des femmes mentionneront sans hésitation toute agression venant de l'extérieur, mais hésiteront beaucoup plus à faire part de celles dues à leur conjoint.

Pour finir, il faut rappeler la difficulté qu'ont souvent les personnes interrogées à situer précisément les victimations dans le temps, d'où l'importance qu'il y a à prendre des périodes d'investigation aussi faciles à repérer que possible.

On n'a pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on a constitué - au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression -, un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance auto-reportée ou encore les travaux sur les coûts du crime.

On peut dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eu du mal à assimiler.

Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches :

- d'une part, les questions de l'une ne recourent pas facilement les catégories des autres ;

¹⁶ Pour une analyse détaillée, voy. Zauberman, 1982.

¹⁷ Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien, on l'élimine ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

- d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence - le nombre de personnes touchées - plus difficilement l'incidence - le nombre d'incidents dans la période étudiée - la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes.

Si l'on est bien conscient de ces obstacles, il est possible de parvenir à comparer entre elles des enquêtes de différentes époques ou encore de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance.

Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières, a permis¹⁸ de clarifier le débat sur les agressions et les prédatons. Les premières ont crû vivement depuis la décennie '80, mais à partir d'un niveau d'étiage, de sorte qu'elles font encore figure de risque exceptionnel, ou plutôt qu'elles deviennent consistantes seulement pour certaines populations et dans certains lieux. Par ailleurs, l'effusion de sang est rare et les coups moins fréquents que les injures ou les menaces. Tout à l'inverse, les prédatons ont plutôt stagné - sauf probablement celles qui visent les véhicules et surtout leur contenu - mais à un niveau très élevé, de sorte qu'on se trouve là en présence d'un phénomène de masse.

b - De la victime aux victimes

Mais ce n'est pas le tout et même pas l'essentiel : le 'point de vue des victimes' ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importe finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'impose beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimation, on croyait avoir inventé un nouveau *compteur* de la délinquance ; on découvre qu'elles valent aussi (et surtout) comme *conteur* des mille manières de la vivre¹⁹. Pour produire ce type de savoir, l'enquête de victimation s'impose tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître le délinquant - parce qu'il reste souvent anonyme aux yeux de la victime - outil partiel pour la connaissance de la délinquance - parce qu'il nécessite une victime et se limite à son point de vue - ce protocole s'est, en revanche, avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes²⁰.

La distance entre résultats d'enquêtes et enregistrements policiers tient à deux raisons dont on peut préciser les poids relatifs. D'abord, la propension des victimes à la plainte sans laquelle prédatons et agressions sont rarement découvertes par les autorités²¹. Ensuite, le traitement policier de l'information : que l'on dresse procès-verbal et il y aura enregistrement statistique ; que l'on se borne à une inscription en main courante et l'affaire ne sera pas comptée. En outre, les enquêtes permettent de préciser la place de l'assurance : loin d'être l'acteur omniprésent que l'on se figure parfois, elle indemnise moins de la moitié des vols et cambriolages, outre qu'elle est généralement absente de la victimation violente. Elle accompagne le traitement public de la sécurité, elle ne le remplace pas.

¹⁸ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; outre leur intérêt méthodologique : quand l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) a voulu comparer les données du ministère de l'Intérieur à celles d'une enquête spécialement commanditée à l'INSEE, il n'a eu qu'à recourir au protocole d'analyse qui venait d'être testé (Peretti-Watel, 2000).

¹⁹ Voy. Zauberman, Robert, 1995, *passim*.

²⁰ Sauf précision contraire, les exemples qui suivent sont empruntés à Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²¹ Cette propension qui varie considérablement d'une victimation à l'autre, est globalement à la baisse : peut-être, les victimes ont-elles commencé à prendre la mesure de l'inertie policière en ces domaines et de l'inutilité de leur démarche.

Le déplacement du projecteur - du simple comptage de victimations à la découverte des manières de les vivre - fait apparaître d'autres aspects de la délinquance, plus cruciaux encore que son dénombrement.

D'abord, l'importance des conditions d'existence : les non-victimes se distinguent globalement des victimes par leur cadre de vie ou par leur style de vie. On découvre, par ailleurs, que certains groupes concentrent l'essentiel du risque de victimation : 9% des enquêtés de 1996 réunissent les deux tiers des agressions et la quasi-totalité des vols personnels. D'une manière plus générale, il y a plusieurs manières de vivre le vol ou le cambriolage : d'un côté, des victimes - bien dotées en capital culturel ou professionnel - s'en émeuvent assez peu mais cherchent activement à mobiliser toutes les ressources possibles (plainte, déclaration de sinistre, achat d'équipements de sécurité) ; de l'autre, des victimes démunies ne tentent aucune démarche - ainsi leur victimation échappe à tout enregistrement - mais peuvent la ressentir fortement et durablement.

c - À un niveau local

On a vu se développer, à côté des enquêtes nationales ou internationales, des protocoles purement locaux. Certains ne procèdent pas d'une visée spécifique : seule leur taille plus restreinte les distingue des enquêtes plus vastes. Pour d'autres, au contraire, le choix d'un niveau local n'est pas contingent ; c'est là que se situe le problème qu'on veut aborder. Ainsi quand on recourt à une enquête de victimation à titre d'instrument de diagnostic ou d'évaluation de programmes locaux de réduction de la délinquance et/ou du sentiment d'insécurité.

Toutefois, l'intention sous-jacente varie considérablement d'un cas à l'autre. Il peut s'agir, pour une autorité locale, de renforcer son emprise en s'assurant, dans ses démêlés avec d'autres paliers de gouvernement, la mainmise sur les outils d'aide à la décision : qui contrôle le savoir renforce son pouvoir. Ainsi a-t-on vu au milieu des années 1980 des municipalités travaillistes anglaises recourir quelque temps aux enquêtes de victimation pour défendre leurs programmes de prévention contre la pression du gouvernement Thatcher ; de même la municipalité de Barcelone en use systématiquement à l'appui de ses prétentions à diriger une politique de prévention et de sécurité qui échappe, à la fois, au contrôle du gouvernement (*Generalitat*) catalan et à celui de l'État central espagnol²². Dans d'autres hypothèses moins conflictuelles, des autorités locales peuvent se tourner vers l'enquête pour pallier l'absence ou l'insuffisance de données officielles : ainsi peut-on interpréter la création à Porto d'un observatoire de la sécurité urbaine ou la commande d'enquêtes par la municipalité de Modène affrontée à une vague de panique de sa population²³. Il est aussi des cas - le moniteur de sécurité néerlandais ou sa copie belge - où la réalisation d'enquêtes locales participe du protocole prescrit par le gouvernement central (et financé par lui) pour parvenir à un diagnostic urbain²⁴ ; elles vont de pair avec une investigation nationale qui leur fournit des termes de comparaison.

Le coût de ces enquêtes fait parfois difficulté : c'est la raison qu'invoquent, tant en France qu'en Angleterre²⁵, les auteurs de manuels destinés à expliquer aux autorités locales comment construire un diagnostic local de sécurité : recourir à des enquêtes serait idéal, mais

²² Jones, MacLean, Young, 1986 ; Sabaté, Aragay, Torrelles, 1999.

²³ Pour Modène, voy. Comune di Modena, 1997, 1998 ; pour Porto, voy. Lagrange, Peretti-Watel-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 74s.

²⁴ Bogaerts, Scharff, 1998.

²⁵ En Angleterre, il s'agit du manuel du Home Office subséquent au *Crime and Disorder Act* de 1998 (Hough, Tilley, 1998) ; en France de celui édité par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (ministère de l'Intérieur) dans le cadre de la préparation de contrats locaux de sécurité (IHESI, 1998, notamment 54, 148, 161, 185, 197).

trop cher, alors on conseille de se borner à compiler les données officielles possibles et à interviewer pour le surplus une série de professionnels, surtout agents publics, quelquefois associatifs.

Incontestablement, une enquête sérieuse, donc utilisable, coûte cher : si certains risques de victimation sont assez répandus, d'autres sont vraiment rares ; seuls donc de grands échantillons permettent des résultats assez précis. En outre, seul un questionnaire détaillé, donc long, est vraiment opérationnel.

L'enquête locale a une fenêtre de pertinence : elle se justifie seulement dans des zones présentant de véritables problèmes de sécurité ; sa fréquence doit être modérée : malgré l'exemple barcelonais, une cadence annuelle paraît exagérée. Parfois, la collectivité locale préfère - c'est le cas de l'Émilie-Romagne - acheter à l'organisme qui réalise des enquêtes nationales de victimation un grossissement du sous-échantillon qui la concerne. Toutefois, cette solution économique se heurte, le plus souvent, à la réticence des instituts nationaux de statistique devant l'introduction dans leurs questionnaires de questions d'opinions et d'attitudes pourtant indispensables pour discerner les différents vécus d'une même victimation. Ceci dit, les enquêtes locales qui paraissent trop coûteuses aux ministères de l'Intérieur anglais ou français semblent tout à fait possibles aux municipalités de Barcelone, Porto ou Modène, tout comme aux gouvernements néerlandais ou belge. Si l'argument de coût justifie donc un usage tempérant de l'enquête locale, il n'est pas en vérité aussi rédhibitoire qu'on veut bien le dire.

À vrai dire, les enjeux apparaissent plus complexes : le camp des réticents avance aussi les délais nécessaires. Dans le cas du *Crime and Disorder Act* anglais comme dans celui des *contrats locaux de sécurité* du ministère français de l'Intérieur, on était, il est vrai, pressé par des nécessités d'affichage politique ; faire enquête aurait pris trop de temps : on voulait, certes, des diagnostics, mais construits dans l'urgence avec les moyens du bord.

Plus important encore que le coût est sa répartition : qui doit payer l'enquête, la collectivité locale - comme Barcelone ou Modène -, l'État central - comme dans le cas des moniteurs néerlandais ou belge -, les deux - ainsi à Porto ? Derrière l'objection de coût, se cache souvent un bras de fer, une manière de se renvoyer la facture. L'impécuniosité urbaine va fréquemment de pair avec la gravité des problèmes de sécurité : ainsi l'Université de Sheffield ne peut espérer que la ville ait les moyens de financer la reprise de la tradition locale d'enquêtes urbaines. Et pour l'État, la multiplicité des terrains urbains pourrait engendrer finalement une facture disproportionnée, sauf à sélectionner sévèrement les cas où la gravité des problèmes de sécurité justifie le recours à ce moyen lourd d'investigation. Autre solution possible : que l'enquête soit prise en charge par une collectivité intermédiaire, ni la commune ou l'agglomération, mais par exemple la région. C'est la solution adoptée en Île-de-France, également en Catalogne depuis que l'enquête barcelonaise a été élargie à toute l'*Autonomia*.

Mieux vaut observer directement les victimes que d'accorder libre carrière à ceux qui se prétendent leurs porte-parole. Ici cependant une nuance d'importance : nous ne prétendons pas - comme on l'a parfois reproché au *Left Realism* anglais du début des années '80 - que les avis et les revendications des enquêtés soient à prendre au pied de la lettre, d'autant qu'ils divergent fréquemment : *la* victime n'existe pas ; il y a des victimes. En faisant enquête, on ne cherche pas à réaliser un référendum, mais à observer cette délinquance dans le contexte social où elle prend place, au lieu de se borner à la voir à travers les lorgnettes des institutions.

II - Le protocole d'enquête

1 - Le questionnaire

Quelques questions éparses et hasardeuses ne suffisent pas pour faire réellement enquête sur la victimation et l'insécurité. Il faut recourir à un instrument cohérent qui emprunte les formulations et les agencements canoniques. On a utilisé, avant tout, l'expérience acquise dans l'étude de faisabilité réalisée récemment sur le terrain d'une métropole régionale ; elle intègre les leçons d'enquêtes locales antérieures, celles aussi d'enquêtes nationales, qu'elles aient été menées à bien par nous-mêmes ou par l'INSEE. On a eu également recours aux leçons d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité. On a aussi mobilisé les acquis de travaux étrangers et internationaux. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été introduites pour faire droit à des intérêts spécifiques du commanditaire.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage, mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de véhicules, deux catégories que les enquêtes françaises ne distinguent ordinairement pas. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol mais aussi les agressions. On a choisi de séparer des violences tout-venant, les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations, ce qui donne à l'enquête francilienne une ampleur peu accoutumée en France.

À chacune d'entre elles est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences. Les interrogations portent sur :

- ↳ la localisation précise dans le temps et l'espace²⁶ ;
- ↳ la gravité²⁷ ;
- ↳ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↳ la récupération du bien soustrait ;
- ↳ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↳ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↳ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

²⁶ Indispensable pour explorer le risque dans des zones particulières comme les transports en commun, les établissements scolaires...

²⁷ Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une ITT ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'armement éventuel.

- ↳ la préoccupation sécuritaire avec une question - classique - incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d'après l'enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↳ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;
- ↳ une série de questions - inédites dans les enquêtes françaises de victimation - sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↳ enfin une autre série - elle aussi inédite - sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L'analyse des résultats serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage :

- ↳ sexe,
- ↳ âge,
- ↳ niveau scolaire atteint,
- ↳ situation socio-professionnelle,
- ↳ composition du ménage,
- ↳ auto-positionnement politique et religieux,
- ↳ participation à la vie associative,
- ↳ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↳ équipement du quartier,
- ↳ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance²⁸.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu'aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

2 - Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l'INSEE, consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l'année ou les années précédentes de manière à faciliter la remémoration temporelle de l'enquêté : les rites festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d'autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue une période idéale ; c'est d'ailleurs celle qu'adopte l'INSEE pour l'EPCV ; c'est aussi celle que nous avons retenue pour la préfiguration d'un modèle d'enquête locale. Le terrain a donc été mené à bien entre la mi-janvier et la mi-février 2001.

Jusqu'à la fin des années '80, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face : la méthode du questionnaire postal est certes beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler²⁹. Maintenant, on recourt le plus souvent³⁰ à une

²⁸ Ainsi sur l'étiologie de la délinquance, les manières de la traiter, la protection de la propriété privée...

²⁹ Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits.

³⁰ L'INSEE reste fidèle au face-à-face qui lui permet d'user de son formidable réseau d'enquêteurs.

passation téléphonique - qui permet d'importants gains de temps et de coûts - au moins dans tous les pays où la pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement³¹. On pourrait hésiter s'il s'agissait d'une monographie limitée à une zone urbaine particulièrement difficile ; mais pour bâtir un observatoire régional, le recours à l'enquête téléphonique semble se justifier.

En tout cas, face-à-face ou téléphone, on a tout intérêt à procéder à une passation assistée par ordinateur (CAPI ou CATI) qui raccourcit la durée de passation du questionnaire et minimise les risques d'erreur dus à de mauvaises compréhensions par l'enquêteur de l'enchaînement des questions.

Finalement, on s'est donc résolu à une passation téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

3 - L'échantillon

Une difficulté essentielle de l'enquête tient aux différences d'occurrence des victimations. À côté de victimations relativement répandues - ainsi le vol à *la roulotte* ou les dégradations de véhicules -, d'autres sont vraiment très rares - par exemple les agressions entraînant une blessure. La taille de l'échantillon doit être calculée de manière à ce que le nombre de réponses positives soit suffisant même pour l'événement le moins fréquent.

Compte tenu de la distribution par âge des victimations, il a semblé, par ailleurs, important de retenir non pas seulement les adultes mais toute la population d'au moins 15 ans (soit quelque neuf millions des onze millions de Franciliens).

Finalement, la combinaison de ces différentes contraintes a conduit à retenir un échantillon d'environ 10 000 enquêtés, environ 2 000 pour Paris, un peu plus de 4 000 pour la grande couronne, un peu moins pour la petite.

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; en utilisant le principe de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou de télécopieurs. Finalement, cette seconde liste a fourni un numéro sur six effectivement appelés³².

Une lettre de motivation a été adressée préalablement à tous les ménages figurant dans le premier échantillon (pour celui établi par déclinaison, cette procédure était évidemment impossible).

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire.

10 504 interviews ont été obtenus en appelant - en moyenne 2,73 fois - 61 471 numéros. Le taux de refus a été de 17,4%³³. Les entretiens ont duré en moyenne 22 minutes³⁴.

Sur les 1 300 communes franciliennes, 863 ont été touchées par l'enquête.

³¹ Ainsi Killias, 1991, 82s.

³² Avec une proportion très élevée de numéros n'entrant pas dans le périmètre de l'enquête, mais avec un taux de refus *plus faible* que celui observé pour les numéros de la première liste. Toute cette procédure de tirage a été menée à bien par l'ISL.

³³ Dans l'enquête pilote sur une métropole régionale, le taux de refus était un peu plus élevé (22,1% ; Lagrange, Peretti-Watel-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 115).

³⁴ Entre 19 minutes en moyenne pour les cas sans victimation et 24 minutes en moyenne pour ceux avec.

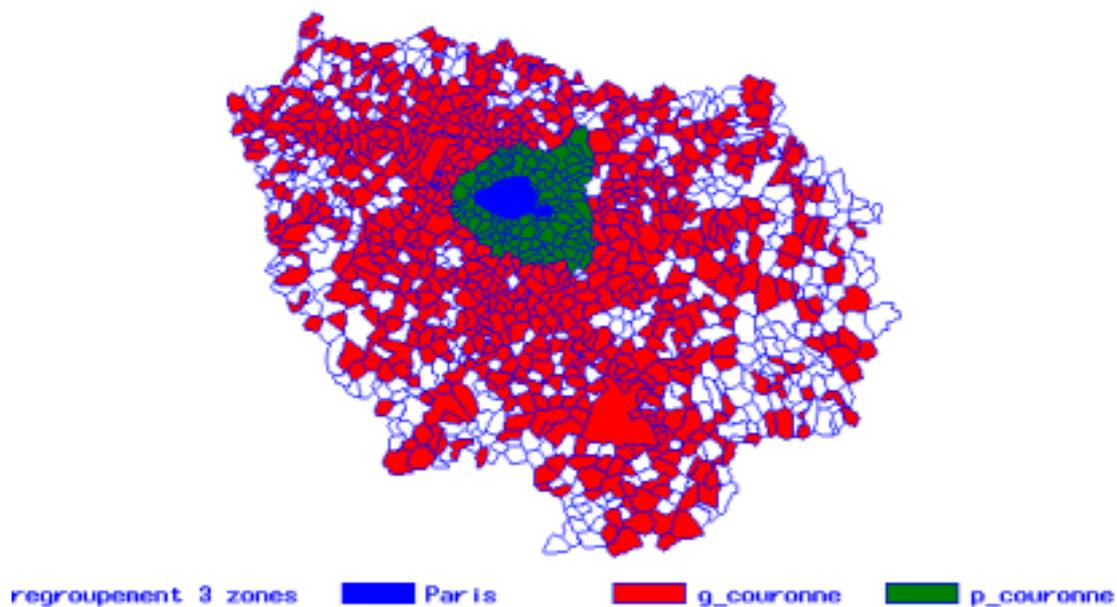


Figure 1 : Communes touchées par l'enquête ; répartition en trois zones
 Note : les communes en blanc sont celles pour lesquelles on n'a pas d'interviewés.

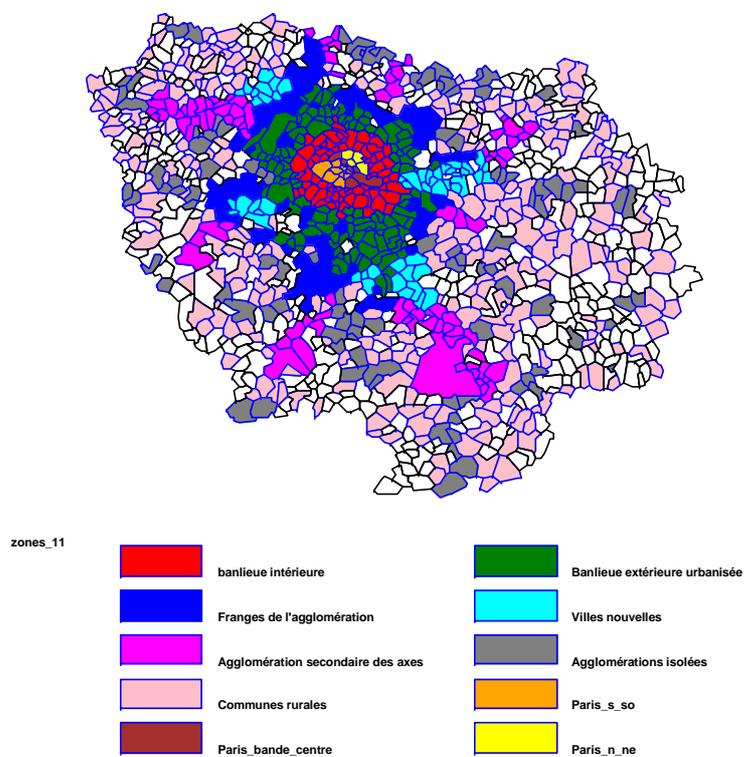


Figure 2 : Communes touchées par l'enquête ; répartition en onze zones

4 - Représentativité de l'échantillon

Le dépouillement du recensement de 1999 a permis de contrôler en cours d'enquête la représentativité de l'échantillon selon trois quotas, le sexe, l'âge et l'activité, donc d'obtenir des résultats pratiquement parfaits de ce point de vue.

département	Paris		Seine & Marne		Yvelines		Essonne		Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val de Marne		Val d'Oise	
	Objectif*	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé
total	2 200	2 201	1 100	1 101	1 200	1 201	1 100	1 100	1 400	1 400	1 300	1 301	1 200	1 200	1 000	1000

actifs	1351	1 367	687	691	733	737	684	684	869	869	801	806	743	743	621	623
inactifs	849	834	413	410	467	464	416	416	531	531	499	495	457	457	379	377

hommes	1018	1 013	537	537	583	585	537	538	659	658	630	630	571	571	484	484
femmes	1182	1 188	563	564	617	616	563	562	741	742	670	671	629	629	516	516

15 - 19 ans	132	130	106	107	109	109	96	96	98	98	117	117	91	91	98	98
20 - 24 ans	216	218	89	87	96	96	93	92	115	116	116	116	98	98	89	90
25 - 29 ans	282	282	106	107	113	113	108	108	158	157	134	134	126	126	96	96
30 - 39 ans	432	432	227	230	239	242	226	228	294	295	271	271	249	249	204	204
40 - 49 ans	356	356	224	222	232	230	209	208	241	240	247	247	218	218	200	201
50 - 59 ans	304	302	153	152	185	186	164	164	193	192	177	177	167	167	140	141
60 - 74 ans	295	296	132	132	158	158	144	145	196	197	168	168	166	167	121	121
75 ans et plus	185	185	64	64	68	67	61	59	105	105	71	71	84	84	52	49

*Il s'agit des données provenant du recensement de 1999

source : ISL

Tableau 1 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité

L'attention est cependant attirée par la très forte proportion - 45,7% - de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur.

L'excellente représentativité sur l'âge, le sexe et l'activité ne peut-elle pas dissimuler des biais gênants pour l'enquête, par exemple une sous-représentation des jeunes de quartiers DSQ au profit d'une surreprésentation des étudiants ?

On ne possède pas de terme de comparaison exact. Le dépouillement du recensement fournit seulement une ventilation selon une variable beaucoup plus exigeante, le niveau de

diplôme effectivement atteint. On observe certes dans l'échantillon une proportion de niveau supérieur qui dépasse beaucoup celle obtenue dans le recensement, mais la différence de définitions empêche d'en tirer grande conclusion quand on connaît la distance entre fréquenter un établissement supérieur et en sortir diplômé.

scolarité	Paris		petite couronne		grande couronne		ensemble	
	RP99	échantillon	RP99	échantillon	RP99	échantillon	RP99	échantillon
primaire	22,6	6,2	31,7	10,7	29,6	10	28,9	9,5
secondaire	33,6	27,4	43,3	46,5	47,7	52,1	43,2	44,8
supérieur	43,7	66,4	25	42,8	22,7	37,9	27,9	45,7

Tableau 2 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et diplôme obtenu (recensement 1999) - en % colonnes

On peut encore comparer échantillon et recensement selon la taille des ménages. On observe - pour toutes les zones - une sous-représentation des ménages à une seule personne et une surreprésentation de ceux de trois personnes et plus.

taille des ménages	Paris		petite couronne		grande couronne		ensemble	
	RP 99	échantillon	RP 99	échantillon	RP 99	échantillon	RP 99	échantillon
ménages 1 personne	52,4	47,2	33,9	28,0	24,1	18,2	34,6	27,9
ménages 2 personnes	25,9	29,5	28,2	29,2	28,9	28,1	27,9	28,8
ménages 3 à 5 personnes	20,3	22,0	34,9	39,6	43,5	49,5	34,6	40,0
ménages 6 personnes & plus	1,4	1,3	3,1	3,2	3,5	4,2	2,8	3,3

Tableau 3 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages - en % colonnes

Comparée à celle du recensement de 1999, la structure socioprofessionnelle de l'échantillon révèle une certaine surreprésentation des cadres supérieurs compensée par une sous-représentation des ouvriers et, à un moindre degré, des artisans et commerçants.

Si l'on compare maintenant avec l'enquête emploi de mars 2001, la surreprésentation des cadres supérieurs paraît un peu moins forte, mais elle subsiste cependant.

Toutefois, cette distorsion a des effets négligeables sur les résultats d'ensemble : une pondération ne modifierait les prévalences que de quelques dixièmes de points. Cependant, il est possible qu'elle atténue un peu certains résultats partiels concernant par exemple les zones urbaines pauvres en cadres supérieurs.

catégories socioprofessionnelles	recensement 1999 %	enquête emploi mars 2000 - % -	échantillon %
agriculteurs	0,10	0,09	0,15
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,25	3,06	1,78
cadres supérieurs	13,07	14,05	19,78
professions intermédiaires	15,33	13,30	15,10
employés	18,51	18,20	17,22
ouvriers	11,11	10,36	7,90
<i>ensemble des actifs en Île-de-France</i>	<i>61,37</i>	<i>59,06</i>	<i>61,30</i>
retraités	17,50	17,74	18,85
inactifs >14 ans	8,40		6,81
étudiants	12,09	23,21	12,04
chômeurs (à la recherche d'un premier emploi)	0,63		0,35
<i>ensembles des inactifs en Ile-de-France</i>	<i>38,20</i>	<i>40,95</i>	<i>38,05</i>
ensemble des actifs et des inactifs de 15 ans et plus	100,00	100,00	100,00

Tableau 4 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la PCS

victimations	prévalence non pondérée - % -	prévalence pondérée PCS - % -
agression tout-venant	6,67	6,68
agression entre proches	1,13	1,17
agression sexuelle	0,74	0,71
vol personnel	7,93	7,83
cambriolage	9,52	9,49
vol de voiture	14,85	14,86
vol à la roulotte	19,29	19,26
destruct/dégradation de véhicule	19,24	19,14
vol de deux-roues	8,88	8,83

Tableau 5 : Essai de pondération des prévalences (1998-1999-2000)

III - Les instruments d'analyse

Une première phase d'analyse a permis, sur la base de tris, de construire et d'analyser un certain nombre de *taux* ; on a ensuite construit, grâce à des analyses multivariées, des typologies de victimes. On peut ainsi rendre compte de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes.

En règle générale, l'étude des victimations est menée sur trois ans. C'est le délai prévu par l'IAURIF entre deux enquêtes ; en travaillant sur toute cette période, on évite de laisser des années orphelines comme ce serait le cas si on avait adopté la pratique la plus fréquente, celle de l'analyse des victimations sur deux ans. Cependant, on a réduit le nombre d'années considéré, chaque fois qu'il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; pour répondre aux besoins de l'observatoire, on a aussi présenté en annexe des taux annuels³⁵, bien qu'ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

Notons à ce propos que nos résultats ne laissent pas voir l'habituel *télescopage vers l'avant*, c'est-à-dire la tendance à sous-estimer l'ancienneté des événements rapportés et à en classer un nombre disproportionné dans l'année d'enquête la plus récente. Ici, au contraire, on observe, pour la plupart des victimations, des résultats plus élevés pour l'année la plus ancienne, 1998.

taux de victimation - % -	1998	1999	2000
agression tout-venant	2,74	2,44	3,22
agression entre proches	0,64	0,43	0,47
agression sexuelle	0,31	0,35	0,28
vol personnel	3,07	2,48	3,33
cambriolage	4,60	2,69	3,27
vol de voiture	7,92	5,19	5,23
vol à la roulotte	9,68	6,50	6,74
dégradation de véhicule	8,95	7,11	8,16
vol de deux-roues	4,50	2,89	2,65

Tableau 6 : Victimations par année

³⁵ Voy. annexe 1.

Certains enquêtés ont été victimes de plusieurs sortes d'incidents différents. Dans l'ensemble, la plupart de ces scores de multivictimation correspondent à ce que laissent attendre les fréquences relatives des diverses sortes d'incidents : on retrouve surtout des vols à la roulotte (dans et sur les voitures) et des dégradations de véhicules tout simplement parce que leur fréquence est beaucoup plus élevée que celles des autres victimations. Viennent ensuite le vol de voitures, le cambriolage et le vol de deux-roues. On s'était demandé lors d'une enquête précédente³⁶ si certains incidents n'avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à la roulotte.

victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle	vol personnel	cambriolage	vol de voitures	vol dans/sur voitures	dégrad./destruct. de voitures	vol de 2 roues
agressions tout-venant	n= 701	7,6	7,7	9,6	9,3	9,0	9,5	10,1	10,6
agressions entre proches	1,3	n= 119	7,7	1,7	2,0	1,9	1,9	1,6	2,9
agressions sexuelles	0,9	5,0	n= 78	1,6	1,0	1,5	1,1	1,0	1,1
vols personnels	11,4	11,8	16,7	n= 833	10,0	9,4	9,9	9,9	9,6
cambriolages	13,3	16,8	12,8	12,0	n= 1000	14,0	12,3	12,6	16,2
vols de voitures	20,0	25,2	30,8	17,5	21,8	n= 1560	28,5	27,4	22,0
vols dans/sur voitures	27,4	32,8	29,5	24,0	25,0	37,1	n= 2026	36,5	28,0
dégradations/destructions de véhicules	29,1	27,7	25,6	24,0	25,4	35,4	36,4	n= 2021	27,1
vols de deux-roues	14,1	22,7	12,8	10,8	15,1	13,1	12,9	12,5	n= 933

Le tableau se lit en colonne : 37,1% des victimes de vol de voitures l'ont aussi été de vol dans ou sur les véhicules...

Tableau 7 : Multivictimations hétérogènes

Pour se prémunir contre ce risque de redite, on avait cette fois expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation. Un contrôle des dates a permis d'observer que la consigne avait été respectée.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches - ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules - afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

Pour chaque victimation, un nombre non négligeable d'enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé : vraisemblablement, ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête. On a seulement pris en compte les cas qui persistaient à répondre positivement lors de la passation du module. On voit par là combien trompeuse pourrait être une enquête qui se bornerait à demander si l'on a été victime de ceci ou de cela sans approfondir l'interrogation et sans préciser les périodes de temps sous examen.

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, généralement présentés sous forme de taux :

- ↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;
- ↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;

³⁶ Lagrange, Peretti-Watel-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 15.

- ↪ la **multivictimation** (homogène³⁷) est le nombre moyen de faits par victime³⁸ ;
- ↪ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;
- ↪ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;
- ↪ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;
- ↪ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance³⁹ par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;
- ↪ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;
- ↪ certaines victimations peuvent s'être déroulées en dehors de l'Île-de-France ; si on en fait abstraction⁴⁰, on peut calculer des prévalences, risques, incidences et estimés concernant les **Franciliens en Île-de-France**⁴¹ ; c'est sur cette base que sont menées les comparaisons avec les données policières ;
- ↪ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;
- ↪ enfin, pour le sentiment d'insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

Dans toute la mesure du possible, les résultats de l'enquête sont, pour chaque victimation, comparés aux observations des autres investigations disponibles et aussi aux statistiques de police et de gendarmerie. En ce qui concerne cette comparaison-ci, on dispose d'une donnée plus précise qu'à l'accoutumée : les enquêtes antérieures se bornaient, le plus souvent, à demander si l'enquêté avait *informé* la police ce qui ne permettait pas toujours de trancher s'il avait ou non déposé plainte. Cette fois-ci, on commence par interroger sur la démarche effectuée (se déplacer jusqu'à la brigade ou au commissariat, se borner à téléphoner...) puis on demande explicitement si une plainte a été déposée. La différence est importante : seules les plaintes dûment enregistrées par procès-verbal sont ensuite

³⁷ Par opposition à la multivictimation hétérogène - dont il a déjà été question - qui concerne des sortes différentes d'incidents.

³⁸ Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, un petit nombre d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la moyenne une valeur non biaisée par une "queue de distribution", on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

³⁹ Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (entre 1 et 7% des cas selon les victimations) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

⁴⁰ Si un enquêté déclare, d'une part, qu'il a été victime de plusieurs incidents de la même sorte et, d'autre part, que le plus récent s'est déroulé hors Île-de-France, on fera abstraction de celui-ci mais pas des précédents dont rien ne dit qu'ils ont pris place hors région (c'est même statistiquement peu vraisemblable compte tenu du faible nombre de cas hors Île-de-France parmi les victimations les plus récentes de chaque sorte).

⁴¹ Il ne s'agit pas des résultats pour l'Île-de-France : des non-Franciliens ont pu être victimes dans la région, dans certains cas, des mineurs de 15 ans peuvent aussi l'avoir été ; ces deux cas de figure échappent par définition à l'enquête, alors que les comptages policiers peuvent éventuellement les enregistrer. Néanmoins, la portée statistique de ces exceptions est certainement très limitée.

décomptées ; or, celui qui a *informé* la police n'a pas toujours *déposé une plainte*. Ceci dit, une ambiguïté peut quand même subsister : celui qui déclare à l'enquêteur avoir déposé une plainte n'est pas toujours à même de savoir si sa déclaration a été enregistrée par procès-verbal - et donc comptée en statistique - ou seulement inscrite en *main courante judiciaire* - ce qui la fait échapper au comptage.

Dans cette première phase on avait, en règle générale, exploité les questions telles qu'elles se présentent dans l'instrument sans construire de variables... à une exception près : on a construit une variable de jugement sur le quartier en combinant les opinions exprimées à ce propos par l'enquêté. Une expérience antérieure⁴² nous avait, en effet, permis de découvrir la pertinence d'un tel indicateur pour une analyse géographique fine de la victimation.

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, au contraire, on a procédé à plusieurs constructions de variables, généralement en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques :

- * En premier, on a construit des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la **sécurité**.
- * Une opération analogue a permis de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant l'**environnement** dans lequel vivent les interviewés.
- * Les types ainsi extraits, comme les caractéristiques des individus, ont ensuite été intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on a testé plusieurs sortes de découpages de l'espace francilien.

* Le premier est d'ordre administratif : il s'agit de la répartition en (8) départements. Le tirage de l'échantillon assure une représentativité pour chacun d'eux ; toutefois, il est préférable, pour disposer de résultats assez robustes, de travailler sur un regroupement en trois sous-ensembles, Paris (75), petite couronne⁴³, grande couronne⁴⁴. C'est ce dernier qui sera utilisé de manière préférentielle dans l'analyse des résultats⁴⁵. On verra d'ailleurs qu'il fait apparaître d'intéressantes différences entre zones.

* Le deuxième adopte comme critère la densité du tissu urbain⁴⁶. L'IAURIF a réalisé un découpage de l'Île-de-France en huit zones qui regroupent les communes sur des critères de développement urbain. On parle de 'secteurs morphologiques' et l'on y distingue :

- zone centrale :
 - Paris
 - banlieue intérieure
 - banlieue extérieure urbanisée
- zone extérieure :
 - villes nouvelles
 - franges d'agglomérations
 - agglomérations des axes et vallées (bien desservies par les transports en commun)
 - agglomérations secondaires isolées
 - communes rurales.

⁴² Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 16s.

⁴³ Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val de Marne (94).

⁴⁴ Seine et Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Val d'Oise (95).

⁴⁵ On présente cependant en annexe 2, les victimations par département.

⁴⁶ Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (IAURIF), 1991. On trouvera la figuration graphique de ce zonage figure 2 *supra*.

Dans ce découpage, la ville de Paris, soit tout le département 75, présentait une réalité urbaine non homogène. On l'a donc découpé en trois zones construites d'après les cours du marché immobilier et la population de chaque arrondissement de manière à équilibrer le poids démographique de chacune de ces zones

- Nord-Est (10^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements),
- Écharpe centrale (17^e, 9^e, 2^e, 3^e, 11^e, 12^e, 13^e arrondissements),
- Sud-Ouest (16^e, 8^e, 1^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 14^e, 15^e arrondissements).

Le découpage 'morphologique' utilisé comprend donc finalement onze zones.

* Le troisième découpage⁴⁷ prend en compte la répartition socioprofessionnelle du peuplement de chaque unité spatiale. Son niveau géographique est une section cadastrale ou "îlot". Il est le résultat d'une typologie sur les actifs, ayant un emploi ou chômeurs⁴⁸.

Au total on obtient 33 types d'îlots qui peuvent se résumer en cinq grands groupes :

- agricole,
- ouvrier,
- classes moyennes tertiaires,
- technique très qualifié,
- huppé.

Non seulement la classification a été opérée sur la base du recensement de 1990 - époque depuis laquelle certains quartiers se sont modifiés notamment dans le nord de la petite couronne - mais encore les regroupements sont soit trop fins (33 zones) soit trop grossiers (5 zones) pour notre propos. Nous avons donc

- négligé le pôle agricole⁴⁹,
- dichotomisé le pôle ouvrier en issus de l'immigration ou autre,
- distingué le pôle des classes moyennes tertiaires et techniques en grandes villes, production périurbaine, autre,
- enfin réparti le pôle tertiaire supérieur haute technologie en i) haute technologie recherche industrielle (agglomération de Paris), ii) patronat, banques, services aux entreprises, iii) enseignement, information, services aux particuliers, iv) commerce, hôtellerie, artistes.

* Enfin, un dernier fait apparaît les zones urbaines en difficulté⁵⁰ en distinguant les *zones urbaines sensibles*⁵¹ (ZUS), les *zones de redynamisation urbaine*⁵² (ZRU), les *zones franches urbaines*⁵³ (ZFU).

N'ayant pu attribuer une variable quartier aux interviewés, on a été dans l'impossibilité de les répartir selon ces découpages par fusion avec un fichier des ZUS, ZRU et ZFU. On a seulement pu construire trois variables – présence ou absence de ZUS, de ZRU ou de ZFU dans chaque commune – que l'on a ensuite croisées avec les victimations.

* On va encore utiliser une variable (dite *géosociale*) qui répartit les enquêtés selon des regroupements combinant les découpages géographique et socioprofessionnel, le type d'habitat et celui d'environnement, enfin leurs appréciations sur le quartier. On comprend qu'il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace mais d'une typologie de population. On l'utilisera seulement pour synthétiser les résultats.

⁴⁷ Tabard, 1993. On trouvera, en annexe 3, la figuration graphique de ce zonage.

⁴⁸ L'analyse repose sur un tableau de répartition des personnes de référence actives, en fonction de leur lieu de résidence - quartiers pour les grandes villes, communes pour celles de 5 000 à 10 000 habitants, cantons pour les plus petites - leur PCS, leur branche d'activité et leur statut. À ce tableau sont appliquées les techniques d'analyse des correspondances et de classification ascendante hiérarchique.

⁴⁹ Il n'est pas représenté de façon significative dans notre échantillon ; les quelques rares représentants seront regroupés dans un résidu avec les non classables.

⁵⁰ Brière, s.d.

⁵¹ 750 zones dans la France entière, y compris l'Outre-Mer, regroupant 857 quartiers.

⁵² 416 dans la France entière.

⁵³ 44 dans la France entière.

On va analyser successivement

- ↪ le sentiment d'insécurité,
- ↪ le sentiment sur le cadre de vie,
- ↪ la typologie des victimes et des non-victimes,
- ↪ les différentes sortes d'agressions,
- ↪ les vols personnels,
- ↪ les cambriolages,
- ↪ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules.

Pour chaque victimation, on présentera successivement

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois⁵⁴,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les différents types de victimes.

Dans le chapitre sur l'insécurité comme dans ceux traitant des victimations personnelles, on sera particulièrement attentif à deux problèmes qui retiennent l'attention du commanditaire, les victimations des jeunes et celles survenues dans les écoles, transports publics et gares.

Le rapport se terminera par deux chapitres de synthèse,

- ↪ l'un consacré à résumer les informations concernant certaines populations et certains espaces,
- ↪ l'autre à présenter les principaux résultats d'après la localisation des enquêtés.

⁵⁴ C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.

Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance, d'autre part sur différents aspects de la *peur* de la criminalité pour soi ou les siens. Les travaux français sur l'insécurité ont souvent pâti de sous-estimer la portée de cette distinction pourtant canonique⁵⁵. Ils y ont peut-être été incités parce que la plupart des apeurés sont aussi préoccupés et réciproquement. Non seulement, cette superposition n'est pas générale, mais encore les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation⁵⁶. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, circonstance qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité en Île-de-France.

I - Préoccupations sécuritaires

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance arrive au premier rang avec 39,21% devant la pauvreté (25,87) et le chômage (24,64)⁵⁷.

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2000 indique un score un peu plus faible : 32,9% des répondants s'affirment *tout à fait d'accord* avec la proposition *on ne se sent plus en sécurité*. Non seulement, la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. Avec une formulation très proche de la nôtre, le baromètre *Figaro-Sofres* parvient, lui, à un score très comparable : en janvier 2001, 39% de ses enquêtés ont indiqué la *violence et la criminalité* comme première priorité gouvernementale.

Si l'on raboute aux résultats récents de ce baromètre, les scores qu'il obtenait au cours de sa première période, en 1974 et 1987, on devine ce qui s'est passé récemment. Avec l'amélioration du marché de la main-d'œuvre, le chômage a perdu la place hégémonique qu'il occupait depuis si longtemps dans les préoccupations sociales. Tant qu'il régnait en maître, il fallait être un enragé de l'insécurité pour oser la proposer comme premier problème gouvernemental avant même le souci pour l'emploi. Pendant toute cette période d'obsession pour l'emploi, la préoccupation sécuritaire ne dépassait guère 15% dans le baromètre *Figaro-Sofres*. Les résultats à long terme des enquêtes Agoramétrie révèlent cependant que ceux qui adhéraient à la préoccupation sécuritaire étaient en fait bien plus nombreux - mettons un tiers 'tout à fait' et un autre tiers 'plus modérément'. Depuis que la priorité d'airain du chômage a fléchi, tous ceux qui ressentent fortement la préoccupation sécuritaire la mentionnent avant tout autre problème de société.

⁵⁵ Depuis l'article *princeps* de Furstenberg en 1971.

⁵⁶ Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

⁵⁷ Les autres préoccupations proposées font des scores très modestes : la pollution, 6,32 ; le SIDA 3,96.

Nuançons toutefois : l'enquête francilienne permet d'opter, non seulement pour le chômage tout comme le baromètre *Figaro-Sofres*, mais aussi pour la pauvreté que ce dernier ne mentionne pas⁵⁸. Si l'on cumule ces deux problèmes sociaux (50,51%), la préoccupation sécuritaire perd son premier rang à leur profit. Tout se passe comme si l'obsession du chômage avait maintenant fait place à deux préoccupations, l'emploi et la pauvreté.

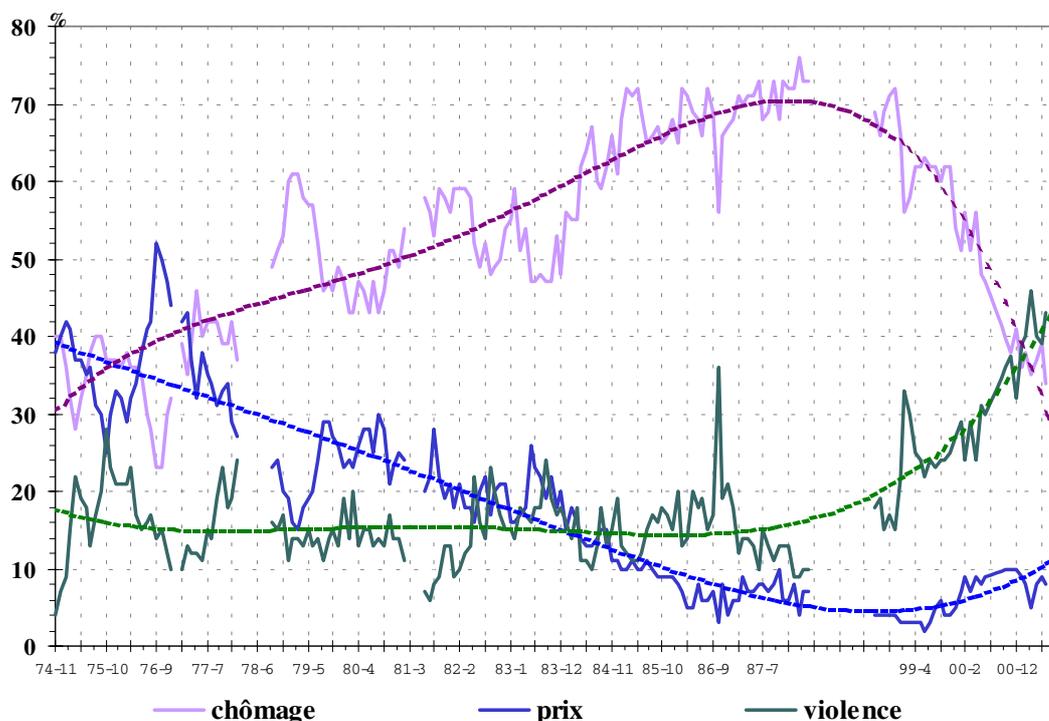


Figure 3 : Sentiment d'insécurité ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2001)

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent un profil plus ou moins caractérisé : âgés - le seuil se situe à 50 ans, mais les choses s'aggravent surtout à partir de 65 ans - s'affirmant nettement à droite (ou refusant de se situer politiquement), ils sont plus faiblement caractérisés par le sexe (féminin), le niveau scolaire (primaire) ou la pratique religieuse⁵⁹. Ceux qui préfèrent mettre l'accent sur le chômage ou la pauvreté affichent un tout autre profil. Les premiers ne sont pas du tout clivés par l'âge, mais nettement par le sexe : ce sont plus souvent des hommes ; les ouvriers y sont surreprésentés, ainsi que les bas revenus et enfin ceux qui se situent à gauche. Ce dernier trait se retrouve aussi parmi ceux qui sont surtout sensibles à la pauvreté ; mais ce sont cette fois plus souvent des jeunes adultes (21-30 ans), des diplômés de l'enseignement supérieur, des cadres, aussi des très bas revenus.

⁵⁸ La formulation *maintenir le pouvoir d'achat* ne peut tenir une place comparable : elle porte sur les chutes de revenus, pas sur leur insuffisance endémique - par exemple le cas, très sensible actuellement, des *working poors* qui ont certes un emploi mais n'arrivent pas à en vivre.

⁵⁹ La surreprésentation parmi eux des retraités et des autres inactifs constitue un artefact de l'âge et du sexe.

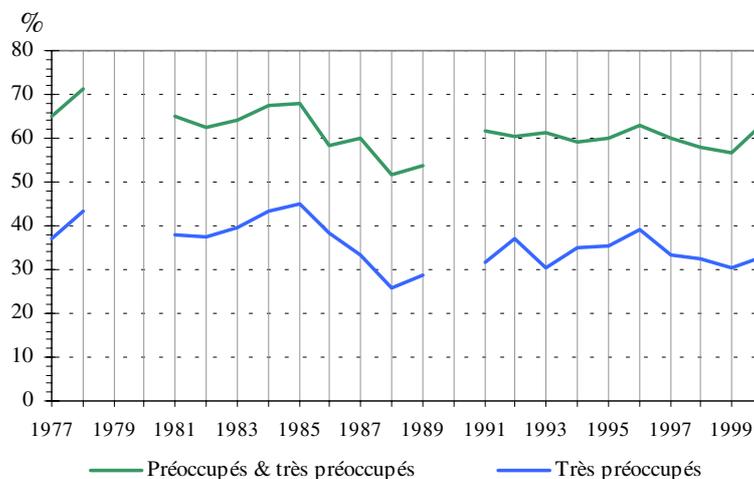


Figure 4 : Sentiment d'insécurité ; enquêtes Agoramétrie ; adhésion à "on ne se sent plus en sécurité"

Nos insécures sont particulièrement portés à affirmer que leurs voisins ont été agressés ou cambriolés (tableau 10, colonne 2) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé⁶⁰ ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ? En tout cas, la préoccupation sécuritaire n'est pas systématiquement plus répandue parmi ceux qui ont une expérience de victimation (tableau 9, colonne 2). Observons aussi que ces insécures mènent une vie sociale ralentie : ainsi leurs sorties vespérales sont-elles rares.

II - Peurs du crime

La peur du crime est beaucoup plus éclatée que la préoccupation sécuritaire. Outre les deux questions classiques - peur chez soi, peur dehors - on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants.

La peur - pour soi ou pour ses proches - varie beaucoup selon la situation : rare *chez soi* (8,29%), elle est, comme il est naturel, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier* (29,10%).

On observe même une sorte de palmarès de la peur dans les moyens de transport : si l'on néglige le tramway trop peu répandu en région parisienne (6,56%), on va du bus (18,92) au train (27,95), au métro (30,06) pour culminer avec le RER (33,20).

Quant aux peurs pour les enfants, elle atteignent des fréquences apparemment proches de la peur pour soi dans le quartier⁶¹ mais avec une grosse moitié de *sans objet* ce qui veut dire que la peur pour les enfants est, pour ceux qui l'éprouvent, quasiment double de la peur pour soi.

⁶⁰ Ils sont beaucoup plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier difficile, mais le problème reste entier de savoir si c'est une autre façon de déclarer leur obsession ou si leurs conditions de vie produisent leur préoccupation.

⁶¹ À l'école, 25,84 ; dans les transports en commun, 28,36 ; ailleurs, 28,62 ; dans la rue, 31,26... mais seulement 17,47 dans les lieux de loisirs.

En fait, ces peurs se regroupent en blocs : d'un côté, celles concernant les enfants, de l'autre les appréhensions dans les transports en commun, à part celle dans le quartier et celle à domicile. Le tableau 8 le montre déjà clairement et l'analyse factorielle (figure 5) le confirme⁶². Il suffit de regarder le plan des deux premiers facteurs⁶³. Le premier est surtout défini par les peurs pour les enfants, le deuxième par celle dans les transports ; les peurs dans le quartier et au domicile contribuent plus modestement à ces deux premiers facteurs, elles ont leur meilleure contribution sur un troisième facteur (4,14% de variance expliquée) qu'elles contribuent seules à définir. Quant à la préoccupation pour la délinquance, elle ne contribue guère aux deux premiers facteurs auxquels elle n'est pas non plus corrélée : elle réserve ses suffrages à un quatrième facteur (3,46%). Au total, nous voyons bien se dessiner plusieurs configurations : les peurs pour les enfants, celles dans les transports, celles au domicile ou dans le quartier, enfin la préoccupation sécuritaire - dont on vérifie l'autonomie par rapport aux peurs.

	Préoccupati- on délinquan- ce	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur pour enfants école	peur pour enfants transport	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance		49,14	50,05	52,14	49,01	47,29	48,54	46,83	44,91	48,12	45,49	45,31	39,21
peur domicile	10,39		19,59	19,83	16,25	14,17	15,52	12,97	11,65	13,51	12,30	12,18	8,29
peur quartier soir	37,14	68,77		57,52	50,20	46,37	51,46	36,99	34,64	38,09	37,17	34,70	29,1
peur bus	25,15	45,24	37,39		51,84	44,34	47,91	25,42	25,18	28,83	24,45	24,28	18,92
peur train	34,94	54,76	48,22	76,60		69,52	66,66	35,22	36,19	38,04	35,48	36,03	27,95
peur RER	40,03	56,72	55,89	77,81	82,56		81,03	39,54	41,29	41,91	40,56	40,55	33,2
peur métro	37,22	56,26	53,16	76,14	71,70	73,39		37,69	38,57	40,16	38,46	38,59	30,06
peur pour enfants école	30,86	40,41	32,84	34,73	32,56	30,77	32,39		69,42	81,14	71,83	70,49	25,84
peur pour enfants transports	32,48	39,94	33,76	37,75	36,72	35,27	36,38	76,20		81,85	75,73	75,25	28,86
peur pour enfants loisirs	21,44	28,47	22,87	26,62	23,77	22,05	23,34	54,86	50,42		51,13	52,73	17,47
peur pour enfants rue	36,27	46,38	39,88	40,41	39,68	38,20	39,99	86,92	83,48	91,50		84,60	31,26
peur pour enfants ailleurs	33,07	42,02	34,12	36,74	36,89	34,96	36,73	78,08	75,93	86,38	77,44		28,62

Tableau 8 : Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs

Exemple de lecture du tableau : d'une part, alors que 39,21% des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 49,14% parmi celles qui ont peur à leur domicile. D'autre part, alors que 8,29% des personnes interrogées déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 10,39% parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

⁶² On dichotomise les variables de peur et de préoccupation (délinquance vs les autres priorités).

⁶³ Respectivement 58,85 et 27,19% de variance expliquée.

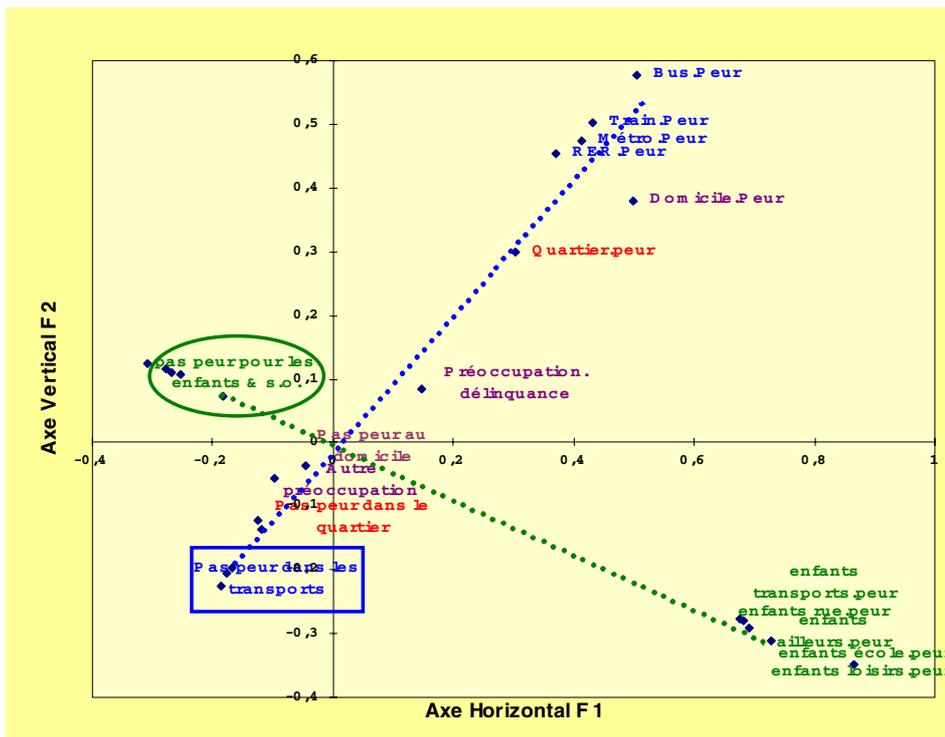


Figure 5 : Sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs

Victimations / insécurité	préoccupation %	peur quartier %	peur chez soi %	peur dans bus %	peur dans train %	peur dans RER %	peur dans métro %
agressions	41,08	34,24	10,27	25,25	40,23	46,50	41,23
ag. proches	41,17	46,22	22,69	30,25	47,90	58,82	50,42
ag. sexuelles	38,46	53,85	15,38	29,49	39,74	60,26	52,56
vols personnels	39,73	38,77	11,28	26,89	36,73	46,46	40,94
cambriolages	43,90	34,50	14,60	24,70	35,90	41,10	37,20
vols voiture	42,11	31,92	9,81	22,69	33,97	40,58	36,09
vols roulotte	42,37	30,28	10,32	22,85	33,22	40,23	36,08
dégradations	44,11	30,76	10,24	21,57	32,16	39,53	36,02
deux-roues	37,62	27,01	11,15	19,61	33,65	38,48	32,05
échantillon	39,21	29,10	8,29	18,92	27,95	33,20	30,06

Tableau 9 : Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations

Si l'expérience de victimation n'a pratiquement pas d'influence sur la préoccupation sécuritaire, en revanche, les agressions, surtout sexuelles ou par un proche, - et les vols personnels - présentent une forte liaison avec toutes les peurs... même celles dont la localisation n'a rien à voir avec la sorte d'agression : la violence par un proche - qui se passe généralement chez soi - aggrave aussi les peurs dehors et dans les moyens de transport en commun. Cette observation rappelle des résultats antérieurs : la peur apparaît comme la résultante de l'exposition au risque de victimation, surtout d'agression, modulée par la vulnérabilité physique ou sociale que l'on se reconnaît ; la préoccupation, au contraire, dépend davantage de l'âge, de la rigidité de la structure d'attitudes et de la pauvreté du bagage éducatif, en bref de la capacité à s'adapter au changement ; sa liaison avec le risque de victimation effectivement vécu est moins marquée que la peur⁶⁴.

⁶⁴ Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

Les liaisons avec la victimation par procuration, celle dont on est témoin ou qui aurait été subie par l'entourage (tableau 10), se présentent très différemment. La préoccupation, on l'a vu, n'est liée qu'aux victimations dans le voisinage ; mais c'est aussi le cas pour la peur chez soi ou dans son quartier ; quant aux peurs dans les transports en commun, elles paraissent corrélées à toutes les victimations par procuration. Une fois encore, on se demande dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

victimations entourage	préoccupation %	peur quartier %	peur chez soi %	peur dans bus %	peur dans train %	peur dans RER %	peur dans métro %
cohabitant agressé	39,39	32,92	10,89	20,39	33,66	37,84	33,50
voisin agressé	45,31	36,15	12,02	23,30	32,55	37,36	33,33
parent agressé	41,24	32,20	11,15	21,15	32,14	38,82	35,40
voisin cambriolé	44,48	32,98	11,90	21,73	31,87	37,54	34,16
parent cambriolé	40,82	32,41	11,23	20,75	31,92	37,88	34,87
témoin d'agression	37,71	30,50	10,02	23,24	34,92	39,19	34,17
échantillon	39,21	29,10	8,29	18,92	27,95	33,20	30,06

Tableau 10 : Sentiment d'insécurité ; victimations dans l'entourage, préoccupation sécuritaire et peur du crime

Les profils des apeurés sont à la fois proches par certains traits et distincts par d'autres de ceux des préoccupés ; ils présentent aussi des particularités selon qu'on s'attache à telle ou telle sorte de peur.

On pourrait chercher à définir un profil type de l'apeuré : plutôt âgé, souvent de sexe féminin, médiocrement doté en capital scolaire (seuil au brevet des collèges), financier (seuil des revenus du ménage à 15 000 F⁶⁵) professionnel (employés, retraités, autres inactifs), plutôt religieux, se classant plutôt à droite ou refusant tout auto-positionnement politique.

Cependant, chaque peur fait apparaître des particularités.

Ainsi ceux qui ont peur le soir dans leur quartier se caractérisent surtout par leur sexe : les femmes y sont légèrement plus des trois quarts alors qu'elles représentent un peu plus de la moitié des enquêtés.

Parmi ceux qui reconnaissent avoir peur chez eux, on voit apparaître une certaine surreprésentation des chômeurs.

Si l'on se tourne maintenant vers ceux qui avouent une peur dans les transports en commun, les jeunes et les étudiants paraissent particulièrement nombreux à craindre l'agression dans le train, le métro ou le RER. La fréquence de ces peurs diminue significativement à partir de 25 ans. Curieusement, les moins de 25 ans sont aussi significativement plus nombreux à n'avoir pas peur dans les transports publics. Le paradoxe n'est qu'apparent : l'usage de ces transports en commun devient beaucoup moins répandu après 24 ans⁶⁶.

Ceux qui ont peur pour leurs enfants ont un profil largement différent : ce sont surtout des enquêtés de 31 à 50 ans appartenant à toutes les catégories socioprofessionnelles actives sauf les cadres⁶⁷, dotés d'un capital scolaire (secondaire) et de revenus (15-25 000 FF⁶⁸) moyens.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition - les jeunes ont peur dans les transports en commun qu'ils utilisent beaucoup ; ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever - les 30-50 ans - s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus prompts à se sentir menacées quand elles sont seules

⁶⁵ ± 2300 €

⁶⁶ On trouvera les tableaux correspondant à ces analyses en annexe 6.

⁶⁷ Les *autres inactifs* - entendre les femmes au foyer - y sont aussi bien représentés.

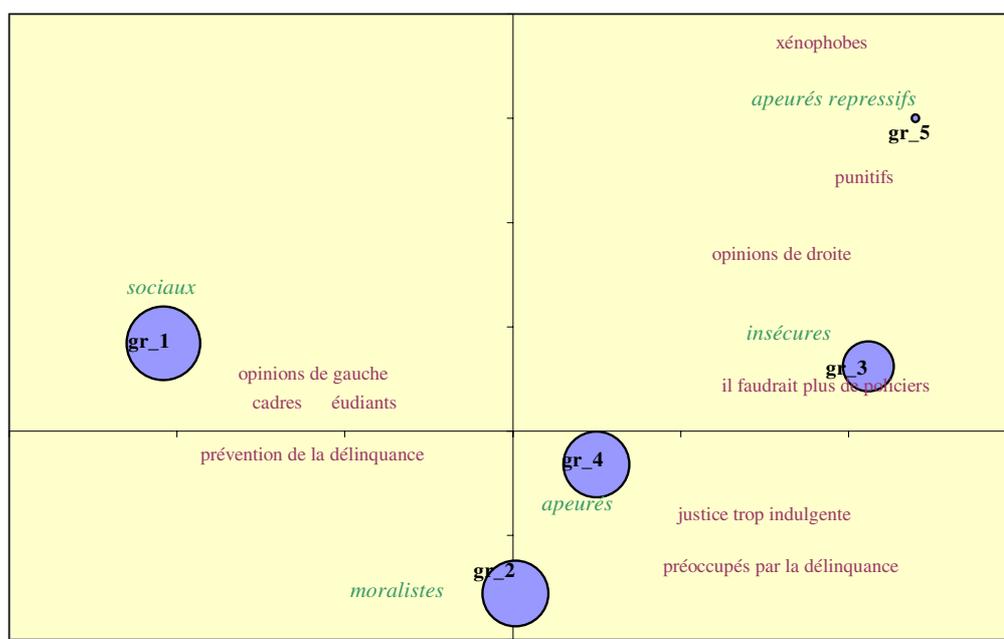
⁶⁸ 2300 à 3800 €

dans la rue, les personnes âgées également. En revanche, les cadres, ceux qui ont des revenus élevés se sentent largement immunes : ils ont les moyens de se protéger ainsi que leurs enfants, souvent d'ailleurs ils ont pris la précaution de choisir un environnement sans péril.

Les premières analyses du sentiment d'insécurité en Île-de-France font, en tout cas, apparaître des résultats globalement cohérents avec le savoir acquis dans ce domaine. Il est cependant possible d'aller plus loin en construisant une typologie qui englobe non seulement les questions sur l'insécurité mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance, les priorités de la politique criminelle.

III - Insécures, apeurés, moralistes et sociaux

Une analyse factorielle de correspondances sur toutes ces variables fait ressortir d'abord un facteur de *peur* (19,14% de la variance) qui oppose apeurés et impavides. Les premiers sont plutôt des femmes et plutôt de droite ; les seconds davantage des hommes, des cadres, de gauche, ayant fréquenté un établissement d'enseignement supérieur.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 6 : Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)

On découvre ensuite un facteur (11,33%) beaucoup plus marqué par les *préoccupations sécuritaires* : *il faudrait rétablir la peine de mort, on devrait supprimer les allocations familiales aux parents des jeunes délinquants, l'État ne respecte pas la propriété privée, la justice est trop indulgente, il y a trop d'étrangers, il faudrait plus de policiers, la lutte contre la délinquance devrait constituer la priorité du gouvernement*⁶⁹. Les caractéristiques des enquêtés bien corrélées avec ce deuxième facteur suggèrent pour les préoccupés un profil partiellement différent de celui des apeurés : des retraités, de niveau d'étude primaire, se

⁶⁹ On remarquera que les peurs figurent à l'autre extrémité de cet axe.

situant à droite. À l'inverse, les non préoccupés paraissent caractérisés par un capital scolaire élevé, un auto-classement à gauche ; ce sont aussi, toutes choses égales par ailleurs, des Parisiens plutôt que des banlieusards.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une analyse typologique qui aboutit à classer les enquêtés dans cinq groupes (figure 6).

* Le premier - plus du quart (28,65%) - est composé de *sociaux* : ils sont les plus nombreux à imputer la délinquance au chômage et à souhaiter la traiter par le développement de la prévention. Socialement, il s'agit d'un groupe assez typé : on y trouve la plus forte proportion de moins de 30 ans, d'hommes, de diplômés de l'enseignement supérieur, de cadres, d'étudiants, de non pratiquants en matière religieuse, de personnes se situant à gauche, de Parisiens, de membres du tertiaire.

* On pourrait nommer *moralistes* les membres du second, à peine moins nombreux (24,79%) : c'est la chute de la moralité qui explique à leurs yeux la délinquance. Et ils trouvent que l'État ne respecte pas suffisamment la propriété privée... Eux aussi, cependant, prônent avant tout les solutions préventives. Ce groupe est beaucoup moins typé ; il se distingue cependant du précédent à plusieurs points de vue : cette fois, ce sont les plus de 30 ans qui sont surreprésentés, des banlieusards, surtout des personnes se classant au centre.

* Le troisième type (18,79%) est composé d'*insécures* : plus que tous les autres, ils placent la délinquance au premier rang des préoccupations. Punitifs - nostalgiques de la peine de mort - xénophobes - c'est à l'excès d'étrangers qu'ils imputent la criminalité - ils dénoncent aussi avec force le laxisme de la justice, l'insuffisante protection par l'État de la propriété privée. Ils sont encore particulièrement nombreux à réclamer la suppression des allocations familiales aux parents de jeunes délinquants, mais aussi l'accroissement du nombre de policiers et le développement de l'aide aux victimes. Les insécures sont âgés - quinquagénaires et surtout sexagénaires y sont surreprésentés - du coup⁷⁰, leur niveau d'instruction est naturellement assez faible. On y note une présence remarquable d'ouvriers, de retraités, aussi de personnes se situant à droite. Ils habitent souvent assez loin en banlieue.

* C'est en parlant d'*apeurés* qu'on caractérisera au mieux les membres du quatrième groupe (24,87%) : la peur n'est jamais aussi répandue - chez soi, dehors la nuit dans son quartier, dans les transports en commun, pour les enfants - non plus que la victimation par procuration : dans aucun autre type, on ne trouve autant d'enquêtés dont les voisins auraient été victimes d'agression ou de cambriolage. Eux aussi mettent la délinquance en exergue parmi les préoccupations sociales, plus timidement cependant que les *insécures* de tout à l'heure. Il en va de même pour la défense de la propriété privée. Changement de registre : à la différence des insécures, les apeurés sont plutôt jeunes ; les femmes y sont surreprésentées, aussi les ménages nombreux - donc avec des enfants - ainsi que les employés ou les inactifs. Une certaine pratique religieuse marque aussi ce groupe. Comme les insécures, les apeurés sont plutôt des banlieusards, mais il s'agit d'une banlieue plus urbanisée avec même une certaine surreprésentation des villes nouvelles.

* Enfin, un tout petit groupe (2,90%) réunit des *apeurés répressifs* : eux aussi ont peur dans toutes les circonstances⁷¹. Eux aussi mettent un peu en avant la préoccupation pour la délinquance et le respect de la propriété privée, mais ils ajoutent des scores élevés en faveur de la peine de mort et de la suppression des allocations. C'est à l'excès d'étrangers qu'ils imputent la délinquance. Enfin, ce sont les seuls à souhaiter avant tout la construction de nouvelles prisons ; sur ce point, ils sont unanimes et c'est probablement ce trait qui procure à ce petit groupe son étonnante cohérence. Les surreprésentations qui marquent ce groupe sont l'âge (plus de 65 ans), une scolarité primaire, une présence plus importante d'ouvriers, de

⁷⁰ Puisque le niveau d'instruction s'est élevé à chaque génération, celui des plus âgés est globalement plus faible.

⁷¹ Nulle part ailleurs, la peur chez soi n'atteint de tels scores.

chômeurs, de non-pratiquants ; ils se classent plutôt à droite et habitent une banlieue proche... peut-être dans l'ancienne ceinture rouge.

Mis à part ce petit groupe de partisans acharnés des solutions carcérales, la parenté est frappante avec les résultats obtenus peu de temps auparavant dans une enquête menée dans une ville de province⁷² : on y avait distingué des *insécures*, des *apeurés*, des *sociaux* et des *séures*. Bien entendu, les types ne correspondent pas terme à terme dans les deux enquêtes. Cependant, deux leçons sont communes : dans les deux cas, ceux qui sont surtout préoccupés (insécures) et ceux qui craignent surtout d'être victimes constituent des types à part ; dans les deux cas aussi, ceux qui sont peu sensibles tant aux préoccupations sécuritaires qu'à la peur du crime ne constituent pas un type unique : il y a au moins deux manières d'être peu sensible à l'insécurité, on l'avait déjà observé - en termes différents - sur d'autres données⁷³.

Quoiqu'il en soit, les types d'opinion que l'on est parvenu à extraire vont par la suite être utilisés dans les typologies de victimes que l'on bâtera. Une autre variable construite sera également mise à contribution : des types d'appréciations portées par les enquêtés sur leur cadre de vie.

⁷² Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

⁷³ Robert, Pottier, 1997b.

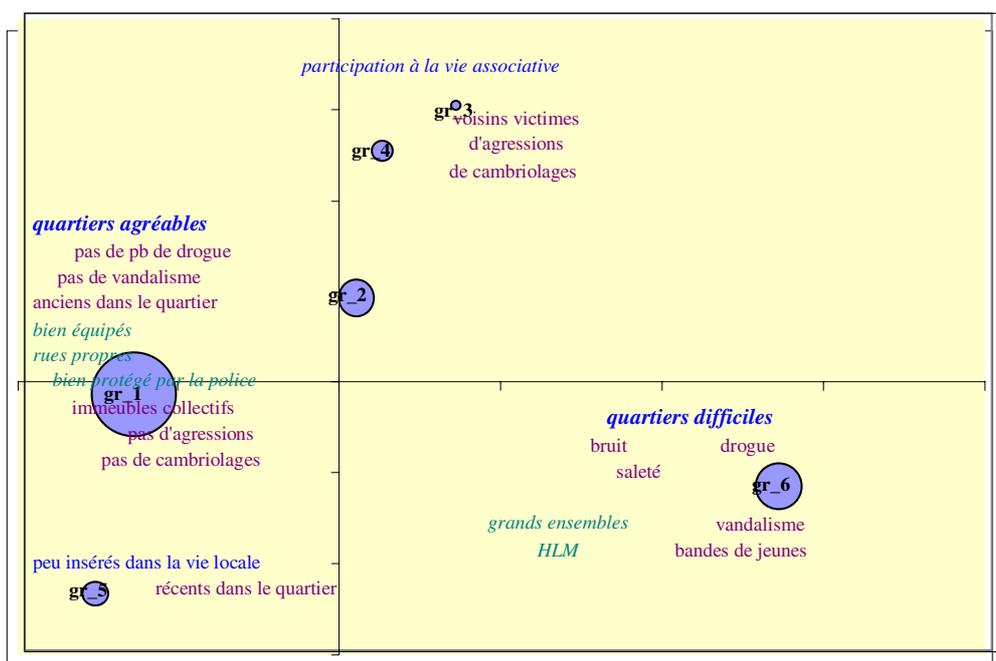
Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur le jugement que les enquêtés portent sur lui : l'ancienneté dans le quartier, son équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs et commerces, la participation à la vie associative, les services que l'on a pu rendre à des voisins, les problèmes du quartier (les gens bruyants, l'entretien, la drogue, le vandalisme, les bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager, la connaissance d'expériences de victimations chez les voisins.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

I - Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie

On parvient à extraire cinq facteurs.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 7 : Analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

✧ Le premier facteur (12,56% de la variance) oppose ceux qui ne critiquent pas leur cadre de vie à ceux qui jugent leur quartier *difficile à vivre* : ces derniers mentionnent les

bandes de jeunes, la drogue, le vandalisme, le bruit, la saleté ; ils dénoncent une présence policière insuffisante et souhaiteraient déménager dans un endroit plus sûr. Apparaissent fortement corrélés à ce facteur les habitants de grands ensembles et de HLM d'un côté, les résidents d'autres immeubles collectifs et de maisons individuelles de l'autre⁷⁴.

✧ Le deuxième (8,09%) caractérise l'*insertion locale* : ceux qui participent à la vie associative, qui échangent des services avec leurs voisins, mais aussi qui savent que certains de ceux-ci ont été victimes d'agression ou de cambriolage s'opposent à ceux qui viennent d'arriver dans leur quartier et qui n'ont pas rendu de services à des voisins. Apparaissent corrélés à ce facteur, d'un côté ceux qui bénéficient de revenus élevés et habitent des pavillons, de l'autre ceux qui habitent en immeubles, qui ont de faibles revenus, qui vivent seuls...

✧ Le facteur suivant (7,15%) oppose les enquêtés qui jugent leur quartier *bien équipé* à ceux qui déplorent l'absence de toutes sortes d'équipements de proximité. Sont corrélés à ce facteur le fait d'habiter en centre-ville d'un côté, l'habitat en zone pavillonnaire de l'autre.

✧ Un quatrième axe (5,81%) oppose des participants *associatifs actifs* malgré leur arrivée récente dans le quartier à de très vieux résidents. De ce côté-ci, les corrélations font découvrir des retraités, des habitants en quartier pavillonnaire ; de l'autre, elles pointent des résidents d'immeubles collectifs, ceux qui ont fait des études supérieures...

✧ Un dernier facteur (5,24%) oppose principalement ceux qui mentionnent des *voisins victimes* de cambriolages et surtout d'agressions⁷⁵ à ceux qui ne font pas état d'une telle victimation par procuration. Cette fois-ci, les caractéristiques corrélées à l'axe ne sont pas très parlantes ; on se trouve, il est vrai, aux limites de l'analyse des résultats de cette factorielle.

Mais sa réalisation a permis de procéder à une analyse typologique qui conduit à répartir les enquêtés en six groupes (figure 7) pour ce qui concerne leur appréciation du cadre de vie.

II - D'un cadre de vie confortable à un cadre de vie défavorisé

* Les membres du premier groupe - le plus nombreux, presque les deux cinquièmes (38%) des enquêtés s'estiment satisfaits de leur quartier : ils le jugent bien équipé, propre, suffisamment protégé par la police ; on n'y entend pas parler d'agression ou de cambriolage, de bruit, de drogue, de bandes ou de vandalisme. Ils habitent sur place depuis un certain temps et n'envisagent pas de partir ; mais ils ne sont guère engagés dans la vie associative.

Ce groupe est peu caractérisé socialement : à peine peut-on noter une composition légèrement plus masculine que celle de l'échantillon et un capital scolaire moyen.

Il réunit ceux qui estiment leur *cadre de vie confortable*.

* Les membres du deuxième groupe - un sixième de l'échantillon (16%) - estiment vivre dans un quartier mal équipé mais sans problème. Ils ne participent pas beaucoup plus que les précédents à la vie associative, mais échangent des services avec leurs voisins ; ils mentionnent aussi que certains de ceux-ci ont été cambriolés ; installés depuis plutôt longtemps, ils n'envisagent pas d'aller ailleurs.

Ce groupe est caractérisé par un nombre plus élevé que la moyenne de jeunes actifs (21-30 ans), de résidents pavillonnaires en banlieue éloignée.

On pourrait parler d'un *cadre de vie sans problème*

* Un tout petit troisième groupe de 4% réunit des enquêtés très engagés dans la vie associative et l'entraide entre voisins ; leur quartier ne leur semble bien équipé qu'en

⁷⁴ Ainsi que ceux qui ont fréquenté un établissement d'enseignement supérieur.

⁷⁵ À elle seule, cette variable est responsable de 28% de l'inertie du facteur.

établissements scolaires, mais il ne présente pas à leurs yeux de graves problèmes, sauf un peu de circulation de drogue ; ils mentionnent aussi des voisins agressés ou surtout cambriolés ; en tout cas, les membres de ce groupe habitent généralement sur place depuis un certain temps et ne sont pas très nombreux à souhaiter déménager vers un cadre de vie plus sûr.

Cadres, intermédiaires, autres inactifs⁷⁶ sont particulièrement présents dans ce groupe caractérisé aussi par un capital scolaire élevé, un âge moyen - les 31 à 50 ans y sont surreprésentés - un habitat en proche banlieue. La taille du foyer (surreprésentation des ménages de 3 à 5 personnes) indique la présence d'enfants.

Ici, le cadre de vie est coloré principalement par la *participation à la vie locale*.

* Un quatrième groupe un peu plus important (9%) réunit des enquêtés également très engagés dans la vie associative locale et dans l'entraide entre voisins. Ils sont nombreux à mentionner des victimations autour d'eux, cette fois plus encore des agressions que des cambriolages. Les membres de ce groupe résident dans leur quartier depuis fort longtemps et n'envisagent pas de le quitter.

Il s'agit cette fois surtout de gens d'âge mûr, retraités, à fort capital scolaire, souvent pratiquants, plutôt Parisiens, sans enfants au foyer (surreprésentation des ménages de deux personnes).

On caractérise ce groupe par une *participation de longue date à la vie locale*.

* Le cinquième groupe (11%) réunit, au contraire, des enquêtés qui sont arrivés depuis peu de temps dans leur quartier. Ils le trouvent bien équipé en moyens de transport et en commerces et sans problème ; peu insérés dans la vie locale, ils apprécient cependant leur nouveau lieu de vie où ils entendent rester.

Il s'agit encore de Parisiens, d'âge mûr, vivant seuls cette fois et non en couple. Le capital scolaire est important, les cadres y sont surreprésentés... également les étudiants.

On peut parler de *nouveaux arrivants*.

* Enfin, un dernier groupe (21%) réunit des enquêtés qui jugent leur quartier plutôt convenablement équipé, mais saturé de problèmes (bruit, saleté, vandalisme, bandes de jeunes et surtout drogue). Ils sont nombreux à mentionner des voisins victimes de cambriolages et surtout d'agressions. Peu engagés dans la vie associative et dans les relations avec leurs voisins, ils auraient très envie de gagner un cadre de vie plus sûr.

Surtout présents en proche banlieue, dans les grands ensembles, les membres de ce groupe se caractérisent par leur faible capital scolaire et une composition où employés, ouvriers et chômeurs sont surreprésentés.

Il s'agit alors bien entendu d'un groupe caractérisé par un cadre de vie *défavorisé*. On ne trouve pas nécessairement dans ce type tous les habitants des ZUS, mais au moins ceux qui ne supportent pas ce cadre de vie.

Ces types, comme ceux dégagés au chapitre précédent, vont être maintenant utilisés comme variables construites dans les analyses typologiques des victimations.

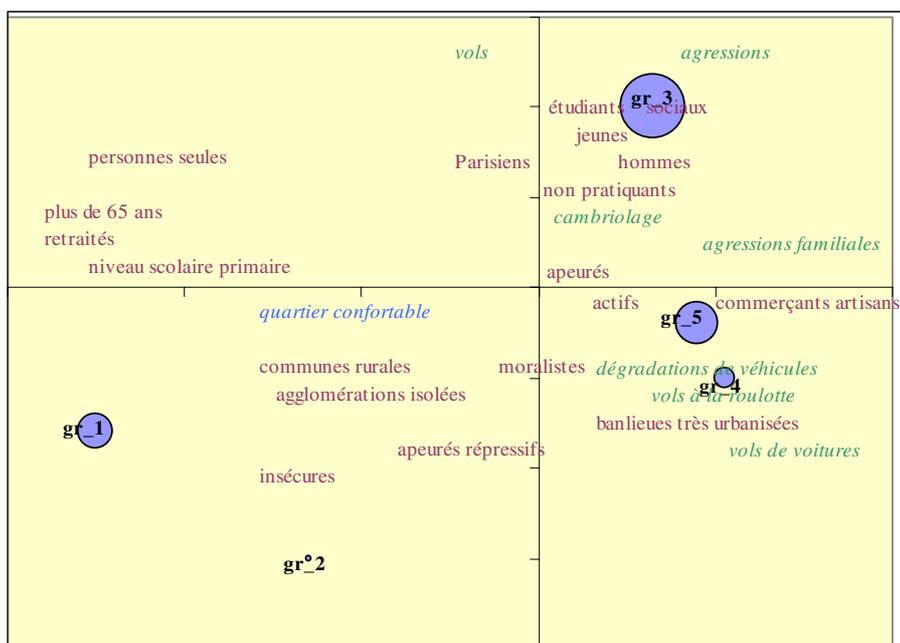
⁷⁶ C'est-à-dire femmes au foyer.

Victimes, non-victimes

Avant d'examiner chaque victimation à tour de rôle, dressons un tableau d'ensemble. On dichotomise chacune d'entre elles en distinguant si l'enquêté a été ou non atteint au cours de la période d'enquête. À ces indications globales de risque, on ajoute encore les caractéristiques des enquêtés et les variables construites précédemment sous forme de types d'opinion et de cadre de vie.

I - Différentes sortes de victimations

Une analyse factorielle de correspondances fait émerger quelques grandes sortes d'atteintes.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 8 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

✧ Un premier facteur à la puissance explicative considérable (58,30% de la variance expliquée) isole les atteintes aux véhicules : leurs différentes modalités (dégradations ou destructions, vol dans ou sur un véhicule, vol de voiture, vol de deux-roues) se rangent d'un côté de l'axe, leur absence de l'autre. Il n'est pas étonnant de voir ce risque - le plus répandu - caractériser le premier facteur : il est tellement banal qu'on y échappe difficilement, sauf à bénéficier d'un mode de vie très protégé.

Qui parvient, en effet, à éviter les atteintes aux véhicules ? Les retraités, les personnes âgées, celles vivant seules, celles aussi dont la scolarité s'est arrêtée au primaire⁷⁷, enfin ceux qui vivent dans un quartier *confortable*. Du côté exposé, on rencontre les actifs en début de carrière (21-30 ans), ceux qui ont atteint le niveau d'études supérieures, qui vivent dans un foyer avec enfants (3 à 5 personnes), enfin les *apeurés* et les enquêtés qui jugent *difficile* leur cadre de vie. À travers ces contributions à l'inertie du facteur, on a l'impression de voir se dessiner une opposition entre ceux qui sont dans la vie active - surtout ceux qui y entrent sans avoir encore eu le temps de s'y installer - et ceux qui l'ont quittée. Elle est doublée d'un contraste entre ceux dont le cadre de vie est protégé et ceux qui vivent dans un cadre exposé : le risque est augmenté pour ceux-ci, diminué pour ceux-là.

✧ Le deuxième facteur conserve encore une importante valeur explicative (21,45%) : il est défini par une palette de victimations moins banale : *les vols personnels et les agressions*. Il ne s'agit plus cette fois de risques concernant l'équipement du ménage tout entier, mais directement des individus.

Les caractéristiques qui contribuent fortement à l'inertie de cet axe sont la jeunesse (15-20 ans), la qualité d'étudiants, le fait de vivre seul ou d'habiter Paris ; on y trouve également les *apeurés*. De l'autre côté, on rencontre surtout les actifs dans la force de l'âge (31-50 ans) et les vols de voitures.

Autrement dit, ce facteur suggère que la victimation personnelle constitue un risque surtout lié à l'âge, plus exactement au mode de vie des jeunes.

On voit déjà se dessiner deux grandes manières d'être victime : les atteintes aux véhicules, très répandues et fortement liées au cadre de vie ; la victimation personnelle plus sélectivement corrélée au style de vie des jeunes.

Dans une analyse globale, les autres lignes de force ont moins d'importance.

✧ Un troisième facteur (8%) fait surtout apparaître le cambriolage lié à un mode de vie plus établi (enquêtés de 51 à 65 ans, titulaires d'un capital scolaire élevé) mais aussi à un cadre de vie difficile (ceux qui jugent leur quartier défavorisé). De l'autre côté de l'axe, on trouve les vols de deux-roues, les très jeunes (moins de 20 ans), les familles nombreuses, les étudiants, le groupe des *sociaux*.

Le cambriolage apparaît comme un risque de personnes établies ; mais on devine aussi, derrière ce *topos* dominant, une autre figure de ce risque, cette fois liée à un environnement défavorisé.

✧ Le facteur suivant (4,18%) singularise les *agressions familiales* parmi toutes les formes d'atteintes à la personne. Le sexe féminin, les 21 à 30 ans, les employés, les *nouveaux arrivants* de tout à l'heure contribuent aussi à l'inertie de cet axe. On imagine par là que cette victimation se distingue des autres sortes d'agressions.

Aux deux grandes figures des atteintes aux véhicules et de la victimation personnelle des jeunes sont donc venues s'ajouter des formes de victimation moins répandues mais suffisamment saillantes pour définir un des facteurs secondaires de l'analyse : le cambriolage avec sa double face et l'agression entre proches dont il faudra creuser la spécificité.

Reste maintenant à répartir les enquêtés en différents groupes à partir de ces lignes de force.

⁷⁷ Un artéfact, au moins partiel de l'âge, dans la mesure où le niveau d'instruction s'élève d'une génération à l'autre.

II - Un risque inégalement réparti

Les Franciliens sont loin d'être égaux devant la victimation : une majorité - presque les deux tiers - est faiblement atteinte, tandis qu'un gros tiers paraît particulièrement exposé. Mais on observe de chaque côté plusieurs manières d'être soit relativement indemne, soit particulièrement victime.

Commençons par ceux qui sont relativement épargnés par la victimation.

Mettons d'abord à part un groupe qui rassemble le cinquième (21% - groupe 1, figure 8) de l'échantillon : son exposition à la victimation est très faible, voire négligeable en toutes matières⁷⁸, sauf pour les cambriolages où il se trouve à la moyenne et pour les vols personnels où son risque est un peu inférieur à la marge. Voici donc un ensemble d'indemnes ou peu s'en faut. Et bien, on les retrouve *insécures* - ils représentent 40% de l'ensemble de ce type - accessoirement *apeurés répressifs* - ils constituent la moitié de ce type ! Plutôt âgé, plutôt féminin, de faible niveau éducatif, comptant beaucoup de retraités, se classant clairement à droite, en matière religieuse plus pratiquant que la moyenne, ce groupe est l'illustration même de la distance entre le risque encouru et la préoccupation sécuritaire.

D'ailleurs, un autre groupe - celui-ci tout petit (5% - groupe 2) - est encore moins exposé au risque en quelque matière que ce soit. On le trouve pourtant encore marqué par une certaine préoccupation sécuritaire. Là encore, il s'agit de retraités, âgés, souvent ruraux, mais cette fois résolument apolitiques, ce qui les distingue des précédents.

On rencontre ensuite un gros groupe (37% - groupe 3), le plus gros de tous, que caractérisent une absence à peu près totale d'incidents liés à la voiture⁷⁹ et une faiblesse relative des cambriolages. En revanche, il est à la moyenne pour les vols - y compris ceux de vélos - et pour les agressions. Une seule survictimation l'affecte : il regroupe les deux cinquièmes des (rares) victimes d'agressions sexuelles. Bien que proches des groupes précédents par leur (faible) exposition globale au risque, les membres de ce groupe en diffèrent radicalement par leur profil. Ils recoupent largement les *sociaux* de tout à l'heure⁸⁰. Jeunes - les moins de 20 ans⁸¹ et même de 30 y sont particulièrement présents - plutôt masculins, dotés d'études secondaires ou supérieures, non-pratiquants, se classant à gauche ou au centre-gauche, appartenant à des ménages nombreux - donc avec enfants - ils sont clairement Parisiens. Les étudiants apparaissent en force parmi eux, un peu les employés, mais aussi les chômeurs - probablement des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Voici donc les deux profils de faiblement exposés : des vieux banlieusards insécures et des jeunes Parisiens insoucians, en précisant que les premiers sont encore moins exposés que les seconds.

Venons maintenant à ceux que la victimation menace plus fortement.

D'abord un groupe restreint (12% - groupe 4) révèle une exposition plus forte que la moyenne pour toutes les victimations, singulièrement en ce qui concerne les atteintes aux voitures⁸². En fait, ce sont les plus victimés. Plus que proportionnellement, il s'agit d'actifs (entre 21 - et surtout 30 - et 50 ans) avec enfants, ayant fait des études supérieures, pratiquants occasionnels, se rangeant à droite, de commerçants ou d'artisans, qui vivent dans des banlieues fortement urbanisées, et parfois dans des zones défavorisées. *Apeurés*, accessoirement *apeurés répressifs* sont bien représentés parmi eux.

⁷⁸ En matière d'atteintes aux véhicules, son immunité est favorisée par un taux de motorisation inférieur à la moyenne de l'échantillon : 66 contre 80%.

⁷⁹ Alors que l'échantillon est motorisé à 80%, les ménages de ce groupe ne le sont qu'à 70%.

⁸⁰ Ils représentent plus de la moitié de ce type qui, lui-même, constitue presque la moitié de cette classe socioprofessionnelle.

⁸¹ Leur jeune âge explique probablement leur forte exposition à l'agression sexuelle.

⁸² Il faut dire que le taux de motorisation atteint 100% dans ce groupe contre 80% en moyenne.

Enfin, un quart de l'échantillon (groupe 5) réunit ceux qui viennent au deuxième rang pour la plupart des victimations. Plus que proportionnellement, ils ont moins de 50 ans, sont un peu plus masculins que la moyenne, ont fait des études secondaires ou supérieures, se situent au centre-droit, vivent dans des ménages avec enfants, pratiquent occasionnellement. Actifs, périurbains, ils habitent, plutôt en zone pavillonnaire, soit dans les villes nouvelles soit dans des agglomérations secondaires des axes. Ils sont plus sensibles que la moyenne à la peur du crime.

Seule la plus ou moins grande intensité de leur exposition à la victimation semble séparer ces deux groupes. En tout cas, ils vérifient ensemble trois constats déjà faits à plusieurs reprises : les risques de victimation sont concentrés sur certaines fractions de population⁸³ ; la victimation pèse largement sur les actifs alors que ce sont les inactifs qui en sont le plus préoccupés ; la peur du crime - c'est-à-dire l'anticipation des menaces - est davantage liée au péril encouru.

victimation	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	groupe 5	ensemble de l'échantillon
agression	2,30	2,40	6,80	12,00	8,50	6,67
agression par un proche	0,18	0,54	0,59	3,18	1,88	1,13
agression sexuelle	0,00	0,18	0,82	1,67	0,92	0,74
vol personnel	6,90	5,60	7,40	11,60	8,30	7,93
cambriolage	9,10	8,30	6,30	15,50	12,10	9,52
vol de voiture	1,20	8,90	0,10	65,90	25,10	14,85
vol roulotte	2,20	8,10	0,40	78,40	35,80	19,29
dégradation	2,50	8,10	0,40	76,00	36,60	19,24
vol deux-roues	0,8	4,90	8,30	15,60	14,20	8,88
taille	21	5	37	12	25	100

Tableau 11 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence

⁸³ Dans l'enquête INSEE-EPCV 1994-1995, on avait déjà trouvé cette distinction entre ceux qui restent largement à l'abri de ceux qui sont surtout exposés à des atteintes aux véhicules et la minorité qui cumule toutes sortes de victimations (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 286-287).

Agressions

I - Les taux d'agressions

indicateurs		agression tout-venant	entre proches	sexuelle
prévalence - % -	générale	6,20 - 7,15	0,93 - 1,33	0,58 - 0,91
	en Île-de-France*	5,83 - 6,76	sans objet	0,49 - 0,80
multivictimation	générale	1,51	2,49	1,49
	en Île-de-France*	1,79	sans objet	1,57
incidence - % -	générale	9,52 - 10,68	2,50 - 3,13	0,90 - 1,30
	en Île-de-France*	10,65 - 11,86	sans objet	0,83 - 1,21

* on ne tient compte ici que des victimations de Franciliens survenues en Île-de-France

Tableau 12 : Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance)

Les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant, et les atteintes sexuelles plus encore.

1 - Les taux d'agressions tout-venant

6,67%⁸⁴ des Franciliens de 15 ans et plus - soit quelque 580 000⁸⁵ victimes - ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000, *d'une autre sorte d'agression - y compris d'un vol avec violence - ou d'une tentative*.

Les ordres de grandeur des années '80 étaient considérablement plus restreints. Au milieu de la décennie, la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) mentionnait 2,6% pour deux ans⁸⁶ ; à la fin des années '80, la partie française de la première enquête internationale tout comme les deux enquêtes urbaines de la fin de la décennie affichaient des taux du même ordre mais pour une année seulement. Les investigations de la décennie suivante donnent des prévalences généralement plus élevées⁸⁷. L'enquête-pilote sur une métropole régionale conclut à une prévalence sur deux ans de 10,2%. Mais le score des violences est étonnamment élevé dans cette ville, quoiqu'il s'agisse surtout d'agressions verbales. Les résultats nationaux sont plus mesurés : les prévalences globales y sont, selon les enquêtes, de 5,2, 6 et 4,2% ; et si l'on extrait des enquêtes INSEE des prévalences franciliennes sur deux ans, on obtient, selon les enquêtes, 6,2, 6,8 et 7,5% que l'on peut comparer avec un taux dans notre enquête de 5,89% sur deux ans (1999 et 2000) toutes agressions confondues.

⁸⁴ Un nombre non négligeable d'enquêtés (172) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁸⁵ Entre 542 et 626 milliers.

⁸⁶ Enquête nationale de face-à-face sur 11 156 personnes de plus de 15 ans ; noter que cette enquête interrogeait, comme ici, à part sur les agressions sexuelles et celles par un proche, ce que les suivantes ne feront généralement pas.

⁸⁷ Aucune ne compte à part les agressions sexuelles ou par un proche.

L'enquête du comité français d'éducation pour la santé (CFES)⁸⁸ avance une prévalence nationale de 3,4% frappés ou blessés de 12 à 75 ans, alors que nous obtenons 1,1% en 1999 en nous limitant, par motif de comparaison, aux agressions ayant entraîné des coups et blessures. Cependant, rien n'indique que l'enquête CFES exclue les autres agressions (sexuelle ou entre proches)⁸⁹. Si on les rajoute, à fins de comparaisons, on parvient, dans notre enquête, à une prévalence francilienne pour 1999 de 1,73%... toujours très éloignée des résultats CFES. Les investigations spécialisées produisent toujours des résultats incomparablement plus élevés que ceux obtenus d'après des enquêtes standard de victimation.

Le nombre moyen de faits (multivictimation) en trois ans est de 1,51 par victime⁹⁰ ce qui donne une incidence de 10,10.

Il faut encore préciser que 6,8% de nos agressés (48) l'ont été hors Île-de-France. Ces violences extra-régionales sont concentrées - on s'y attendait un peu - sur les mois d'été : il s'agit d'incidents de vacances. On peut recalculer la prévalence et l'incidence en en faisant abstraction. Cependant, huit de ces 48 victimes avaient déjà été agressées dans la période de trois ans et rien ne permet de supposer que ces violences antérieures s'étaient déroulées elles aussi hors Île-de-France ; pour elles, on ne défalquera donc que l'incident le plus récent. Au total, on obtient alors une prévalence de 6,29, une multivictimation de 1,79 et donc une incidence de 11,25. Ceci étant, il ne s'agit pas de résultats 'franciliens' puisque des non-Franciliens peuvent être agressés en Île-de-France. On parle ici seulement des agressions de Franciliens en Île-de-France. Mieux vaut donc, pour la suite de l'analyse, travailler sur l'ensemble des agressions qui correspond à la victimation des Franciliens.

2 - Les taux d'agressions entre proches

1,13% des Franciliens de 15 ans et plus - soit quelque 100 000⁹¹ victimes - ont donc, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 1998-1999 ou 2000, *de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux*. Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. On pourrait imaginer que les interviewés les mentionnent alors spontanément parmi les agressions en général, mais, à défaut de question spécifique, ils semblent plutôt avoir tendance à les omettre⁹² : comme pour l'agression sexuelle, c'est seulement en posant explicitement la question des violences entre proches que l'on a des chances d'en découvrir l'étendue.

Peu de termes de comparaison sont disponibles pour aider à situer le résultat obtenu en Île-de-France. La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) avait enregistré un taux de violences entre proches de 1,3% mais sur deux ans⁹³ ; à titre de comparaison, la prévalence francilienne, réduite aux seules années 1999-2000, serait de 0,71, presque deux fois plus faible. Outre la différence de champ - national dans un cas, régional dans l'autre - on peut relever que les taux de l'enquête CESDIP ont dû - en raison de l'agencement du protocole

⁸⁸ CFES, 2000.

⁸⁹ Il existe bien une autre question sur l'agression sexuelle, mais rien n'indique qu'y répondre implique de ne pas répondre à celle très différente sur les coups.

⁹⁰ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3=5$. Dans l'enquête INSEE/EPCV sur 1997 et 1998, on obtenait 1,48 sur deux ans ; dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale 1,77 sur les deux mêmes années. À titre de comparaison, le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans serait de 1,63 dans l'enquête francilienne.

⁹¹ Entre 81 et 117 milliers.

⁹² Ainsi, tout dernièrement, notre enquête dans une métropole régionale : Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 19.

⁹³ Zauberman, Robert, 1995, 83 ; avec une question comparable.

d'enquête - être calculés sur les questions-filtres ; or, l'enquête francilienne nous apprend qu'un nombre non négligeable d'enquêtés (ici 50) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences entre proches, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête⁹⁴.

Un autre terme de comparaison peut être recherché dans l'enquête ENVEFF⁹⁵ sur 7 000 femmes de 20 à 59 ans. Toutefois, ses définitions ne concordent jamais avec la notion de 'proche cohabitant' que nous avons utilisée. Tantôt, elle se restreint au seul couple (2,5% au cours des douze mois précédant l'enquête⁹⁶). Tantôt elle s'étend aux proches et à la famille, qui ne cohabitent pas nécessairement avec la victime (1,8%⁹⁷). Dans notre propre investigation, le taux de femmes de 20 à 59 ans victimes en 2000 d'une agression par un cohabitant est de 0,73%, mais il inclut les violences verbales alors que l'enquête ENVEFF se restreint aux seules agressions physiques. En éliminant les injures et menaces, on tomberait à 0,6. Certes, le champ n'est pas le même - la France métropolitaine dans un cas, la région francilienne dans l'autre - mais cette raison ne suffit pas à expliquer une divergence aussi considérable. On peut aussi soupçonner un effet de questionnaire : celui de l'ENVEFF fouille chaque sphère de vie de manière extrêmement minutieuse ; il tend donc un filet à mailles beaucoup plus serrées qu'une enquête générale de victimation ; ainsi les deux sortes d'investigations donnent des résultats quasiment incomparables.

Pour chaque victime, on enregistre une multivictimation de 2,49 agressions sur trois ans⁹⁸ ce qui conduit à une incidence de 2,82.

3 - Les taux des agressions sexuelles

0,74%⁹⁹ des Franciliens de 15 ans et plus - soit quelque 65 000¹⁰⁰ victimes - ont, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000, *d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches*. Cette forme de violence est donc - toutes les enquêtes parviennent au même constat - beaucoup moins répandue que l'agression tout-venant, moins même que celle par un proche.

La première enquête nationale (CESDIP 1984-1985) avançait une prévalence de 0,4% sur deux ans. L'enquête INSEE/EPCV sur 1997-1998 aboutit à 0,24¹⁰¹. Pour une durée analogue, l'enquête de préfiguration dans une métropole régionale concluait à un taux municipal de 0,7¹⁰². Par comparaison, l'investigation francilienne produit une prévalence biennale de 0,48. Nos résultats se situent donc de façon acceptable dans une fenêtre de consensus.

⁹⁴ Si l'on avait calculé la prévalence francilienne sur les réponses à la question-filtre, on aurait obtenu un taux triennal de 1,61%.

⁹⁵ Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France.

⁹⁶ Jaspard *et al.*, 2001b, 51.

⁹⁷ *Ibid.*, 87.

⁹⁸ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >4 victimations sur trois ans = 6.

⁹⁹ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (43) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences sexuelles, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁰⁰ Entre 50 et 79 milliers.

¹⁰¹ Mais l'agencement du questionnaire était différent : on interrogeait sur les agressions en général et c'est seulement en cours de module qu'on faisait préciser s'il s'agissait d'une agression sexuelle.

¹⁰² Le dispositif est analogue à celui des enquêtes INSEE.

En revanche, si l'on se tourne vers l'enquête nationale ENVEFF¹⁰³, sur 7 000 femmes de 20 à 59 ans, on obtient une prévalence sur la dernière année de 1,2%. Par comparaison, la recherche en Île-de-France aboutirait à un taux annuel pour les femmes de 20 à 59 ans de 0,28 seulement. On observe donc une différence considérable, de 1 à 4. On peut soupçonner un effet de questionnaire semblable à celui évoqué à propos des agressions entre proches ; ainsi, les deux sortes d'investigations donnent des résultats quasiment incomparables.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen de 1,49 agression sur trois ans¹⁰⁴. C'est un peu moins que pour les agressions tout-venant et beaucoup moins que pour les violences entre proches, dont nous savons qu'elles sont à répétition ; autrement dit, l'agression sexuelle se présente généralement comme un événement exceptionnel. Son incidence est de 1,10%.

Ajoutons encore une précision : certaines victimes - en fait 14% - ont été agressées hors Île-de-France. Si l'on retient seulement celles dont la plus récente agression sexuelle s'est déroulée dans la région, la prévalence tombe à 0,65%¹⁰⁵ et l'incidence à 1,02. Comme expliqué à propos des agressions tout-venant, ces taux ne peuvent être considérés comme des résultats pour l'Île-de-France ; ils concernent seulement les Franciliens en Île-de-France. La suite de l'analyse s'opèrera sur l'ensemble des agressions sexuelles quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de 'victimation des Franciliens'.

II - Les circonstances des agressions

1 - La gravité des agressions

gravité	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
ITT	6,85	15,97	6,41
blessures	17,83	16,81	11,54
coups	21,40	40,34	20,51
verbal	40,37	21,85	25,64
autre	13,55	5,04	35,90
conséquences durables santé - % -	13,84	26,05	32,05
peur durable - % -	20,68	24,37	42,31
perte confiance durable - % -	27,67	47,06	41,04

Tableau 13 : Agressions ; gravité

Quand un enquêté mentionne une *agression tout-venant*, il est - heureusement - rare qu'il y ait eu effusion de sang : une fois sur deux, il n'y a même pas eu coup, mais seulement violence verbale ou attitude menaçante. Les coups sont notés une fois sur cinq, les blessures une fois sur six¹⁰⁶. Et c'est seulement dans 6,85% des cas - soit 0,45% de l'ensemble des

¹⁰³ Jaspard & al., 2001a et b.

¹⁰⁴ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >3 victimations sur trois ans = 5.

¹⁰⁵ Soit entre 43 et 70 milliers de victimes. Si celui qui a été agressé hors région n'a pas fait, en trois ans, l'objet d'une autre violence sexuelle, on l'exclut ; mais s'il en a déjà été victime, il n'y a aucune raison de penser que tous ces incidents se sont toujours passés en dehors de l'Île-de-France. Au contraire, l'hypothèse inverse est statistiquement plus vraisemblable. Du coup, on exclut seulement la victimation la plus récente mais l'on retient cette personne pour ses victimations les plus anciennes.

¹⁰⁶ Les variables qui augmentent, toutes choses égales par ailleurs, les risques de blessures sont le faible niveau éducatif, le sexe masculin et la faiblesse des revenus. En ce qui concerne les chances de recevoir des coups, il

enquêtés - que l'on mentionne une incapacité totale de travail temporaire d'au moins huit jours. Les agressions moins graves constituent - sauf circonstance particulière - une simple contravention de cinquième classe que les statistiques policières ne retiendraient pas.

Toutes les enquêtes des années '90 et même celles de la décennie précédente¹⁰⁷ présentent des ventilations analogues des agressions selon leur degré de gravité : au moins une fois sur deux¹⁰⁸, l'agressé n'a pas reçu de coups, il a seulement été injurié ou menacé, et les blessures sérieuses évoluent autour du vingtième... ce qui veut dire une proportion minime de l'ensemble des enquêtés. Si les attitudes menaçantes constituent la forme modale de gravité pour les atteintes sexuelles, et les coups celle des violences entre proches, ce sont les agressions verbales qui représentent, pour les violences tout-venant, la plus grande partie des incidents. Finalement, les conséquences pour la santé, la peur¹⁰⁹, la perte de confiance envers autrui sont ici moins fréquentes, en tous cas nettement moins durables que pour les violences sexuelles ou par un proche.

Toutefois, on trouve aussi dans cette victimation une autre figure : le vol violent qui représente plus de la moitié des cas - à peu près à égalité, des soustractions consommées (26,25%) et des tentatives (29,24%). Paradoxalement, ces dernières ont un relief plus marqué : les vols réussis sont moins souvent accompagnés de coups, ou mêmes d'injures ou de menaces¹¹⁰ ; en revanche, les tentatives s'accompagnent plus souvent de coups : peut-être les victimes se sont-elles défendues ce qui a fait échouer le voleur, mais au prix de horions. Quant aux agressions sans vol, il s'agit soit de violences purement verbales - c'est le cas le plus fréquent - soit de blessures ayant entraîné une ITT. En fin de compte, on voit se dessiner quatre figures de l'agression : le vol à l'arraché, la tentative de vol mêlée de coups, les violences verbales, enfin la brutalité caractérisée.

Les *violences entre proches* sont plus graves en moyenne que les autres sortes d'agressions, même sexuelles, avec une nuance toutefois : les conséquences durables pour la santé, si elles sont ici plus fréquentes qu'au cas d'agression ordinaire, le sont moins qu'au cas d'agression sexuelle. Ajoutons qu'une fois sur cinq (18,49%), elles s'accompagnent de dommages physiques pour des tiers (par exemple des enfants de la victime). La peur engendrée par l'agression est ici moins fréquente qu'en cas de violence sexuelle, mais la perte de confiance dans les autres est plus répandue que pour n'importe quelle autre sorte d'agression.

La première enquête nationale avait également relevé, au milieu des années '80, une plus grande gravité des violences entre proches¹¹¹ : ces agressés, expliquait-on alors, patientent souvent tant qu'ils n'ont pas fait le deuil de leur relation avec l'agresseur, de sorte que la violence a le temps d'empirer.

s'agit du sexe masculin, de la faiblesse des revenus, du recours aux transports en commun. Pour les injures et menaces, élèves et étudiants et hommes sont plus exposés que les actifs et les femmes. En revanche, le sexe féminin, la fréquence des sorties nocturnes, surtout en transports en commun, multiplient les risques d'attitudes menaçantes.

¹⁰⁷ Zauberman, Robert, 1995 ; Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

¹⁰⁸ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Zauberman, Robert, Pottier, 2000), on parvient même à 70% d'agressions verbales, ce qui va de pair avec les scores très élevés observés dans cette investigation.

¹⁰⁹ La peur apparaît clairement liée au vol avec violence (peur durable) ou à la tentative (peur passagère). Il en va de même pour les conséquences durables pour la santé, mais c'est probablement dans ce cas une conséquence de la plus grande gravité de l'agression (sureprésentation des cas ayant entraîné une ITT).

¹¹⁰ 95 victimes ne mentionnent ni blessures, ni coups, ni même injures ou menaces : 76 d'entre elles ont subi un vol - probablement à l'arraché - plus ou moins réussi ; il ne s'est accompagné ni de coups, ni de menaces et il n'a pas entraîné de dommages physiques. Quant aux 19 autres - surtout des femmes (12), dans des lieux ou transports publics (10) - il doit s'agir d'enquêtés qui se jugent victimes d'attitudes menaçantes vécues comme des agressions bien qu'il n'y ait eu effectivement aucun passage à l'acte.

¹¹¹ Zauberman, Robert, 1995, 183, 193.

Ce n'est pas, en tout cas, la fréquence des armes qui permettrait d'expliquer cette gravité des conséquences : sept fois sur dix (72,26%), le proche agresseur ne recourt à aucune arme, une fois sur six seulement (15,13), il se sert d'un couteau, une fois sur dix (12,61) d'une arme par destination ; jamais une arme à feu n'est mentionnée. Tout ceci ne s'écarte guère de l'armement observé en cas d'agression tout-venant.

taux d'armement - % -	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
arme à feu	3,71	0,00	1,28
couteau	16,26	15,13	8,97
arme par destination	10,98	12,61	3,85
chien	1,14	0,00	0,00

Tableau 14 : Agressions ; armement

Les *violences sexuelles* se distinguent globalement des autres agressions, non seulement par un armement encore plus rare de l'auteur, mais encore par l'importance d'une catégorie de gravité un peu énigmatique (*autre*) : il n'y a eu ni brutalité physique effective ni agression verbale, probablement donc quelque chose du genre : *un type m'a suivi d'un air menaçant quoique sans rien dire ou rien faire*. En revanche, les coups et blessures, les injures et les menaces sont à leur minimum. Pour autant, c'est dans cette catégorie d'agression que les conséquences pour la santé, la peur et la perte de confiance sont le plus souvent durables. Autrement dit, si elle prend une connotation sexuelle, la moindre agression est fortement ressentie, quand bien même elle se réduirait à une attitude menaçante.

Les viols consommés ne constituent, en effet, que le vingtième de ces agressions - soit 0,038% des enquêtés et 0,07 des femmes¹¹² - et l'on arrive au tiers en y ajoutant les tentatives - 0,23% de la population et 0,38 de sa partie féminine. Au total, en trois ans, 0,45% des Franciliennes auraient été victimes d'un viol ou d'une tentative. On ne s'étonnera pas de leur plus grande gravité : la proportion de coups et blessures passe de 38,46 à 57,14% si l'on considère les viols consommés ou les tentatives.

2 - La localisation des agressions

localisation - % -	agression tout-venant	sexuelle
quartier	31,53	33,33
reste de la commune	23,68	23,08
reste de la région	37,95	29,49
hors Île-de-France	6,85	14,10

Tableau 15 : Agressions tout-venant et sexuelles ; localisation

Le lieu de l'*agression tout-venant* se répartit assez équitablement entre le quartier de la victime (31,53%), le reste de la commune (23,68), le reste de la région (37,95), mais avec des profils différents : c'est dans son quartier qu'on a le plus de chances de subir un vol avec violence - peut-être s'agit-il, au moins dans un certain nombre de cas, de rackets¹¹³ ? En revanche, l'agression tout-venant se distingue de l'attentat sexuel par une plus nette prédominance des incidents dans la rue ou dans un parc public - souvent des tentatives de vol ; les transports publics viennent au second rang dans les deux cas avec des scores à peu près équivalents ; mais le domicile - qui est le troisième lieu d'attentat sexuel par ordre de fréquence - ne joue qu'un rôle très limité pour les violences tout-venant.

¹¹² L'enquête ENVEFF conclut à une prévalence nationale des viols consommés sur des femmes de 20 à 59 ans de 0,3% pour une seule année... encore une fois un ordre de grandeur tout à fait différent.

¹¹³ Si les locaux scolaires ne réunissent que 3,28% des agressions, du moins les vols avec violence y sont surreprésentés.

lieux - % -	agression tout-venant	sexuelle
domicile	7,28	14,10
autre logement	0,71	7,69
partie commune	4,56	10,26
café	2,28	2,56
base de loisirs	1,85	0,00
commerce	6,56	1,28
transports publics	17,84	20,51
école	3,28	5,13
rue	39,09	26,93
gare	4,99	2,56
autre	11,56	8,98

Tableau 16 : Agressions tout-venant et sexuelles ; lieux

Les *agressions tout-venant* sur le lieu de travail ou d'études (17,83% de toutes les violences) se passent notamment dans la rue (3,99%), dans les locaux scolaires (2,57), dans les transports en commun (1,71). 11,13% seulement des agressions ont été subies par la victime dans l'exercice de son métier, notamment dans la rue ou les parcs publics (2,28%). Quoique les locaux scolaires ne regroupent qu'une part minuscule (3,28%) des agressions, c'est cependant le type de lieu où sont le plus surreprésentées les agressions intervenues dans l'exercice du métier (6,41 au lieu de 3,28, mais il s'agit de... 5 cas).

L'attentat sexuel est un peu plus nocturne que l'agression tout-venant, bien que la majorité des *violences sexuelles* se passe de jour. Mais surtout, l'agression ordinaire constitue un risque d'espace public alors que l'attentat sexuel se déroule une fois sur trois au domicile, dans un autre logement ou une partie commune d'immeuble. Cependant, les transports publics constituent un pôle secondaire mais non négligeable de risque ; d'ailleurs ceux qui les utilisent pour se rendre à leur travail ou à leurs études sont surexposés, de même que ceux qui rentrent tard le soir ou qui sortent beaucoup.

3 - Pluralité d'auteurs et interconnaissance auteur/victime

interconnaissance - % -	agression tout-venant	sexuelle
vit avec	0,14	2,58
connaît bien	4,29	14,10
connaît de loin	9,70	11,54
inconnu	85,88	71,79

Tableau 17 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance entre auteur et victime

Victimisation de la rue, l'*agression tout-venant* est, plus que toute autre violence, un incident entre inconnus - ce qui n'étonnera pas puisque les violences liées à l'interconnaissance sont traitées à part¹¹⁴.

On s'étonnera peut-être de la fréquence de ces violences à plusieurs (60,06%), souvent liées à un vol ou une tentative ; cette pluralité d'auteurs augmente légèrement, on s'en doute, les risques de violences physiques effectives et aussi de dommages matériels. La *violence sexuelle* se distingue des agressions tout-venant par une interconnaissance un peu plus marquée entre auteur et victime. L'agresseur y est aussi beaucoup plus fréquemment seul.

¹¹⁴ L'interconnaissance est encore plus faible quand il s'agit d'un vol violent ou d'une tentative.

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi*	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
va à la police	33,38	23,53	24,36
téléphone à la police	5,42	7,56	5,13
police déjà informée	5,99	6,72	2,56
police pas informée	55,21	62,18	67,95
dépose une plainte - % -	31,95	22,68	19,23
taux d'élucidation - % -	40,62	s.o.	46,67
taux de satisfaction - % -	41,21	66	44,00

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 18 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

raisons		agression tout-venant	entre proches	sexuelle
non-déclaration - % -	géné	1,80	8,11	7,55
	pas la peine	37,37	31,08	30,19
	servi à rien	41,49	14,86	20,75
	ne regarde pas police	4,38	24,32	9,43
	peur de représailles	4,12	9,46	9,43
	autre	10,57	12,16	22,64
déclaration - % -	recherche secours	5,17	9,30	12,50
	faire punir	26,90	23,26	37,50
	ça ne se reproduise pas	36,21	53,49	45,83
	faut le faire	20,69	4,65	0,00
	autre	11,03		0,00

Tableau 19 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie

Le renvoi à la police - et par voie de conséquence le dépôt de plainte - sont moins rares pour les *agressions tout-venant* que pour les autres sortes de violences : les raisons particulières qui retiennent si souvent les victimes d'agression sexuelle ou par un proche ne jouent pas ici. Toutefois, la propension à se tourner vers les autorités reste - on le verra plus loin - globalement beaucoup plus mesurée qu'en matière de vols ou de cambriolages. Encore faut-il distinguer : si un petit tiers de l'ensemble des agressés dépose finalement une plainte, ils sont plus des quatre cinquièmes en cas d'ITT et/ou de dommages importants ; en revanche, les tentatives de vols violents ainsi d'ailleurs que les violences seulement verbales ne poussent guère la victime au renvoi. C'est donc la très grande hétérogénéité de cette sorte d'agression qui détermine la faiblesse du taux global de renvoi. Les raisons de non-déclaration mettent d'ailleurs en exergue - beaucoup plus nettement que dans les autres agressions - soit la faible gravité de l'incident (*ça n'en valait pas la peine*), soit le scepticisme sur l'intervention policière (*ça n'aurait servi à rien*). Si l'on scrute maintenant les raisons des renvoyants, on trouve au premier rang la volonté de punir et celle de prévenir la récurrence, moins accentuée cependant que pour les autres agressions, et tout de suite après le souci de remplir son devoir civique (*il fallait le faire*), un motif tout à fait absent en cas de violences sexuelles ou entre proches.

gravité	ITT	blessures	coups	verbal	autre	vol	tentat. vol	ensemble
plaintes - % -	81,3	42,4	24	21,9	35,8	53,8	19,51	31,95

Tableau 20 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité

Des enseignements comparables ressortent des autres enquêtes disponibles ; on notera cependant l'affaïssement - déjà relevé ailleurs¹¹⁵ - de la propension au renvoi par rapport à la décennie '80, à l'exception toutefois des cas les plus graves.

plaintes	CESDIP 84-85	INSEE 94-95	métropole rég. 97-98
toutes agressions	42	32,6	33,1
agressions caractérisées*	75	64	77

* CESDIP : hospitalisation ; INSEE : ITT>8 jours ; métropole régionale : nécessité de recevoir des soins.

Tableau 21 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte dans d'autres enquêtes

Aux dires des victimes, le taux d'élucidation se situe au même niveau que pour les agressions sexuelles. On est loin des scores avancés dans les données officielles - 70% pour l'ensemble des atteintes contre les personnes - mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de police les comptent à part (et avancent pour eux un résultat bien plus médiocre). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est bien meilleure pour les agressions pures et simples que pour les vols avec violence. En tout cas, sur cinq victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police, deux (41,21%) s'affirment satisfaites de l'intervention policière, un score comparable à celui observé en cas de plainte pour agression sexuelle.

En cas d'*agression entre proches*, le recours à la police ou à la gendarmerie est moins fréquent encore. C'est encore plus vrai pour les violences sexuelles. Il n'est pas sûr, pour autant, que les raisons soient les mêmes dans les deux cas : en cas de violence sexuelle, on hésite devant une démarche que l'on craint pénible, voire traumatisante ; pour les agressions entre proches, la victime répugne souvent à faire appel à un tiers, surtout à un policier, pour ne pas endommager davantage la relation avec son partenaire.

Cependant si ces violences par un proche deviennent graves, si elles entraînent une incapacité totale de travail temporaire (ITT) d'au moins huit jours, alors la plainte tend à devenir systématique, à moins toutefois que la crainte des représailles incline (une fois sur dix) au silence.

On voit bien la difficulté à passer d'une relation privée à une affaire publique : les victimes de violences entre proches sont bien plus nombreuses que tout autre agressé à expliquer leur absence de renvoi par le fait que *ça ne regarde pas la police*. La gêne et la peur des représailles les dissuadent aussi de se plaindre bien plus souvent que les agressés tout-venant, mais cette fois à l'instar des victimes de violences sexuelles. Mais elles se distinguent de ces dernières en avançant bien moins souvent des raisons d'abstention qu'elles préfèrent taire.

Choisissent-elles, au contraire, de se tourner vers la police, c'est, plus que tout autre agressé, pour tenter d'enrayer le cycle de violence ; en revanche, le désir de faire punir l'auteur n'est pas très répandu.

Comme les autres agressés, les victimes de violence par un proche se déclarent massivement satisfaites de l'accueil policier. Ce sont d'ailleurs les agressés les plus satisfaits de l'intervention policière ou gendarmique, peut-être parce que l'élucidation ne fait pas problème dans leur cas : par définition, l'agresseur est identifié.

Curieusement - mais c'est un classique des enquêtes - la *violence sexuelle*, celle qui résonne le plus fort, est aussi celle où le recours aux services de police et de gendarmerie est le moins fréquent et le taux de plainte le plus faible¹¹⁶. C'est donc finalement la forme

¹¹⁵ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

¹¹⁶ Dans la première enquête nationale (CESDIP 1984-1985), le taux de plainte était de 26% ; il se situait à 25 et 35% dans deux enquêtes urbaines réalisées à la fin des années '80, respectivement en banlieue parisienne et dans une métropole régionale (Zauberman, Robert, 1995, 143). Dans tous ces cas, la question était cependant moins restrictive : on demandait si l'enquêté avait *informé* la police.

d'agression qui restera le plus souvent clandestine pour les autorités. Parmi les raisons de non-déclaration, la gêne et la peur des représailles sont ici à leur maximum, mais ces explications restent très minoritaires. L'agression sexuelle se singularise surtout par la fréquence de motifs d'abstention qu'on ne veut pas expliciter. En sens inverse, parmi ceux qui optent pour le renvoi, le souci punitif est au plus haut bien que la volonté d'éviter la récidive soit plus fréquente. En tout cas, l'élucidation est, d'après les victimes, au même taux médiocre¹¹⁷ qu'il s'agisse d'agression sexuelle ou ordinaire ; le taux de satisfaction est d'ailleurs du même ordre dans les deux cas.

En tout cas, les renseignements recueillis sur le renvoi de l'agressé à la police ou à la gendarmerie vont permettre de tenter une comparaison entre les données d'enquête et celles de la statistique officielle.

2 - Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

La réalisation de cette comparaison demande quelques précautions et quelques explications. Dans les deux sources, il faut sélectionner les catégories susceptibles de mise en parallèle.

Les statistiques de police et de gendarmerie ne distinguent pas les agressions entre proches de l'ensemble des violences ; il faudra donc, dans les données d'enquête, cumuler les *agressions tout-venant et celles commises par un proche*¹¹⁸ ; on va débiter par cette première mise en rapport¹¹⁹ ; on traitera ensuite des violences sexuelles.

- les données officielles publiées n'enregistrent pas les contraventions, seulement les crimes ou les délits, c'est-à-dire soit les agressions ayant entraîné une ITT de plus de huit jours (article 222-11 du code pénal), soit celles qui sont accompagnées de l'une des circonstances aggravantes de l'article 222-13 ;

- les vols avec violence et tentatives sont comptés à part dans les statistiques policières¹²⁰ et on peut aussi les distinguer de l'ensemble des agressions mentionnées par les enquêtés ;

- enfin, les violences seulement verbales mentionnées par les enquêtés peuvent, au moins théoriquement, se retrouver dans les données officielles sous la catégorie 'menaces, chantage, atteintes à la dignité...'

En ce qui concerne les *outrages et violences à dépositaires de l'autorité* (36 311 enregistrements en 1998, 1999 et 2000), on n'en tiendra pas compte dans cette comparaison :

¹¹⁷ La différence est ici conséquente avec les taux de réussite qu'affichent les services (Direction centrale de la police judiciaire, 2001, 45) : 70,58% pour l'ensemble des atteintes contre les personnes, 72,84 pour les agressions sexuelles, 78,16 pour les seuls viols... Certes, les victimes ne sont, elles le disent elles-mêmes, pas systématiquement informées des suites de leur plainte ; toutefois, en matière d'agression physique, on voit difficilement comment un dossier peut être traité réellement en laissant les victimes à l'écart. Et quand bien même une affaire serait réellement élucidée, l'impact de cette réussite est de nul effet sur le plaignant si on ne la porte pas à sa connaissance.

¹¹⁸ Les taux moyens de plainte sont très différents dans un cas et dans l'autre, de sorte qu'il faut calculer à part chaque incidence apparente avant d'en faire la somme.

¹¹⁹ On trouvera en annexe une note méthodologique qui relate le détail de la construction des termes de comparaison. Les autres comparaisons seront préparées selon les mêmes principes ; elles posent cependant moins de difficultés de sorte qu'il n'a pas paru nécessaire de rédiger des notes de méthode à leur propos. On se bornera dans chaque cas à indiquer quelles sont les données retenues d'un côté (enquête) et de l'autre (statistique de police et de gendarmerie).

¹²⁰ Toutefois, tous les faits de cette catégorie ne visent pas des particuliers. Un calcul à partir des statistiques policières détaillées montre que c'est le cas pour 81% des vols avec violence parisiens. C'est ce pourcentage qu'on retiendra.

leurs victimes ont peu de chance d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon de population générale.

Finalement, on procède à une comparaison dans une fourchette : son plancher est constitué, dans l'enquête, par les seules violences ayant entraîné une ITT, et, dans les statistiques, par les coups et blessures volontaires (CBV) augmentés des tentatives d'homicide. Son plafond est représenté, dans l'enquête, par l'ensemble des agressions 'tout-venant' et entre proches, et, dans les statistiques, par les CBV, tentatives d'homicides, vols avec violence et menaces...

agressions	toutes agressions*	vols violents	injures & menaces*	avec ITT*	ITT ou 222-13*
incidence 1998-1999-2000	1 173 211 - 1 289 602	466 674 - 544 779	323 503 - 389 679	48 395 - 76 578	198 467 - 251 438
taux de plainte - % -	31.8 (agr) -- 22.7 (af)	35.1	25.6 (agr) -15.4 (af)	92.6 (agr) -57.9 (af)	45.0 (agr) - 43.6 (af)
incidence apparente 98-99-00	327 595 - 410 052	164 035 - 191 489	50 523 - 76 982	20 606 - 69 671	71 741 - 129 561
données policières 98-99-2000					
CBV + tent. d'homicides (1)		105 341			84 351
vols violents c.particuliers (2)			42 289		
menaces, chantages...(3)					
(1)+(2)+(3).....	231 981				
échantillon			10 504		
recensement '99 pop 15+			8 751 483		

* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches

Tableau 22 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

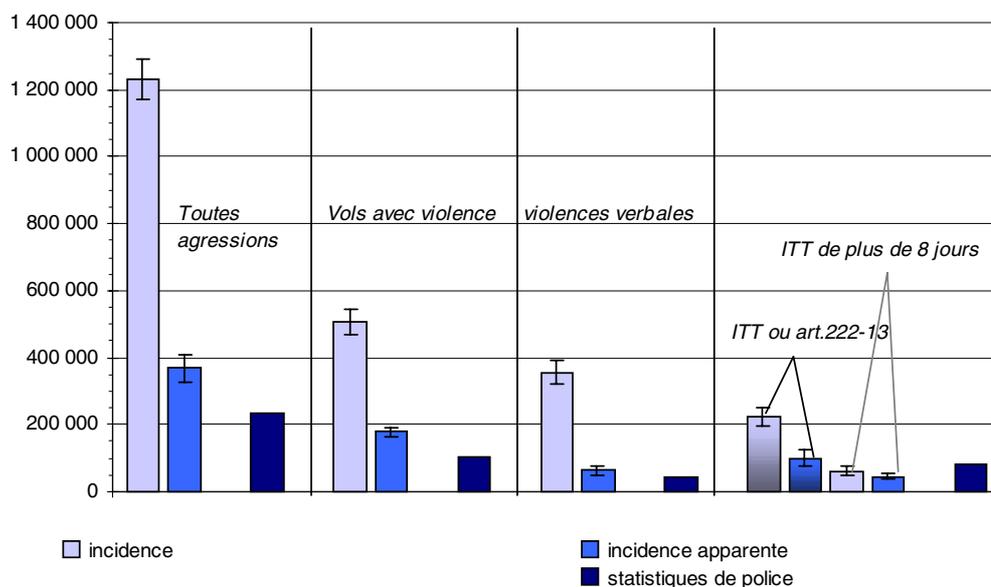
Si l'on considère d'abord les ensembles les plus larges - agressions 'tout-venant' ou de la part d'un proche dans l'enquête ; coups et blessures volontaires, tentatives d'homicides, vols violents contre des particuliers, menaces... dans les statistiques officielles - les données policières diffèrent des résultats d'enquête du simple à plus du quintuple (1 à 5,3). Cette divergence ne tient pas seulement à la faible propension des victimes à informer les autorités : les enregistrements de gendarmerie et de police restent très en deçà de l'incidence apparente (i.e. corrigée par le taux de plainte). Ils ne comptabilisent donc pas toutes les agressions pour lesquelles les victimes soutiennent avoir déposé une plainte. En logique, ils devraient, au contraire, se situer au-dessus puisqu'ils peuvent contenir aussi la mention d'agressions que l'enquête ne peut connaître (contre des mineurs de 15 ans ou en Île-de-France contre des non-résidents).

Pour les vols violents, la différence entre statistiques officielles et estimés d'enquête est presque (1 à 4,8) aussi forte ; là aussi, elle ne tient pas seulement au comportement de plainte : les données policières s'inscrivent en deçà de la fourchette d'incidence apparente. Ici, l'explication est simple : il suffit de ne tenir compte que des vols consommés pour trouver une fourchette d'incidence apparente (entre 106 650 et 135 240) dans laquelle le décompte policier (105 341) parvient à peu près à s'inscrire. Autrement dit, les tentatives, mêmes déclarées par les victimes, ne sont pas enregistrées sous forme de procès-verbal, du moins sous la qualification de vols avec violence. Il est d'ailleurs facile de les retrouver : si l'on additionne vols violents et vols personnels (voy. *infra*), on obtient un résultat policier (632 739) qui s'inscrit parfaitement dans la fourchette des incidences apparentes (577 878 – 668 274) ; les policiers tendent à classer en vols simples ce que les victimes ont tendance à considérer comme des tentatives de vols violents.

La comparaison change complètement d'allure si l'on considère seulement les violences verbales : certes, la différence entre données officielles et estimés d'enquête est à son maximum (1 à 8,43) ; elle s'explique presque entièrement par la très faible propension au renvoi : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, le décompte policier s'inscrit un peu au dessous du minimum de la fourchette d'incidence apparente.

Pour les agressions les plus graves, celles qui ont entraîné une ITT susceptible de leur valoir une qualification délictuelle, les données policières se situent non seulement très au delà

de l'incidence apparente, mais même au sommet de la fourchette d'incidence. Nous sommes devant un cas unique où les données policières dépassent les estimés d'enquête. On peut y voir, à tout le moins, une forte vigilance devant toutes les formes de violence physique caractérisée. On pourrait attribuer cet 'excès' de comptage policier à l'enregistrement de violences qui débordent le champ de l'enquête (mineurs de 15 ans, victimes non-franciliennes) ; il est douteux cependant que cette explication suffise à rendre compte de la divergence, dans la mesure où elle ne produit pas, dans les autres hypothèses, le même résultat. On peut penser plutôt que beaucoup de CBV enregistrés par la police et la gendarmerie correspondent à ces circonstances aggravantes de l'article 222-13 du code pénal - personne vulnérable, ascendant, conjoint ou concubin, pluralité d'auteurs, usage ou menace d'une arme, préméditation... - qui permettent, depuis le nouveau code pénal, de compter comme délits des violences n'ayant pourtant pas entraîné une ITT de plus de huit jours. L'hypothèse se vérifie : si l'on ajoute aux agressions ayant entraîné une ITT toutes celles correspondant aux circonstances de l'article 222-13, le décompte policier s'inscrit alors aisément dans la fourchette d'incidence apparente. La différence entre incidence déduite de l'enquête et statistique officielle est alors entièrement expliquée par la propension des victimes au renvoi.



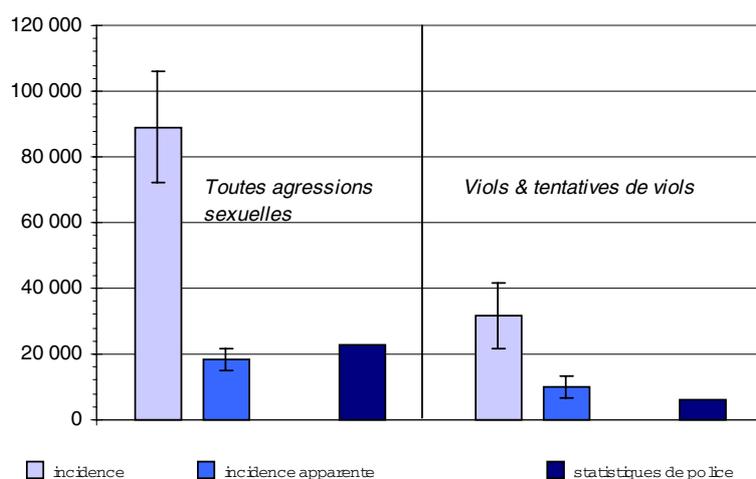
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 9 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Pour mener à bien maintenant la comparaison concernant les *violences sexuelles*, on distingue l'ensemble de ces agressions des seuls viols, tentés ou consommés.

agressions sexuelles	ensemble	viols et tentatives
incidence 1998-1999-2000	72 342 - 105 953	21 612 - 41 708
taux de plainte - % -	20,6	32,0
incidence apparente 1998-1999-2000	14 894 - 21 814	6 916 - 13 347
données policières 1998-1999-2000	22 538	6 163
échantillon	10 504	
recensement 1999, population 15 +	8 751 483	

Tableau 23 : Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières

L'exercice permet d'abord de confirmer la disproportion entre ce que les victimes mentionnent et ce que police et gendarmerie enregistrent. Il montre aussi que cet écart est entièrement dû à la faiblesse de la propension des victimes au renvoi : la proactivité policière est ici au plus bas¹²¹ ; si la victime ne dénonce pas l'agression, elle ne sera jamais enregistrée. En revanche, dès qu'une plainte est déposée, il y a un procès-verbal, donc comptage statistique. Les deux sources sont donc ici cohérentes. Le léger excès policier par rapport à l'incidence apparente (c'est-à-dire corrigée par le taux de plainte) s'explique parce que police et gendarmerie peuvent enregistrer des agressions concernant des mineurs de 15 ans et aussi des violences en Île-de-France contre des non-Franciliens.



les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 10 : Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières

3 - Les autres recours

Les autres recours représentent peu de choses.

En matière de *violences tout-venant*, 11% des agressés - surtout ceux qui ont été volés et ceux qui ont subi des dommages importants - adressent à leur assureur une déclaration de sinistre. Quand ils ne le font pas, c'est soit parce que la démarche n'en vaut *pas la peine*, plus rarement parce que le dommage n'est *pas couvert*. En tout cas, trois déclarants sur cinq sont finalement indemnisés, ce qui représente... 6,28% de l'ensemble des agressés. Autant dire que l'assurance est hors-jeu pour ce type de victimation. Tous les autres recours sont insignifiants, même se confier à un proche, ami ou voisin est à son plus bas niveau. On est frappé de voir comment l'agressé reste fréquemment seul face à sa victimation.

Ce sont les *agressés par un proche* qui recourent le plus à des services d'aide aux victimes - probablement destinés aux *femmes battues* - mais il ne s'agit jamais que d'une minuscule minorité (7,56%). Plus répandu (25,21%) est le recours aux hommes de loi - probablement l'avocat du divorce - on l'avait déjà remarqué lors de la première enquête nationale¹²². Comme pour les victimes de violences sexuelles, celles d'agressions par un proche ont recours, bien plus que les agressés tout-venant, à quelqu'un - peut-être un

¹²¹ Comme le montre la ligne *police déjà informée* du tableau 11.

¹²² Le recours aux services d'aide aux victimes se situait au milieu des années '80 à 4,9 et celui aux hommes de loi à 29,27% ; voy. Zauberman, Robert, 1995, 150, 151.

professionnel - pour les aider à surmonter le choc. En revanche, s'adresser à son maire, à un service municipal, voire à la police municipale n'apparaît que tout à fait exceptionnellement.

recours -% -	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
aide aux victimes	2,00	7,56	6,41
homme de loi	4,14	25,21	7,69
confident, soutien psychol.	21,83	41,18	55,13

Tableau 24 : Agressions ; autres recours

En matière de *violences sexuelles*, on relèvera surtout la fréquence du recours à quelqu'un qui puisse aider à surmonter le choc ou le traumatisme. Les services d'aide aux victimes sont presque à leur maximum, mais c'est cette fois de l'ordre d'une goutte d'eau dans la mer (6,41%).

IV - Les caractéristiques des agressés

âges	agression tout-venant - %	entre proches %	sexuelle %	ensemble des enquêtés %
15-20	19,83	15,13	21,79	9,87
21-30	29,10	31,93	44,87	20,15
31-50	31,10	40,34	30,77	38,29
50-65	13,41	9,24	2,56	18,23
>65	6,56	3,36	0,00	13,45

Tableau 25 : Agressions ; âges

niveau d'instruction	agression tout-venant - %	entre proches %	sexuelle %	ensemble des enquêtés %
primaire	3,00	3,36	1,28	9,48
1 ^{er} cycle secondaire	9,99	13,45	6,41	14,05
2 ^{ème} cycle secondaire	29,81	38,66	26,92	30,76
supérieur	57,20	44,54	65,38	45,71

Tableau 26 : Agressions ; dernier établissement d'enseignement fréquenté

La victime d'*agression tout-venant* est évidemment surtout un homme¹²³ ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'on interroge à part sur les violences qui touchent particulièrement l'autre sexe. Mais c'est aussi un jeune, en tout cas de moins de 30 ans¹²⁴.

On peut s'arrêter particulièrement à la classe d'âge qui correspond approximativement aux lycéens (15-19 ans). Comme dans toutes les classes d'âge, c'est la rue qui constitue pour ces jeunes le principal théâtre d'agression (41,67%); viennent ensuite les transports en commun (20,37), puis les établissements scolaires (12,96). Pour les 20-24 ans, la rue vient aussi au premier rang (35%), suivie des transports publics (24,17), et des gares (12,50). À partir de 25 ans, la rue (39,53%) est suivie par les lieux de loisir ou de commerce (24,95), puis

¹²³ Les femmes sont à 41,37 contre 52,25 dans l'ensemble des enquêtés. Elles se retrouvent surtout dans le cas où l'agression se résume à une attitude jugée menaçante, mais sans autre passage à l'acte... ce qui veut dire qu'elles sont plus sensibles à la moindre posture agressive, probablement parce qu'elles s'estiment plus vulnérables. Une régression logistique précise ces résultats : alors que les femmes ont, toutes choses égales par ailleurs, deux fois moins de chances que les hommes d'être blessées ou même de recevoir des coups, et encore 1,4 moins de chances d'être menacées ou injuriées, leur probabilité devient deux fois et demie plus importante quand il s'agit seulement d'attitudes jugées menaçantes.

¹²⁴ À cet âge cesse de manière très significative la surreprésentation des agressés. La probabilité d'agression continue à chuter par la suite : les 31-50 ans ont 1,9 plus de chances d'être injuriés ou menacés que les 51-65. Et ceux-ci ont encore 3,1 plus de chances d'attraper des coups que leurs aînés de plus de 65 ans.

PCS	agression tout-venant %	entre proches %	sexuelle %	ensemble des enquêtés %
agriculteurs	0,00	0,00	0,00	0,15
indépendants	2,57	4,20	1,28	2,48
cadres & scientifiques	19,55	13,40	17,95	17,99
intermédiaires	15,26	13,45	16,67	14,37
employés	15,26	26,89	20,51	15,92
ouvriers	5,27	6,72	0,00	7,01
retraités	9,56	5,04	0,00	18,85
chômeurs	5,85	3,36	3,85	4,34
étudiants, militaires du contingent	23,40	13,45	32,05	12,10
autres inactifs	3,28	13,45	7,69	6,79

Tableau 27 : Agressions ; PCS

les logements (15,64). Autrement dit, on observe une liaison entre la jeunesse et l'agression dans les locaux scolaires et les transports en commun. Mais on n'a là que l'expression de leur mode de vie : ils sont les utilisateurs par excellence des premiers et les plus grands usagers des seconds¹²⁵.

On considère ensuite la prévalence des 15-19 ans dans tous les groupes d'agressions et aussi dans les vols personnels qui - pour cette classe d'âge - s'en rapprochent beaucoup (*la dépouille*). En ne comptant qu'une fois les cas qui ont été victimes dans deux ou plusieurs de ces catégories, on parvient à définir une prévalence des victimations personnelles pour cette classe d'âge.

	agressions tout-venant	dont vol violent	agressions sexuelles	agressions entre proches	vols personnels	prévalence d'ensemble jeunes*	prévalence d'ensemble échantillon *
15-19 ans	12,8	9,9	1,8	1,8	11,9	26,8	15,3

*les quelques enquêtés qui ont été victimes de plusieurs de ces atteintes ne sont comptés qu'une fois

Tableau 28 : 15-19 ans ; victimations personnelles ; taux de prévalence - % -

Évidemment, la répartition selon le capital scolaire reproduit cet effet d'âge - ou plutôt l'effet de génération qu'il entraîne avec lui - ceux qui sont allés au delà du baccalauréat sont plus représentés que leur part dans l'échantillon. Il n'est pas inintéressant cependant de noter que ce sont les agressions verbales qui dominent parmi eux, alors que les violences vraiment graves (ITT) sont surreprésentées parmi les diplômés de l'enseignement secondaire¹²⁶.

La structure socioprofessionnelle répète cette répartition par âges avec une nette surreprésentation des étudiants¹²⁷ et une aussi claire sous-représentation des retraités. En revanche, le type d'habitat et la sorte d'environnement ne permettent pas de distinguer nos agressés du reste de l'échantillon ; cependant, comme tous les agressés, ils sont plus nombreux que la moyenne à trouver leur quartier 'difficile'.

opinion sur quartier	agression tout-venant %	entre proches %	sexuelle %	ensemble des enquêtés %
difficile	32,24	40,34	29,49	23,58
moyen	19,40	12,61	24,36	24,67
agréable	48,36	47,06	46,15	51,75

Tableau 29 : Ventilation des opinions sur son quartier selon la sorte d'agression

¹²⁵ Le tableau correspondant se trouve en annexe 6.

¹²⁶ Ceux qui ont dépassé le niveau du baccalauréat ont 1,6 fois plus de chances que ceux restés au niveau du collège d'être menacés ou injuriés, en revanche les chances de blessures sont pour eux 2,8 fois moins fortes. D'ailleurs, elle sont déjà 1,8 plus faibles pour ceux qui sont parvenus jusqu'au lycée par rapport à ceux qui n'ont pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire.

¹²⁷ Ils ont 1,5 plus de chances que les actifs d'être menacés ou injuriés.

Bien entendu, la victime d'une *agression par un proche* est, le plus souvent, une femme, quoique, comme dans l'enquête nationale du milieu des années '80¹²⁸, un quart des victimes sont des hommes. La surreprésentation féminine est surtout forte parmi les 31-50 ans - probablement le syndrome de la femme battue -, tandis que les hommes sont mieux représentés parmi les moins de 20 ans.

Si la violence est globalement une victimation de jeunes, ce trait est moins marqué chez les victimes d'agression par un proche ; la surreprésentation qui disparaît à partir de 30 ans pour les autres agressions, ne cède ici vraiment qu'à 50 ans. Autrement dit, on peut se demander s'il n'existe pas deux figures de victimation : des adolescents d'un côté, des adultes, alors surtout des femmes, de l'autre.

Les différences de niveau d'instruction manifestent probablement un artefact de celles par âge ou plus exactement par génération : la qualification s'élève à chaque génération. C'est parce qu'elles présentent un profil par âge et par génération moins spécifique que celui des autres agressés que les victimes de violences par un proche ont aussi la distribution par niveau d'instruction la moins éloignée de celle de l'échantillon tout entier.

Pour toutes les catégories d'agressés, la surreprésentation des étudiants et la sous-représentation des retraités apparaissent comme des artefacts du caractère, plus ou moins, 'juvénile' de cette victimation et, en tout cas, de l'immunité des personnes âgées. Quant à l'importance des autres inactifs, elle traduit seulement celle des femmes au foyer parmi cette sorte d'agressés. On observera l'importance des employés parmi les victimes de violences entre proches¹²⁹ : c'est un risque qui frappe particulièrement dans des strates socio-professionnelles de niveau médiocre¹³⁰. Va dans le même sens la ventilation selon l'opinion sur son quartier. Si le type d'environnement et le type d'habitat ne permettent pas de distinguer ces victimes ni par rapport à l'ensemble des enquêtés, ni par rapport aux autres agressés, en revanche, ils sont particulièrement nombreux à juger leur quartier difficile¹³¹. Cette particularité les distingue des autres agressés.

Évidemment, l'*agression sexuelle* est, plus encore que celle par un proche, une victimation qui touche essentiellement les femmes. On trouve cependant 10% d'hommes¹³². Mais l'âge aussi caractérise cette victimation : plus que toute autre agression, elle atteint particulièrement les jeunes et plus largement les moins de trente ans. Que les plus scolarisés soient particulièrement nombreux dans cette catégorie d'agressés n'est alors, comme chez les victimes d'un proche, qu'un artefact de l'âge ou plutôt un effet de génération. De même, la sous-représentation des retraités et la très forte présence des étudiants ne constitue qu'une manière de redire la structure par âge de ces victimes.

En revanche, l'environnement où elles vivent présente des particularités que l'on ne rencontre dans aucune autre sorte d'agression : si le fait de trouver son quartier désagréable ou difficile ne va pas de pair avec une forte victimation, si l'habitat pavillonnaire semble largement exempté, en revanche, le logement en centre-ville s'accompagne d'une forte exposition à ce risque.

¹²⁸ Zauberman, Robert, Pérez-Díaz, Lévy, 1990, II, 385.

¹²⁹ Au surplus, les violences physiques effectives - ITT, blessures, coups - sont particulièrement fréquentes parmi eux, alors que les étudiants se caractérisent plutôt par des violences verbales.

¹³⁰ Les ouvriers, eux, sont à la marge, mais c'est quand même la catégorie d'agressés où ils sont le moins sous-représentés.

¹³¹ Ceux qui trouvent qu'ils habitent un quartier bruyant ou affligé de problèmes de drogue sont, toutes choses égales par ailleurs, 1,7 fois plus exposés à ce type de violence.

¹³² Aucun viol consommé, mais quatre tentatives.

V - Comparaisons des agressés selon les zones

	zones	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
prévalence - % -	Paris	7,84 - 10,24	0,69 - 1,57	0,88 - 1,85
	petite couronne	5,42 - 6,93	0,58 - 1,16	0,37 - 0,86
	grande couronne	4,37 - 5,66	1,02 - 1,7	0,33 - 0,76
incidence - % -	Paris	14,29 - 17,33	2,44 - 3,91	1,34 - 2,48
	petite couronne	9,92 - 11,87	1,17 - 1,95	0,49 - 1,04
	grande couronne	8,43 - 10,15	3,19 - 4,30	0,71 - 1,29

Tableau 30 : Agressions ; prévalence et incidence par zones (intervalles de confiance)

↳ L'analyse selon le découpage dit administratif fait apparaître une raréfaction du risque *d'agression tout-venant* quand on s'éloigne de la ville-centre ; cependant, les violences subies par les habitants de grande banlieue paraissent plus souvent sérieuses (surreprésentation des ITT et des coups) que celles touchant les Parisiens (surreprésentation des violences seulement verbales). Comment interpréter finalement ces observations ? Faut-il dire que ces derniers mentionnent à l'enquêteur des broutilles que les banlieusards dédaigneraient ? Faut-il au contraire conclure que les Parisiens sont effectivement plus exposés que les banlieusards, du moins en fréquence sinon en intensité ?

On relève, par ailleurs, plus de déclarations à la police, donc plus de plaintes, en grande banlieue qu'à Paris. Dans la capitale, on s'abstient de se tourner vers la police parce que l'incident *n'en vaut pas la peine* ; en banlieue éloignée, quand on adopte la même attitude, c'est plutôt parce qu'on doute de l'efficacité policière. Pourtant, la police y obtient de meilleurs scores (élucidations) que dans la ville-centre. D'autres traits contribuent à dessiner des profils d'agressés différents à Paris et en banlieue (surtout en banlieue éloignée) : les Parisiens sont plus fréquemment agressés dans leur quartier ou dans leur ville tandis que les banlieusards peuvent l'être un peu partout dans la région. Les premiers sont plus assaillis dans la rue, les seconds dans les gares. Il semble bien que l'agression parisienne constitue un risque de proximité lié à la vie dans une ville capitale (ou dans certains de ses arrondissements) tandis que la violence banlieusarde est plutôt liée aux déplacements régionaux. On notera enfin que les victimes banlieusardes sont encore plus masculines que la moyenne tandis qu'on relève une surexposition au risque des cadres et des diplômés de l'enseignement supérieur parmi leurs homologues Parisiens.

Le découpage dit 'morphologique' confirme de manière significative la surexposition parisienne, plus cependant pour ceux qui habitent le nord-est ou la bande centrale de la ville, moins pour ceux qui résident dans les arrondissements situés au sud-ouest¹³³. En revanche, on ne trouve aucune liaison significative entre les agressions et les communes contenant des quartiers en difficulté ; mais l'analyse manque de précision puisque l'on n'a pu travailler qu'au niveau communal et non à celui du quartier : une même commune peut comprendre des quartiers classés comme difficiles et d'autres qui sont plutôt favorisés.

↳ La ventilation par zones 'administratives' fait apparaître une nouvelle particularité de la *violence entre proches* : à l'inverse des deux autres sortes d'agression qui atteignent leur acmé à Paris, elle culmine en grande banlieue. Au surplus, la gravité covarie avec la prévalence : c'est en grande banlieue que l'on trouve la plus grande proportion d'agressions entre proches ayant entraîné une ITT. C'est encore là que l'on trouve le plus de conséquences durables pour la santé et le plus de dommages causés à un tiers. Il n'est pas étonnant que la plainte y soit surreprésentée.

¹³³ Le zonage Tabard fait apparaître une liaison significative entre le risque d'agression et les îlots à fort peuplement 'tertiaire supérieur', ce qui n'est pas incompatible avec les résultats provenant des autres découpages géographiques.

Dans chaque zone, comme dans l'ensemble de la région, on retrouve surreprésentées les victimes qui jugent leurs quartiers difficiles. Ajoutons que les victimes parisiennes sont plus nombreuses que l'ensemble de l'échantillon à habiter un HLM.

Tous les traits – surreprésentation de PCS modestes, de quartiers jugés difficiles, de HLM parisiens, de la banlieue éloignée – se cumulent pour suggérer de voir dans la violence entre proches une forme de victimation particulièrement liée à un contexte socio-économique difficile.

Cependant, on peut s'attendre à devoir distinguer en son sein plusieurs profils : nous avons déjà mentionné la différence entre les victimes très jeunes (moins féminines que l'ensemble) et celles entre 31 et 50 ans (dont la surféminisation est marquée). Ce dernier groupe est particulièrement bien représenté à Paris, tandis que l'autre se retrouve plutôt en banlieue, notamment en grande banlieue.

Les autres découpages ne font apparaître aucune liaison significative avec le risque d'agression entre proches. Toutefois, on notera une légère (et non significative) surexposition des zones à peuplement ouvrier issu de l'immigration (zones Tabard), des banlieues lointaines, notamment des villes nouvelles (découpage 'morphologique').

↳ La ventilation par zones administratives rapproche les *violences sexuelles* des agressions tout-venant et les oppose fortement, les unes et les autres, aux attentats par un proche : dans les deux premiers cas, la prévalence culmine à Paris et diminue à mesure qu'on s'en éloigne, alors que les agressions entre proches croissent à mesure qu'on s'éloignait de Paris. Le risque de violences sexuelles est donc à son comble dans la capitale.

Toutefois, ce constat doit être nuancé à plusieurs points de vue.

Tout d'abord, le nombre moyen de faits (multivictimation) par victime est à son comble¹³⁴ en grande banlieue : les agressions sexuelles y font moins de victimes, mais celles qui sont atteintes le sont plus fréquemment. Voilà qui évoque l'idée de poches de risque où la violence sexuelle peut être répétitive.

De surcroît, les agressions verbales sont relativement plus présentes à Paris et les agressions physiques (coups et blessures, éventuellement avec ITT) en banlieue éloignée. Au reste, les conséquences sur la santé sont plus durables dans ce cas-ci où l'on rencontre d'ailleurs une plus grande proportion de viols qu'ailleurs ; tandis qu'armes et réunion de plusieurs auteurs sont plus rares à Paris qu'ailleurs.

Les profils des agressés se distinguent aussi : encore plus jeunes, plus pauvres, moins diplômés en grande banlieue, ils sont plus souvent victimes pendant leurs trajets.

Du coup, les victimes banlieusardes se plaignent nettement plus que les Parisiennes ; elles sont d'ailleurs mieux informées des suites de leur affaire et se montrent plus satisfaites. Elles ne se bornent pas seulement à recourir davantage à la police ; c'est aussi dans cette partie de l'Île-de-France que l'on cherche le plus souvent à s'épancher auprès d'un parent ou d'un ami.

De prime abord, l'agression sexuelle semblait plus parisienne que banlieusarde et c'est vrai quant au périmètre de la population atteinte. Mais il s'agit surtout, semble-t-il, de provocations verbales, d'atteintes à la pudeur, bref de violences plus esquissées que perpétrées. En grande banlieue, au contraire, le risque est moins répandu, mais il frappe plus sérieusement.

Une autre façon d'interpréter ces différences géographiques serait de supposer aux Parisiens un seuil de tolérance plus bas qui leur ferait mentionner des incidents même légers, alors que les banlieusards seraient plus sélectifs et relateraient seulement des cas plus sérieux.

¹³⁴ 1,83 contre 1,40 à Paris et 1,25 en proche banlieue.

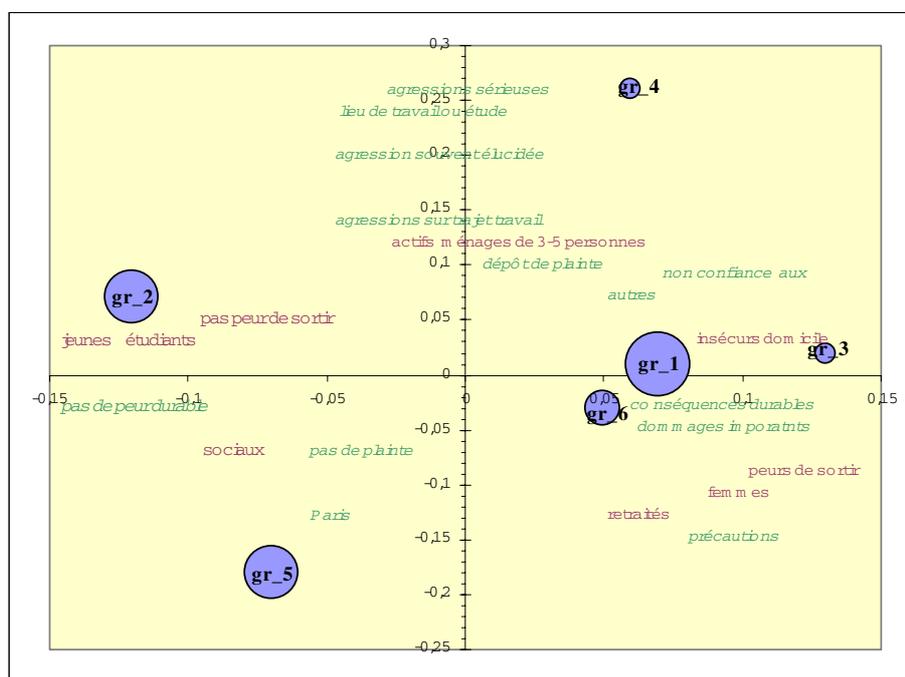
Le découpage ‘morphologique’ montre une liaison significative entre le risque d’agression sexuelle et le fait d’habiter Paris – du moins la bande centrale ou les arrondissements sud-ouest – ou les villes nouvelles. Par ailleurs, on relève une liaison faiblement significative avec le fait d’habiter une commune contenant une ou des zones de redynamisation urbaine. Ces différentes indications confirment l’idée d’une double figure de l’agression sexuelle : l’une – la plus répandue – clairement parisienne, l’autre plutôt liée à des banlieues peu favorisées.

VI – Types d’agressés

1 - Agressions tout-venant

Les agressés ne forment pas nécessairement un ensemble homogène : on va donc chercher à faire émerger différents types. On commence par procéder à une analyse factorielle des correspondances où les questions du module *agression* constituent des variables actives ainsi que les caractéristiques des agressés et les types d’opinion et d’appréciation du cadre de vie.

✧ Un premier facteur explique à lui seul le tiers de la variance (32,32%) : on trouve d’un côté des dommages matériels importants, des conséquences durables pour la santé, une peur durable, une perte de confiance envers les gens, la prise de précautions ; il s’agit d’agressions de proximité (dans son quartier)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 11 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

De l’autre côté du facteur, contribuent surtout l’absence de peur durable ou de perte de confiance. Au total, ce facteur semble bien faire apparaître des incidents à *fort retentissement*,

bien qu'à vrai dire les simples attitudes menaçantes contribuent plus à ce facteur que les blessures¹³⁵.

C'est peut-être le profil des victimes qui en est responsable plus encore que la gravité 'objective' des circonstances de l'agression : âgées, de sexe féminin, retraitées, elles ont peur seules dehors mais aussi - ce qui est moins commun - quand elles sont chez elles. De l'autre côté du facteur, on trouve, en parfait contraste, des hommes, jeunes, qui n'ont pas peur le soir dans leur quartier et qui appartiennent au groupe d'opinion des *sociaux*.

✧ Le facteur suivant (18,72%) semble mettre à part un profil d'*agressions sérieuses dans un cadre professionnel* : on trouve d'un côté les variables 'agression sur le lieu de travail ou d'études', 'agression pendant le trajet vers ou depuis le lieu de travail', 'agression liée à l'exercice professionnel' ; soit ces incidents ont donné lieu à des blessures caractérisées (avec ITT), soit il s'est agi de simples attitudes menaçantes ; en tout cas, le dépôt de plainte fait partie du tableau et la victime agit alors dans un but clairement répressif ; il s'agit d'affaires dont l'élucidation semble fréquente, probablement parce que le contexte professionnel permet plus facilement d'identifier l'agresseur, quand bien même l'agressé n'y serait pas parvenu d'emblée.

Le contexte professionnel suffit à lui seul pour caractériser l'incident : on ne trouve guère de contributions parmi les caractéristiques des agressés ou leurs opinions sauf le fait d'appartenir à des foyers de 3 à 5 personnes : il s'agit d'actifs dotés de familles avec enfants.

De l'autre côté de l'axe, on trouve, par contraste, des retraités, âgés, vivant, plutôt à Paris ; ils estiment inutile de déclarer aux autorités une agression de proximité vécue, semble-t-il, cette fois comme bénigne.

✧ Enfin, un troisième facteur (10,27%) oppose le *vol violent* à l'*agression verbale*. D'un côté, on relève des agressions à répétition, à plusieurs, accompagnées de vols ou de tentatives, mais aussi de coups... avec à la clef une perte durable de confiance dans les gens. De l'autre, il s'agit d'un agresseur unique, qui ne cherche pas à voler. Cette agression peut s'inscrire dans le cadre professionnel, mais sans la gravité relevée dans l'analyse du facteur précédent : l'enquêté a été injurié ou menacé, pas frappé, encore moins blessé.

Le profil *vol violent* va de pair avec des victimes jeunes - des élèves ou étudiants -, masculines, qui estiment habiter un *quartier difficile* et avouent leur peur de sortir seules le soir. Le profil opposé concerne plutôt des femmes, des enquêtés dans la force de l'âge (31-50 ans), des cadres ou des entrepreneurs.

À ce premier stade, on voit se profiler plusieurs sortes de violences :

↳ l'agression *de proximité* dont le *retentissement* intense doit plus à la vulnérabilité ressentie par les victimes qu'au sérieux de l'incident (facteur 1) ;

↳ l'agression *bénigne de proximité* (facteur 2-) ;

↳ l'agression *caractérisée* dans un cadre *professionnel* (facteur 2+) ;

↳ toujours dans un cadre *professionnel*, les simples *injures* ou les *menaces* (facteur 3+) ;

↳ enfin le *vol violent* (facteur 3-).

Reste à voir comment la diversité de ces profils permet de ventiler les agressés entre plusieurs types.

On peut finalement les répartir en six types, deux concernant surtout les vols violents, deux plutôt les tentatives de vol, enfin deux les agressions pures.

¹³⁵ Quant aux coups, ils se situent de l'autre côté de l'axe.

↳ À vrai dire, on ne distingue deux groupes parmi les victimes de vols violents que parce qu'une minorité d'entre elles recourt à l'assurance. Pour le reste, les deux groupes se ressemblent beaucoup. Commençons donc par le plus important (le groupe 1 sur la figure 11).

* À lui seul, il regroupe le quart (26%) des agressés. Il s'agit d'incidents sérieux : on y trouve plus qu'ailleurs des agressions pour **voler**¹³⁶, réalisées avec armes, menées à plusieurs. Du coup, ce groupe rassemble à lui seul 30% des blessés et même plus de la moitié de ceux qui l'ont été sérieusement¹³⁷. Les conséquences durables pour la santé de même que les dommages matériels sérieux apparaissent ici beaucoup plus fréquemment que dans l'ensemble des agressés. Ces victimes prennent un peu plus de précautions que la moyenne ; elles ont un peu plus souvent peur chez elles comme au dehors. Tendanciellement, ces agressions-ci se passent plutôt de jour, dans le quartier, mais elles ne sont pas liées à la vie professionnelle ou scolaire. Le renvoi à la police est généralisé et la plainte très répandue (77%) ; en revanche, le pourcentage de faits élucidés par la police y est médiocre (20%) ; par ailleurs, ce groupe ne se tourne guère vers l'assurance. Son profil n'est pas très marqué : un peu par l'âge¹³⁸, un bagage scolaire limité, la vie en agglomérations isolées, l'indifférence en matière politique. Les *apeurés* y sont un peu plus présents que dans l'ensemble des agressés. Au total, ce groupe peu typé est surtout caractérisé par le sérieux d'une agression prédatrice et par le recours systématique à la police ou à la gendarmerie. C'est l'événement qui le constitue plutôt que le profil social de ses membres.

* Il existe un autre type d'agressés - trois fois plus petit (9%, groupe 3) - caractérisé par les mêmes éléments de gravité, plus accentués même que dans le cas précédent : vol violent, blessures avec ITT, plusieurs agresseurs, conséquences durables pour la santé, dommages importants ; la peur chez soi ou dans la rue y est plus répandue que la moyenne. Là encore, il s'agit d'un théâtre de proximité : plutôt le quartier que le milieu professionnel. Le renvoi est presque aussi systématique (93%) que dans le cas précédent et la plainte aussi répandue (77%) ; le taux d'élucidation est à peine moins médiocre (27%). En revanche, le recours à l'assurance est ici généralisé (100%) et le remboursement très fréquent (73%). Le profil social diffère aussi du cas précédent : moins âgé, plus féminin, d'un niveau scolaire encore plus modeste, souvent inactif. Y sont surreprésentées soit une banlieue fortement urbanisée (banlieue extérieure urbanisée ou villes nouvelles) soit la bande centrale de Paris. Les *insécures* représentent plus de 40% du groupe et les *apeurés* plus de 20%. En somme, si le cas précédent retenait l'attention par la combinaison agression sérieuse/victime âgée/recours systématique à la police, celui-ci ne s'en distingue que par le profil social et par la mobilisation systématique de l'**assurance**.

↳ Venons maintenant aux deux groupes pour lesquels l'agression s'accompagne d'une **tentative de vol**. Chacun regroupe environ le cinquième des agressés, mais les tentatives de vol constituent presque la moitié du premier et seulement le tiers du second qui contient aussi pas mal d'agressions simples. Les signes de gravité s'atténuent : la modalité-type n'est plus la blessure avec ITT mais les coups dans le premier cas et même les injures et menaces dans l'autre ; en tout cas, il n'est plus question d'arme. S'il s'agit toujours d'une altercation entre inconnus, il peut y avoir plusieurs agresseurs dans le premier, pas dans le second ; dans ce cas-là, l'agression peut être répétitive, pas dans celui-ci. Autre différence : dans le premier cas, il s'agit plutôt d'agressions liées à l'activité professionnelle ou scolaire ou aux déplacements et aux moyens de transport ; dans le second, au contraire, d'agressions dans la rue, en tout cas hors tout contexte professionnel. Mais dans un cas comme dans l'autre, les victimes ne

¹³⁶ Le groupe représente les deux cinquièmes de tous les vols violents et ceux-ci constituent les deux cinquièmes de ce groupe.

¹³⁷ C'est-à-dire avec une ITT de plus de huit jours.

¹³⁸ Ce groupe rassemble la moitié des agressés de plus de 65 ans.

cherchent à mobiliser ni la police ni l'assurance. Finalement, ces deux groupes présentent un profil d'incident assez semblable, n'était la gravité - encore plus atténuée dans le second que dans le premier - et le lieu de l'agression. En revanche, les profils des victimes diffèrent nettement.

* Dans le premier cas (groupe 2), le profil-type serait de **jeunes** (moins de 30 ans) hommes, de niveau d'études supérieur, vivant dans des familles avec enfants, plutôt étudiants ou ouvriers, vivant en milieu très urbanisé, soit Parisien, plus souvent banlieusard (villes nouvelles, agglomérations secondaires des axes). Les *apeurés* représentent 40% de ce groupe.

* Pour l'autre (groupe 5), on parlerait plutôt de **Parisiens**, quinquagénaires, vivant seuls ou en couple, de niveau d'éducation supérieur, plutôt cadres ou retraités. Les *sociaux* représentent 40% de ce groupe.

↳ Restent enfin deux types plutôt caractérisés par l'**agression** que par le vol violent.

* C'est partiellement vrai pour un groupe (groupe 6) de 14% où ces agressions représentent 52% des cas contre 44% à la marge. Le profil-type serait une agression nocturne dans le quartier, à répétition, susceptible d'entraîner des blessures, éventuellement au moyen d'une arme. La victime ne cherche à mobiliser ni la police, ni l'assurance. Il s'agirait plutôt de Parisiens, très jeunes ou adultes de 31 à 50 ans, au capital éducatif médiocre, souvent chômeurs, vivant plutôt dans des grands ensembles HLM, en tout cas dans des quartiers prolétaires difficiles. Et c'est probablement ce dernier trait qui est le plus caractéristique de ce groupe. C'est la violence interne aux quartiers en **difficulté**.

* Le dernier groupe (groupe 4) ne réunit que 9% des agressés. Les agressions pures sont ici quasi-hégémoniques (les trois quarts des cas). Il s'agit typiquement d'agressions verbales, éventuellement à répétition, liées à l'exercice de la profession. Et du coup le renvoi à la police est systématique (95%) et la plainte fréquente (65%). Chose inhabituelle, le taux d'élucidation est très élevé (63%) d'autant que l'agresseur n'est pas franchement anonyme. Les victimes sont plus que proportionnellement des adultes, de niveau secondaire, actifs, banlieusards. Ils se plaignent des bandes de jeunes et de l'absence policière. Les *moralistes* sont particulièrement bien représentés dans ce groupe. On devine ici les professionnels en butte à des petites agressions dans le cadre de leur vie **professionnelle**, en somme le chauffeur de bus injurié par des groupes de jeunes.

En résumé, la typologie met d'abord en évidence les cas d'agressions prédatrices en distinguant de surcroît celles où l'assurance est mobilisée en plus de la police. Puis elle isole deux profils de tentatives de vols, l'un contre des jeunes, l'autre contre des victimes d'âge mûr et de niveau social assez élevé. Enfin, on voit apparaître l'agression de quartier difficile et l'altercation liée à la vie professionnelle. Ce sont ces groupes qui sont projetés - à proportion de leur taille - sur le plan des deux premiers axes de l'analyse factorielle (figure 11 *supra*).

La multiplicité des théâtres - la profession, le quartier, avec une mention spéciale pour ceux qui sont en difficulté - de la violence apparaissait déjà dans des enquêtes précédentes, nationale¹³⁹ ou locale¹⁴⁰. On y mesurait déjà aussi le poids de l'âge de la victime et celui, qui lui est au moins partiellement lié¹⁴¹ - de l'opposition entre des victimes inertes et des agressés qui cherchent à mobiliser tous les recours possibles.

¹³⁹ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 266-267 ; cette enquête identifiait aussi un théâtre de l'intimité - le domicile - qui n'apparaît plus ici du moment qu'on traite à part les violences entre cohabitants.

¹⁴⁰ Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 214sq.

¹⁴¹ Add aux deux références précédentes, Zauberman, Robert, 1995, 168sq.

2 - Agressions entre proches

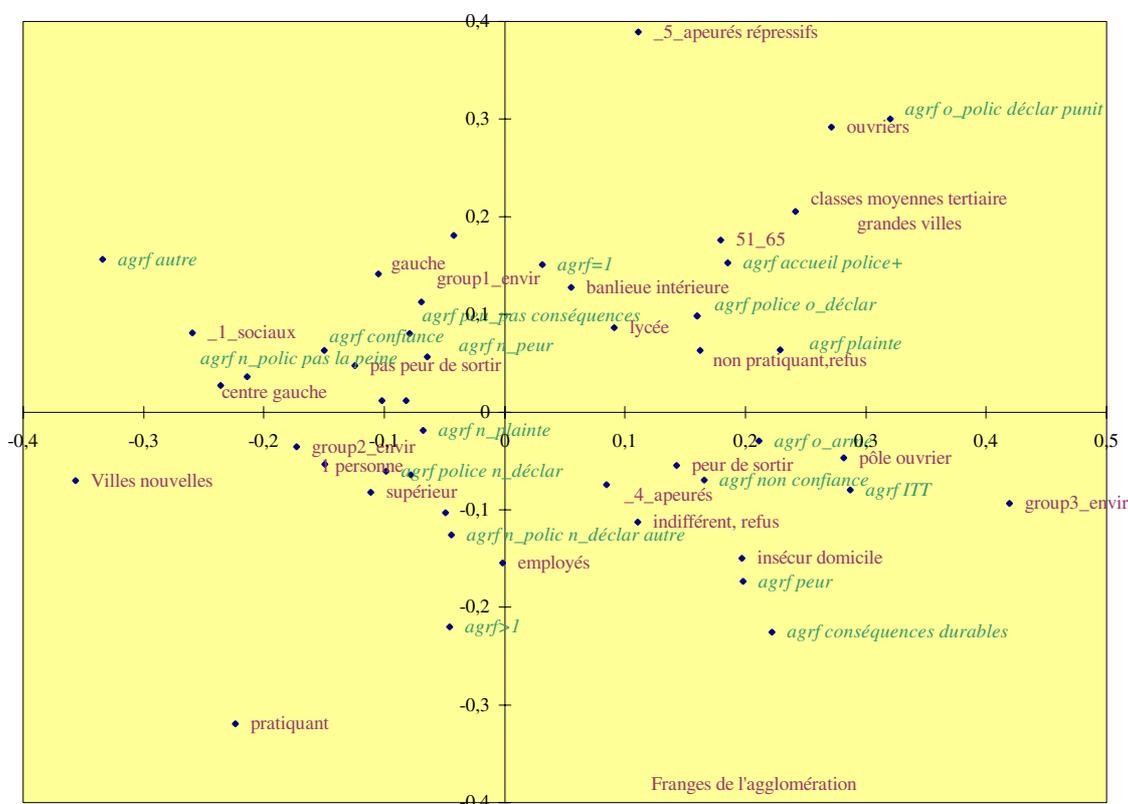


Figure 12 : Agressions entre proches ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Malgré le petit nombre de victimes (119 en trois ans), on va tenter d'esquisser des types parmi elles en procédant, au moins, à une analyse factorielle des correspondances où les questions du module *agression par un proche* constituent des variables actives ainsi que les caractéristiques des agressés et les types d'opinion et d'appréciation du cadre de vie.

✧ Un premier facteur (27,95% de la variance expliquée) sert surtout à faire apparaître une figure d'agression **grave** (avec arme, causant une ITT, entraînant des conséquences durables pour la santé et une perte de confiance) qui suscite de fortes réactions (dépôt de plainte à visée punitive et satisfaction envers l'action policière).

La victime de cette violence sérieuse offre un profil à la fois prolétaire et apeuré.

✧ Quant au second facteur (17,26%), il oppose un incident dont la répétition est stoppée nette par le recours immédiat de la victime à la police à un autre qui se **reproduit** avec des conséquences graves pour la santé, physique et mentale, de la victime.

Mais on ne peut pas accoler à ces deux figures d'agression des profils sociaux très typés. De toute manière, la recherche de types doit s'arrêter ici faute d'effectifs suffisants en retenant une triple figure de l'agression par un proche :

- le cas grave en milieu prolétaire avec une réaction vigoureuse,
- l'incident stoppé par un renvoi immédiat,
- l'agression qui se répète en occasionnant à la longue de sérieux dommages pour la victime.

3 - Agressions sexuelles

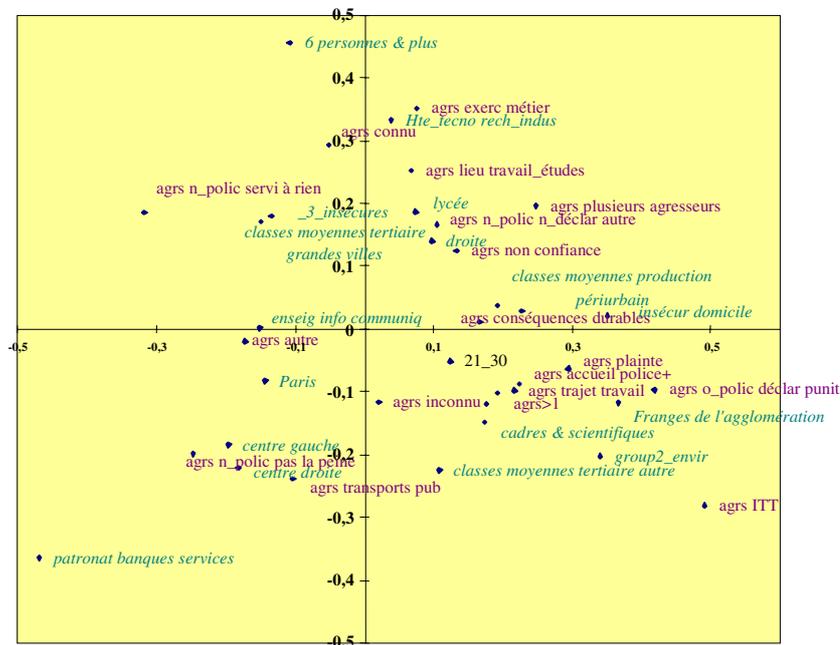


Figure 13 : Agressions sexuelles ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Là encore, on procède à une analyse factorielle des correspondances où les questions du module *agressions sexuelles* constituent des variables actives ainsi que les caractéristiques des agressés et les types d'opinion et d'appréciation du cadre de vie.

✧ Un premier facteur (20,42% de la variance) fait émerger une figure d'**agression sérieuse** (à répétition, avec plusieurs agresseurs, pouvant constituer un viol, ayant entraîné des conséquences durables pour la santé, de la peur et une perte de confiance), liée au trajet pour se rendre à son travail ou à ses études, déclenchant des réactions fortes de la victime (plainte à but punitif, élucidation plus fréquente qu'à l'habitude, satisfaction devant l'action policière, prise de précautions).

L'autre versant de l'axe rassemble surtout des signes d'absence de gravité, de répercussion et de démarche ultérieure.

En revanche, le profil de victime n'est pas des plus nets : à peine peut-on parler d'adultes jeunes (21-30 ans) résidant dans des banlieues urbanisées mais sans problème - il ne s'agit pas d'une agression de proximité - par opposition à des Parisiens.

✧ Un deuxième facteur (12,98%) oppose une agression par un auteur connu de la victime, sur les lieux de **travail ou d'études** à une violence par inconnu dans les **transports publics**. La première semble affecter la victime plus que la seconde. En revanche, l'anonymat facilite le renvoi à la police - alors que l'interconnaissance en dissuade - mais le faible impact de la seconde figure semble encourager souvent la victime à ne pas formaliser un dépôt de plainte.

Là encore, les profils des victimes ne sont pas des plus nets. Il est vrai que le faible nombre de cas (78 victimes en trois ans) nous place aux limites de l'analyse multivariée. On ne peut guère en tirer plus que cette structure tripolaire :

- une agression sexuelle caractérisée,
- une agression par quelqu'un de connu sur les lieux de travail ou d'études,
- une agression ou une esquisse d'agression, par inconnu dans les transports publics.

Vols personnels

I - Les taux de vols personnels

indicateurs		vols personnels
prévalence - % -	générale	7,41 - 8,45
	en Île-de-France*	6,55 - 7,52
multivictimation	générale	1,22
	en Île-de-France*	1,23
incidence - % -	générale	9,10 - 10,22
	en Île-de-France*	8,12 - 9,19

* On ne tient compte ici que des victimations de Franciliens en Île-de-France

Tableau 31 : Vols personnels ; prévalence et incidence (intervalles de confiance)

7,93%¹⁴² des Franciliens de 15 ans et plus - soit quelque 700 000¹⁴³ victimes - ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000, *d'une autre sorte de vol (portefeuille, sac à main...)* cette fois sans violence, ou d'une tentative.

La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une prévalence sur deux ans de 5,3%¹⁴⁴. Dix ans après, les enquêtes EPCV de l'INSEE montrent des taux, assez stables, de 4,3 à 6,7%, toujours sur deux ans. Enfin, l'enquête-pilote sur une métropole régionale donnait une prévalence de 7,1%¹⁴⁵. Par comparaison, le taux francilien sur deux ans serait de 5,45%. La catégorie - *autre sorte de vol* - a un caractère assez résiduel ; ses contours ne sont pas très précis ; on peut dire cependant que le résultat observé se situe dans la fourchette de consensus.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen - particulièrement faible¹⁴⁶ - de 1,22 vols sur trois ans¹⁴⁷, soit une incidence de 9,66%. Les termes de comparaison portent tous sur deux ans. Pour une période analogue de deux ans, l'incidence francilienne serait de 6,43%, ce qui la situe - on le constate en lisant le tableau ci-après - à peu près dans la fourchette de consensus.

¹⁴² Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (338) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁴³ Entre 649 et 739 milliers.

¹⁴⁴ En fait, ce résultat a été recréé après-coup par soustraction des vols de véhicules d'une catégorie indifférenciée de vols.

¹⁴⁵ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000. Certains taux proviennent d'exploitations CESDIP encore inédites.

¹⁴⁶ Le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans était de 1,6 dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ; 1,28 dans l'enquête EPCV/INSEE 1994-1995 ; 1,42 dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000). La médiocrité du score francilien tient peut-être au fait que, pour la première fois, on a consacré un module spécial aux victimations concernant les deux-roues.

¹⁴⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >3 victimations sur trois ans = 5.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1998-99	Île-de-France 1999-00	métropole régionale 1997-98
prévalence - % -	5,3	6,7	5,3	4,7	4,3	5,45	7,1
<i>multivictimation</i>	<i>1,6</i>	<i>1,28</i>	<i>1,31</i>	<i>1,30</i>	<i>1,14</i>	<i>1,18</i>	<i>1,42</i>
incidence - % -	8,5	8,6	6,9	6,1	4,9	6,43	10

Tableau 32 : Vols personnels ; comparaisons entre enquêtes

Cependant, certaines victimes - 105 - ont été volées hors Île-de-France. Parmi elles, certaines n'ont subi aucun autre vol personnel antérieur, d'autres si. Dans ce dernier cas, il serait aventuré de supposer que tous les vols ont été subis hors Île-de-France comme le plus récent ; il est (statistiquement) plus vraisemblable que cette circonstance est propre à ce dernier événement. Par conséquent, on enlève seulement le vol le plus récent mais on tient compte des vols antérieurs subis par cet enquêté. La correction ne porte plus sur 105 enquêtés mais sur 94. On obtient alors une prévalence de 7,04%, un nombre moyen de 1,23 fait en trois ans, enfin une incidence de 8,65%. Pour autant, il ne s'agit pas des vols personnels en Île-de-France mais seulement de ceux subis par des Franciliens en Île-de-France. Une fois la précision donnée, on poursuit l'analyse sur l'ensemble des vols personnels, quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de victimation des Franciliens.

II - Les circonstances des vols personnels

Les trois quarts des incidents mentionnés sont des vols consommés. Ces derniers concernent une grande diversité d'objets comme le montre le tableau suivant.

objets volés	vols personnels - % -*
argent, montre, bijou	64,07
carte de crédit, chèque	40,86
papiers d'identité	41,97
vêtements	7,15
bagages, sacs	16,06
téléphones mobiles, ordinateurs	16,06
autres	21,46

* Plusieurs objets différents peuvent avoir été dérobés au cours d'un même vol

Tableau 33 : Vols personnels ; sortes d'objets volés

Il ne s'agit pas d'une victimation de proximité, mais plutôt de déplacement, de vie sociale. Le quart seulement des incidents s'est passé dans le quartier où habite la victime. Parmi les lieux de victimation dominant clairement la rue (20,77%) et les transports en commun (20,17 ; gares : 5,16) ; les commerces, cafés et cinémas représentent presque autant (19,92) ; les locaux scolaires sont beaucoup moins cités qu'on pourrait le penser (4,32)¹⁴⁸ ; quant au lieu d'habitation, il est tout à fait minoritaire (7,42). Cette liaison avec le déplacement apparaît encore quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur cinq sur les lieux du travail (18,73), une fois sur sept (13,93) dans l'exercice du métier, mais presque une fois sur quatre lors d'un trajet pour aller travailler (23,17).

Entre le lieu du vol et la sorte de bien dérobé, il existe quelques liaisons très significatives :

- ↪ entre l'école et le vol de vêtements ou de portables ;
- ↪ entre les lieux de loisirs ou de commerce et les vols combinés d'argent, de cartes, chéquiers et sacs ;

¹⁴⁸ Mais l'enquête ne touche que les plus de quatorze ans.

↳ dans une certaine mesure entre les gares et les vols d'argent, montres, bijoux.

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvois*	vols personnels	
va à la police	46,34	} =100%
téléphone à la police	4,20	
police déjà informée	1,20	
police pas informée	48,26	
dépose une plainte - % -	38,77	
taux d'élucidation - % -	6,73	
taux de satisfaction - % -	31,19	

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 34 : Vols personnels ; renvoi à la police ou gendarmerie

Aucune autre enquête n'a donné à voir un taux de plainte aussi faible - 38,77% - bien qu'il se soit notablement affaïssé entre la décennie '80 et la suivante. Ainsi la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une propension à la plainte de 68,4% ; dix ans après, l'enquête INSEE 1994-1995 ne mentionnait plus que 56,2% et l'enquête-pilote sur une métropole régionale 58,5. En réalité, nous ne sommes pas très loin de ces derniers résultats : les autres enquêtes posaient une question moins précise - *avez-vous informé la police ou la gendarmerie ?* - elle correspond dans l'enquête francilienne à la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*, 50,54%. Il faut aussi tenir compte du fait que, pour la première fois, l'on étudie à part les vols de deux-roues où la propension à la plainte est plus élevée. Bien entendu, on se déplace plus volontiers si le vol a été consommé¹⁴⁹, rarement en cas de simple tentative. Dans des proportions à peu près équivalentes, on s'abstient de faire appel à la police ou à la gendarmerie soit parce que la gravité de l'incident paraît trop minime (43,18%), soit parce qu'on doute de l'utilité de la démarche (38,96). Ceux qui se décident à informer les services officiels avancent des motivations apparemment irréalistes (retrouver l'objet volé, 25,82%¹⁵⁰) ou seulement civiques (*il faut le faire*, 25,35%) ; peu nombreux sont ceux qui agissent sous une pulsion punitive ou préventive (*empêcher que ça se reproduise*). Au reste, ils sont rarement (19,77%) informés des suites de leur démarche ; les chances d'élucidation sont insignifiantes (6,73% de ceux qui sont entrés en contact avec la police, soit 3,48% de tous les volés) ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement médiocre... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait cependant s'étonner de le trouver si élevé.

2 - Comparaison entre enquête et statistiques policières

La comparaison avec les données policières est malaisée car leur catégorie de *vols au préjudice de particuliers en Île-de-France* correspond à plusieurs modules de l'enquête : les

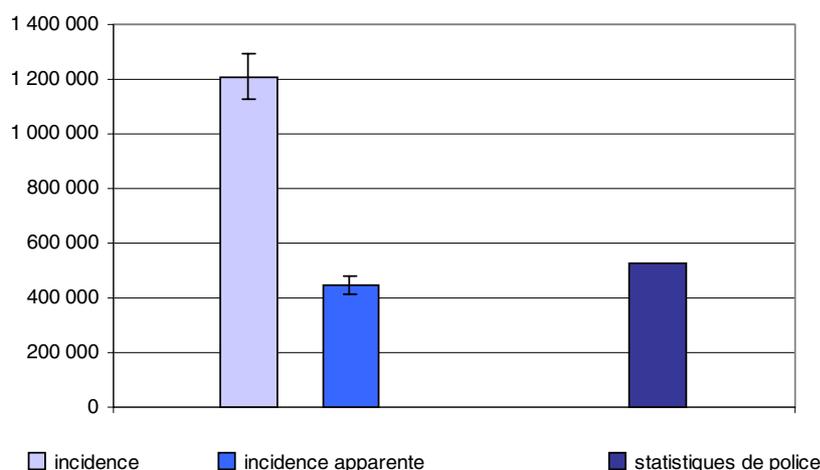
¹⁴⁹ Trois fois sur quatre, les victimes mentionnent un vol consommé ; toutefois, deux sur cinq seulement estiment le dommage important.

¹⁵⁰ Cependant un quart des volés déclarent avoir récupéré le bien dérobé... peut-être le dépôt de plainte a alors pour but de servir de base à une démarche auprès d'un service d'objets perdus ou volés.

vols personnels ici étudiés, mais aussi ceux de vélos (extraits du module vols de deux-roues) et même les vols dans le logement sans effraction ni entrée par ruse qui peuvent se trouver dans le module ‘cambriolage’¹⁵¹, ... chaque catégorie est affectée d’un taux de plainte particulier. En outre, il faut extrapoler les estimations tantôt sur le nombre d’individus de 15 ans et plus, tantôt - quand il s’agit de victimations de foyer comme les cambriolages ou les vols de deux-roues - sur le nombre de ménages en Île-de-France.

vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence 98-99-00	710 284 - 804 395	311 481 - 356 658	103 096 - 130 495	1 124 861 - 1 291 549
taux de plainte	36,9%	32,1%	49,9%	
incidence apparente 1998-99-00	262 392 - 297 158	100 012 - 114 518	51 439 - 65 109	413 843 - 476 785
données policières 1998-99-00	527 398			
échantillon	10 504			
recensement 1999, population 15 + ménages franciliens	8 751 483			
	4 510 359			

Tableau 35 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières



* Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 14 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (1998-1999-2000)

L'exercice permet d'abord de confirmer la disproportion considérable entre ce que les victimes mentionnent et ce que la police et la gendarmerie enregistrent. Il montre aussi que cet écart est entièrement dû à la faible propension des victimes au renvoi. En revanche, l'incidence corrigée par le taux de plainte produit une estimation très comparable aux statistiques officielles. Il y a donc ici cohérence entre les deux sources. Échappent à l'enquête

¹⁵¹ Dans la pureté des principes, les atteintes enregistrées dans les modules vols de deux-roues et cambriolages ne constituent pas nécessairement des victimations personnelles à l'enquêté. Celui-ci peut par exemple relater le vol du vélo de son petit frère... Pour les besoins d'une comparaison entre ordres de grandeur, on passe cependant par dessus cette objection.

les vols commis contre des mineurs de 15 ans ou contre des non-Franciliens. Les données policières peuvent, au contraire, en comporter. Ainsi peut-on comprendre le léger excès de l'enregistrement officiel par rapport à l'incidence apparente. Mais sa cause essentielle a été découverte tout à l'heure (voy. *supra*) : les victimations que les plaignants considèrent comme des tentatives de vols violents se retrouvent enregistrées comme vols simples.

3 - Les autres recours

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On n'y recourt même pas une fois sur cinq¹⁵², le plus souvent parce que l'incident n'en vaut pas la peine, accessoirement parce le sinistre ne paraît pas couvert. Trois déclarants sur cinq sont finalement indemnisés ; c'est d'ailleurs à peu près la proportion des satisfaits ; quant aux mécontents, ils invoquent naturellement le défaut ou l'insuffisance du remboursement. Au total, les indemnisés représentent seulement quelque 10% des volés¹⁵³ : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation.

Quant aux autres recours possibles, ils sont à peu près inexistant¹⁵⁴.

IV - Les caractéristiques des volés

âges	volés - % -	ensemble des enquêtés - % -
15-20	13,56	9,87
21-30	19,46	20,15
31-50	31,26	38,29
51-65	20,57	18,23
>65	15,15	13,45

Tableau 36 : Vols personnels ; âges

Les jeunes adultes de moins de 20 ans sont particulièrement présents dans cette population de volés¹⁵⁵. Le croisement entre l'âge et le lieu du vol (annexe 6) donne des résultats analogues à ceux observés tout à l'heure pour les agressions, et pour les mêmes raisons. Ici, c'est le lieu de loisir ou de commerce qui vient toujours au premier rang, mais il est suivi par l'établissement scolaire pour les 15-19 ans, par la rue et les transports en commun ensuite.

On notera aussi que le risque ne s'effondre ni à l'âge adulte (les 31-50 ans sont légèrement surreprésentés), ni même à la sortie de la vie active... un trait qui distingue cette victimation de la violence. On voit s'esquisser un double profil du vol personnel : les adultes se font voler de l'argent, les jeunes se font *piquer* des objets prestigieux, vêtements ou téléphones portables.

Les surreprésentations des ménages à faibles revenus, de ceux qui ont dépassé l'enseignement secondaire, des étudiants constituent vraisemblablement des artefacts de la plus grande fréquence des très jeunes. En revanche, on notera des différences caractéristiques touchant le type d'environnement, la sorte d'habitat ou l'appréciation portée sur son quartier :

¹⁵² 17,89%. Les autres enquêtes donnent des ordres de grandeur comparables : le cinquième dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ou dans l'enquête INSEE 1994-1995 (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 283).

¹⁵³ Résultats analogues dans les enquêtes nationales citées à la note précédente, également dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 210). À noter que le taux d'indemnisation est naturellement un peu plus élevé si l'on considère seulement les vols consommés : il atteint alors 14%.

¹⁵⁴ On notera pour l'anecdote qu'une victime se tourne à la fois vers son maire, la police municipale et les autres services de la commune ; six font appel à deux de ces recours ; 74 à l'un d'entre d'eux... sur un total de 833.

¹⁵⁵ Constatée encore dans l'enquête INSEE 1994-1995 (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999) ou dans celle sur une métropole régionale (Zauberman, Robert, Pottier, 2000).

on est plus volé si l'on habite le centre-ville (46,94 au lieu de 36,67%), moins au contraire si l'on vit dans une zone pavillonnaire (26,65 au lieu de 34,84%) ; le risque est accru dans des habitats collectifs (56,78 au lieu de 46,83%), il est diminué si l'on habite une maison (23,29 au lieu de 33,29)% ; finalement, les volés sont plus nombreux à juger leur quartier difficile (30,13 au lieu de 23,58%).

V - Comparaison des volés selon les zones

	zone	vols personnels
prévalence - % -	Paris	10,72 - 13,45
	petite couronne	7,05 - 8,74
	grande couronne	5,19 - 6,58
incidence - % -	Paris	14,11 - 17,15
	petite couronne	8,52 - 10,35
	grande couronne	6,14 - 7,63

Tableau 37 : Vols personnels ; prévalence et incidence par zones (intervalles de confiance)

La prévalence tout comme l'incidence décroissent très clairement de la ville-centre vers la périphérie. Cette caractéristique rapproche les vols personnels des agressions tout-venant ou sexuelles et des cambriolages, elle les écarte des violences entre proches et des vols concernant les véhicules. L'observation est confirmée quand on compare Paris, les banlieues urbanisées intérieure et extérieure, les villes nouvelles et le reste de la région parisienne : c'est à partir de la banlieue extérieure urbanisée que la prévalence du vol personnel tombe en dessous de la moyenne régionale.

Les autres zonages confirment la leçon du découpage 'administratif' : celui qu'on peut nommer 'morphologique' révèle une surreprésentation parisienne, surtout dans les arrondissements du nord-est. Le zonage Tabard montre que ce sont les habitants des zones dominées par la commerce, l'hôtellerie, les artistes qui sont les plus exposés au vol. Enfin, les communes comprenant des zones en difficulté sont sous-représentées, de manière significative s'il s'agit de zones de redynamisation urbaine, à un seuil non significatif quand on parle de zones urbaines sensibles ou de zones franches urbaines. Bref, le vol personnel constitue un risque de grande ville plutôt que de quartier de relégation.

zone	volés - % -	ensemble des enquêtés - % -
Paris	32,09	21,03
banlieue intérieure	29,55	27,88
banlieue extérieure urbanisée	17,97	22,90
franges et villes nouvelles	11,22	14,06
autres*	9,17	14,12

*Agglomérations secondaires des axes + agglomérations isolées + communes rurales

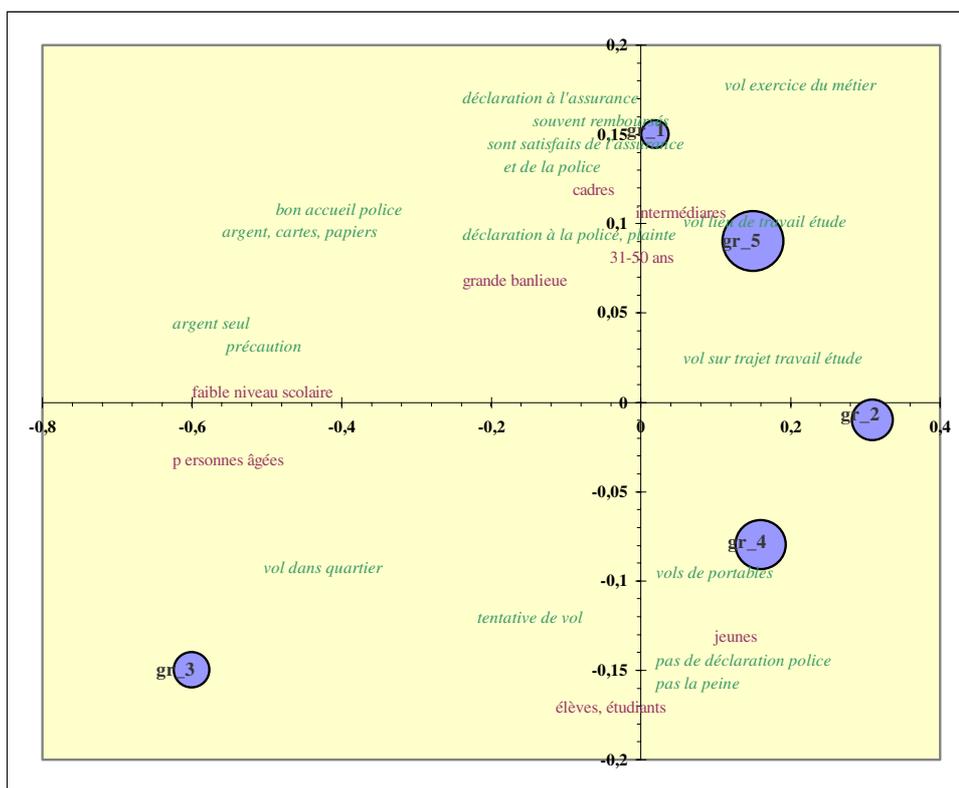
Tableau 38 : Vols personnels ; cinq zones

Ceci dit, les profils des volés se différencient assez peu selon les zones : les Parisiens se font surtout voler dans leur ville, les banlieusards en dehors de leur commune. Mais cette opposition, fréquemment rencontrée, reproduit seulement des différences de style de vie : les premiers sortent moins de leur ville d'habitation que les autres. Le vol d'objets à la mode - ainsi les téléphones portables - semble aussi plus marqué en grande banlieue.

VI - Types de volés

Les circonstances du vol peuvent varier et les réactions des volés également, d'où l'intérêt de chercher à distinguer plusieurs profils.

Commençons par opérer une analyse factorielle des correspondances sur les questions du module *vol personnel*, les caractéristiques des enquêtés et les types d'opinion et d'appréciation sur le cadre de vie.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 15 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

✧ Un premier facteur explique à lui seul près des deux cinquièmes de la variance (38,29%). On trouve d'un côté des vols en dehors de son quartier, sur le lieu de travail ou d'études ou pendant le temps de trajet, une victimation liée à la vie scolaire ou professionnelle, spécialement des soustractions de téléphones portables ; c'est la non-déclaration aux autorités qui domine parce que le larcin *n'en vaut pas la peine* aux dires de la victime. Il s'agit, il est vrai, de jeunes, souvent d'élèves et d'étudiants.

De l'autre côté, on relève des vols de proximité, surtout d'argent ; ils sont suivis de précautions et l'on se félicite de l'accueil positif de la police. Cette fois, sont en cause des personnes âgées de faible niveau d'instruction, des retraités vivant seuls. Il n'est pas étonnant qu'ils soient volés à proximité de chez eux : ils ne doivent pas s'en éloigner beaucoup. C'est l'image de la vieille dame qui se fait *tirer* son porte-monnaie au marché.

Émerge donc ici une opposition entre un vol de *quartier* et un larcin qui prend place dans le *milieu d'activité*. Mais on retrouve aussi la tendance relevée plus haut : les vieux se font voler de l'argent, les jeunes des *objets de prestige*.

✧ Le facteur suivant explique encore le sixième de la variance (14,85%). D'un côté, on trouve des victimations liées à la vie professionnelle, plutôt de l'argent, des cartes de crédit, des papiers, des sacs... ; les volés déposent plainte et font aussi une déclaration à l'assurance ; ils obtiennent d'ailleurs - ce qui est rare - un remboursement ce qui les satisfait naturellement. Il s'agit de cadres et d'intermédiaires, entre 30 et 50 ans, vivant le plus souvent en grande banlieue. De l'autre côté de l'axe, on trouve des tentatives de vols dans le quartier qui ne sont suivies d'aucune démarche en raison de leur insignifiance. Dans ce cas, on trouve des victimes plus jeunes, plutôt parisiennes, souvent des élèves ou étudiants.

En bref, on trouve ici une opposition entre un *vol réalisé* entraînant des déclarations et une *tentative* qui laisse le volé inerte.

✧ Le troisième facteur explique encore le dixième (9,49%) de la variance. D'un côté, on trouve des vols de rue, le soir ou la nuit¹⁵⁶, le plus souvent de simples tentatives ; cependant, il peut y avoir déclaration à l'assurance et, dans ce cas, l'assuré s'en déclare satisfait. Les victimes sont masculines ; leur capital scolaire est élevé ; elles appartiennent au tertiaire urbain et se classent plutôt à gauche.

De l'autre côté, il s'agit d'importants vols d'argent, de jour, sur le lieu de travail. Les victimes sont plutôt de sexe féminin, de niveau scolaire moyen ; la pratique religieuse et l'indifférence politique contribuent aussi à l'inertie de l'axe.

Au total, ce facteur semble opposer le *gros vol* de numéraire en milieu professionnel à un *larcin de rue* qui échoue souvent.

Cette première analyse multivariée montre le jeu de trois dimensions :

- ↳ la localisation du vol, près de chez soi ou non,
- ↳ la mobilisation des recours public (police) et privé (assurance),
- ↳ finalement, l'importance du larcin.

Reste à découvrir comment elles permettent de répartir les volés en différents types. Ceux-ci sont projetés - à proportion de leur taille - sur le plan des deux premiers axes de l'analyse factorielle (figure 15 *supra*).

* Un premier quart des volés (groupe 4) se caractérise par la fréquence (les trois quarts au lieu du quart) des **tentatives**. Du coup, les renvois, que ce soit vers la police ou vers l'assurance y sont au plus bas. Plus que proportionnellement, il s'agit d'adultes jeunes (21-30 ans), de Parisiens, détenteurs de diplômes élevés, d'actifs. Ils sont encore moins nombreux que la moyenne à pratiquer une religion, mais plus nombreux à sortir fréquemment. Enfin, c'est le groupe où l'on trouve le plus de volés qui pensent vivre dans un quartier difficile et ils sont un peu plus nombreux que la moyenne à affubler leur quartier de traits négatifs.

* Prenons maintenant le deuxième groupe de volés (18,82%) : tendanciellement, ce n'est pas un vol de quartier, il est plutôt lié au lieu de travail ou d'études ou au trajet pour s'y rendre, éventuellement à un lieu de loisir. Dans ce groupe se trouvent concentrés les vols de vêtements et surtout de téléphones portables. Et pourtant, ils ne donnent guère lieu à renvoi à la police ou à l'assurance ; on le comprend en découvrant que c'est le groupe qui rassemble le plus de **jeunes** de moins de 20 ans, le plus d'élèves ou d'étudiants, le plus de lycéens. Ils habitent surtout des banlieues très urbanisées plutôt peuplées de classes moyennes, mais sans problèmes. D'ailleurs, leur mésaventure ne s'est pas déroulée dans leur quartier. Finalement, c'est le type du lycéen qui se fait *tirer* son blouson ou son portable¹⁵⁷ à l'école ou en s'y rendant.

¹⁵⁶ À elle seule, cette variable contribue pour 22% à l'inertie du facteur.

¹⁵⁷ Une analyse de régression logistique fait apparaître que les moins de 20 ans sont exposés 1,8 fois plus que les plus de 50 ans, que ceux qui sont allés jusqu'au lycée le sont 2,4 fois plus que ceux qui se sont arrêtés au collège, et que l'emprunt d'un transport public multiplie aussi le risque dans cette même proportion.

* Un groupe de taille équivalente (17,49% - groupe 3) correspond à un profil bien différent : un vol de **quartier**, - éventuellement dans les transports publics ou à la gare -, de jour, un peu plus à répétition que la moyenne. Avant tout, c'est un **vol d'argent** et l'on comprend que si le renvoi à la police est un peu plus fréquent qu'ailleurs, il en va tout autrement de la déclaration de sinistre ; en revanche, ces volés sont les plus nombreux à prendre ensuite des précautions. Leur profil est très typé : plus de 50 et surtout **plus de 65 ans**, retraités et autres inactifs, un bagage éducatif plus faible qu'à l'ordinaire - un artefact de leur âge. Les pratiquants y sont moins rares que chez les autres volés, mais les indifférents à la chose politique ne sont nulle part aussi nombreux. Ils sont plus nombreux que la moyenne des volés à trouver des traits négatifs à un quartier qu'ils habitent pourtant depuis longtemps. Au demeurant, leur vie sociale n'est pas très active : ils sortent peu et s'ils le font, c'est plutôt en transports en commun. C'est l'exemple de la vieille dame qui se fait voler la pension qu'elle vient de retirer au bureau de poste du coin de la rue.

* La quatrième configuration (12,79% - groupe 1) comprend presque exclusivement des vols consommés, plutôt d'argent, de papiers et de sacs, en tous cas avec des dommages sérieux. Les taux de déclaration à la police et de dépôt de plainte sont deux fois plus élevés que la moyenne, comme d'ailleurs la bonne note accordée à la police pour son action. Plus frappant encore, toutes ces victimes remplissent une déclaration de sinistre (contre 18% en moyenne) et d'ailleurs 81% d'entre elles sont finalement remboursées¹⁵⁸. C'est le type qui rassemble le plus de 31-50 ans, le plus d'hommes, le plus de ménages sans enfants. Les cadres y sont surreprésentés, les pratiquants occasionnels légèrement aussi, comme les sympathisants de gauche. Nul autre groupe de volés ne réunit autant de *sociaux*. S'ils vivent un peu plus que la moyenne en grands ensembles, en tous cas, leur environnement est sans problème. Ils ont tendance à utiliser des moyens de transport personnels, tant pour le travail que pour le loisir, et d'ailleurs rentrent plus souvent tard que les autres volés. C'est le type du cadre qui mobilise **tous les recours possibles** après un vol qu'il juge sérieux.

* Reste le groupe le plus nombreux (27,86% - groupe 5) et d'ailleurs le moins typé. Pour lui aussi, il s'agit plutôt d'un vol d'argent et de papiers ayant entraîné des dommages sérieux. Comme dans le cas précédent, le recours à la police est très fréquent, et l'appréciation de son action plus souvent positive qu'en moyenne¹⁵⁹. Mais en revanche, on ne se tourne pas vers l'assurance. Le profil social diffère légèrement : certes les cadres y sont surreprésentés, mais aussi les intermédiaires, les employés et les chômeurs. Le profil idéologique, lui est similaire, avec le poids des pratiquants occasionnels et des sympathisants de gauche. On peut imaginer que seule leur **inertie face à l'assurance** les distingue du type précédent.

Mis à part les larcins seulement esquissés, on voit apparaître, au moins de manière tendancielle, plusieurs figures du volé : le lycéen qui se fait *piquer* son portable, la vieille dame qui se fait *tirer* son porte-monnaie et le col blanc qui réagit plus ou moins complètement à un vol caractérisé. Une enquête réalisée dans une métropole régionale faisait émerger un triangle assez comparable : le vol à l'école, celui dans le quartier, enfin celui lié à la vie active¹⁶⁰.

¹⁵⁸ Tous les cas d'indemnisation de vols personnels sont concentrés dans ce groupe.

¹⁵⁹ D'ailleurs, l'élucidation atteint ici son meilleur score, 6,49 au lieu de 3,50%.

¹⁶⁰ Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 216.

Cambriolages

I - Les taux de cambriolages

indicateurs	cambriolages
prévalence - % - multivictimation	8,96 - 10,08 1,22
incidence - % -	10,97 - 12,20

Tableau 39 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance)

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui concernent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

9,52%¹⁶¹ des ménages franciliens - soit quelque 430 000 foyers¹⁶² - ont donc, d'après l'enquête - fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000.

La plupart des enquêtes disponibles font apparaître des prévalences beaucoup plus faibles. D'une part, elles portent généralement sur deux ans et non sur trois, d'autre part, elles se bornent aux cambriolages commis dans la résidence principale. Si l'on recalcule, à fins de comparaison, une prévalence biennale pour les seuls cambriolages domiciliaires en Île-de-France, on obtient des résultats beaucoup plus comparables, du moins si l'on extrait des enquêtes nationales les prévalences concernant la seule Île-de-France¹⁶³.

cambriolages au domicile sur deux ans	prévalences nationales %	prévalences Île-de-France %	prévalence urbaine %
CESDIP, 1984-1985	4,72		
INSEE, EPCV, 1994-1995	3,54		
INSEE, EPCV, 1995-1996	3,60	5,20	
INSEE, EPCV, 1996-1997	3,20	4,60	
INSEE, EPCV, 1997-1998	2,60	3,80	
INSEE, échantillon cumulé*	4,50		
Métropole régionale 1997-1998			3,03
Île-de-France 1999-2000		4,78	

*Afin d'augmenter la taille de l'échantillon, on a cumulé trois enquêtes successives en éliminant les doubles comptes ; la période d'observation reste de deux ans.

Tableau 40 : Cambriolages (au domicile) ; comparaison des taux de prévalence (sur deux ans) selon les enquêtes

Si l'on revient maintenant à l'ensemble des cambriolages mentionnés dans l'enquête francilienne, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,22¹⁶⁴ par ménage, ce qui donne une incidence de 11,59¹⁶⁵.

¹⁶¹ Un nombre non négligeable d'enquêtés (273) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les cambriolages, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁶² Entre 404 et 455 milliers.

¹⁶³ Du moins dans les enquêtes dont la taille est suffisante pour que cette extraction présente quelque vraisemblance.

¹⁶⁴ 1,21 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3=4$.

Un petit nombre de cambriolages (73, soit 0,7%) se sont déroulés hors Île-de-France ; il s'agit le plus souvent (63/73) de résidences secondaires. Si l'on se restreint au cambriolage du domicile et de ses annexes, on ne devrait plus trouver d'incidents hors région. En fait, il en reste cinq qui concernent vraisemblablement des enquêtés domiciliés hors Île-de-France lors du cambriolage¹⁶⁶. On remarquera d'ailleurs que certains domiciles cambriolés (45) ne se situent pas dans le quartier où vit l'enquêté au moment de l'enquête... ici encore, on peut penser à un déménagement entre l'incident et son récit.

II - Les circonstances des cambriolages

Dans cette enquête, le cambriolage vise quatre fois sur cinq - 78,02% ; avec les annexes : 86,01% - le domicile ; les résidences secondaires représentent moins d'une fois sur dix (8,49%) et les locaux professionnels moins d'une fois sur vingt (4,10%)¹⁶⁷. On trouve davantage de cambriolages consommés hors du domicile, ce qui peut signifier qu'on est attentif même aux tentatives quand il s'agit de sa résidence, alors qu'ailleurs on a tendance à s'attarder seulement aux vols réalisés. Les cambriolages ont légèrement plus de chances de réussir s'ils sont réalisés loin du domicile ce qui est logique puisque le cambrioleur a moins de chances d'être dérangé par le propriétaire. Dans le même sens, les cambriolages réussissent un peu mieux dans les annexes, locaux professionnels et résidences secondaires qu'au domicile, ce qui est également trivial pour la même raison.

Les trois quarts (72,33%) des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (3,40%) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité¹⁶⁸ ; 16,48% représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte laissée ouverte.

La moitié seulement (55,74%) ont finalement été consommés¹⁶⁹. Il est plus étonnant de constater que les biens volés ont pu être récupérés un nombre de fois non négligeable (13,44%). En fin de compte, la victime juge le dommage important presque une fois sur deux (45,05%) et moyen (29,27%) ce qui confirme qu'une simple tentative peut causer des dégâts. On notera enfin qu'une fois sur trois (36,16%) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé¹⁷⁰.

réactions à l'intrusion %	CESDIP 1984-1985 national	métropole régionale 1997-1999	Île-de-France 1998-1999-2000
désagréable durable	38,15	39,6	31,07
désagréable passager	35,90	52,1	54,25
peu important	25,90	8,3	14,69

Tableau 41 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaisons

¹⁶⁵ Sur la seule résidence principale, l'incidence triennale serait comprise entre 9,30 et 10,44 ; sur deux ans, elle tomberait entre 5,21 et 6,10. À titre de comparaison, les quatre premières enquêtes (EPCV) de l'INSEE avancent des incidences nationales de 4,4, 4,7, 4,3, 3,1%.

¹⁶⁶ Le fait est attesté dans un cas, possible dans les quatre autres.

¹⁶⁷ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, la part du cambriolage domiciliaire est à peine plus faible, mais avec une ventilation toute différente entre le logement (36,5) et ses annexes (43,8). Les résidences secondaires étaient à 9,40 et les locaux professionnels à 7,30% (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 23-25).

¹⁶⁸ Par exemple en se faisant passer pour l'agent chargé de relever le compteur d'eau.

¹⁶⁹ La prise d'une fausse qualité semble la méthode la moins efficace ; évidemment, trouver une porte ou une fenêtre ouverte constitue, à l'inverse, le procédé le plus sûr.

¹⁷⁰ C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues : les cas qui y échappent n'ont généralement pas dépassé le stade de la tentative, en sorte qu'il n'y a pas eu vraiment intrusion. Les résultats observés en Île-de-France sont comparables à ceux recueillis dans les quelques enquêtes précédentes comprenant la même interrogation, du moins si l'on se borne à la catégorie la plus caractérisée, celle des réactions *durables*. Elles sont plus fréquentes si cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés¹⁷¹.

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi*	cambriolages	
va à la police	43,55	} =100%
téléphone à la police	23,18	
police déjà informée	4,70	
police pas informée	28,57	
dépose une plainte - % -	43,70	
taux d'élucidation - % -	9,51	
taux de satisfaction - % -	38,85	

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 42 : Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie

Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible¹⁷² : les enquêtes disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés¹⁷³. Il faut cependant considérer que les autres enquêtes comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : un bon nombre de cambriolés franciliens se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte. Pourtant, deux fois sur trois, il s'agit de cambriolages consommés, mais les dommages apparaissent peu considérables. La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en font un, fût-il seulement par téléphone : presque la moitié des simples tentatives sont dans le premier cas et seulement le sixième des vols consommés¹⁷⁴. Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi de 77,42%, comparable aux scores des autres enquêtes, mais avec cette précision jusqu'ici inédite : une fois sur trois, il s'agit seulement d'un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

¹⁷¹ C'est-à-dire dans 13,19% des cas.

¹⁷² Il varie selon la gravité des dommages : 56,98% s'ils sont importants ; 43,69 en cas de dommages modérés ; 20,23 s'il n'y en a pas.

¹⁷³ Celui de l'enquête CESDIP des années '80 se situe à 75,5% ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années '90 le placent entre 73 et 81%.

¹⁷⁴ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, on relevait un taux de renvoi de 66,7% seulement, mais l'on retrouvait les niveaux habituels (81%) si l'on se bornait aux cambriolages consommés au domicile (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000).

raisons		cambrjolages
non-déclaration - % -	pas la peine	39,13
	servi à rien	45,29
	ne regarde pas la police	3,99
	autre	11,59
de déclaration - % - %	récupérer bien volé	9,17
	faire punir	10,03
	ça ne se reproduise pas	20,77
	pour l'assurance	40,26
	il faut le faire	16,33
	autre	3,44

Tableau 43 : Cambrjolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie

Les abstentionnistes se divisent en deux camps de grandeur à peu près comparables : ceux qui estiment que la démarche n'en vaudrait pas la peine (des tentatives ou des dommages mineurs), et ceux qui pensent qu'elle n'aurait servi à rien, en raison du faible taux de succès de la police. En revanche, parmi les renvoyants, c'est le souci de pouvoir ensuite faire une déclaration de sinistre qui prime largement¹⁷⁵. Ils sont aussi nombreux que l'ensemble de ceux qui attendent une démarche de la police (pêle-mêle, récupérer ce qui a été volé, faire punir, prévenir d'autres cambrjolages¹⁷⁶). On les comprend : à peine, 15% des plaintes débouchent sur l'identification du cambrjoleur.

2 - Comparaison entre enquête et statistiques de police

cambrjolages, 1998-99-00	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou dans une annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence	471 063 - 525 134	449 693 - 502 706	402 826 - 453 389
taux de plainte	43,1%	43,9%	42,5%
incidence apparente	203 036 - 226 341	197 426 - 220 700	171 311 - 192 814
données policières, 1998-99-00 cambrjolages & entrées par ruse cambrjolages contre particuliers cambrjolages de résidences principales	232 516	218 673	156 642
échantillon		10 504	
ménages franciliens		4 510 369	

Tableau 44 : Cambrjolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

Globalement, les données policières donnent du cambrjoleur une image deux fois moins importante que les estimés d'enquête. Cette différence s'explique entièrement par la propension des victimes à la plainte : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, on dessine une fourchette d'incidence apparente où les statistiques officielles peuvent s'inscrire. On peut essayer de préciser en opérant quelques distinctions, ainsi supprimer des deux côtés les intrusions par prise de fausse qualité - le cambrjoleur qui se fait passer pour le facteur - la comparaison ne change guère pour autant. Les deux sources varient du simple au double, mais la prise en compte du taux de renvoi permet d'observer une bonne convergence.

Dernier exercice : restreignons-nous aux seuls cambrjolages au domicile en négligeant là encore les entrées par prise de fausse qualité. La divergence s'accroît entre les deux sources ; le rapport entre l'une et l'autre atteint 2,73. Et cette fois-ci, la différence ne s'explique pas uniquement par la propension à la plainte : si l'on corrige l'incidence par le

¹⁷⁵ Des enquêtes urbaines de la fin des années '80 donnaient à cette motivation une prééminence encore plus marquée (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).

¹⁷⁶ Une raison particulièrement forte parmi les renvoyants qui n'ont pas éprouvé de dommage.

taux de plainte, les données policières restent - un peu - en dessous de la branche inférieure de la fourchette d'incidence apparente.

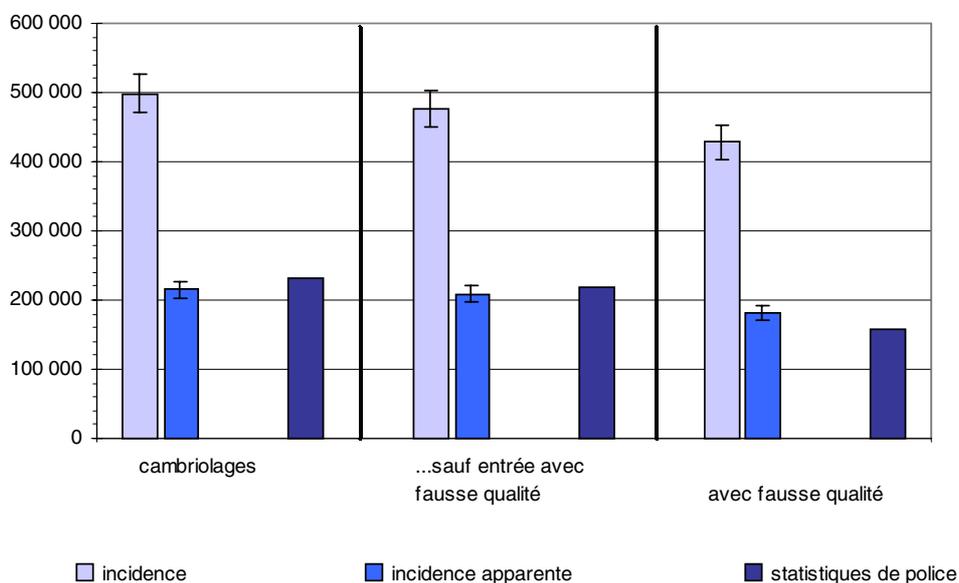


Figure 16 : Cambrillages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

On peut cependant conclure approximativement que les enquêtes révèlent une fréquence du cambriolage au moins deux fois plus élevée que celle indiquée par les données officielles, mais que la propension à la plainte explique presque entièrement cette différence. On voit par là l'importance qu'il y a à distinguer les dépôts de plainte - qui seuls peuvent entraîner un enregistrement statistique - des simples informations (par exemple téléphoniques) qui aboutiront, au mieux, sur une main courante. D'autre part, la police semble purement réactive dans ce contentieux : elle enregistre ce qu'on vient lui relater, mais ne découvre rien elle-même. On s'en doutait un peu au vu du très faible pourcentage d'affaires connues par la police ou la gendarmerie en dehors de toute intervention de la victime (tableau 42, *supra*, troisième ligne).

3 - Les autres recours

Le recours à l'assurance intervient à peu près une fois sur deux (53,65%), mais cette observation est un peu factice : si le cambriolage a été consommé, la déclaration de sinistre se rencontre deux fois sur trois ; en cas de simple tentative, elle tombe à une fois sur trois, probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine*, autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistantes. Cet ordre de grandeur des recours à l'assurance en cas de cambriolage consommé se retrouvait déjà dans l'enquête CESDIP du milieu des années '80 et aussi dans celle de l'INSEE pour 1994-1995.

Les trois quarts de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle, ce qui représente seulement 41,3% de l'ensemble des

cambrifiés¹⁷⁷. Ils sont un peu moins nombreux à se dire satisfaits et, comme toujours, c'est l'insuffisance de l'indemnisation qui chagrine les mécontents.

S'adresser à un élu local (6,79%), à la police municipale (10,39) à un autre service communal (2,1) n'est pas fréquent... c'est cependant l'une des victimations où l'on rencontre ces recours le moins rarement.

IV - Les caractéristiques des cambriolés

Les cambriolés habitent plus fréquemment un quartier pavillonnaire et, personnellement, une maison individuelle (en tout cas, le logement HLM semble constituer le type d'habitat le moins exposé au cambriolage¹⁷⁸) ; le nombre de personnes au foyer ne joue pas sur l'exposition au risque ; les cambriolés sont plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; ils habitent davantage le rez-de-chaussée ou le premier étage ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode ne fait pas apparaître d'effet protecteur ; le cambriolage est surreprésenté dans les logements protégés, que la protection soit inefficace, ou qu'elle soit postérieure au sinistre ; de même pour les mesures de surveillance ou le fait de laisser les lampes allumées.

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. De même, les cambriolés sont surreprésentés parmi ceux qui ont rendu service à leurs voisins ! Les cambriolés sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier.

Ils sont plus nombreux à rentrer tard et ont un peu plus tendance à sortir fréquemment le soir¹⁷⁹.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone effectivement particulièrement exposée à ce risque.

Les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des indépendants ou des cadres. Le risque est légèrement augmenté à partir de 25 000 F ($\pm 3800\text{€}$) de revenus. On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti.

V - Comparaison des cambriolés selon les zones

	zone	cambriolages
prévalence - % -	Paris	11,07 - 13,83
	petite couronne	6,85 - 8,53
	grande couronne	8,80 - 10,55
incidence - % -	Paris	13,54 - 16,53
	petite couronne	8,71 - 10,57
	grande couronne	10,64 - 12,53

Tableau 45 : Cambriolages ; prévalence et incidence par zones (intervalles de confiance)

Le cambriolage fait partie de ces risques plus parisiens que banlieusards ; toutefois ce sont les ménages de proche banlieue qui y sont le moins exposés. Mais il est un peu plus souvent consommé en banlieue qu'à Paris. Les victimations parisiennes sont un peu plus diurnes, celles de la banlieue éloignée un peu plus nocturnes ; du coup, c'est dans ce cas-ci

¹⁷⁷ Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des ordres de grandeur comparables (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

¹⁷⁸ Les habitants de HLM sont deux fois moins exposés que ceux qui vivent en pavillon.

¹⁷⁹ 52,95% des cambriolages se sont déroulés le jour, 32,17% de nuit. Dans les autres cas, les victimes n'ont pas été capables de situer le moment de l'intrusion.

que l'on trouve plus souvent des intrusions réalisées alors que quelqu'un se trouve dans le local visité¹⁸⁰.

Le cambriolage parisien présente des caractéristiques qui lui donnent un profil différent de son homologue banlieusard. La survictimation des zones pavillonnaires est marquée en banlieue, pas à Paris (où ce sont plutôt les grands ensembles) - un artefact des différences d'habitat. De même, la surreprésentation des propriétaires n'apparaît pas à Paris - un artefact de la moindre proportion de propriétaires. De même, la surreprésentation des maisons individuelles ne se manifeste pas à Paris où elles n'existent guère ; la surexposition des rez-de-chaussée et des premiers étages est particulièrement marquée en grande banlieue.

Nulle part, n'apparaît le jeu dissuasif des gardiens, concierges et digicodes. On retrouve partout la surexposition des appartements protégés, éclairés ou surveillés... inefficacité ou mesure après-coup ? Pour autant, refermer la porte, laisser la lumière allumée, surtout faire surveiller par les voisins constituent des comportements plus répandus chez les cambriolés de grande banlieue.

De manière un peu inattendue, c'est en banlieue que le cambriolage apparaît le plus comme un risque de foyers prospères : indépendants et cadres y sont surreprésentés et le seuil de surexposition glisse en grande banlieue de 25 000 à 35 000 FF (\pm 3800 à 5300 €) de revenus globaux du foyer.

Les autres découpages géographiques confirment les analyses selon la ventilation administrative. Le zonage 'morphologique' confirme, de manière significative, la surexposition des Parisiens. Le zonage Tabard permet de préciser que le risque est significativement plus élevé dans les îlots tertiaires *commerce, hôtel, artistes* ou *patronat, banque, services*. En sens inverse, les communes possédant des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones de franchise urbaine sont, significativement, sous-exposées au risque. Comme le vol personnel, le cambriolage apparaît comme une victimation de grande métropole plutôt que comme un risque de zones de relégation urbaine. Pour autant, cette image dominante ne doit pas faire oublier les éléments qui suggèrent l'existence d'une autre figure, moins visible : le cambriolage dans les zones urbaines en difficulté.

VI - Types de cambriolés

On va maintenant tenter de ventiler les cambriolés selon les particularités de l'incident dont ils ont été victimes et aussi selon leurs façons d'y réagir.

Commençons par soumettre à une analyse factorielle de correspondances les questions du module cambriolage, les caractéristiques des cambriolés et les types d'opinion ou d'appréciation du cadre de vie.

✧ D'après le facteur le plus important - 27,46% de la variance - c'est l'intensité de la **réaction** au cambriolage qui conditionne le **recours** à la police et à l'assurance.

D'un côté, les plus fortes contributions sont la faible réaction à l'intrusion, l'absence de déclaration à la police¹⁸¹ ou à l'assurance¹⁸², comme d'ailleurs l'absence de précautions ultérieures. Il s'agit surtout alors d'adultes (31-50 ans) parisiens.

De l'autre, on trouve une forte réaction à l'intrusion et des dommages importants, de pair avec le dépôt de plainte - dans l'espoir de faire punir le malfaiteur - et la déclaration de sinistre. Le profil du cambriolé est bien différent : ayant dépassé la cinquantaine, souvent

¹⁸⁰ Pour autant, cambrioleur et cambriolé ne se rencontrent généralement pas.

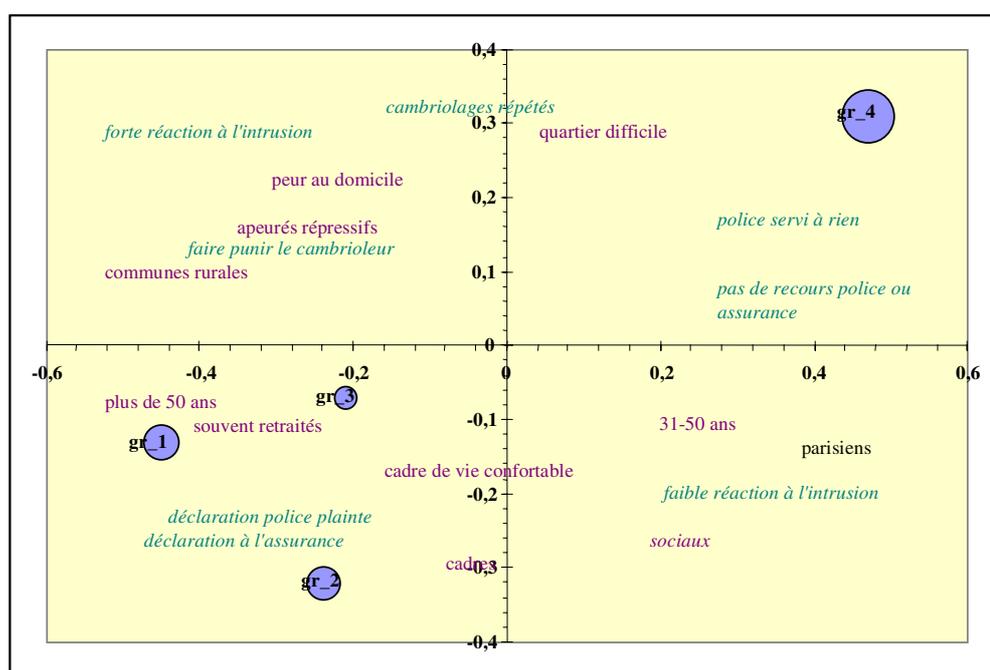
¹⁸¹ *Ça n'aurait servi à rien.*

¹⁸² *Ça n'en valait pas la peine.*

même retraité, vivant dans des parties excentrées - parfois même rurales - de la région, il a peur chez lui ; la préoccupation sécuritaire le travaille.

✧ Un deuxième facteur (18,31%) vient nuancer les leçons du précédent : il oppose des cambriolés qui tentent **activement** de mobiliser les recours possibles à d'autres qui restent **inertes** ; mais cette fois pourtant ce sont ces derniers qui ont le plus mal vécu l'intrusion dont ils ont été victimes. L'intensité de la réaction au cambriolage ne semble pas être le seul moteur du renvoi.

On trouve, en effet, d'un côté des cambriolages répétés, une forte réaction à l'intrusion, mais aussi l'absence de déclaration de sinistre et de plainte, le sentiment que la police *n'aurait servi à rien*. De l'autre côté, une faible réaction à l'intrusion s'accompagne de plainte - mais pas avec une motivation spécialement vengeresse - de déclaration à l'assurance, mais pas de précautions nouvelles... peut-être parce qu'on les avait toutes prises avant.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 17 : Cambriolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Du côté 'inerte', on trouve les *apeurés*, ceux qui ont peur de sortir le soir, ceux qui ont peur chez eux, ceux qui estiment vivre dans un quartier *difficile*. Du côté 'actif', on trouve ceux qui ont le sentiment de vivre dans un cadre *confortable*, les *sociaux* ; la peur de sortir le soir est évidemment absente ; il s'agit plutôt de cadres.

On peut donc finalement imaginer que réagir activement au cambriolage dépend non seulement de la manière plus ou moins intense dont on l'a vécu, mais aussi des ressources dont on dispose : ceux qui vivent recroquevillés dans un cadre qui les terrifie ne trouvent pas le ressort de réagir ; d'ailleurs, il n'est pas sûr qu'ils trouvent facilement un poste de police ouvert à proximité de chez eux, pas sûr non plus qu'ils soient assurés contre le vol. Se tourner vers l'administration et vers l'assureur semble, au contraire, facile et naturel à ceux qui vivent tranquillement dans un bon quartier avec un bon métier.

Les leçons de ce facteur sont très importantes : le cambriolage est typiquement un risque de 'nanti', il existe aussi dans les 'quartiers pourris' ; mais cette seconde figure est moins connue que la précédente : faute de déclaration, ni la police, ni l'assurance ne l'enregistrent ¹⁸³.

✧ Un troisième facteur (11,01%) oppose le **cambriolage au domicile** à une série de variables telles que cambriolage hors du domicile, entrée par prise de fausse identité et non par effraction ou escalade, absence de déclaration à la police ou à l'assurance...

Du côté du cambriolage dans le logement ou ses annexes, on trouve des variables telles que la jeunesse du cambriolé (21-30 ans, étudiants), la résidence dans une ville nouvelle, aussi la peur chez soi. À l'opposé, il s'agit de personnes âgées, de retraités ou d'entrepreneurs, de Parisiens, d'enquêtés bien insérés dans la vie locale.

En fin de compte,

↳ une première dimension montre les recours liés au retentissement du cambriolage ;

↳ une deuxième révèle qu'elle dépend aussi des 'ressources' du cambriolé ;

↳ une troisième distingue le cambriolage du lieu où l'on vit.

On peut chercher maintenant comment leur combinaison répartit les cambriolés selon différents profils.

* Un premier regroupement réunit le quart des cambriolés (24,77% - groupe 1, figure 17) autour d'un type d'incident "classique" : surreprésentation de l'anonymat de l'auteur, entré par effraction et qui a consommé son méfait en laissant chez la victime des dommages importants, et des regrets pour la valeur sentimentale de certains objets volés... Le sentiment de viol de l'intimité est ici particulièrement répandu. La réaction est tout aussi classique : plainte, déclaration de sinistre d'ailleurs couronnée de succès et recours plus systématique que jamais à des précautions ultérieures. Plus que la moyenne des cambriolés, les membres de ce groupe appartiennent aux petites classes moyennes et au prolétariat ouvrier ; elle vivent dans des **banlieues** assez éloignées, tantôt dans des quartiers sans problèmes, tantôt dans des quartiers défavorisés. D'ailleurs elles pointent plus que d'habitude vers des problèmes de quartier comme le bruit, la saleté, la drogue, le vandalisme et les bandes de jeunes. Les *apeurés* y sont plus nombreux que dans n'importe quel autre groupe de cambriolés.

* Un autre groupe de cambriolés, de taille sensiblement équivalente (22,77% - groupe 2) fait d'autant plus contraste que le profil de l'événement y est fort semblable : un cambriolage anonyme, entraînant dommages sérieux et pertes sentimentales. Le traitement de l'affaire par la victime ressemble, lui aussi, beaucoup à ce que nous avons déjà vu : des plaintes systématiques, des déclarations de sinistres encore plus généralisées et d'ailleurs suivies d'un remboursement. Mais là s'arrêtent les similitudes : ces victimes ne sont que rarement troublées par l'incident ; il est vrai qu'elles ont moins que les autres connu de cambriolages antérieurs, et c'est aussi chez elles que les précautions ultérieures sont moins systématiques. Si elles sont manifestement moins atteints que les précédentes par un cambriolage pourtant aussi sérieux, c'est que leur profil social diffère du tout au tout : les cadres y sont plus nombreux que n'importe dans quel autre groupe de cambriolés, mais aussi les **Parisiens**, les gens qui se disent à gauche ou au centre gauche et ne pratiquent guère de religion. Les *sociaux* représentent la moitié de ce groupe, qui réunit à lui seul la moitié des *sociaux*.

* Autant le groupe précédent prenait le cambriolage avec calme, autant notre troisième groupe (15,25% - groupe 3) réagit de manière crispée. Le profil des faits est moins homogène que dans les cas précédents : les cambriolages hors domicile et les intrusions par prise de fausse identité (faux releveurs de compteurs...) y sont moins rares que dans la moyenne des cambriolages. Pour autant, la plainte n'est pas plus fréquente que dans l'ordinaire

¹⁸³ Nous avons déjà relevé dans des enquêtes antérieures (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 274 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 216) cette double figure du cambriolage.

des cambriolages, mais c'est le seul groupe où elle est motivée par le désir de faire punir le cambrioleur. Il est d'ailleurs amusant de noter que le taux d'élucidation n'est jamais aussi "bon", ce qui veut dire 14 au lieu de 7%... Au reste, c'est le seul groupe où le jugement positif envers la police soit majoritaire. On y recourt aussi à l'assurance un peu plus souvent qu'à l'habitude. Le profil social est clair : plus âgé que la moyenne, demeurant en banlieue extérieure urbanisée ou dans la partie la plus riche de Paris, ce groupe concentre les retraités, vivant seuls ou en couples. Le portrait idéologique est marqué par une surreprésentation de la pratique religieuse occasionnelle et des opinions de droite ou de centre droit ; mais surtout, le type *insécure* représente le tiers du groupe, alors que la peur ne s'y retrouve que modestement. Les problèmes de quartiers sont mentionnés un peu plus souvent que d'habitude, mais c'est finalement la *participation de longue date à la vie locale* qui constitue un trait distinctif pour ce groupe, il est vrai **âgé**.

* Reste le regroupement le plus nombreux (37,21% - groupe 4), mais le moins caractérisé, à tous points de vue. Le profil de l'événement est marqué par la forte proportion de simples **tentatives**, n'ayant entraîné aucun dommage, ni suscité de plainte ou de déclaration de sinistre. On y trouve aussi une proportion inhabituelle de pseudo-cambriolages, de simples entrées par une porte laissée ouverte. Le groupe concentre aussi la moitié des cas où la victime a vu le cambrioleur - ce qui explique peut-être la forte proportion de simples tentatives : découvert, le malfaiteur a pris la fuite. Pour autant, les réactions émotionnelles y sont particulièrement peu répandues. Le profil social de ces cambriolés n'est pas très marqué. Émergent cependant quelques surreprésentations - milieux populaires, *quartiers difficiles* - mais elles ne sont pas très marquées. C'est finalement le caractère inachevé du cambriolage, qui définit ce groupe.

Au total, les tentatives font bande à part. Quant aux cambriolages "classiques", ils sont vécus douloureusement par des banlieusards apeurés de classes populaires et beaucoup plus d'équanimité par des cadres parisiens aux idées larges. Entre les deux s'insère un petit groupe de cambriolés âgés, tourmentés par des préoccupations sécuritaires et éventuellement des attitudes punitives.

L'opposition - maintes fois vérifiée¹⁸⁴ - entre un cambriolage de nantis et un autre de dépourvus se retrouve, en partie, dans celle entre banlieusards et Parisiens, à ceci près que les premiers ne vivent pas exclusivement dans des zones en difficulté.

¹⁸⁴ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 271sq ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 216-217.

Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences jusqu'alors inusitées. Dans ce domaine, l'enquête a débordé les victimations normalement prises en compte dans les enquêtes françaises (vols de et dans les voitures) pour s'intéresser aussi à des atteintes jusqu'ici ignorées (dégradations de véhicules et vols de deux-roues).

I - Les taux d'atteintes aux véhicules

indicateurs		vols de voitures	vols à la roulotte**	dégradations, destructions de véhicules	vols de deux-roues
prévalence - % -	générale	14,17 - 15,53	18,05 - 19,55	18,16 - 19,66	8,34 - 9,43
	en Île-de-France*	13,43 - 14,77	17,07 - 18,53	17,33 - 18,80	8,10 - 9,17
risque (ménages équipés) - % -	général	26,70 - 28,62	22,54 - 24,35	22,67 - 24,48	18,08 - 20,29
	en Île-de-France*	16,81 - 18,44	21,31 - 23,08	21,64 - 23,42	17,56 - 19,74
multivictimation	générale	1,49	1,49	1,65	1,28
	en Île-de-France*	1,54	1,53	1,70	1,29
incidence - % -	générale	21,33 - 22,92	27,20 - 28,91	30,27 - 32,04	10,77 - 11,98
	en Île-de-France*	20,93 - 22,50	26,33 - 28,033	29,91 - 31,68	10,53 - 11,73
incidence des ménages équipés - % -	générale	26,70 - 28,62	33,96 - 36,00	37,81 - 39,89	23,36 - 25,78
	en Île-de-France*	26,20 - 28,10	32,88 - 34,90	37,36 - 39,44	22,84 - 25,34

* On ne tient compte ici que des victimations de Franciliens survenues en Île-de-France

** On appelle ainsi les vols dans et sur les véhicules

Tableau 46 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance en %)

1 - Les taux de vols de voitures

14,85%¹⁸⁵ des ménages franciliens - soit quelque 670 000 foyers¹⁸⁶ - ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années '80, on avait enregistré des prévalences annuelles de 1,6% dans une commune de la banlieue parisienne, 5,2 dans une métropole régionale¹⁸⁷. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une

¹⁸⁵ Un nombre non négligeable d'enquêtés (183) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de voitures, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁸⁶ Entre 639 et 700 milliers.

¹⁸⁷ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

prévalence biennale de 3,89%¹⁸⁸. Ces enquêtes locales ne sont pas encore assez nombreuses ni assez convergentes pour délimiter des zones de consensus¹⁸⁹.

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques¹⁹⁰. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 80% des ménages de l'échantillon¹⁹¹ sont finalement équipés avec 1,41 véhicule en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 18,52%. La différence entre risque et prévalence est ici beaucoup plus modérée que pour les deux-roues car la voiture est beaucoup plus répandue. De la sorte, les taux de risque sont assez proches dans les deux cas.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage - qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues - se situe à 1,51¹⁹², ce qui donne une incidence de 22,12% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 27,66%. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, du simple au double pour l'incidence brute, plus modérément quand on tient compte des seuls ménages équipés.

Un petit nombre des ménages volés - 100 sur 1 560 - l'ont été en dehors de l'Île-de-France, dont seulement 32 pendant les mois d'été, vraisemblablement lors de vacances. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 14,10%, le risque à 17,63%. Avec un nombre moyen de faits (multivictimation) de 1,54, l'incidence serait entre 21,71% et elle grimperait entre 27,15% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de voitures en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de voitures subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

2 - Les taux de vols à la roulotte¹⁹³

18,80%¹⁹⁴ des ménages franciliens - soit quelque 850 000 foyers¹⁹⁵ - ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

¹⁸⁸ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹⁸⁹ Les enquêtes nationales écrètent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

¹⁹⁰ Entre le milieu des années '80 et celui de la décennie suivante, le nombre de véhicules particuliers a crû de 34,8% (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 275).

¹⁹¹ 8 425 sur 10 504.

¹⁹² Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5=6$.

¹⁹³ Comme pour les dégradations et destructions de véhicules, on a enlevé les (très peu nombreux) vols à la roulotte qui ne concernent pas les voitures, mais des deux-roues.

¹⁹⁴ Un nombre non négligeable d'enquêtés (347) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols dans ou sur les voitures, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁹⁵ Entre 815 et 880 milliers.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans et sur les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années '80, on avait enregistré des prévalences annuelles de 9% dans une commune de la banlieue parisienne, 17,1 dans une métropole régionale¹⁹⁶. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 19,7%¹⁹⁷. À titre de comparaison, notre enquête indique une prévalence biennale (1999-2000) de 11,7%. Mais de toute manière, les termes de comparaison disponibles ne sont pas encore assez nombreux ni assez convergents pour délimiter des zones de consensus.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 23,44%. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage - qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues - se situe à 1,49¹⁹⁸, ce qui donne une incidence de 28,05%¹⁹⁹ ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 34,98%²⁰⁰.

Un petit nombre des ménages volés - 127 sur 1 975 - l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Compte tenu de cette correction²⁰¹, la prévalence se situerait à 17,80%, le risque à 22,20. Avec un nombre moyen de faits de 1,53, l'incidence serait à 27,18% et elle grimperait entre 33,89 si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols à la roulotte en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols à la roulotte subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

3 - Les taux de dégradations et destructions de véhicules²⁰²

L'examen des destructions et dégradations de véhicules constitue une innovation de cette enquête, sans précédent dans les autres recherches françaises sur la victimation. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique²⁰³. Mais, du coup, on ne dispose pas d'enquêtes susceptibles de fournir de terme de comparaison.

¹⁹⁶ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹⁹⁷ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹⁹⁸ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $x > 6 = 7$. Comme on peut le supposer, ce nombre moyen varie selon l'équipement du ménage : 1,48 s'il y en a un seul ; 1,49 pour deux ; 1,71 pour trois.

¹⁹⁹ Il était plus élevé dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (30,3) et pourtant sur seulement deux ans (Zauberman, Robert, Pottier, 2000).

²⁰⁰ Dans l'enquête-pilote citée à la note précédente, on parvenait à 36,6 en seulement deux ans.

²⁰¹ Pour ceux d'entre eux qui l'ont été plusieurs fois, on ne retire que le vol plus récent, celui à propos duquel les enquêtés ont précisé qu'il s'était déroulé hors zone ; il n'y a aucune raison de supposer que les victimations antérieures présentaient la même caractéristique. Statistiquement, elles ont plutôt une chance de s'être passées en Île-de-France.

²⁰² Comme pour les vols à la roulotte, on a enlevé les (très peu nombreuses : 35 victimes et 78 faits en 3 ans) destructions ou dégradations qui ne concernent pas les voitures, mais des deux-roues.

²⁰³ La meilleure est certainement Esterle-Hedibel, 1997.

18,91% des ménages franciliens - soit 850 000 foyers²⁰⁴ - ont été victimes au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000 d'un *acte de vandalisme (destruction ou dégradation)* sur un *véhicule quelconque appartenant à leur foyer*. Cette prévalence est du même ordre que celle des vols de voitures.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 23,57%, du même ordre toujours que pour les vols à la roulotte mais moins élevé que celui des vols de voitures.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage - qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte - se situe à 1,65²⁰⁵, ce qui donne une incidence de 31,16% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 38,85%. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voitures et de deux-roues, et même pour les vols à la roulotte.

Un petit nombre des ménages victimes - 120 sur 1 986 - l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Compte tenu de cette correction²⁰⁶, la prévalence se situerait à 18,07%, le risque à 22,53%. Avec un nombre moyen de faits de 1,70, l'incidence serait à 30,80% et elle grimperait entre 38,40 si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les destructions et dégradations en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des destructions et dégradations subies par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

4 - Les taux de vols de deux-roues

8,88%²⁰⁷ des ménages franciliens - soit quelque 400 000 foyers²⁰⁸ - ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 1998, 1999 ou 2000. Il n'existe pas de terme de comparaison dans les enquêtes disponibles en France - aucune n'a exploré cette victimation en particulier - à l'exception de la partie française des enquêtes internationales²⁰⁹. Toutefois cette comparaison est peu utilisable : la période d'observation y est très longue (5 ans) et les intervalles de confiance démesurément ouverts en raison de la petite taille des échantillons.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut alors calculer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en

²⁰⁴ Entre 819 et 887 milliers.

²⁰⁵ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>7=8$.

²⁰⁶ Pour ceux d'entre eux qui l'ont été plusieurs fois, on ne retire que le vol plus récent, celui à propos duquel les enquêtés ont précisé qu'il s'était déroulé hors-zone ; il n'y a aucune raison de supposer que les victimations antérieures présentaient la même caractéristique. Statistiquement, elles ont plutôt la chance de s'être passées en Île-de-France.

²⁰⁷ Un nombre non négligeable d'enquêtés (116) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de deux-roues, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

²⁰⁸ Entre 376 et 425 milliers.

²⁰⁹ Van Dijk, Mayhew, 1992 ; Mayhew, Van Dijk, 1997.

considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement de 46,30% de l'ensemble des ménages²¹⁰, avec en moyenne 1,72 deux-roues²¹¹ par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (19,19%) considérablement plus élevé que la prévalence.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,28²¹², ce qui donne une incidence de 11,38 ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 24,5.

Un petit nombre des ménages volés - 26 sur 933 - l'ont été en dehors de l'Île-de-France, dont douze pendant les mois d'été vraisemblablement lors de vacances. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 8,63%, le risque à 18,65%. Avec un nombre moyen de faits de 1,29, l'incidence serait à 11,13 et elle grimperait à 24,04 si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de deux-roues en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de deux-roues subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

II - Les circonstances des atteintes aux véhicules

	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
réalisé - % -	34,62	75,78	sans objet	80,60

Tableau 47 : Atteintes aux véhicules ; degré de réalisation

Le vol de voiture intervient massivement (64,1%) la nuit, ce qui le distingue de celui de deux-roues. C'est un vol de proximité : dans le quartier (64,49%) et même près du domicile (70,7). Une fois sur deux, il se passe dans la rue, les autres fois dans un parking ouvert (29,87) qui ne doit pas toujours se distinguer beaucoup de la voie publique, plus rarement dans un parking fermé (11,22), presque jamais (4,94) dans un garage.

localisation - % -	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	64,49	61,82	62,13	65,17
reste de la commune	7,82	8,15	9,26	16,18
reste de la région	21,28	23,59	22,56	15,10
hors Île-de-France	6,41	6,40	6,04	3,64

Tableau 48 : Atteintes aux véhicules ; localisation

Contrairement au vol de deux-roues, celui de voiture échoue le plus souvent (65,38%). Autre différence : les deux tiers des véhicules volés sont récupérés par leur propriétaire, mais le plus souvent endommagés. En fin de compte, une victime sur deux estime les dégâts importants et deux sur cinq les jugent moyens. Non seulement, des véhicules retrouvés ont dû être très endommagés, mais encore bon nombre de tentatives ont causé de sérieuses dégradations. Comme quoi, qu'on ne parvienne finalement pas à déplacer la voiture ne

²¹⁰ 4 863 sur 10 504.

²¹¹ 8 371.

²¹² Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution compréhensible, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5=6$.

constitue pas pour son propriétaire une garantie suffisante. Et ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'on a interrogé à part sur les destructions ou dégradations de véhicules²¹³.

On ne s'étonne pas de l'importance des précautions prises à la suite de la victimation : 10% ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 26% ont pris deux de ces mesures ; 35% une seule... finalement seuls 29% n'ont pris aucune initiative... encore les avaient-ils peut-être toutes essayées préalablement.

Trois fois sur cinq, le *vol à la roulotte* se déroule la nuit ; dans les mêmes proportions, dans le quartier, dans la rue, à proximité du domicile. Comme le vol de voitures, c'est une infraction de proximité qui prend place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement.

emplacement - % -	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	50,64	55,24	60,57	38,05
parking ouvert	29,87	26,08	26,38	8,79
parking fermé	11,22	12,00	8,16	8,79
garage	4,94	3,39	2,42	16,40
ailleurs	3,33	3,29	2,47	27,90

Tableau 49 : Atteintes aux véhicules ; emplacement

En revanche, il se distingue du vol de voitures et se rapproche de celui de deux-roues par son taux élevé de réussite (75,78%) : de même qu'il est plus facile d'emporter un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre l'autoradio que le véhicule tout entier. Évidemment, les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes. Les dommages sont cependant moins caractérisés que pour les vols de voitures - importants dans le tiers des cas, moyens seulement dans la moitié - et les victimes sont moins nombreuses à prendre par la suite des précautions : 7,9% seulement ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 8,5% ont pris deux de ces mesures ; 44,7% une seule... finalement près de la moitié n'en ont pris aucune.

De façon assez triviale, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail ont plus de chances de *se faire casser leur bagnole*, de même ceux qui doivent rentrer tard le soir et aussi ceux qui sortent beaucoup (surtout s'ils prennent leur voiture).

récupération - % -	vols de voitures	vols à la roulotte	vols de deux-roues
avec dégâts	9,26	7,11	7,85
sans dégâts	55,74		3,86
pas	35,00	92,89	88,30

Tableau 50 : Vols de et dans les voitures, vols de deux-roues ; récupération

La catégorie *destructions et dégradations* est composée presque exclusivement de dégradations : les destructions n'atteignent pas un cas sur vingt (4,78%). Ces atteintes interviennent, le plus souvent, pendant que le véhicule est en stationnement la nuit (53,17%), à proximité du domicile (66%), le plus souvent dans la rue (60,57%²¹⁴), en tout cas dans le quartier où l'on habite (62,13%). La répartition des dommages ressemble à celle des vols à la roulotte : ils sont importants quatre fois sur dix et moyens cinq fois.

²¹³ Un contrôle a permis de vérifier que les enquêtés avaient bien respecté la consigne de ne mentionner un même incident qu'une seule fois.

²¹⁴ À quoi on peut probablement ajouter les 26,38% de *parkings ouverts*, vraisemblablement les stationnements en épi au pied des immeubles.

dommages - % -	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	50,06	38,94	39,43	47,16
moyens	40,83	50,33	51,61	33,44
absents	9,10	10,73	9,05	19,40

Tableau 51 : Atteintes aux véhicules ; dommages

Très massivement - 69,13% - les vols de deux-roues concernent des vélos, les scooters représentent 15,43%, les motos 11,15 et les mobylettes seulement 4,29²¹⁵. Pour les bicyclettes, le vol consommé l'emporte clairement sur la tentative, et l'objet perdu n'est pratiquement jamais récupéré. Les engins à moteur le sont plus souvent, généralement avec des dégâts. Scooters et motos sont plus souvent volés de nuit ; les premiers, loin du domicile et même de la commune de l'enquêté, dans la rue...Vraisemblablement lors d'un déplacement ; les motos, plutôt de nuit et dans un parking fermé... bref quand elles sont en stationnement ; c'est dans ce cas que les simples tentatives sont les plus répandues. Quant aux mobylettes, elles sont plutôt dérobées de jour, dans la rue ou sur un parking ouvert. Au total, les vols de deux-roues sont plus souvent diurnes (41%) que nocturnes (30) ou vespéraux (12) ce qui les distingue des vols de voitures qui interviennent surtout la nuit. Autre différence : le vol de deux-roues est aussi plus local (quartier : 65,17% ; ville : 16,18), tout simplement parce que leur rayon d'action est moindre ; d'ailleurs deux fois sur trois, ils sont volés à proximité du domicile (68,49). Deux fois sur cinq, le deux-roues est dérobé dans la rue ; on s'étonne davantage de la fréquence des vols dans un garage (16,40%) ou dans un lieu non précisé (27,97). On peut penser que les endroits où l'on gare un deux-roues, surtout s'il s'agit d'un vélo, sont moins protégés qu'un vrai garage de voitures, aussi qu'il est plus facile de l'emporter ; souvent, il doit s'agir également de caves ou de parties communes d'immeubles. Globalement, les vols de deux-roues sont massivement menés à bien - un sur cinq seulement en reste à la simple tentative - et la récupération est rare (11,51%) et plus rare encore sans dégâts (3,86). Du coup, l'enquêté déplore des dommages quatre fois sur cinq ; une fois sur deux, il les juge importants. La victimation incline souvent à prendre des précautions : mettre désormais les deux-roues en lieu sûr (50,91%), recourir à un antivol (33,23), éviter certains lieux (46,09) ; un enquêté sur six cumule ces trois solutions, presque autant en adoptent au moins deux.

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi*	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	62,37	80,56	44,20	28,85	44,05
téléphone à la police	7,24	7,96	3,54	3,83	5,57
police déjà informée =100%	3,78	5,00	1,67	1,51	1,18
police pas informée	26,60	6,48	50,60	65,81	49,20
dépose une plainte - % -	58,84	78,33	40,1	26,23	39,12
taux d'élucidation - % -	7,43	7,92	4,92	8,71	8,86
taux de satisfaction - % -	35,40	42,97	26,04	31,67	27,64

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 52 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou gendarmerie

²¹⁵ En cas de plurivictimation, on s'attache seulement à la plus récente, la seule à être décrite en détail par l'enquêté.

Bien que le pourcentage de ceux qui - pour un *vol de voitures* - se rendent au commissariat ou à la brigade et de ceux qui déposent finalement plainte - ce sont globalement les mêmes - soit clairement plus important que pour toutes les autres atteintes aux véhicules, nous sommes loin cependant des résultats des enquêtes locales précédentes qui indiquaient un renvoi quasiment systématique. Peut-être sommes-nous victimes de l'importance des tentatives dans cet échantillon francilien : si l'on regarde seulement la minorité de vols consommés, on retrouve alors des niveaux de plainte moins inhabituels sans être cependant tout à fait systématiques. Il est difficile de savoir si l'on est en présence d'une particularité francilienne ou d'une inflexion globale du recours à la police. Dans ce dernier cas, il faudrait rechercher si les compagnies d'assurance exigent toujours aussi systématiquement qu'un récépissé de plainte soit joint à la déclaration de sinistre²¹⁶.

raisons		vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
non-déclaration - % -	pas la peine servi à rien	46,06	49,23	46,80	37,10
	ne regarde pas la police	42,24	42,64	45,63	52,71
	autre	1,02	1,24	2,58	1,81
		10,69	6,90	5,00	8,37
déclaration - % -	recupérer bien volé	11,58	7,11		23,35
	faire punir	5,52	5,64	9,04	7,22
	que ça ne se reproduise pas	14,16	17,87	20,93	18,90
	pour l'assurance	50,85	52,98	53,01	30,36
	dégager responsabilité	4,01			4,03
	il faut le faire	11,84	13,38	12,05	12,95
	autre	2,05	3,03	4,97	3,18

Tableau 53 : Atteintes aux véhicules ; raison de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie

En tout cas, les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime (de vols de voitures) de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent cette démarche superflue et la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

L'autre moitié de ceux qui ne renvoient pas doutent de l'efficacité policière (*servi à rien*)... avec de bonnes raisons si l'on considère l'absence presque totale d'élucidation. Au reste, les trois quarts des renvoyants ne sont même jamais informés des suites de leur affaire. Cette proportion paraît curieusement élevée si l'on tient compte de la proportion des véhicules finalement récupérés. Si l'on se limite aux vols consommés, le taux d'information sur les suites s'améliore - il passe du quart à la moitié - mais c'est toujours insuffisant par rapport à la proportion de victimes qui récupèrent leur véhicule... sauf à supposer qu'une partie de ces récupérations s'opère sans intervention policière.

Le renvoi est beaucoup moins vigoureux pour les *vols à la roulotte* : l'attitude la plus répandue consiste à ne faire aucune démarche. Les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent cette démarche superflue et la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, le renvoi à la gendarmerie ou à la police est au plus bas ; la moitié de ceux qui n'entreprennent aucune démarche justifient leur inaction par la faible importance de l'incident, l'autre moitié par leur scepticisme envers

²¹⁶ Peut-être se contentent-elles par exemple d'une attestation d'inscription en main courante.

l'intervention policière. À juste titre : l'élucidation est minime et elle ne représente que 3% de l'ensemble des victimations. Du coup, le taux de satisfaction de ceux qui ont fait une démarche est très médiocre ; il pourrait être plus bas, mais plus de la moitié recherchent seulement un certificat à joindre à une déclaration de sinistre. Cependant, la volonté punitive, si elle reste toujours très minoritaire, est nettement plus marquée, parmi les causes de renvoi, que pour les vols de voitures ou à la roulotte. De même, on observe une petite accentuation du souci préventif (*éviter que ça se reproduise*). Ces nuances sont à mettre en relation avec le caractère apparemment *gratuit* de la dégradation de véhicule, aussi avec sa forte répétition. Elle exaspère encore plus que le vol. Voici finalement une victimation où police et gendarmerie sont, globalement, pratiquement hors course.

En matière de renvoi, les *vols de deux-roues* tranchent avec ceux de voitures : deux fois plus souvent, la police ou la gendarmerie n'en sont tout simplement pas informées, et c'est particulièrement vrai quand il s'agit d'un simple vélo. Par voie de conséquence, la plainte est ici beaucoup plus rare ; même si elle monte un peu quand le vol a été consommé ; elle devient seulement systématique dans le petit groupe des vols de mobylettes. Ceux qui s'abstiennent de toute démarche invoquent plus souvent qu'en cas de vol de voiture l'inefficacité du renvoi (*servi à rien*), moins souvent son caractère superflu (*pas la peine*). Autrement dit, ils sont surtout dissuadés par la passivité qu'ils anticipent chez le policier devant un vol de deux-roues²¹⁷. Les raisons des renvoyants sont plus curieuses ; on comprend qu'ils se préoccupent moins de préparer une déclaration de sinistre : les vélos sont moins assurés que les voitures ; en revanche, on s'étonne qu'ils soient aussi nombreux à espérer retrouver le bien volé quand on sait la faiblesse du taux de récupération. L'élucidation est à son plancher - 8,86 des déclarants représentent 4,50 de l'ensemble des volés - et la satisfaction est au plus bas : à peine le quart des renvoyants, nettement moins que pour le vol de voitures. Cependant, les propriétaires de motos semblent mieux informés des suites de leur affaire, l'élucidation est meilleure et ils sont donc plus satisfaits. Faut-il y voir une meilleure capacité des motards à se faire entendre ou une sympathie plus active des policiers à leur égard ?

2 - Comparaison entre enquête et statistiques de police

atteintes aux véhicules	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions	vols de deux-roues à moteur	vols de deux-roues à moteur réalisés
Incidence 1998-99-00	943 887 - 1 015 015	326 585 - 351 195	1 187 549-1 264 298	888 049 - 945 442	1 349 273-1 428 915	151 564 - 184 223	94 728 - 115 139
taux de plainte	58,72%	78,33%	40,00%	43,07%	26,03%	56,23%	77,22%
incidence apparente 1998-99-00	557 027 - 599 003	255 814 - 275 091	475 020 - 505 719	382 483 - 407 202	351 181 - 371 909	85 221 - 103 584	73 149 - 88 911
données policières 1998-99-00	198 258		378 405* + 98 862**= 477 267		261 471	55 019	
échantillon	10 504						
ménages franciliens	4 510 369						

* vols dans les véhicules ; ** vols d'accessoires²¹⁸

Tableau 54 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

En matière de *vols de voitures*, la disproportion entre les estimations dérivées de l'enquête et les enregistrements policiers est considérable²¹⁹ - de 1 à presque 5 - et on ne peut

²¹⁷ D'ailleurs, quatre fois sur cinq, les renvoyants n'entendent plus jamais parler de leur affaire.

²¹⁸ La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.

pas l'expliquer seulement par la propension des victimes à informer police et gendarmerie : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, l'écart reste de 1 à presque 3. Ici encore, il semble qu'il faille considérer à part les vols consommés : l'écart entre enquête et statistiques n'est plus que de 71% ; si l'on tient compte du taux de plainte, l'écart se réduit à 39%.

Au total, la minorité de tentatives déclarées par les victimes ne semblent pas enregistrées comme vols de voitures par les services officiels : soit qu'on les compte dans une autre rubrique (peut-être *destruction ou dégradation de véhicule*), soit qu'on les enregistre seulement en *main courante* ce qui les exclut du comptage statistique. On peut aussi le dire autrement : les policiers semblent moins prompts que les victimes à suspecter une tentative de vol.

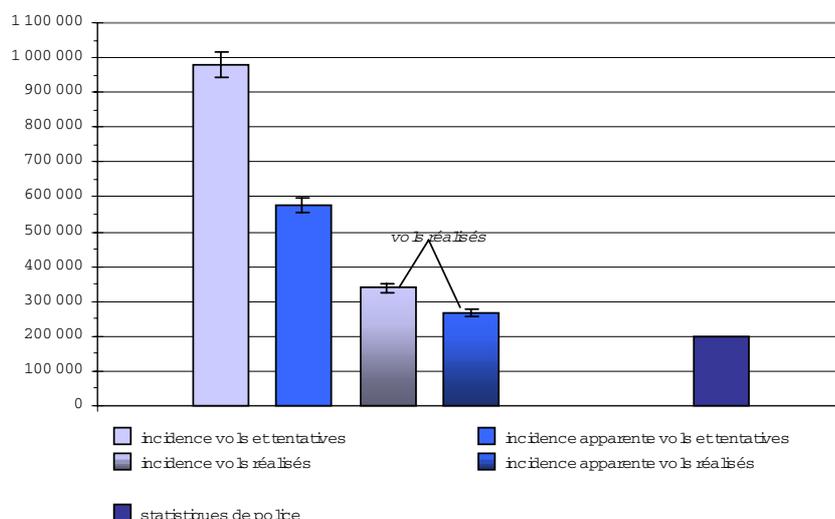


Figure 18 : Vols de voitures (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

Toutefois, cette explication ne suffit pas : même pour les vols consommés, on ne retrouve pas dans les enregistrements officiels tous les cas où les victimes prétendent avoir déposé plainte. Cette observation est plus curieuse : l'existence du Fichier national des véhicules volés devrait inciter à enregistrer systématiquement les plaintes concernant des vols réalisés... sauf à imaginer que la police se presse moins d'enregistrer la plainte si le véhicule a été retrouvé. Or, il semble - on l'a vu plus haut - qu'un certain nombre de victimes récupèrent leur voiture sans intervention policière. En tout cas, les statistiques policières ne peuvent, en aucune façon, servir d'indicateur pour cette victimation quand bien même on se limiterait aux seuls vols consommés.

L'enquête indique pour les vols à la roulotte une ampleur presque trois fois (2,6) supérieure à celle avancée par les données policières. Tenir compte de la propension des victimes à la plainte annule cependant cette différence presque entièrement. Se borner aux vols consommés diminue un peu la différence entre données officielles et résultats d'enquête (1,9 au lieu de 2,6), et même l'efface complètement si l'on tient compte du taux de plainte ; les enregistrements policiers surpassent légèrement l'estimation de l'incidence apparente.

²¹⁹ Et encore : les données policières doivent intégrer un certain nombre de vols subis par des non-Franciliens et donc ignorés par l'enquête.

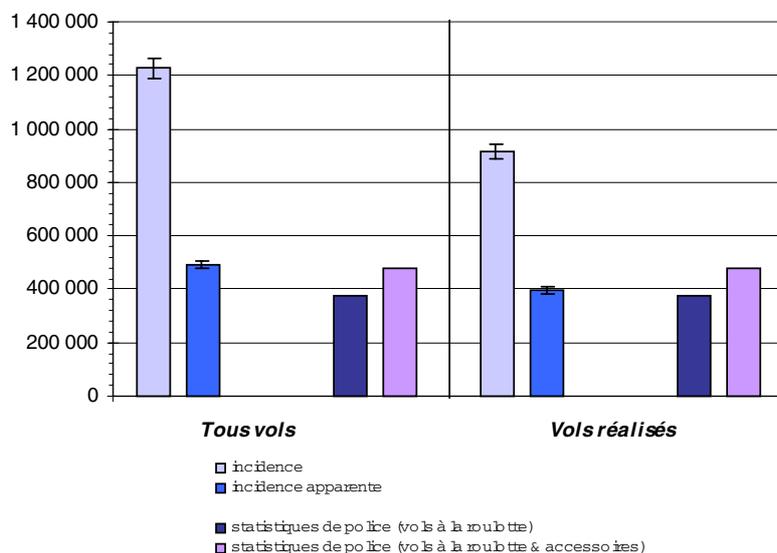


Figure 19 : Vols à la roulotte (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

Autrement dit, les victimes de vols à la roulotte avertissent peu la police et celle-ci doit enregistrer sous forme de plainte, outre les vols consommés, une minorité des signalements concernant des tentatives de vol. Les autres sont peut-être relégués sur la main courante ce qui les fait échapper à l'enregistrement statistique. Disons que les professionnels (policiers) sont plus exigeants que les laïcs (plaignants) pour reconnaître à un incident - une serrure abîmée ou une portière une peu forcée - une tentative de vol à la roulotte.

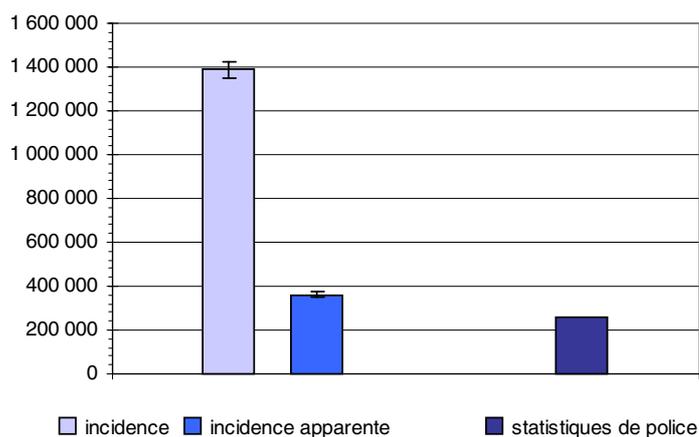


Figure 20 : Destructions et dégradations de véhicules (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, on observe une différence de 1 à 5,3 entre les données policières et l'estimation dérivée de l'enquête. Qui plus est, la faible propension des victimes à se tourner vers les services officiels ne suffit pas à expliquer cette différence. Même si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, les enregistrements policiers restent encore en dessous de la fourchette des estimés. Il faut donc supposer que bien des fois, les victimes pensent avoir déposé une plainte alors que leur déclaration a seulement été prise *en main courante*. Voilà encore un cas où les données officielles peuvent difficilement servir à prendre la mesure de la victimation subie.

Pour les *vols de deux-roues*, les possibilités de comparaison avec les données policières sont très réduites : ces dernières ne distinguent pas les vols de vélos qu'elles dispersent, selon le lieu de commission, dans différentes catégories de vols. Restent donc seulement les deux-roues à moteur, une petite minorité dans l'enquête. Mais même pour ce petit sous-ensemble, la disproportion entre les deux sources est importante (1 à 3) et on ne l'explique pas seulement par la propension à la plainte : en tenant seulement compte du pourcentage de victimations où les enquêtés affirment avoir formellement déposé une plainte, on arrive à une estimation très supérieure aux données policières (de 1 à 1,7). Autrement dit, là encore, police et gendarmerie ont dû enregistrer en main courante des déclarations que les victimes prenaient pour des dépôts de plainte.

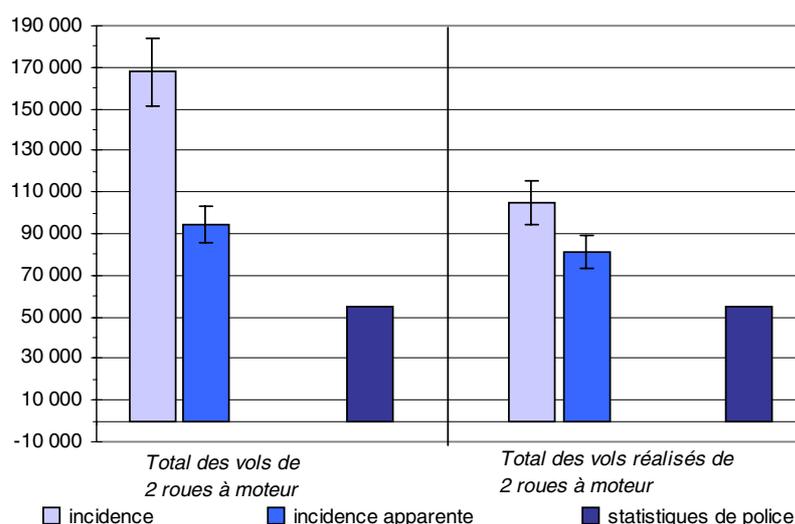


Figure 21 : Vols de deux-roues à moteur (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)

Par ailleurs, se limiter aux seuls vols réalisés réduit la divergence entre les sources (1 à 1,9 au lieu de 1 à 3) mais ne l'annule pas, même si l'on corrige l'incidence par la proportion de plaintes (1 à 1,6).

En fin de compte, la leçon est la même pour toutes les atteintes aux véhicules : non seulement, les données policières sous-estiment grandement l'importance du phénomène telle que l'enquête la manifeste, mais encore cette disproportion entre sources ne s'explique par la propension des victimes à la plainte qu'en matière de vol à la roulotte ; on peut supposer un très large emploi dans ces sortes de délinquance d'enregistrements simplifiés, du type *main courante judiciaire*, qui échappent au comptage statistique. Et c'est, semble-t-il, un domaine où l'enthousiasme des victimes à soupçonner des tentatives n'a d'égale que la répugnance des policiers à en reconnaître.

La difficulté à rendre compte de l'écart entre les deux sources conduit à poursuivre leur comparaison par département²²⁰. On découvre alors d'importantes différences, au moins pour certaines de ces infractions. Pour les vols de voitures, la distance entre enquête et statistique est beaucoup plus forte à Paris qu'en banlieue ; elle le reste si l'on tient compte des plaintes et même si l'on se borne aux seuls vols réalisés (1 à 1,93). Le tableau n'est pas du tout le même pour les vols de ou dans un véhicule : dans ce cas, tenir compte des plaintes suffit généralement à ramener les deux sources au même niveau et si l'on se borne en sus aux seuls vols consommés, alors les enregistrements policiers dépassent - sauf dans les Hauts-de-Seine - les estimations tirées de l'enquête... peut-être enregistre-t-on ici une partie des plaintes pour tentatives de vols de voitures. Quant aux dégradations, la comparaison par département n'amène pas grande nouveauté : l'estimation dérivée de l'enquête excède partout l'enregistrement policier, même si l'on tient compte de la propension à la plainte, dans des proportions comparables à celles trouvées tout à l'instant pour l'ensemble de la région. Dans le Val d'Oise, cependant, les données policières dépassent le niveau de l'incidence apparente. Finalement, cet approfondissement de la comparaison ne ramène qu'une observation massive : l'énorme et persistante divergence parisienne entre les deux sources pour les vols de voitures, quelles que soient les corrections - propension à la plainte, consommation du méfait - que l'on tente pour l'expliquer.

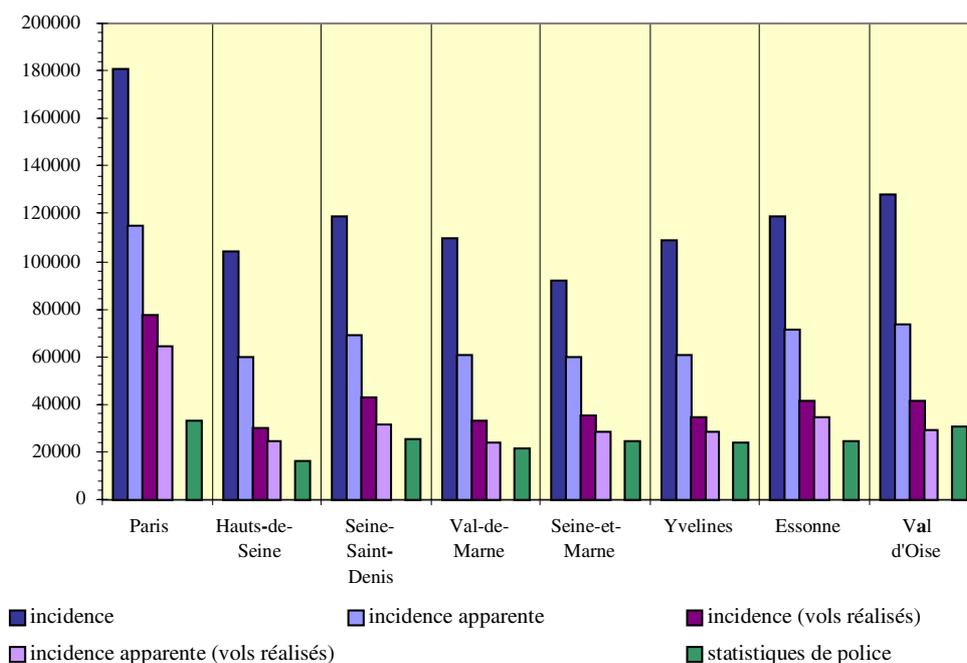


Figure 22 : Vols de voitures ; comparaison par département entre enquête et statistique de police

²²⁰ On insère dans le texte les seuls histogrammes qui résument ces comparaisons et l'on renvoie les tableaux en annexe pour ne pas surcharger le rapport.

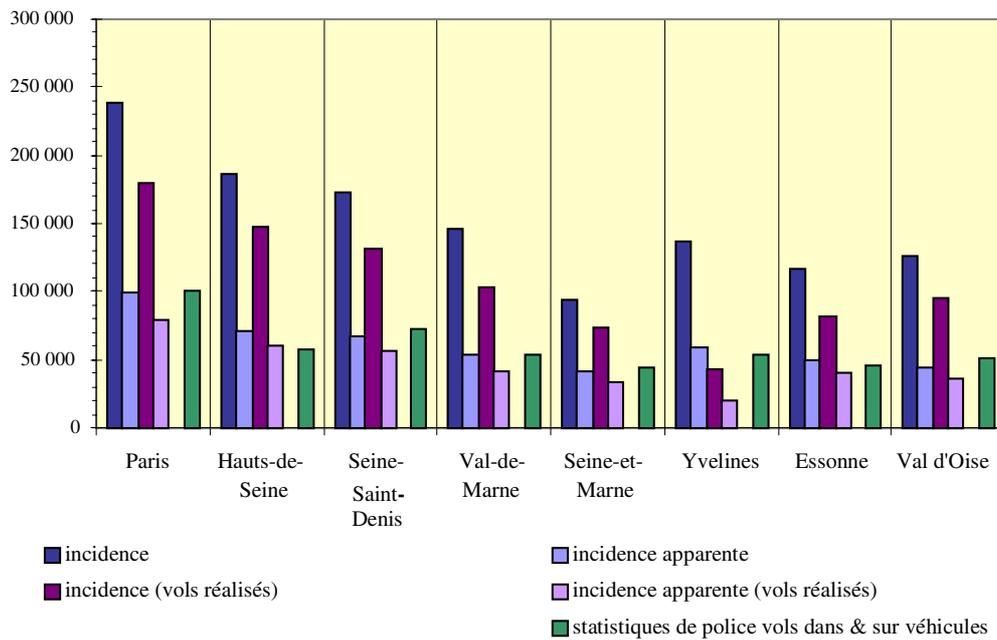


Figure 23 : Vols à la roulotte ; comparaison par département entre enquête et statistique de police

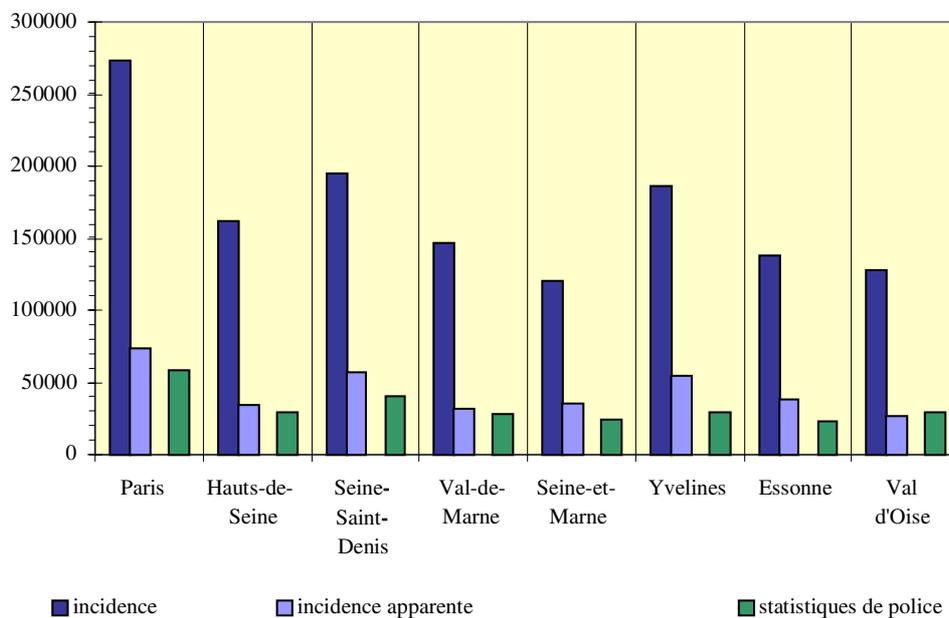


Figure 24 : Destructions et dégradations de véhicules ; comparaison par département entre enquête et statistique de police

3 - Les autres recours

a - L'assurance

déclaration de sinistre	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions	vols de deux-roues	vols de deux-roues réalisés
taux - % -	67,05	87,22	45,37	60,70	36,51	33,65	37,37

Tableau 55 : Atteintes aux véhicules ; déclarations de sinistre

Bien qu'elles se situent à leur plus haut niveau de fréquence parmi toutes les victimations de l'enquête, les déclarations de sinistre pour *vols de voitures* ne dépassent pas les deux tiers des volés (67,05%). Cependant, si le vol a été consommé, le recours à l'assurance devient systématique (87,22%). D'ailleurs, ceux qui s'abstiennent invoquent le plus souvent le caractère superflu de la démarche (*pas la peine*). Les trois quarts des déclarants - soit une grosse moitié de l'ensemble des volés - sont finalement remboursés et se montrent satisfaits. Les mécontents sont surtout ceux qui se jugent mal ou pas indemnisés.

Il fallait s'y attendre : les déclarations de sinistre sont bien moins fréquentes pour les *vols à la roulotte* : moins de la moitié (45,37%) des volés en remplissent une ; même en cas de vol consommé, la proportion n'atteint que 60,7%. D'ailleurs les deux tiers de ceux qui s'abstiennent mettent en avant le manque d'importance de l'incident (*pas la peine*). Si les sept dixièmes des déclarants sont indemnisés (et se déclarent satisfaits), ils ne représentent que le tiers de l'ensemble des volés. Les mécontents sont surtout ceux qui se jugent mal ou pas indemnisés.

Pour les *dégradations*, l'assurance n'est guère plus mobilisée que la police : à peine, le tiers des victimes se tournent vers elle ; le plus souvent, celles qui font la démarche sont remboursées... et satisfaites²²¹, mais en fin de compte seulement le quart des victimes est dédommagé. Ceux qui ne déclarent pas le sinistre invoquent, deux fois sur trois, sa trop grande modicité.

Pour les *vols de deux-roues*, le taux de déclaration de sinistre est deux fois plus faible (33,65%) que pour ceux de voitures ; qui plus est, cette fois, la proportion de recours à l'assurance ne s'accroît guère quand on se limite aux seuls vols consommés (37,37). En fait, ces observations d'ensemble cachent une structure bimodale : la déclaration de sinistre varie entre 50 et 70% pour les deux-roues à moteur, avec un maximum pour les scooters ; elle chute à quelque 20% quand il s'agit d'un vélo. Plus de la moitié (55,76%) de ceux qui s'abstiennent jugent que le dommage ne mérite pas une déclaration ; les autres ne sont pas assurés. Même si l'on remplit une déclaration de sinistre pour un vol de deux-roues, les chances de remboursement sont faibles : 58,28%, soit 19,6% de l'ensemble des volés. Bien entendu, elles sont bien meilleures quand il s'agit d'un engin à moteur.

b - La municipalité

recours municipaux - % -	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
élu communal	3,90	2,20	3,27	3,54
police municipale	11,15	6,40	5,99	9,86
autre service communal	1,79	1,10	1,36	1,61

Tableau 56 : Atteintes aux véhicules ; recours municipaux

²²¹ Les mécontents - le quart des déclarants - se plaignent de n'avoir pas été ou mal indemnisés.

S'il est vraiment exceptionnel de se tourner vers un élu local, en revanche, l'appel à la police municipale revêt une certaine consistance, au moins pour les vols de voitures ou de deux-roues. Comme on pouvait s'y attendre, pratiquement aucun autre service communal n'est mobilisé par les victimes d'atteintes aux véhicules.

IV - Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Sont plus exposés au *vol de voitures* les ménages dont le chef est actif et, parmi les actifs, ceux - indépendants, cadres, intermédiaires - qui ont le meilleur statut. D'ailleurs, le risque augmente à partir de 15 000 FF (\pm 2300 €) de revenus par ménage²²². Ceux qui habitent une zone pavillonnaire et logent dans une maison individuelle sont plus exposés ; mais, contrairement au cas du cambriolage, nous sommes plutôt cette fois devant un artefact du niveau de vie donc d'équipement plutôt que devant la manifestation d'un risque spécifiquement lié à ce type d'habitat. Cependant, on observe aussi une certaine survictimation des ménages qui jugent leur quartier difficile, comme si l'on voyait surgir là un second profil, moins fréquent, où le vol de voitures atteindrait, non plus des victimes au statut confortable, mais des victimes caractérisées par un cadre de vie défavorisé.

On retrouve les mêmes caractéristiques pour les ménages victimes de *vols à la roulotte* (surreprésentation des actifs, des cadres, des revenus à partir de 15 000 FF, \pm 2300 €).

Il en va de même si l'on observe ensuite les victimes de *dégradations et de destructions de véhicules*. On y rencontre aussi une surreprésentation des nantis - indépendants et cadres - peut-être parce qu'ils possèdent davantage de véhicules par ménage - ce qui accroît les risques - et en outre des hauts de gamme - qui attirent davantage les vandales. Toutefois, les foyers à revenus élevés ne sont pas particulièrement surexposés : peut-être le fait d'avoir les moyens de mettre sa voiture à l'abri ou, plus vraisemblablement, d'habiter un quartier tranquille, compense le nombre de véhicules ou leur caractère attirant. Comme d'habitude, ceux qui sortent beaucoup et ceux qui rentrent tard le soir sont plus exposés au risque.

Pour les victimes de *vols de deux-roues*, le tableau est un peu moins net, mais pas fondamentalement différent : parmi les ménages volés, on en trouve, en valeur relative, un peu plus dont les chefs de famille sont cadres ou intermédiaires (et évidemment moins de retraités). On ne relève pourtant pas de différence claire d'équipement par PCS, mais ceci n'est pas très indicatif car il faudrait tenir compte du nombre moyen de véhicules par ménage pour mieux cerner l'exposition au risque : ainsi les cadres, les intermédiaires - survictimés - et les indépendants - pas survictimés - sont suréquipés. Les ménages les plus victimés sont tendanciellement ceux qui ont les meilleurs revenus. Mais l'équipement en deux-roues suit l'échelle des revenus (laquelle peut dépendre de la taille du ménage).

Ceci dit, le profil dominant que laissent apparaître les tris peut cacher des profils dominés que seule l'analyse multivariée sera capable de révéler ultérieurement.

²²² Mais la surexposition devient insensible pour les ménages à revenus les plus élevés (plus de 35 000 FF, soit \pm 5300 €) qui ont peut-être les moyens de protéger leurs véhicules.

V - Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

prévalence, incidence	zones	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
prévalence - % -	Paris	9,39 - 11,97	13,24 - 16,20	14,64 - 17,71	7,97 - 10,38
	petite couronne	12,86 - 15,04	18,34 - 20,83	17,84 - 20,30	7,41 - 9,14
	grande couronne	16,61 - 18,87	18,96 - 21,33	18,94 - 21,31	8,41 - 10,12
risque - % -	Paris	17,03 - 21,43	23,84 - 28,75	24,31 - 29,26	27,69 - 34,84
	petite couronne	16,00 - 18,64	22,76 - 25,76	21,34 - 24,27	18,21 - 22,14
	grande couronne	18,12 - 20,55	20,66 - 23,21	19,76 - 21,02	14,21 - 16,99
incidence - % -	Paris	15,51 - 18,66	20,97 - 24,47	24,16 - 27,82	11,76 - 14,59
	petite couronne	19,54 - 22,09	29,54 - 32,44	30,65 - 33,59	09,35 - 11,26
	grande couronne	24,51 - 27,10	26,79 - 29,45	31,51 - 34,28	10,49 - 12,37
incidence ménages équipés - %	Paris	27,95 - 33,09	37,84 - 43,33	41,22 - 46,77	41,06 - 48,76
	petite couronne	24,26 - 27,31	33,69 - 40,09	38,24 - 41,66	22,99 - 27,23
	grande couronne	26,71 - 29,48	29,19 - 32,03	34,01 - 36,96	17,72 - 20,74

Tableau 57 : Atteintes aux véhicules ; prévalence et incidence selon les zones (intervalles de confiance)

↳ La prévalence pour les vols de voitures augmente à mesure qu'on s'éloigne de Paris, mais c'est en grande partie une conséquence du moindre équipement des ménages Parisiens. Si l'on en tient compte, c'est eux qui courent le plus grand risque et cet ordonnancement est conservé pour l'incidence des ménages équipés. Par ailleurs, les vols consommés représentent une part plus importante des victimations parisiennes²²³.

Le nombre de véhicules augmente quand on va de Paris (quand on en a, c'est très généralement un seul) à la banlieue proche, puis à la grande banlieue. Tout naturellement, en banlieue, l'exposition au risque augmente avec le nombre de voitures. Les victimes Parisiennes ont plutôt été l'objet de vols dans la rue ou dans un parking fermé ; les habitants de grande banlieue dans un parking ouvert... ce qui peut traduire une différence dans les opportunités de stationnement dans les deux zones. Il existe une légère tendance à ce que les Parisiens soient victimes près de leur domicile et les banlieusards sur un stationnement fonctionnel (centre commercial, lieu de travail, gare)... autrement dit ceux-ci se servent plus de leur voiture que ceux-là.

Dans les trois zones, le fait de juger son quartier difficile va de pair avec une surexposition au risque ; mais d'un autre côté la survictimation globale des ménages habitant une maison dans un quartier pavillonnaire n'est marquée qu'en proche banlieue ; à Paris, ce sont les habitants en HLM qui sont le plus exposés au risque ; en grande banlieue, ce sont ceux qui vivent en immeuble collectif. Ces divergences ne font vraisemblablement que retraduire les différences d'habitat entre zones. Elles n'en rendent que plus marquante la liaison entre quartier difficile et exposition au vol de voitures. On imagine finalement l'existence de deux profils, le premier lié à l'aisance (au moins relative) des victimes, le second à un environnement défavorisé.

Le découpage 'morphologique' en onze zones confirme²²⁴, mais de manière à peine significative, la surexposition des Parisiens au vol de voiture, en précisant qu'il s'agit surtout de ceux habitant la zone nord-est. En échange, les indicateurs de zones en difficulté ne procurent que des indications peu nettes : les habitants des communes comprenant des zones de redynamisation urbaine seraient un peu plus exposés, mais ce résultat est très peu significatif. On trouverait une indication semblable pour les communes à zones franches urbaines, mais sans que le résultat soit significatif. Quant aux communes comprenant une zone urbaine sensible, leurs habitants seraient un peu sous-exposés au vol de voiture, mais là encore

²²³ 42,92% contre 31,76 en banlieue proche et 34,14 en grande banlieue.

²²⁴ Seulement si on ne prend en compte que la population à risque, c'est-à-dire celle équipée de véhicules.

les résultats ne sont pas significatifs. Encore, devoir utiliser ces indicateurs au niveau de la commune leur ôte, semble-t-il, l'essentiel de leur pouvoir descriptif tant les territoires communaux sont hétérogènes.

↳ Apparemment, les ménages parisiens sont moins sujets aux vols à la roulotte que leurs homologues banlieusards, mais si l'on tient compte de leur moindre équipement automobile, l'ordre de risque est, ici encore, complètement renversé : il culmine à Paris, puis diminue à mesure que l'on s'écarte de la ville-centre. En outre, les chances de récupérer l'objet dérobé sont encore plus minces dans la capitale. Cependant, la proportion de vols réussis ne varie, en revanche, guère d'une zone à l'autre.

Quelques caractéristiques distinguent les trois zones. Le vol à la roulotte serait plus nocturne à Paris qu'en banlieue. À Paris (ou en proche banlieue), il prend davantage place à proximité du domicile de la victime, en tout cas dans son quartier ; la victimation des ménages parisiens se passe plus dans leur ville et moins dans le reste de la région ; c'est l'inverse pour les banlieusards. Autrement dit, c'est plus une victimation de proximité à Paris qu'en banlieue. C'est aussi plus une victimation de rue, parking fermé ou garage privé à Paris, de parking ouvert en grande banlieue. Dans le premier cas, on se trouve plutôt en présence d'une victimation de stationnement, dans le second d'un risque lié aux déplacements. Toutefois, l'usage de moyens de transports personnels pour travailler ou pour se distraire surexpose encore plus au risque à Paris qu'en banlieue, surtout éloignée. Toutes ces différences renvoient à un usage différent du véhicule à Paris et en banlieue.

On retrouve partout la surreprésentation des cadres et la sous-représentation des retraités. Mais, en grande couronne, d'autres catégories (intermédiaires, ouvriers) apparaissent surreprésentées ce qui doit traduire une plus large motorisation et un usage plus généralisé du véhicule. Par ailleurs, le seuil de 15 000 FF (\pm 2300 €). de revenus est particulièrement marqué à Paris (ce qui doit traduire des différences plus nettes dans la motorisation).

Une fois de plus, le découpage 'morphologique' confirme²²⁵ les leçons du zonage 'administratif' : de manière très significative, il indique une surexposition des Parisiens au risque de vol à la roulotte en précisant qu'il s'agit surtout, cette fois encore, des arrondissements du nord-est. Le zonage Tabard pointe une surexposition - peu significative - des zones dont la structure socioprofessionnelle est de type *commerces, hôtels, artistes*. Mais par ailleurs les habitants des communes comportant une zone urbaine sensible sont aussi légèrement surexposés, quoique de manière peu significative.

↳ Prévalence et incidence croissent, pour les *dégradations et destructions de véhicules*, quand on va de Paris à la banlieue ; mais, quand on tient compte du moindre équipement des ménages parisiens en véhicules, l'ordre est inversé et le risque culmine dans la capitale. De surcroît, c'est à Paris que les destructions sont les plus fréquentes... une observation largement contre-intuitive.

zones	part des destructions - % -
Île-de-France	4,78
Paris	7,02
petite couronne	5,24
grande couronne	3,50

Tableau 58 : Destructions et dégradations de véhicules ; part des destructions selon la zone

²²⁵ Là encore, on travaille sur la seule population à risque.

Globalement, on retrouve dans chaque zone les mêmes surexpositions (cadres) et les mêmes sous-expositions (ouvriers, retraités), avec quelques petites particularités (une surexposition étudiante à Paris, une - faible - surexposition des intermédiaires et des employés en proche banlieue). On découvre aussi une - légère - surexposition des ménages à revenus élevés qui est propre à la capitale.

Si les Parisiens et les habitants de proche banlieue sont un peu plus victimés quand ils prennent un moyen de transport personnel pour travailler ou étudier, ce n'est plus vrai en grande banlieue. Mais cette observation traduit seulement le fait que les premiers sont moins nombreux que les banlieusards (le quart au lieu de la moitié) à prendre leur voiture pour travailler ou étudier, même si l'on contrôle l'équipement.

Partout, le fait de rentrer tard va de pair avec un risque élevé de victimation ; il en va de même si l'on sort plusieurs fois par mois. Ceux qui utilisent des moyens de transport personnels pour leurs loisirs sont un peu plus victimes partout ; le trait est accentué à Paris²²⁶.

Si les dégradations se passent globalement plutôt la nuit, c'est surtout vrai à Paris ; en grande banlieue, où elles ont plutôt lieu de jour. De même s'il s'agit dans l'ensemble d'une victimation de proximité, ce n'est plus vrai en grande banlieue : on y est surexposé en dehors de sa commune de résidence, près d'une gare ou d'un centre commercial. On avait constaté une différence de ce genre à propos des vols à la roulotte. Enfin, les Parisiens sont survictimés dans la rue ou un parking fermé, les habitants de grande banlieue dans des parkings ouverts, ce qui correspond probablement à deux formes différentes de structure urbaine et de lieux de stationnement.

Les Parisiens déclarent un peu plus à leur assurance²²⁷, d'ailleurs leurs renvois à la police sont aussi un peu plus motivés par la nécessité de joindre un récépissé de plainte à cette déclaration de sinistre. L'élucidation est un peu moins mauvaise en proche banlieue qu'ailleurs, mais la satisfaction envers la police n'y est pas plus élevée pour autant.

Opéré sur la seule population à risque, le découpage 'morphologique' confirme la surexposition Parisienne tandis que le zonage Tabard pointe toujours les îlots à peuplement *hôtels, commerces, artistes*. Mais on notera que les habitants des communes comprenant des zones urbaines sensibles ou des zones de rénovation urbaine sont aussi surexposés, quoiqu'à un seuil non significatif.

↳ Pour les *vols de deux-roues*, la prévalence ne varie guère entre zones mais, si l'on corrige par l'équipement, on s'aperçoit qu'elle décroît, selon le schéma habituel, de Paris à la banlieue. Cette décroissance reste vraie pour l'incidence - dans la capitale, le risque est à répétition²²⁸ - et s'accélère encore quand on corrige l'incidence par l'équipement.

Toutefois, la surreprésentation parisienne des vols consommés est ici à peine marquée, ce qui nous éloigne de la situation observée pour les vols de voitures.

La répartition entre sortes de deux-roues ne varie pas significativement d'une zone à une autre. La prévalence diurne est accentuée en grande couronne, atténuée à Paris (où l'on trouve une liaison entre le risque et les sorties nocturnes). Les victimes parisiennes sont surtout volées à Paris, dans la rue, encore que moins souvent²²⁹ que la moyenne près de leur domicile. Tout ceci accrédite l'idée que le deux-roues parisien est - légèrement - plus exposé au risque en tant que moyen de transport.

²²⁶ En grande couronne, l'usage de la voiture est généralisé pour les loisirs.

²²⁷ Et ceux qui ne déclarent pas sont plus qu'ailleurs les non-assurés et non-couverts ; alors qu'en grande couronne, c'est le motif *pas la peine* qui est surreprésenté, ainsi d'ailleurs que les motifs d'insatisfaction *long et compliqué*, mais globalement l'insatisfaction envers l'assurance n'y est pas plus élevée qu'ailleurs.

²²⁸ Le nombre moyen est de 1,44 à Paris, 1,24 en petite couronne et 1,23 en grande banlieue.

²²⁹ Les deux tiers au lieu des trois quarts des fois.

Les volés parisiens recourent un peu plus à un système de protection. La faiblesse - globale - du renvoi à la police est encore accentuée à Paris ; mais c'est plus nettement pour déposer plainte. Ils sont bien moins satisfaits de l'accueil policier. D'ailleurs, ils sont (encore) moins informés des suites et l'affaire est encore moins élucidée qu'ailleurs. Il n'existe pas ici de surdéclaration de sinistre à Paris ; il est vrai que l'absence de couverture y est plus évoquée qu'en banlieue.

Les cadres et intermédiaires parisiens sont légèrement plus volés, de même les cadres en banlieue. On se souvient de la surexposition globale de ces deux catégories. On retrouve dans chaque zone, comme pour l'ensemble, un ordonnancement du risque selon l'échelle des revenus ; rappelons que c'est vraisemblablement un artefact de l'équipement.

Les autres zonages permettent seulement de confirmer la surexposition globale des Parisiens, grâce aux résultats du découpage 'morphologique' en 11 zones.

En l'état de l'analyse, il est encore difficile de voir si la surexposition parisienne au risque correspond à un profil différent de victimation ou si elle constitue seulement une divergence quantitative.

VI - Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Pour chaque sorte d'atteinte aux véhicules, les modalités peuvent varier et aussi les façons de réagir des victimes. On doit ainsi pouvoir répartir ces dernières selon différents profils.

Chaque fois, on va - comme pour les victimations précédentes - commencer par une analyse factorielle prenant en compte les variables du module considéré, les caractéristiques des victimes et les types d'opinion et d'appréciation sur le cadre de vie. Les facteurs que l'on extraira de cette manière permettront ensuite de procéder à une analyse typologique des victimes.

1 - Les vols de voitures

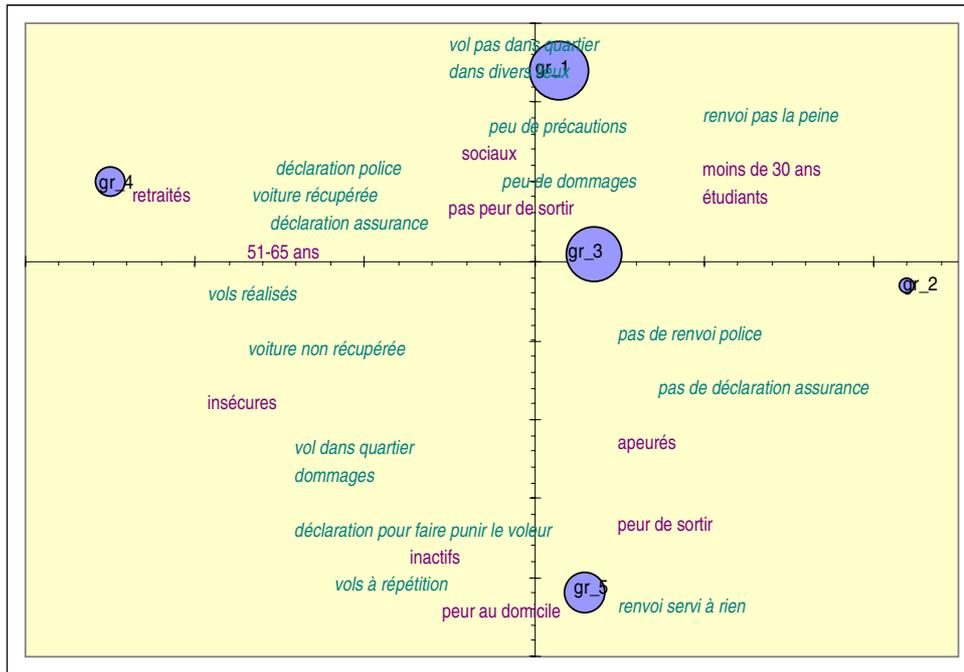
✧ Un premier facteur - qui explique 28,24% de la variance - oppose tout simplement le renvoi au non-renvoi, le recours à la police et à l'assurance à l'inertie de la victime²³⁰. Du côté des abstinentes, on trouve surtout les moins de 30 ans, les banlieusards, les étudiants. De l'autre, on rencontre des personnes âgées, des retraités, des *insécures*.

On notera que ce facteur est bien corrélé avec la réussite du vol (par opposition à une simple tentative), avec la récupération ultérieure du véhicule (ou son absence), avec l'importance du dommage. Il n'y a rien de renversant à imaginer que l'importance du préjudice pousse la victime à chercher des recours, que sa ténuité, au contraire, encourage la passivité. Cependant, le relief de l'incident contribue surtout à un facteur différent.

✧ Expliquant le cinquième de la variance (20,15%), il oppose :

- un incident isolé, loin de chez soi, loin aussi du lieu de travail, qui ne cause pas de dommage sérieux et n'induit pas à prendre des précautions particulières ;
- des vols de proximité, à répétition, causant des dommages et entraînant soit un dépôt de plainte vengeur, soit une inertie désabusée : *ça n'aurait servi à rien*.

²³⁰ D'un côté, on trouve : pas de déclaration à la police - *a fortiori* pas dépôt de plainte - car *ça n'en valait pas la peine* ; pas non plus de déclaration de sinistre - donc de remboursement. De l'autre, on rencontre : plainte, bon accueil par la police, déclaration à l'assurance, remboursement, satisfaction envers l'assurance.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 25 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Dans le premier cas, il s'agit de *sociaux*, persuadés - à bon droit - d'habiter un cadre de vie *confortable* ; ils n'ont évidemment pas peur de sortir le soir. Dans le second, on trouve des *apeurés* qui jugent leur quartier *difficile* ; ils ont peur chez eux, ils ont aussi peur de sortir le soir.

Ce facteur est fortement corrélé à l'importance du dommage subi.

✧ Retenons un dernier facteur (8,43%) : il oppose le vol *consommé* à la *tentative* de larcin dans le quartier. Y contribuent :

- d'un côté, le vol consommé, loin du domicile comme du lieu de travail, un véhicule que l'on récupère mais en mauvais état, un dépôt de plainte, l'absence d'indemnisation par l'assurance, des précautions ultérieures ;

- de l'autre, une tentative, dans la rue près de chez soi, l'absence de précautions ultérieures mais une déclaration de sinistre suivie de remboursement sauf quand l'incident n'est pas couvert.

Les premiers sont des employés, des très jeunes, dotés d'un capital scolaire secondaire, souvent nouveaux arrivants dans un quartier d'ailleurs sans problème. Les seconds plutôt des cadres, à capital scolaire élevé, entre 31 et 50 ans, bien insérés localement.

Finalement, trois dimensions semblent émerger :

- ↪ la réalisation ou l'absence de *démarches* auprès de la police et de l'assurance,
- ↪ l'importance du *dommage* subi,
- ↪ la *consommation* du vol ou sa simple tentative.

Comment leur combinaison répartit-elle les volés en différents profils ?

Une analyse typologique permet de répartir ces volés en cinq groupes.

* À vrai dire, l'un des plus importants (27,50% - groupe 3, figure 25) n'a d'autre consistance que de réunir les simples **tentatives** à l'exclusion d'à peu près tout vol réalisé. Évidemment, aucune démarche n'a lieu ni auprès de la police ni auprès de l'assurance. Ce type ne correspond à aucun profil social net, il constitue seulement un regroupement purement lié aux circonstances de l'incident.

* Le groupe le plus volumineux (29,23% - groupe 1) concerne, au contraire, des vols consommés. Mais il ne s'agit pas du tout d'une victimation de proximité : le véhicule a été dérobé loin du quartier d'habitation de la victime, plutôt en journée, plutôt sur les lieux de **travail**. On pourrait dire qu'il s'agit d'une vol lié à l'activité. D'ailleurs, le lieu d'habitation est jugé *sans problème* ou même *confortable* ; ce n'est pas lui qui est en jeu dans cette affaire. Les victimes appartiennent aux cadres ou aux classes moyennes de banlieue. Elles recourent systématiquement au dépôt de plainte - de manière plus instrumentale cependant que punitive - et à la déclaration de sinistre, le plus souvent avec succès. La satisfaction est très élevée à l'endroit de l'assurance, plus forte que la moyenne envers la police. En revanche, on ne prend pas particulièrement de précautions nouvelles.

* Tout différent apparaît un type qui réunit le cinquième (20,28% - groupe 5) des victimes. Cette fois, il s'agit d'un vol nocturne perpétré dans le quartier, au bas de l'immeuble. Ici, c'est justement le **quartier** qui fait problème : les membres de ce groupe sont bien plus nombreux que la moyenne à l'estimer *difficile*. Cette population, qui vit en banlieue très urbanisée, est plus prolétaire avec une surreprésentation des ouvriers et des employés. Les enquêtés forment un groupe surféminisé, très apeuré, vivant dans des ménages avec enfants. Comme les dommages sont importants, que la voiture n'est pas récupérée ou avec d'importants dégâts, la plainte est unanime - cette fois avec une forte motivation punitive - et la déclaration de sinistre très fréquente. Contrairement au cas précédent, les précautions ultérieures sont très répandues.

* L'analyse typologique isole aussi un troisième cas de figure (7,92% - groupe 2) de banlieusards : des **moins de 20 ans**, habitant encore avec leurs parents, souvent élèves ou étudiants²³¹. Mais cette fois, le cadre de vie - ville nouvelle ou agglomération isolée - est plutôt *confortable*. Il y a peu de dommages : la voiture - on ne sait si elle leur appartient ou à leurs parents - est récupérée sans dégâts plus souvent que la moyenne. Du coup, la propension au renvoi n'est pas très forte, celle à prendre quelques précautions un peu plus.

* Reste un type (15,07% - groupe 4) de **Parisiens**, âgés, le plus souvent retraités. Plus pratiquants que la moyenne, plus souvent de droite, ils semblent habiter leur arrondissement depuis longtemps. Comme dans l'avant-dernier cas, le vol s'est passé dans son quartier, dans sa rue, au pied de chez soi, sans que cela signifie qu'ils vivent dans un quartier défavorisé. Le véhicule n'est pas retrouvé ou avec dégâts et les victimes mobilisent massivement police et assurance. Ils sont très unanimement satisfaits de celle-ci, et même plus nombreux que la moyenne à apprécier l'intervention de celle-là. Les précautions y sont fréquentes.

Ce sont ces types qui sont projetés - à proportion de leurs tailles respectives - sur le plan des deux premiers facteurs de l'analyse factorielle (figure 25).

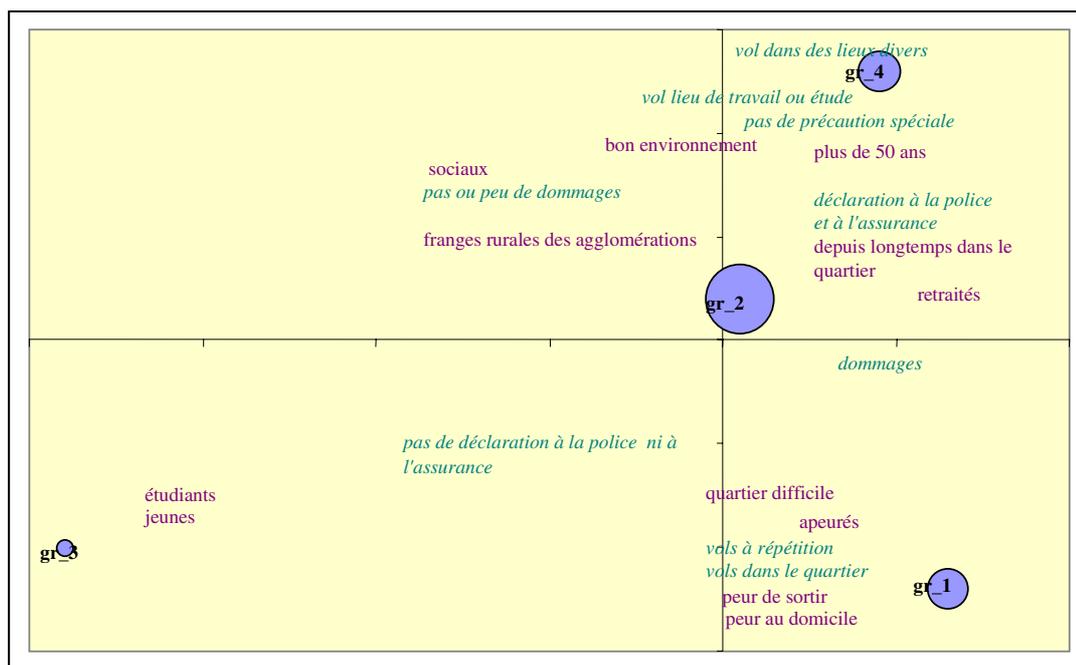
Au total, si l'on met à part les vols à peine esquissés, la typologie fait émerger quatre profils :

- des vols d'activité contre des cols blancs de banlieue qui réagissent énergiquement mais calmement ;
- des vols de proximité contre des cols bleus banlieusards qui ressentent fortement cette nouvelle preuve de la médiocrité de leur cadre de vie ;
- des vols de proximité contre des retraités parisiens qui réagissent fortement et avec acrimonie ;

²³¹ Évidemment, le croisement avec la PCS du chef de ménage procure une vision très différente : elle est beaucoup plus diversifiée, avec seulement une légère surreprésentation des patrons de l'industrie et du commerce.

- quant au petit groupe de très jeunes banlieusards, c'est certainement celui où le vol a le moins de relief, peut-être parce que les véhicules dont ils peuvent avoir l'usage n'ont pas grande valeur, peut-être parce qu'il s'agit plutôt d'emprunts que de véritables vols.

2 - Les vols à la roulotte



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 26 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

✧ Cette fois encore, on extrait d'abord un facteur de *renvoi* (28,20%) : d'un côté, on fait appel tant à la police qu'à l'assurance²³² ; de l'autre on ne bouge pas. Mais cette fois-ci l'attitude du volé est clairement liée à l'importance du dommage, une des variables qui contribue le plus à l'inertie de l'axe d'un côté comme de l'autre.

Les renvoyants ont plus de 50 ans, leur capital scolaire est mince, ils sont souvent retraités ; on y trouve des personnes *insérées de longue date* dans la vie de leur quartier et d'autres qui estiment leur cadre de vie *difficile*.

✧ Le deuxième facteur (18,5%) se définit par la *localisation* du vol : soit loin du lieu de vie et de celui de travail, il n'entraîne aucune précaution nouvelle ; soit il se passe, de manière répétitive, dans le quartier ; il entraîne alors des dommages sérieux et conduit à rechercher des solutions de protection.

Les victimes de ces vols de proximité sont des *apeurés* ; ils craignent de sortir le soir dans leur quartier ; ils ont aussi peur chez eux ; ils déplorent le caractère *difficile* de leur environnement. De l'autre côté, on trouve des *sociaux*, résidant dans des franges rurales de la

²³² Et alors on est remboursé et satisfait.

région, souvent depuis peu de temps ; ils ne craignent évidemment pas de sortir le soir dans leur quartier.

✧ Le facteur suivant (15,51%) met aussi en exergue un vol de proximité à répétition, mais dans un cadre différent. Les victimes sont des cadres parisiens qui parviennent à se faire rembourser et sont satisfaits de leur assurance... en quelque sorte, il s'agit des risques habituels de la vie parisienne. De l'autre côté, on trouve un vol accidentel, loin de chez soi ; il donne lieu à dépôt de plainte pour l'exemple. Les volés sont alors des retraités vivant dans des franges rurales de la région.

Outre un axe de *renvoi* dépendant de la gravité du dommage, on voit se profiler :

- ↳ un vol de *proximité* à répétition dans les quartiers *difficiles*,
- ↳ un autre vol de *proximité* à répétition, cette fois '*parisien*',
- ↳ des vols *accidentels* loin de chez soi et loin du lieu de travail.

Voyons maintenant comment la combinaison de ces facteurs ventile les volés en différents types.

* L'analyse typologique isole d'abord un vaste regroupement - plus important encore que son analogue dans la typologie précédente des vols de voitures (40,75% groupe 2, figure 26) - qui n'est caractérisé que par l'**insignifiance** des dommages et l'absence de tout renvoi que ce soit à la police ou à l'assurance.

Nous trouvons ensuite deux groupes de taille équivalente : un quart chacun de cette population de victimes. Dans les deux cas, les incidents se ressemblent beaucoup, toutefois il ne s'agit de vols de proximité que pour le premier type seulement. Le recours à la police est systématique, à ceci près que la motivation punitive ne se rencontre que dans le premier cas. La mobilisation de l'assurance est très fréquente, plus systématique encore dans le second. Mais les profils des victimes marquent de réelles différences.

* Ouvriers et petites classes moyennes composent l'essentiel du premier (24,19% - groupe 1) de ces deux groupes. Ils résident plutôt en **banlieue**, dans des zones urbaines jugées *difficiles*. Ces enquêtés sont parmi les plus insécures et les plus apeurés de tous ceux qui ont subi cette sorte de victimation.

* Le second (24,69% - groupe 4) a un profil **parisien** et beaucoup plus aisé : meilleur capital scolaire, surreprésentation des cadres (et des retraités). Plus masculin aussi et plus âgé, il présente un profil idéologique bien différent du précédent : c'est le type qui renferme le plus de *sociaux*.

* Enfin, un petit (10,36% - groupe 3) type se caractérise surtout par la **jeunesse** des enquêtés : des moins de 20 ans, lycéens ou étudiants²³³, un peu plus apeurés que la moyenne. Quoiqu'ils vivent en banlieue, leur quartier n'est pas en cause - ils sont plus nombreux que la moyenne à le juger *confortable* - mais ils sortent beaucoup, ce qui est de leur âge. On peut imaginer des vols à la roulotte liés à un style de vie jeune plutôt qu'à leur cadre de vie.

Ce sont ces types qui sont projetés - à proportion de leurs tailles respectives - sur le plan des deux premiers facteurs de l'analyse factorielle (figure 26).

En fin de compte, les types ressemblent beaucoup - ce n'est pas une surprise - à ceux qui ont émergé à propos du vol de voiture ; si l'on met à part le gros massif des victimations à peine esquissées, trois profils apparaissent :

- un Parisien aisé,
- un banlieusard plus prolétaire de quartier défavorisé,
- un banlieusard plus aisé mais très jeune.

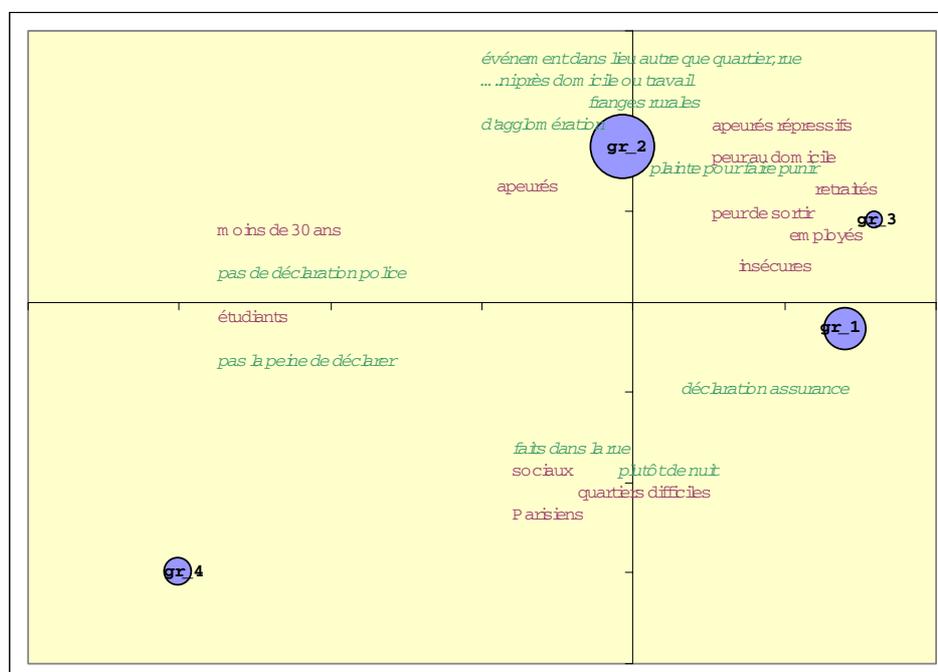
²³³ Comme dans le type analogue des vols de voitures, leurs parents - avec qui ils vivent le plus souvent - se dispersent à travers les PCS, avec une surreprésentation - mais très minoritaire - des entrepreneurs.

3 - Dégradations & destructions de véhicules

✧ Encore une fois, le premier facteur (29,59%) concerne le *renvoi* : soit le dommage est sérieux et l'on se tourne vers la police et vers l'assurance ; soit il paraît bénin et aucune démarche ne semble valoir la peine.

Les renvoyants ont dépassé 50 ans ; employés ou retraités, ils sont obsédés par l'*insécurité*, craignent de sortir le soir et jugent leur cadre de vie détestable. Les autres sont des jeunes (moins de 30 ans), souvent des étudiants, des *sociaux*.

✧ Le deuxième facteur (19,49%) est moins facile à identifier : l'incident ne s'était pas déroulé dans le quartier, ni la nuit, ni dans la rue, ni près du domicile ni près du travail ; on a déposé plainte dans le but - bien illusoire - faire punir le ou les coupables. Les victimes estiment leur quartier pas très bien équipé mais sans problème grave : ils vivent, il est vrai, dans les franges rurales de la région. De l'autre côté, il s'agit d'une dégradation de proximité, la nuit, dans la rue en bas de chez soi. Mais les victimes sont, cette fois, des Parisiens, des *sociaux* ; ils estiment cependant vivre dans un cadre *difficile*.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 27 : Dégradations et destructions de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

✧ Un troisième facteur (14,03%) fait émerger une opposition entre l'incident bénin - une seule fois, loin de chez soi, souvent sans dommage sérieux, avec plainte et remboursement - et des dégradations à répétition qui entraînent des dommages que l'on ne cherche pas, pour une raison ou une autre, à faire rembourser.

Dans le premier cas, il s'agit de retraités, de *sociaux* ; dans l'autre, de membres de familles nombreuses, qui vivent dans des quartiers *difficiles* ; ils ont peur chez eux et craignent de sortir le soir dans leur quartier.

Outre un axe de *renvoi* lié à la gravité du dommage, on découvre cette fois :

- ↪ un incident occasionnel qui entraîne une ferme réaction de la victime ;
- ↪ un autre incident occasionnel mais cette fois bénin ;
- ↪ des malveillances dans les quartiers *difficiles*, soit à Paris, soit en banlieue.

Voyons maintenant comment la combinaison de ces facteurs ventile les victimes en différents types.

* Une fois encore, un gros regroupement (41,31% - groupe 2, figure 27) se caractérise par la **rareté des dommages** et corrélativement celle des recours à la police - *ça n'aurait servi à rien* ou *ça n'en valait pas la peine* - ou à l'assurance - *pas la peine*. Ces victimes vivent dans des banlieues très urbanisées, dans des quartiers *sans problème*. Surtout, ils sont très jeunes - souvent lycéens - et l'on ne sait pas trop s'ils parlent de dégradation d'un véhicule qui leur appartiendrait ou - plus vraisemblablement - dont ils auraient l'usage, ou d'un autre véhicule familial. En tout cas, il n'a pas subi grand dommage.

* Le deuxième type par ordre de taille (28,12% - groupe 1) concerne des événements tout différents : les dommages ont été importants et l'on se tourne massivement vers la police - c'est le groupe le moins insatisfait de ses performances - et vers l'**assurance** - avec succès et satisfaction. C'est d'ailleurs le caractère systématique de ce dernier recours qui distingue ces victimes. Leur profil social n'est pas très typé : tout au plus peut-on dire qu'elles sont plutôt âgées et souvent retraitées.

* Un tout petit groupe (11,45% - groupe 3) nous ramène en terrain connu : plutôt ouvrier ou employé, vivant dans des **banlieues** lointaines et dans des quartiers *difficiles*, ces victimes sont les plus apeurées, aussi les plus indifférentes politiquement. Elles sont en butte à des dégradations à répétition, souvent nocturnes, pour lesquelles elles recourent systématiquement à la police, dans une optique clairement punitive. Ce sont les moins insatisfaites de cette institution. En revanche, la mobilisation de l'assurance est inférieure à la moyenne : souvent le dommage subi n'est pas assuré.

* Le dernier type (19,11% - groupe 4) est, au contraire, nettement **Parisien** et de niveau social plus élevé (surreprésentation des cadres, des étudiants, des études supérieures). C'est le groupe qui contient le plus de jeunes vivant seuls, le plus aussi de *sociaux*, celui encore où l'on a le moins peur. Y sont surreprésentés et ceux qui jugent leur quartier *confortable* et aussi ceux qui l'estiment *difficile*. En tout cas, c'est un incident de proximité qui s'est passé près du domicile de la victime. Il n'y a jamais de plainte - *pas la peine* ou *servi à rien* - et rarement de déclaration de sinistre - *dommage pas assuré*.

Là encore, l'analyse typologique sert d'abord à mettre à part l'imposante minorité des cas insignifiants ; elle distingue ensuite un pôle prolétaire banlieusard apeuré et punitif et un autre parisien et plus huppé. Mais cette fois, ce dernier ne cherche guère à mobiliser des recours, probablement parce que ces dégradations n'ont pas beaucoup de relief à ses yeux. Enfin, l'assurance joue globalement un rôle tellement marginal dans le règlement de ce contentieux que sa mobilisation suffit à rassembler ceux qui y recourent.

4 - Les vols de deux-roues

L'analyse factorielle fait émerger des facteurs maintenant familiers.

◇ Le premier concerne le *renvoi* à proportion de l'importance du dommage. Il explique à lui seul près des deux cinquièmes (38,59%) de la variance. Les renvoyants ont plus de 50 ans ; ce sont des retraités, peu instruits, se situant à droite. Les non-renvoyants sont des jeunes, de familles nombreuses, étudiants, plutôt au centre gauche.

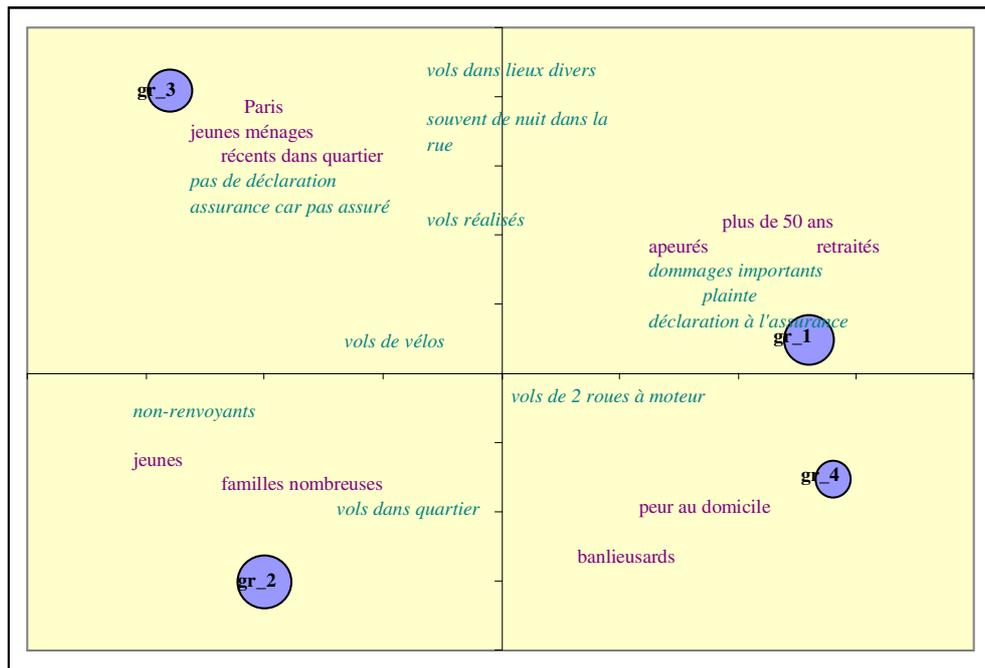


Figure 28 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

✧ Le deuxième facteur (13,93%) oppose le *vol de proximité* au *vol de rue*. Celui-ci se passe loin de chez soi, loin aussi du lieu de travail ; il ne donne pas lieu à déclaration de sinistre car le dommage n'est pas couvert. Les victimes sont des jeunes actifs, parfois de jeunes ménages, vivant à Paris, mais arrivés depuis peu dans leur quartier. Le vol de proximité - éventuellement une simple tentative - donne lieu à plainte - parfois élucidée - mais la déclaration de sinistre est jugée superflue. Il s'agit cette fois de familles avec enfants, de banlieusards qui craignent parfois de sortir le soir.

✧ Un troisième facteur (8,77%) concerne le vol, ou la tentative de vol, nocturne à répétition de deux-roues à moteur²³⁴. Pour autant, recourir à la police ne servirait, pense-t-on, à rien. Les victimes sont de jeunes prolétaires qui trouvent leur quartier *difficile*.

Une fois de plus, la scène est dominée par l'opposition entre déclaration et inertie à proportion du dommage. Mais l'on voit aussi émerger différentes figures :

- ↳ vol occasionnel,
- ↳ vol de proximité,
- ↳ harcèlement dans les quartiers difficiles.

Une fois de plus, il reste à organiser les volés en différents types.

Une première partition des victimes de vols de deux-roues sépare les deux types qui opèrent une certaine mobilisation des institutions des deux autres qui se contentent d'*encaisser* l'incident.

* Parmi ces victimes *actives*, un premier groupe de 26,62% (groupe 1, figure 28) rassemble des banlieusards de classes moyennes plutôt jeunes - encore qu'il s'y trouve aussi quelques retraités - qui ne sont pas très rassurés de sortir dans leur quartier ou même quand ils sont chez eux, peut-être parce qu'ils vivent plus souvent que d'autres dans des zones qu'ils jugent *difficiles*. Ils ont été plutôt victimes d'un vol de deux-roues à moteur, de nuit, le plus souvent dans leur quartier, mais plus que d'autres là où ils travaillent. Le dommage subi est

²³⁴ Ces dimensions rendent compte de 40% de l'inertie de l'axe.

important, et presque toutes ces victimes portent plainte, non sans un certain succès d'ailleurs, puisque leur affaire est élucidée bien au delà du très faible niveau général. C'est le groupe le moins insatisfait du travail policier. Ce n'est pas dans un but punitif qu'elles ont accompli cette démarche, mais bien plus probablement pour avoir accès à une **indemnisation** : presque toutes font une déclaration de sinistre, la majorité d'entre elles obtiennent un remboursement et en sont satisfaites.

* Davantage composé de *moralistes* et d'*insécures*, le deuxième groupe de renvoyants (19,72% - groupe 4) est plus vieux que le précédent (en attestent la place des retraités et le faible niveau de scolarité), travaille plus souvent dans l'encadrement intermédiaire, vit dans des banlieues un peu plus éloignées. Eux aussi sont quasi-unanimes à porter plainte, avec une visée nettement **punitive** cette fois, et bien que leur affaire soit encore mieux élucidée que celle des premiers, ils sont moins satisfaits. En tout état de cause, leur réponse à l'incident en reste là : ils déclarent très peu le sinistre - ils ne sont pas assurés, ou bien *ça n'en vaut pas la peine*.

Les deux autres groupes ont en commun d'avoir été victimes seulement de tentatives de vol et ne n'avoir mobilisé aucun recours.

* Le plus nombreux (29,09% - groupe 2) est essentiellement **jeune** : les deux tiers des 15-20 ans s'y trouvent rassemblés. Ce sont les seuls à être nettement d'origine ouvrière, encore que les classes moyennes tertiaires soient aussi un peu surreprésentées. Banlieusards, plus souvent *apeurés*, plus souvent *insécures*, ils vivent soit dans des quartiers *sans problèmes*, soit dans des quartiers *difficiles*. Les vols de deux-roues dont ils ont été victimes sont surtout des tentatives : il n'en est résulté que peu de dommages, et ils n'ont fait l'objet d'à peu près aucune plainte (*ça n'en valait pas la peine*) et d'à peine davantage de déclarations à une compagnie d'assurances.

* Dans l'autre groupe de non-renvoyants (24,57% - groupe 3) on retrouve, une fois de plus, une configuration connue : des jeunes adultes qui se sentent en sécurité tant dans la rue que chez eux, alors qu'ils tendent à vivre seuls. **Parisiens**, de haut niveau scolaire, cadres travaillant plutôt dans les secteurs haut de gamme de la production, du tertiaire ou des services, se reconnaissant dans la gauche ou le centre gauche politique, ils ont été victimes d'un vol - très généralement celui d'un vélo - qui n'est pas allé à son terme et qui ne leur a pas causé trop souvent de dommages. Ils n'y ont d'ailleurs donné à peu près aucune suite.

La gravité de l'incident, vol réalisé ou simple tentative semble être finalement la *summa divisio* qui organise la typologie des vols de deux-roues. Elle conduit à faire intervenir les autorités ou non. Le recours à l'assurance occasionne un clivage parmi les renvoyants. Quant aux non-renvoyants, ils se divisent en jeune d'origine ouvrière et un peu inquiet ou Parisien "cool".

Victimes & espaces

Jusqu'à présent, nous avons étudié les facettes de l'insécurité et chacune des victimations. Changeons maintenant de point de vue : plaçons-nous du côté de certaines catégories de population ou encore considérons certaines sortes d'espaces et cherchons à réunir, pour chacun d'eux, les traits essentiels qui le caractérisent.

I. Des situations contrastées selon l'âge et le sexe

Il est un peu artificiel de parler de l'insécurité et des victimations des jeunes, des personnes âgées ou des femmes. Ces catégories sont abstraites ; il y a jeunes et jeunes, seniors et seniors, femmes et femmes, selon la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de résidence, le degré d'instruction, le niveau de revenus. C'est la combinaison de toutes ces caractéristiques qui permet de serrer au plus près les situations concrètes.

Tentons cependant de voir ce que l'on peut dire de spécifique sur ces trois catégories, tant du point de vue de leurs victimations que de leur sentiment d'insécurité.

1. Jeunes²³⁵

Globalement, la préoccupation sécuritaire grandit avec l'âge ; ce n'est pas une affaire de jeunes. Toutefois, ceux d'entre eux qui habitent une zone urbaine en difficulté se montrent significativement plus préoccupés que la moyenne (mais c'est vrai pour toutes les classes d'âge).

Le schéma est très proche si l'on se tourne vers les peurs : dans les zones en difficulté, les jeunes sont deux fois plus nombreux que dans l'ensemble de la région à avoir peur chez eux, et beaucoup plus aussi qui avouent avoir peur dans la rue²³⁶.

La peur éprouvée par les jeunes est particulièrement marquée dans les transports en commun, avec une nuance. Si les moins de 20 ans en sont les plus grands usagers, c'est leurs aînés immédiats qui ont le plus peur ; il faut dire qu'il sont significativement les plus nombreux à être agressés dans un transport public.

Plus que toute autre victimation, l'agression atteint des jeunes. La liaison entre ce risque et l'âge est même tellement marquée qu'elle ne varie pas significativement selon la sorte d'espace urbain. Bien qu'elle soit moins accentuée pour le vol personnel, si l'on cumule ces deux victimations, on observe encore une liaison de l'ensemble de ces victimations personnelles avec la jeunesse de la victime.

Les moins de 20 ans sont plus exposés que la moyenne à des coups ; il y a une rupture nette avec les 21-30 ans qui, eux, le sont plutôt à des injures ou menaces.

Sortir fréquemment le soir augmente, pour les moins de 20 ans, le risque d'agression ; mais ce n'est pas vrai du recours aux transports en commun, que ce soit pour les déplacements

²³⁵ L'annexe VI détaille un certain nombre de traits significatifs pour cette classe d'âge.

²³⁶ Cette accentuation des peurs dans les zones urbaines en difficulté se retrouve, plus ou moins marquée, dans toutes les classes d'âge.

scolaires ou pour les loisirs. Pour le vol, les liaisons sont inverses : ceux qui sortent beaucoup ne sont pas plus exposés au vol, mais ceux qui utilisent les transports en commun (surtout pour des déplacements scolaires) le sont.

Les cas d'agression dans ou à proximité des établissements scolaires sont trop peu nombreux dans l'enquête pour qu'on puisse en tirer quelle conclusion que ce soit. Dans les véhicules de transport comme dans les gares, ce sont plutôt les tentatives de vols avec violence qui apparaissent caractéristiques.

Les vols des moins de 20 ans sont, toutes choses égales par ailleurs, un peu plus représentés soit à Paris soit dans les zones urbaines en difficulté.

Bien que l'agression d'un moins de 20 ans se déroule plutôt dans la rue (42%), dans un transport en commun (20%), dans un lieu de loisir ou de commerce (16%), c'est la violence en milieu scolaire (13%) qui est la plus significative de cette classe d'âge. Rien d'étonnant à cela : cette classe d'âge est la seule à fréquenter massivement un tel lieu. On trouve des résultats analogues pour le vol, mais l'ordre de fréquence est ici différent : lieu de loisir (37%), établissement scolaire (21%), rue (19%), transport en commun (15%)...

Pour les 20-24 ans, caractéristique est l'agression – ce n'est pas vrai pour le vol – dans une gare ou un véhicule de transport en commun, même si ce ne sont pas les lieux où cette classe d'âge est le plus souvent agressée (c'est toujours la rue). Là encore, on observe seulement la conséquence de la forte fréquentation des transports en commun par cette classe d'âge. C'est aussi pour cette raison que la peur dans les moyens de transports publics est particulièrement marquée chez les jeunes : plus gros utilisateurs que les Franciliens plus âgés, ils sont plus exposés au risque.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les jeunes ont, en matière de violence, des fréquences de recours à la police ou à la gendarmerie qui ne se distinguent pas significativement de celles de l'ensemble de la population. En revanche, ils se tournent clairement moins souvent vers ces institutions quand ils sont victimes de vol.

S'il faut résumer, disons que la violence constitue le grand risque des plus jeunes, comme tout le monde surtout dans la rue et dans les lieux de loisir ou de commerce, mais significativement dans les locaux scolaires et - pour les plus de 20 ans – dans les transports publics.

2. Seniors

Pour les plus âgés, ce n'est pas une victimation particulière qui constitue le trait caractéristique, c'est leur très forte préoccupation sécuritaire, à un moindre degré leur peur de sortir.

Notons encore qu'ils sont significativement plus agressés et plus volés à proximité de chez eux, notamment dans des lieux privés. La raison en est simple : leur rayon d'action se restreint et ils s'éloignent moins que les autres de leur domicile.

On ne trouve pas, pour eux, de liaison entre l'agression et le rythme de sorties vespérales ou la fréquentation des transports en commun. En revanche ceux d'entre eux qui sortent souvent et utilisent des transports publics ont plus de risques d'être volés. Il est vrai que le taux d'agression devient insignifiant (0% pour les agressions sexuelles ; 0,28 pour les violences par un proche ; 3,3 pour les agressions ordinaires) à partir de 65 ans, tandis que celui de vol sans violence reste conséquent (8,6%).

3. Femmes

Leur peur dans la rue constitue un trait marquant : elles ont, toutes choses égales par ailleurs, 4,7 fois plus peur que les hommes. Le constat est classique ; on l'explique généralement en disant que, derrière le risque de violence, se profile toujours la possibilité d'une agression sexuelle, celle qui entraîne, on le sait, les retentissements psychologiques les plus intenses et les plus durables.

La peur chez soi est aussi beaucoup plus forte, cependant le coefficient multiplicateur dû au sexe n'est plus que de 2,2 au lieu de 4,7.

Dans les deux cas, ces peurs sont significativement plus répandues chez les femmes dans les zones urbaines en difficulté, mais c'est aussi vrai pour l'autre sexe.

Que les femmes soient, plus que les hommes, sujettes à la préoccupation sécuritaire, c'est encore avéré, mais la différence est, cette fois, modeste. L'âge, la pauvreté du bagage éducatif pèsent plus lourdement que le sexe.

Les agressions sexuelles et celles par un proche sont, très majoritairement (respectivement les neuf dixièmes et les trois quarts), le lot des femmes. En revanche, elles sont, moins que les hommes, victimes d'agressions ordinaires (le rapport est de 4 à 6, alors qu'elles représentent un peu plus de la moitié de la population francilienne).

Pour les vols sans violence, c'est l'inverse : les femmes ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de risques (1,4) que les hommes d'en être victimes.

Les femmes qui sortent fréquemment, celles qui utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail, sur leur lieu d'études, ou encore pour leurs loisirs sont significativement plus agressées et aussi plus volées.

On remarquera que les femmes sont significativement plus agressées ou plus volées quand elles habitent des zones urbaines en difficulté, alors que les hommes le sont davantage quand ils sont Parisiens. C'est probablement parce que le risque est, pour elles, plutôt lié au cadre de vie, tandis que les hommes sont davantage exposés à un risque dû à leur mobilité.

II. Espaces publics et transports en commun

Certains espaces méritent une attention particulière tant en ce qui concerne le sentiment d'insécurité que le risque de victimation.

On en retiendra deux, l'espace public, essentiellement la rue, et les transports publics.

1. Espaces publics

La rue, l'espace public par excellence, constitue le premier lieu d'agression et de vol.

Du coup, on s'y sent beaucoup moins en sécurité que chez soi : moins de 10% ont peur dans ce cas-ci, presque 30% dans celui-là. La différence semble triviale, encore ne faut-il pas oublier que le domicile peut être un lieu de victimation, que certains risques lui sont même propres : le cambriolage ou l'agression par un proche.

Ceci dit, 39% des agressions ordinaires et 21% des vols ont lieu dans la rue ou un autre espace public. Ces victimations se déroulent significativement plus en soirée et dans le quartier où habite la victime.

Même pour l'agression sexuelle, la rue constitue le premier lieu (26%) de victimation.

Mais la rue est surtout l'endroit par excellence des atteintes aux véhicules. Leur vol se déroule une fois sur deux sur ce théâtre – alors surtout dans le quartier – et la proportion atteint quatre fois sur cinq si on rajoute à la rue le parking ouvert qui n'est souvent qu'un

stationnement en épi en pied d'immeuble ou la zone de stationnement d'un centre commercial. Seule différence, le vol dans la rue est plus nocturne, celui sur un parking plus diurne.

On retrouve les mêmes tendances, en plus marqué, pour les vols d'objets ou d'accessoires dans les véhicules ou pour les dégradations.

Dans tout cela, rien qui doive étonner : si les atteintes aux véhicules atteignent des scores aussi élevés, c'est en grande partie parce qu'on les laisse sur l'espace public où ils sont fortement exposés. Disposer de garages constituerait une très forte mesure de prévention contre la délinquance la plus répandue.

En revanche, les vols de deux-roues ne constituent pas des victimations d'espace public ; ils sont plutôt volés dans des caves ou d'autres espaces analogues de stationnement.

On s'est beaucoup préoccupé des risques d'intrusion au domicile ou dans les galeries commerciales, des possibilités de violence sur les stades ou dans les rassemblements festifs... Peut-être a-t-on un peu oublié que la victimation se joue avant tout dans la rue et qu'elle devrait être le premier sujet de préoccupations des politiques publiques.

2. Transports en commun

Un peu moins de la moitié des enquêtés qui travaillent ou étudient recourent aux transports publics pour leurs déplacements. Mais la proportion monte à 60% pour les 15 à 19 ans et à 54% pour les 20-24 ans.

Pour les loisirs, le recours aux transports en commun tombe au quart dans l'ensemble de la population, mais il atteint un sur deux chez les 15-19 ans et un sur trois pour les 20-24 ans.

Ces différences de fréquentation permettent de comprendre la survictimation significative des 20-24 ans pour les agressions qui ont lieu dans les véhicules de transports publics ou dans les gares. Pour les vols, leur plus grande victimation est à peine marquée. Cette particulière exposition permet de comprendre leurs scores de peur particulièrement élevés dans les différentes sortes de transports en commun : ils y sont plus exposés au risque, même si ce sont leurs cadets qui constituent les plus grands usagers de ces modes de déplacement.

Avoir été agressé ou volé accroît fortement la peur éprouvée dans les transports publics, que cette victimation se soit déroulée là ou ailleurs.

Les agressions de transports en commun sont d'abord des menaces et ensuite des coups, mais la seconde catégorie y est moins répandue qu'ailleurs tandis que l'autre l'est davantage. Dans les gares, ce sont les coups qui viennent au premier rang (leur fréquence est deux fois plus élevée qu'ailleurs).

Alors qu'en général, les objets les plus volés sont les sacs contenant des papiers, des cartes et de l'argent, c'est le vol d'argent qui caractérise le plus les soustractions dans les transports publics, notamment dans les gares. On pense évidemment au vol à la tire dans des endroits très fréquentés, notamment à un moment où l'on sort son argent pour acheter un billet, un journal ou un crème.

On constate une surexposition aux vols dans les transports publics de ceux qui habitent des quartiers qu'ils jugent difficiles, mais c'est probablement une conséquence de leur fort recours à ce mode de déplacement.

L'agression et le vol sont un peu plus fréquents en soirée dans les transports en commun qu'ailleurs, mais la différence est peu marquée dans les gares, c'est vrai pour le vol pas pour l'agression. Toutefois, plus de gens sont agressés ou volés dans les véhicules (18 et 20%) que dans les gares (5 et 5%).

Ceux qui recourent aux transports en commun pour leurs déplacements professionnels ou scolaires, ou encore pour leurs loisirs, sont significativement plus nombreux à être agressés ou volés.

L'usage des transports en commun pour le travail ou les études augmente un peu la peur de sortir, modestement certaines peurs dans les transports. Il augmente aussi quelque peu les risques d'être volé.

Insécurité, victimations & territoires

Pour conduire cette approche territoriale, une classification des individus²³⁷ a été opérée, les regroupant selon des caractéristiques qui s'appuient sur deux types de variables :

- certaines tiennent compte des découpages géographique et socioprofessionnel, du type d'habitat et celui d'environnement, de l'existence éventuelle d'une zone urbaine sensible (ZUS) dans la commune ;

- d'autres concernent l'opinion exprimée par les enquêtés sur leur environnement (bruit, propreté, tranquillité...).

Leur combinaison conduit à affecter les enquêtés d'une nouvelle variable que l'on nomme *géosociale*.

Cette classification a permis de les ranger en cinq groupes ; un sixième réunit ceux pour lesquels un ou plusieurs indicateurs n'étaient pas disponibles.

Avant d'analyser ces différents types, on a cherché à avoir une idée, au moins approchée, de leur distribution spatiale. On a donc affecté à chaque commune le groupe qui la caractérise le mieux (groupe modal). En cas d'égalité, on a retenu le groupe qui représentait la situation la plus difficile. La quasi-totalité des communes a été ainsi caractérisée par une variable géosociale communale

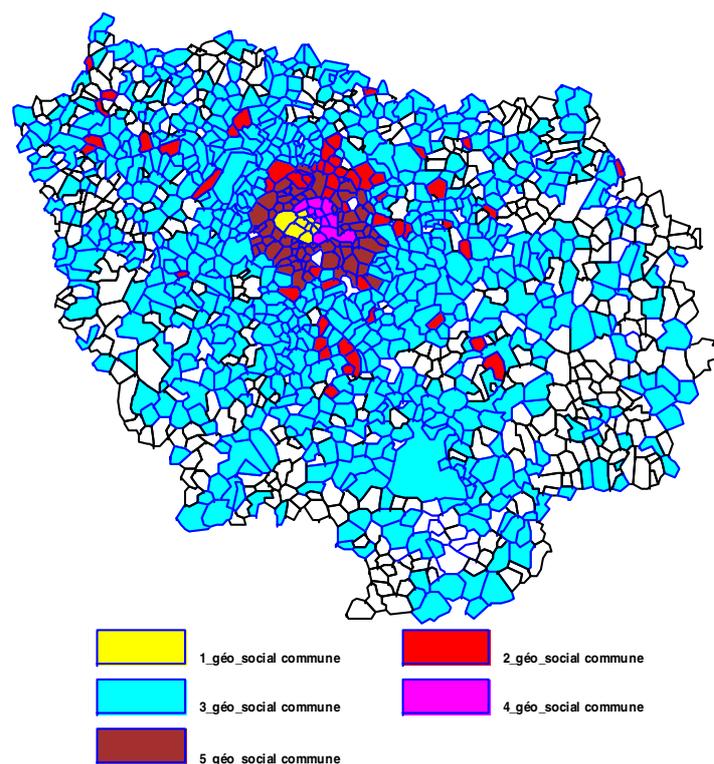


Figure 29 : Ventilation par commune de la variable géosociale

²³⁷ On a tout d'abord réalisé une analyse factorielle des correspondances multiples avec les différentes variables, puis une typologie par la méthode des centres mobiles à partir des coordonnées des individus sur les axes. On trouvera en annexe VII les étapes de cette construction.

La liste des communes (annexe VII) permet d'avoir une idée de la localisation de chacun des groupes. On remarquera notamment que le groupe 2 correspond très généralement à des villes dotées de quartiers en difficulté, soit en petite soit en grande couronne.

Si l'on revient maintenant aux six types entre lesquels se répartissent les enquêtés, il est possible de les décrire à partir des croisements significatifs de chacun d'eux avec les variables.

1 (747)	2 (1 788)	3 (3 661)	4 (1 225)	5 (2 333)	6 (750)
Paris	P. & G. Couronne	G. Couronne	Paris	P. Couronne	Paris & P. Couronne
SSO	banl. int., ext., villes nouvelles	villes nouvelles	NNE, Centre	banl. int.	NNE
quartiers riches	ouvriers immigrés, tertiaires, ZUS, ZRU, ZFU	classes moyennes	tertiaire	ZUS, ZFU	
collectif	HLM	pavillon	collectif	collectif	HLM
centre-ville	grands ensembles	pavillon	centre-ville		grands ensembles, centre-ville
	bruit +		bruit		
	propreté +		propreté		
	drogue +		drogue		drogue
	vandalisme +		vandalisme		vandalisme
	bandes +		bandes		bandes
participants anciens à la vie de quartier, ou néo-arrivants	quartier à problèmes	quartier mal équipé mais sans problème	néo-arrivants	quartiers confortables	néo-arrivants, quartiers à problèmes
> 65 ans		15-20	21-30		51-65
ménage 1 personne	6 +	3 à 5	1 personne		
niveau scolaire supérieur	primaire	lycée	supérieur	supérieur	
cadres, patrons	employés, ouvriers	ouvriers, retraités, intermédiaires	cadres, étudiants	intermédiaires	chômeurs
pratiquants					
centre-droit	indifférents, droite	indifférents	centre-gauche, gauche	gauche	
temps transport travail : 15-30 mn	< 15 ou > 60	<15 ou >60	15-60	30-60	30-60
transport en commun	à pied	véhicule personnel	transport en commun		à pied
sort beaucoup	jamais	pas beaucoup	beaucoup		
transports loisirs : en commun	à pied	véhicule personnel	transports en commun	transport en commun	
préoccupation : pollution	crime		pollution, pauvreté		
	peur chez soi				
	peur dehors				
	peur moyens de transport	un peu peur dans le train			
sociaux	insécures, apeurés	moralistes, insécures	sociaux	sociaux	
survictimés en tout sauf agressions entre proches et vols de voiture	survictimés en tout	sous-victimés	généralement les plus fortes victimations	sous-victimés	agressions et atteintes aux véhicules

Tableau 59 : Types de la variable géosociale

Apparaissent en premier deux groupes entièrement **parisiens** (1 et 4) qui se ressemblent beaucoup par le niveau éducatif et socioprofessionnel, par une vie sociale très active et des structures d'opinion peu crispées. Mais l'un est concentré dans les arrondissements riches du Sud Sud-Ouest, l'autre dans ceux du Nord Nord-Est ou du Centre. L'un penche à droite – c'est aussi celui qui regroupe le plus de pratiquants - l'autre à gauche.

Le groupe 5 est lui entièrement situé en **petite couronne**. Ses membres vivent significativement dans des quartiers résidentiels dont ils apprécient le confort. Leur capital scolaire et socioprofessionnel est plutôt élevé et leurs attitudes détendues.

Le vaste groupe 3 est quasi entièrement situé en **grande couronne**. Sont significatives les localisations en villes nouvelles, mais dans des pavillons implantés dans des zones pavillonnaires... des quartiers peu équipés mais sans problèmes. Il s'agit là d'enquêtés dont le niveau scolaire et professionnel est plus modeste (sur représentation des cols bleus). Leurs attitudes – moralistes ou insécures y sont sur représentés – sont moins sereines que celles des membres des types précédents.

Enfin, le groupe 2 comprend des enquêtés qui habitent des **quartiers difficiles** de petite et de grande couronne... les grands ensembles HLM sont typiques de leur habitat ; ils trouvent leur environnement rempli de problèmes. Leur statut est modeste (surcharge en prolétaires et en immigrés).

Quant au petit groupe 6, il regroupe par construction les enquêtés qui ont refusé de préciser leur adresse lors de l'entretien. En fait, leur profil – grands ensembles, HLM, problèmes de quartiers - n'est pas très éloigné de celui du groupe précédent. Mais ils sont plus âgés et se partagent entre Paris et la petite couronne.

Au total, nous aboutissons à une typologie géosociale solide, ce qui n'est pas étonnant en raison des variables qui entrent dans sa construction.

Est-elle utile pour le problème que nous traitons : l'insécurité et la victimation ? La réponse est nuancée. En ce qui concerne l'insécurité, c'est très net : les peurs et même la préoccupation sécuritaire sont surreprésentées dans le groupe 2, celui des quartiers en difficulté de banlieue.

Pour les victimations, c'est beaucoup plus compliqué : certes, le groupe 2 est survictimé en tout, surtout pour les atteintes aux véhicules (et les agressions entre proches). Mais ce sont les groupes parisiens qui sont les plus exposés : le groupe 1 (SSO) en toute matière d'agressions sauf les agressions entre proches et les vols de voiture ; le groupe 4 (NNE et Centre) pour toutes les atteintes (sauf les agressions entre proches). Les groupes 5 et 3 sont globalement sous-victimés. Enfin, le groupe 6 est un peu plus victime que la moyenne, au moins pour les violences physiques et les atteintes aux véhicules.

Cette analyse confirme l'idée d'une structure bifide : d'un côté, une victimation parisienne liée au style de vie des habitants d'une grande métropole ; de l'autre, une victimation de banlieues en difficulté. Celle-ci s'accompagne de fortes peurs et d'une vive préoccupation sécuritaire - elle est liée à un cadre de vie dans lequel on se sent relégué faute d'avoir les moyens pour le quitter. Ce n'est pas le cas de la victimation parisienne qui fait alors partie des risques d'un contexte présentant par ailleurs bien des avantages.

Cette victimation parisienne n'est pas, notons-le au passage, un artefact de la population de la capitale : elle résiste à tous les contrôles. On observera aussi la pertinence du regroupement des enquêtés parisiens en trois zones : SSO, NNE et Centre.

Réduire la victimation à un problème de banlieues de relégation revient à en prendre une vue singulièrement incomplète, peut-être une image d'Épinal : elles ont la leur – qui s'accompagne d'une forte insécurité – mais on en trouve aussi ailleurs. On comprend par là comment un raisonnement typologique – qui distingue sortes de victimes et sortes de victimations – est seul à même de fournir une information opérationnelle.

En sens inverse, considérer les banlieues de relégation uniquement comme des nids à délinquants serait oublier qu'elles comprennent aussi les victimes chez qui la délinquance retentit le plus fort.

Victimation des Franciliens en IdF taux de prévalence 1998-1999-2000 - % -		Groupe 1 géosocial	Groupe 2 géosocial	Groupe 3 géosocial	Groupe 4 géosocial	Groupe 5 géosocial	Groupe 6 géosocial	ensemble
agressions tout-venant	mini	6,7	6,7	3,8	7,6	4,2	5,8	5,8
	taux	8,7	7,9	4,5	9,2	5,1	7,7	6,3
	maxi	10,7	9,2	5,2	10,8	6,0	9,7	6,8
Agressions sexuelles	mini	0,9	0,2	0,3	0,4	0,2	0	0,5
	taux	1,9	0,6	0,5	1,0	0,5	0,1	0,6
	maxi	2,8	0,9	0,8	1,5	0,8	0,4	0,8
Agressions familiales	mini	0,2	1,4	0,7	0,5	0,3	0,7	0,9
	taux	0,8	2,0	1,0	1,0	0,6	1,6	1,1
	maxi	1,4	2,7	1,3	1,6	1,0	2,5	1,3
vols personnels	mini	8,4	7,2	3,5	10,3	5,8	4,8	6,6
	taux	10,6	8,5	4,2	12,1	6,8	6,5	7,0
	maxi	12,8	9,8	4,8	13,9	7,8	8,3	7,5
cambriolages toutes résidences	mini	8,6	8,5	8,1	10,2	5,4	5,1	8,4
	taux	10,8	9,9	9,0	12,0	6,4	6,9	8,9
	maxi	13,1	11,3	9,9	13,8	7,4	8,8	9,5
cambriolages de résidences principales	mini	7,3	7,7	7,4	9,6	4,9	4,2	7,6
	taux	9,4	9,1	8,3	11,4	5,8	5,9	8,1
	maxi	11,5	10,4	9,2	13,1	6,8	7,6	8,7
vols de voitures (risque)	mini	12,1	20,9	15,7	15,9	13,1	13,8	16,8
	taux	15,4	23,0	16,9	18,9	14,7	16,9	17,6
	maxi	18,8	25,2	18,2	21,9	16,3	20,0	18,4
vols dans/sur voitures (risque)	mini	21,0	25,5	18,8	22,6	19,7	20,7	21,9
	taux	25,1	27,8	20,2	26,0	21,6	24,2	22,8
	maxi	29,1	30,1	21,5	29,3	23,4	27,7	23,7
dégradations/destructions véhicules (risque)	mini	23,0	26,1	18,3	25,2	18,6	22,9	22,0
	taux	27,1	28,4	19,7	28,7	20,5	26,5	22,9
	maxi	31,2	30,7	21,0	32,1	22,3	30,1	23,8
vols de deux-roues (risque)	mini	20,6	18,6	12,8	26,0	17,6	15,2	17,6
	taux	26,6	21,4	14,2	30,7	20,2	19,5	18,7
	maxi	32,6	24,3	15,6	35,4	22,8	23,7	19,7

Tableau 60 : Victimations et types géosociaux ; taux de prévalence

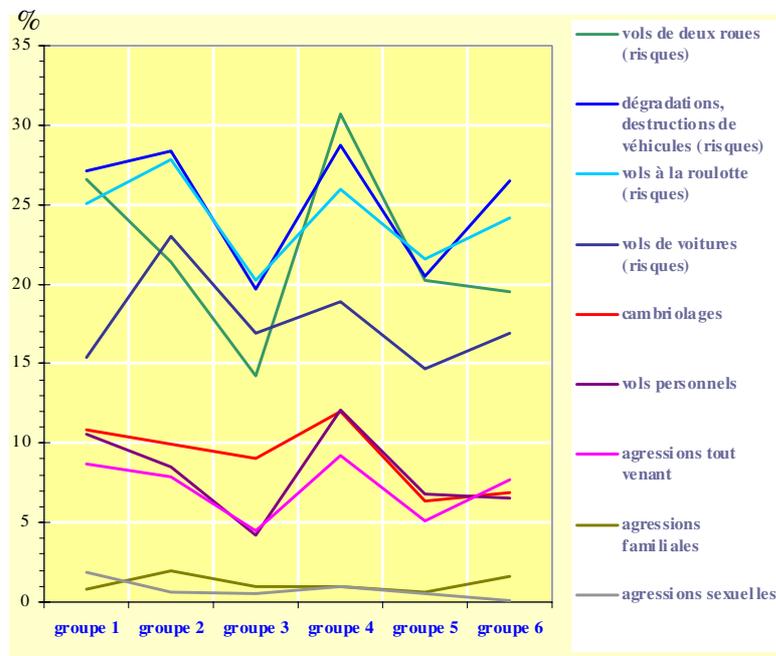


Figure 30 : Victimations et types géosociaux ; prévalences

Conclusion

Reprendre toutes les observations contenues dans cette première analyse constituerait une redondance superflue. On va se borner à mettre brièvement en exergue quelques traits saillants.

Le premier concerne le **sentiment d'insécurité**. On vérifie une fois de plus son caractère complexe : d'un côté, une préoccupation sécuritaire très liée à l'âge et aux positions politiques, mais relativement peu affectée par l'expérience de victimation ; de l'autre des syndromes de peur où jouent l'exposition au risque et la vulnérabilité.

Quant aux victimations, on peut s'arrêter d'abord aux **périmètres des populations touchées** en trois ans par les différentes atteintes (prévalence).

Leurs ordres de grandeur - c'est d'ailleurs toujours le cas - varient considérablement : de moins de 1 à presque 20%.

On peut les classer en quatre niveaux :

↳ celles dont le périmètre se situe autour de 1% de la population francilienne, les agressions sexuelles (0,74) et celles entre proches (1,13) ;

↳ celles qui se situent entre 5 et 10% des Franciliens, les agressions tout-venant (6,67), les vols personnels (7,93), les vols de deux-roues (8,88), enfin les cambriolages (9,52)... en notant que ces deux dernières victimations - comme toutes les suivantes - atteignent tout le ménage et pas seulement l'enquête²³⁸ ;

↳ entre 10 et 15%, le vol de voitures (14,85) ;

↳ enfin un dernier groupe comprenant d'autres atteintes au véhicule : les vols à la roulotte (18,80) et les dégradations et destructions (18,91).

Les victimations personnelles - agressions, vols - se situent en bas de la distribution des prévalences, les plus sérieuses - agression sexuelle ou entre proches, violence ayant causé une ITT²³⁹ - étant au plus bas.

En haut se concentrent les atteintes aux véhicules²⁴⁰. L'extension de l'enquête à des victimations généralement peu explorées (ainsi les dégradations) permet de mieux situer ce phénomène : non seulement, la voiture constitue une source massive de contentieux d'accidents ou de violations des règles de circulation, mais encore, elle représente, et de beaucoup, la principale cible de prédation. À cela d'ailleurs, rien d'étonnant : c'est à la fois un bien coûteux et un objet valorisé par les modes de vie contemporains ; et il est souvent facilement accessible, puisque stationné sur l'espace public.

En position intermédiaire on trouve le cambriolage, une victimation collective un peu particulière puisqu'elle vise les biens mais atteint aussi l'intimité du foyer.

²³⁸ Dans la population enquêtée, un ménage est constitué en moyenne de 2,58 personnes, ce qui n'est pas très loin de la valeur observée dans le recensement (2,38).

²³⁹ Avec une prévalence de 0,45%, un sur deux cents.

²⁴⁰ Si les vols de deux-roues figurent parmi les prévalences inférieures à 10%, elles le doivent à la relative rareté de cet équipement. Les ménages qui en possèdent sont soumis, on l'a vu, à un risque bien plus élevé.

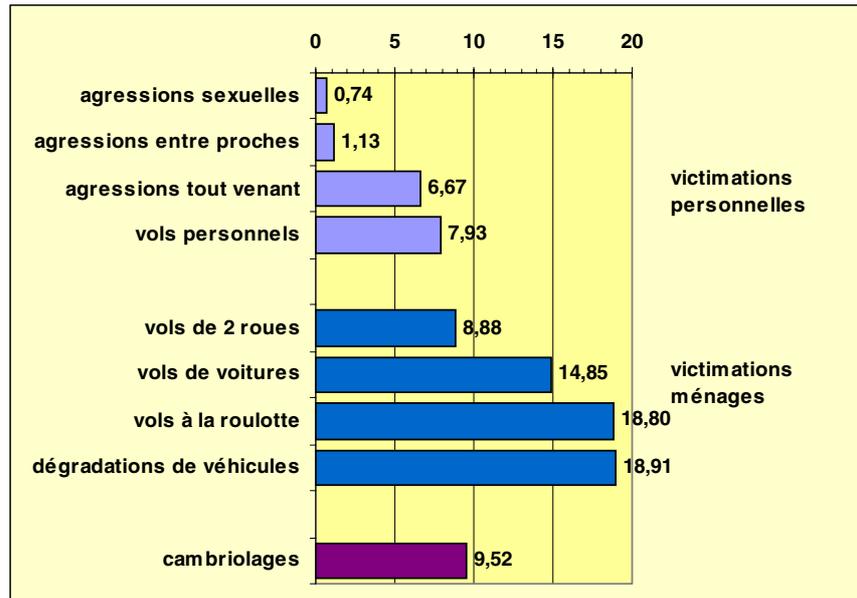


Figure 31 : Taux de prévalence

Autre grande conclusion : ces différentes victimations sont plus ou moins **répétitives** : la multivictimation varie de manière importante - en fait de 1 à 2, entre 1,22 et 2,49 - ce qui n'est pas sans influencer sur le sérieux de l'atteinte. Mais l'ordonnancement n'est plus du tout le même que pour les prévalences.

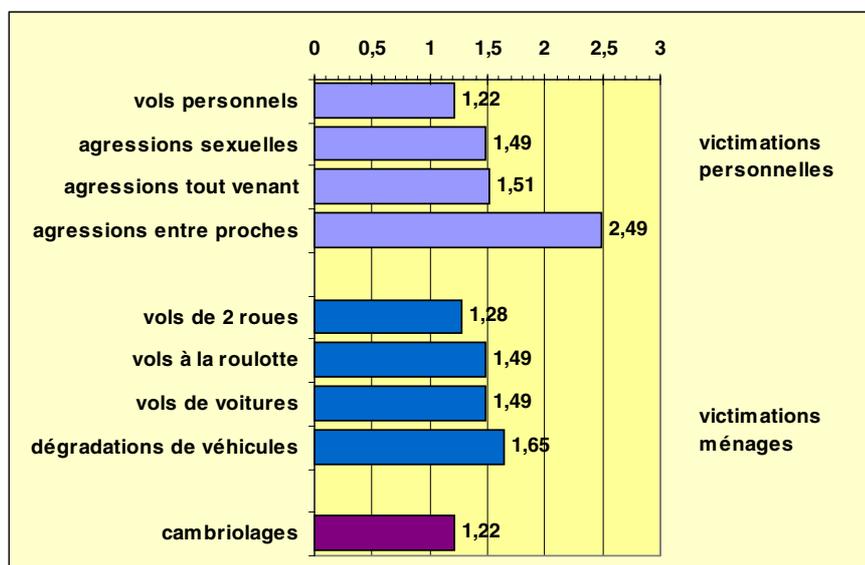


Figure 32 : Multivictimations

↳ les vols personnels (1,22), cambriolages (1,22) et vols de deux-roues (1,28) sont très faiblement répétitifs ;

↳ viennent ensuite les agressions sexuelles (1,49), vols de voitures (1,49), vols à la roulotte (1,49) et agressions tout-venant (1,51) ;

↳ les dégradations de véhicules (1,65) se détachent un peu, de ce point de vue, des autres atteintes aux véhicules, on le conçoit aisément ;

↳ les agressions entre proches (2,49) constituent un cas à part ; l'observation est classique et on en a déjà expliqué la raison : tant que la victime n'a pas fait son deuil de la relation avec le proche agresseur, elle hésite souvent à prendre les mesures ou à susciter les interventions susceptibles d'interrompre la réitération de la violence.

Cette particularité donne un relief sérieux à cette forme souvent négligée d'agression.

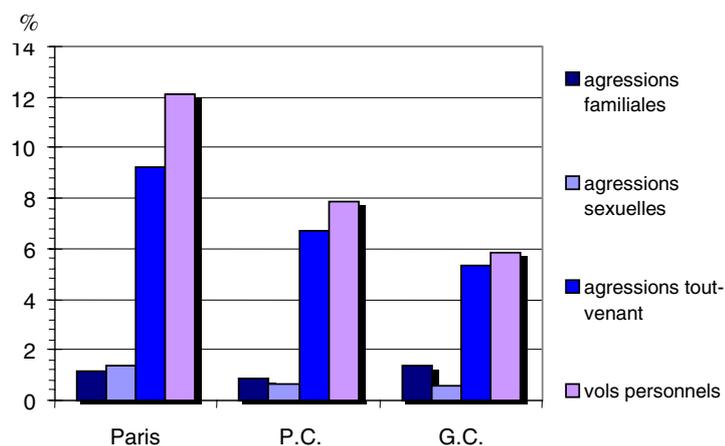


Figure 33 : Comparaison par zones ; agressions et vols personnels

L'analyse par **zones** oppose *prima facie* des victimations où la prévalence culmine à Paris - les agressions sexuelles ou tout-venant, les cambriolages et les vols personnels - d'autres où elle atteint son maximum en grande banlieue - les agressions entre proches et les atteintes aux voitures²⁴¹. Pour les véhicules, cependant, cet ordonnancement tient seulement au moindre équipement parisien. Compte tenu de cette nuance, la population de la capitale semble globalement plus sujette à victimation que celle de banlieue. Toutefois, plusieurs atteintes paraissent moins nombreuses mais plus sérieuses en banlieue.

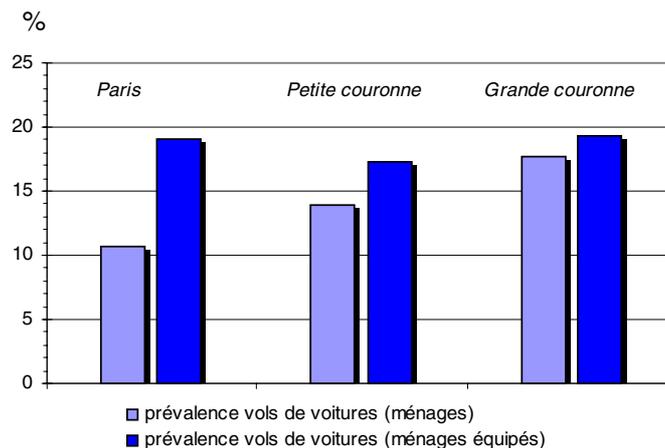


Figure 34 : Comparaison par zones ; vols de voitures

²⁴¹ Pour les vols de deux-roues, Paris et la grande banlieue ont des niveaux de prévalence comparables, ceux de proche banlieue paraissant plus faibles.

Si le nombre des victimes est plus élevé parmi les Parisiens, surtout ceux qui habitent les arrondissements du Nord ou du Nord-Est, en revanche, c'est parmi des banlieusards de quartiers difficiles que la délinquance retentit le plus fortement.

Autre grande caractéristique : la **propension à mobiliser des recours institutionnels**.

Tout d'abord, le comportement de plainte varie, comme d'habitude, dans des proportions importantes, avec toujours le même paradoxe : globalement, les victimes d'atteintes patrimoniales se tournent plus vers la police ou la gendarmerie que celles d'agressions. Les victimes de violences sexuelles balancent à faire appel à ces institutions parce qu'elles craignent de subir une nouvelle épreuve ; celles qui ont été agressées par un proche hésitent souvent à faire intervenir un tiers dans une relation privée ; quant aux autres violences, rares sont celles qui sont assez caractérisées pour justifier un renvoi. Cependant, même les taux de plainte pour les victimations patrimoniales paraissent globalement faibles dans cette enquête, une particularité qui s'explique souvent par le poids des simples tentatives, accessoirement par le recours à des modes d'information de la police (par téléphone) qui excluent le dépôt formel d'une plainte.

Quant à l'assurance, la victime ne se tourne presque jamais vers elle en cas de victimation personnelle, non seulement s'il s'agit d'une agression, mais encore pour les vols. Pour les victimations de ménage - cambriolage, atteintes aux véhicules - on observe des fréquences de déclarations de sinistre qui se classent à peu près comme celles de plainte, mais toujours légèrement au-dessus. Bien entendu, les taux grimpent dès que l'on se limite aux seules victimations consommées.

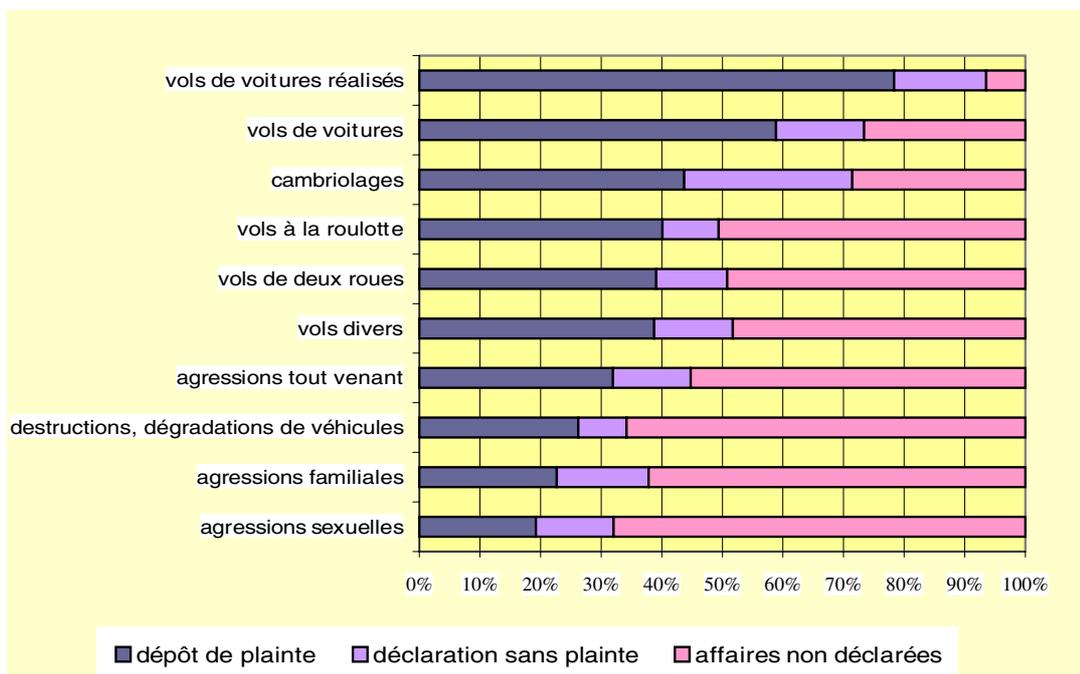


Figure 35 : Renvois à la police et à la gendarmerie

De toute manière, ces deux institutions, l'une publique l'autre privée, ne prennent finalement en charge qu'une partie très limitée de toutes les victimations révélées par l'enquête. On en a des indicateurs en rapportant, pour chacune de ces atteintes, le nombre

d'affaires élucidées - de 2,37 à 12,98% - et le nombre de remboursements effectués - de 6,28 à 52,11% - à l'ensemble des victimations. Cependant, ces résultats globaux masquent souvent des interventions plus consistantes quand on néglige les simples tentatives et qu'on se focalise sur les cas les plus graves (agressions avec ITT par exemple). On vérifie également que l'assurance ne constitue jamais un substitut de la prise en charge publique de la sécurité ; elle l'accompagne seulement dans un certain nombre de victimations patrimoniales.

Dernier point, enfin, à quoi **comparer** ces observations ? Les statistiques de police et de gendarmerie donnent toujours à voir des ordres de grandeur nettement inférieurs aux estimés dérivés de l'enquête. Toutefois, il faut faire une distinction : pour les agressions, les vols personnels et les cambriolages, police et gendarmerie enregistrent des ordres de grandeur correspondant aux signalements opérés par les victimes. Elles ignorent le surplus parce qu'on ne le leur a pas signalé. On hésite entre deux interprétations : se borner à conclure qu'il n'y a pas de demande sociale pour les incidents où les victimes restent inertes ; ou bien penser qu'elles ont appris l'inutilité d'une telle démarche, que la demande sociale éventuelle ne se manifeste plus parce qu'elle n'obtiendra pas de réponse. L'examen des raisons de non-renvoi conduisent à imaginer que les deux explications doivent coexister. Seulement, l'importance de chacune peut très bien varier d'une population à l'autre, ce qui ne serait pas sans conséquence.

Pour les atteintes aux véhicules, la propension à la plainte ne suffit alors pas à expliquer la différence, souvent considérable, entre les ordres de grandeur indiqués de part et d'autre. Il faut supposer que, devant la taille de ces contentieux, les services policiers ont adopté des modes d'enregistrement simplifiés - comme l'inscription en *main courante* - qui font échapper au comptage statistique une portion conséquente des incidents pourtant signalés par les victimes. N'observe-t-on pas ici un décalage entre l'appréciation du professionnel - qui n'y voit que broutilles - et celle de la victime qui peut, au moins dans certains cas, être sérieusement affectée par son aventure ?

La comparaison tourne autrement si l'on regarde maintenant les autres enquêtes françaises de victimation. Même s'il ne s'agit, pour l'Île-de-France, que d'une première enquête dont les résultats demanderont à être validés par des investigations ultérieures, on est d'autant plus porté à lui accorder confiance que ses données s'inscrivent - à peu près chaque fois qu'on peut en définir - dans les zones de consensus des enquêtes analogues.

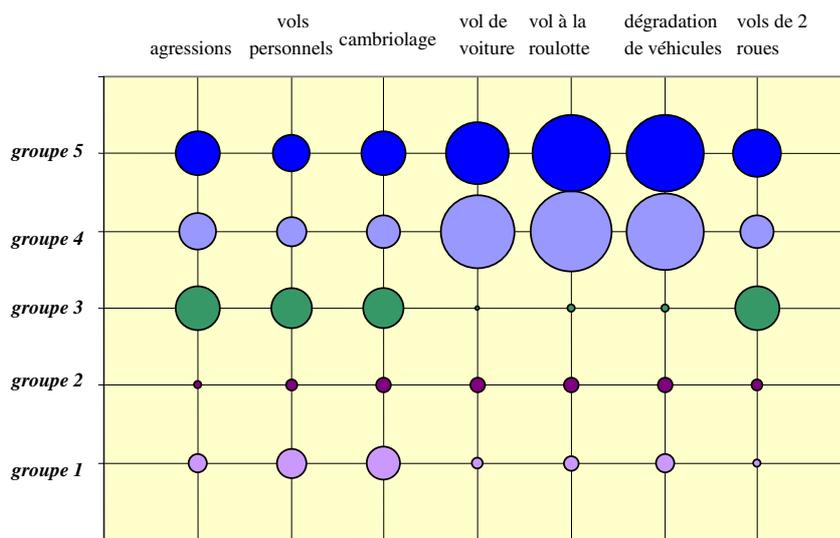


Figure 36 : Fréquences (en valeurs absolues) des victimations par groupe (typologie victimes/non-victimes)

Une enquête sur la victimation et l'insécurité ne produit pas seulement des taux, elle permet aussi de découvrir plusieurs manières d'être victime, plusieurs profils. Et de ce point de vue encore, les résultats obtenus ne sont pas sans rappeler, *mutatis mutandis*, les leçons d'investigations antérieures, nationales ou locales. Tentons pour finir d'en rappeler les principales.

↳ Les risques de victimation n'atteignent pas également toute la population francilienne, ils sont concentrés sur certaines fractions ;

↳ encore faut-il distinguer parmi les survictimés : certains sont surtout sujets à des atteintes aux véhicules, tandis que d'autres semblent exposés à toutes sortes de victimations.

↳ Globalement, la victimation menace surtout les actifs tandis que la préoccupation sécuritaire tarade davantage les inactifs.

↳ Le plus souvent, ceux qui relatent de simples tentatives se distinguent des victimes d'incidents consommés.

↳ On repère plusieurs scènes de risque qui définissent autant de profils différents : la victimation de proximité - avec une mention particulière pour les quartiers *difficiles* - celle liée à la vie professionnelle ou scolaire, parfois celle liée aux transports publics.

↳ L'âge, le fait d'habiter Paris ou la banlieue, le niveau éducatif et socio-professionnel, enfin la souplesse ou la rigidité des attitudes interviennent aussi pour cliver les victimes de la même sorte d'incident.

Évidemment, plusieurs enquêtes seront nécessaires pour confirmer les typologies de victimes. D'ores et déjà, il est réconfortant de voir qu'elles s'organisent selon des dimensions que l'on a déjà vues à l'œuvre dans d'autres investigations comparables ; distinguer les manières d'être victime fournit, en effet, une information de première importance en permettant d'aller au delà de l'étiquette de la victimation - vol personnel, cambriolage... - et de distinguer diverses manières de le vivre, donc des attentes très variables des victimes.

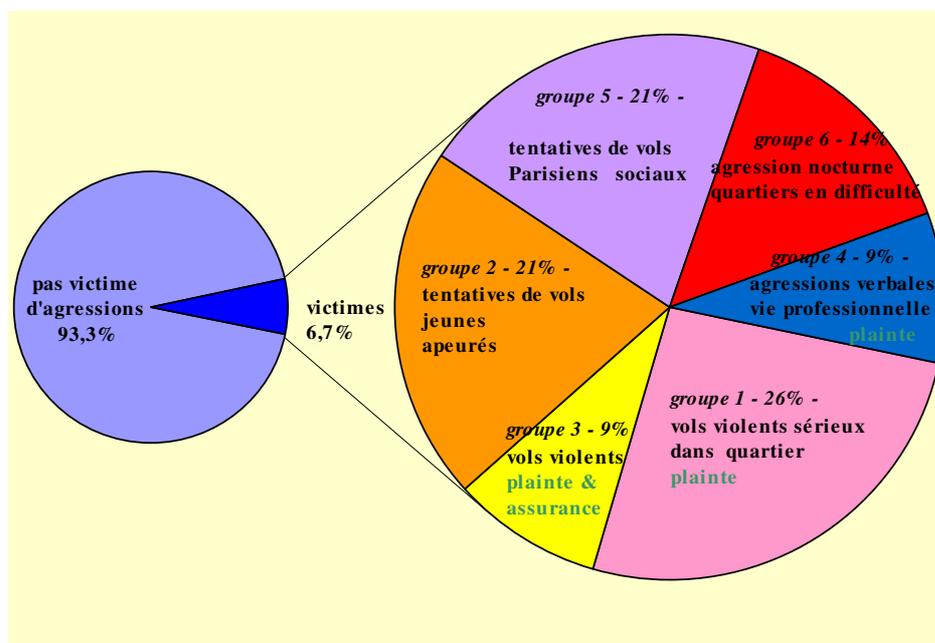


Figure 37 : Agressions tout-venant ; types

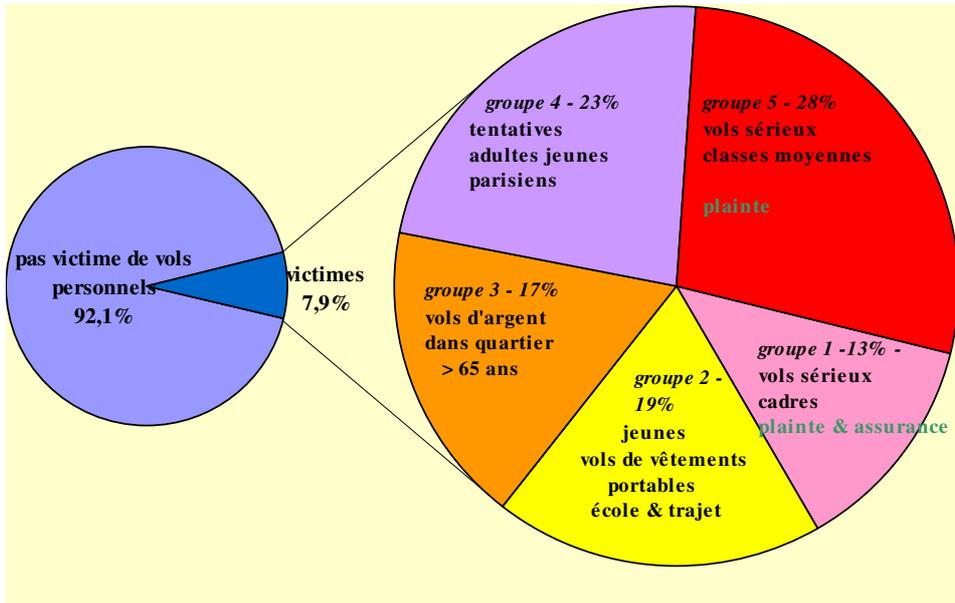


Figure 38 : Vols personnels ; types

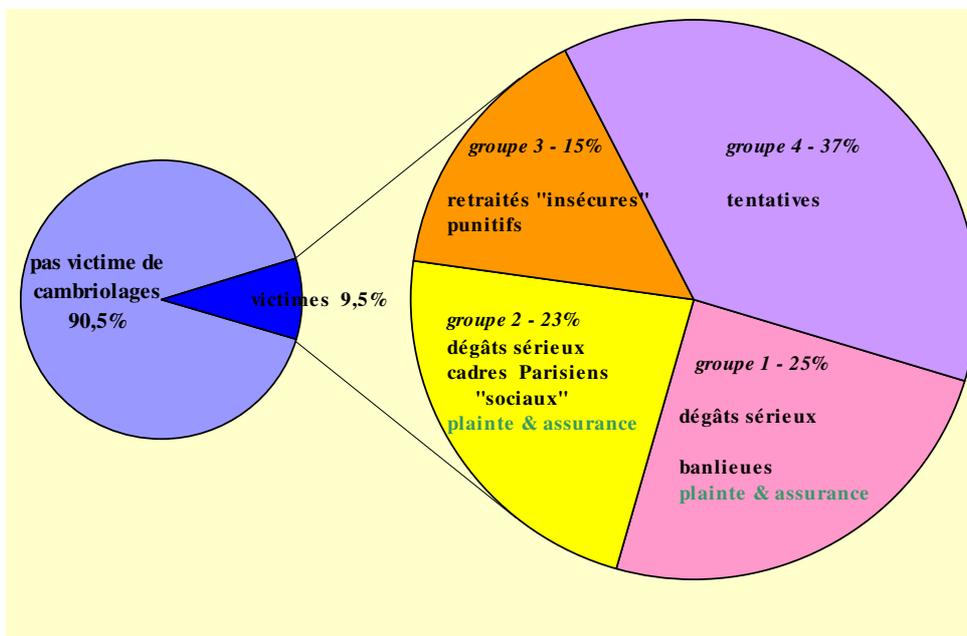


Figure 39 : Cambriolages ; types

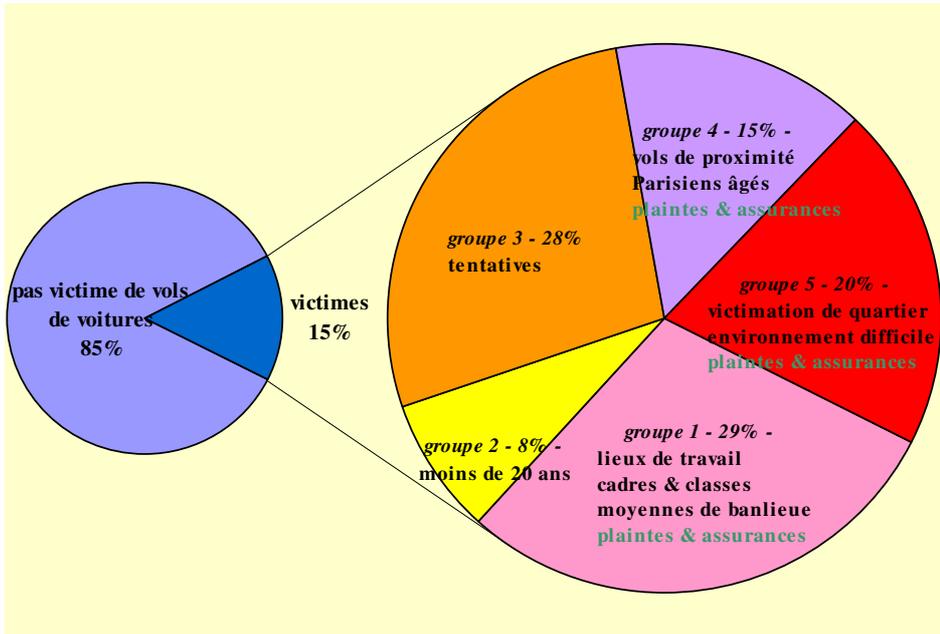


Figure 40 : Vols de voitures ; types

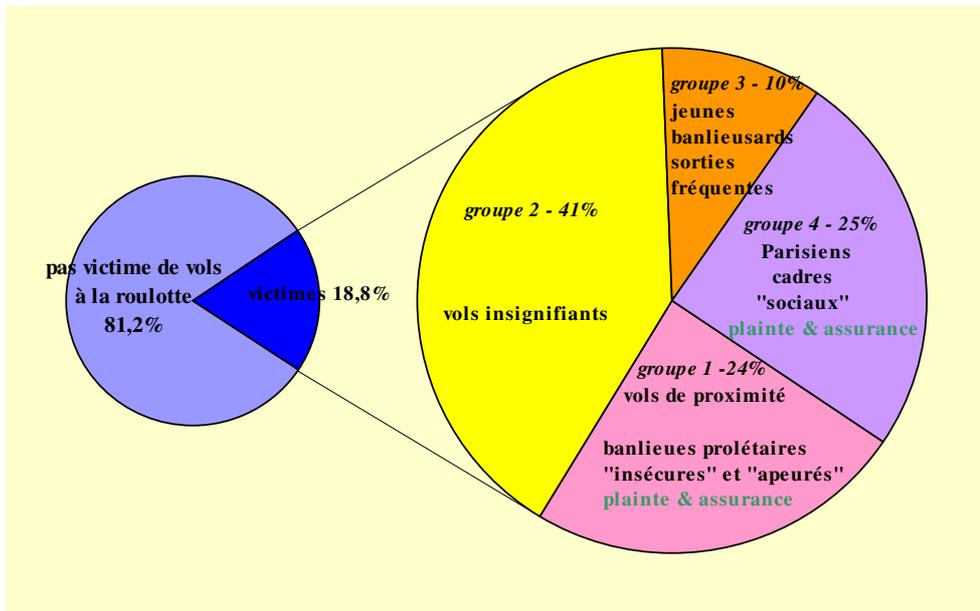


Figure 41 : Vols à la roulotte ; types

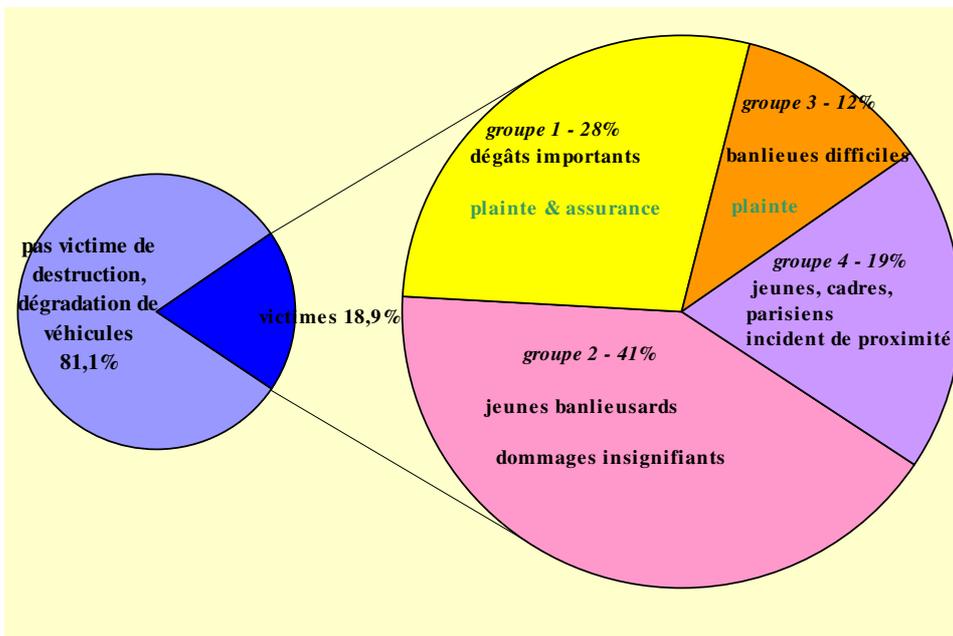


Figure 42 : Destructions/dégradations de véhicules ; types

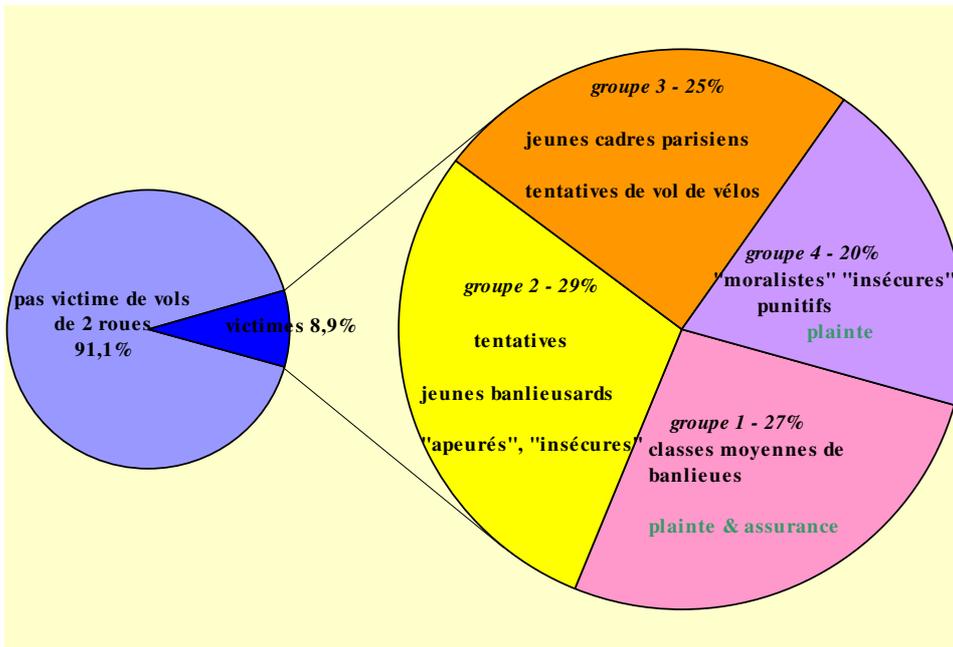


Figure 43 : Vols de deux-roues ; types

Références

- Bogaerts S., Scharff P., *Le moniteur de sécurité 1998 ; description de l'enquête fédérale*, Diegem, Kluwer, 1998.
- Brière J.P., *La politique de la ville*, http://www.archivistes.org/sections/Municipaux/Pol_ville/briere.htm.
- Comité français d'éducation pour la santé, *Baromètre santé ; premiers résultats 2000*, Paris, Vanves, CFES, 2000.
- Comune di Modena, *Lo stato della sicurezza a Modena*, Bologna, Regione Emilia-Romagna, Progetto Città Sicure, 1997, 1998.
- Direction centrale de la police judiciaire, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1999 par les services de police et les unités de gendarmerie*, Paris, ministère de l'Intérieur, 2001.
- Esterle-Hedibel M., *La bande, le risque et l'accident*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- Furstenberg F. Jr, Public reaction to crime in streets, *American Scholar*, 1971, 40, 4, 601-610.
- Hougardy L., Enquêtes urbaines de victimation et d'insécurité, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 2000, 80, 2, 188-203.
- Hough M., Tilley N., *Auditing Crime and Disorder : Guidance for Local Partnerships*, London, Home Office (Police Research Group), 1998.
- Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) & Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Atlas des Franciliens*, tome 1 : populations et logements, recensement de 1990, Paris, IAURIF, 1991.
- Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), *Guide pratique des contrats locaux de sécurité*, Paris, La Documentation française, 1998.
- Jaspard M. *et al.*, Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France, *Population & Sociétés*, 2001a, 364.
- Jaspard M. *et al.*, *Les violences envers les femmes au quotidien*, Paris, Institut de démographie de l'université de Paris 1, 2001b.
- Jones T., McLean B., Young J., *The Islington Crime Survey. Crime, Victimization and Policing in Inner City London*, Aldershot, Gower, 1986.
- Junger-Tas J., Terlouw G.J., Klein M.W., *Delinquent Behavior among Young People in the Western World : First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Den Haag-Amsterdam, Ministry of Justice, Kugler, 1994.
- Killias M., *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli, 1991.
- Lagrange H., Peretti-Watel P., Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cesdip, 2000.
- Mayhew P., Van Dijk J.J.M., *Criminal Victimization in Eleven Industrialised Countries ; Key Findings from the 1996 International Crime Survey*, Arnhem, Gouda Quint, WODC, 1997, n° 162.
- Peretti-Watel P., *L'enquête de victimisation INSEE-IHESI : première exploitation de l'enquête 1999*, Paris, IHESI, 2000.
- Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Les enquêtes de victimation dans l'observation de l'insécurité*, Guyancourt, CESDIP, 2000.
- Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimations et insécurité en Île-de-France ; premières analyses*, Guyancourt, CESDIP, 2001.
- Robert Ph., Aubusson de Cavarlay B., Pottier M.-L., Tournier P., *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, 1994, deuxième édition.

Robert Ph., Pottier M.-L., Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, 630-644.

Robert Ph., Pottier M.-L., "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, 707-740.

Robert Ph., Pottier M.-L., Une mutation dans les préoccupations sécuritaires ?, *Questions pénales*, 2001, XIV, 4.

Robert Ph., Zauberman R., *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, Cездip, 1991.

Robert Ph., Zauberman R., Lew-Fai P., *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.

Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294 ; Version anglaise : Measuring crime : Police statistics and victimisation surveys (1985-1995), *Revue française de sociologie, An Annual English Selection*, 2001, XLII, Supplement, 133-174.

Roché S., Les facteurs de la délinquance des jeunes. Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000a, 42, 37-61.

Roché S., La théorie de la "vitre cassée" en France. Incivilités et désordres en public, *Revue française de science politique*, 2000b, 50, 3, 387-412.

Sabaté J., Aragay J.M., Torrelles E., *La delinqüència a Barcelona ; 16 anys d'enquestes de victimització. Primers resultats : delinqüència i segurÉtat a Barcelona i els seus districtes*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona, 1999.

Tabard N., *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, Paris, INSEE, Direction des statistiques démographiques et sociales, 1993, document de travail F/9304.

Van Dijk J.J.M., Mayhew P., *Criminal Victimization in the Industrialised World : Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, The Hague, Ministry of Justice, 1992.

Zauberman R., Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 1982, VI, 3, 281-308.

Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.

Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Díaz C., Lévy R., *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), 1990, deux volumes.

Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.

ANNEXES

I - Ventilation des victimations par année

Dans le tableau 6 *supra*, la ventilation par années est calculée pour toutes les victimations, qu'elles aient été subies en Île-de-France ou ailleurs, et, pour les victimations liées aux véhicules, indépendamment de l'équipement des ménages. Dans le tableau ci-dessous, cette ventilation est calculée sur les seules victimations subies par des Franciliens en Île-de-France et pour les victimations liées aux véhicules, aux seuls ménages qui en sont équipés.

Victimation des Franciliens en IdF taux de prévalence en %		1998	1999	2000	moyenne annuelle	1998-1999- 2000**
agressions tout-venant	mini	2,3	2,0	2,8	2,4	5,8
	taux	2,6	2,3	3,1	2,7	6,3
	maxi	2,9	2,6	3,4	3,0	6,8
agressions entre proches	mini	0,49	0,30	0,34	0,38	0,93
	taux	0,64	0,43	0,47	0,51	1,13
	maxi	0,79	0,55	0,60	0,65	1,34
agressions sexuelles	mini	0,15	0,15	0,15	0,15	0,49
	taux	0,25	0,25	0,25	0,25	0,65
	maxi	0,34	0,34	0,34	0,34	0,80
vols personnels	mini	2,5	1,9	2,6	2,3	6,5
	taux	2,8	2,2	2,9	2,6	7,0
	maxi	3,1	2,5	3,2	3,0	7,5
cambriolages toutes résidences	mini	3,9	2,3	2,7	2,9	8,3
	taux	4,2	2,6	3,0	3,3	8,8
	maxi	4,6	2,9	3,3	3,6	9,4
cambriolages de résidences principales	mini	3,6	2,1	2,5	2,7	7,7
	taux	3,9	2,4	2,8	3,0	8,2
	maxi	4,3	2,7	3,1	3,3	8,7
vols de voitures (risque) *	mini	8,8	5,6	5,6	6,7	16,8
	taux	9,5	6,1	6,1	7,2	17,6
	maxi	10,1	6,6	6,6	7,8	18,4
vols dans/sur voitures (risque) *	mini	10,8	7,1	7,4	8,5	21,3
	taux	11,5	7,7	8,0	9,1	22,2
	maxi	12,2	8,3	8,6	9,7	23,1
dégradations/destructions véhicules (risque) *	mini	10,1	7,9	9,1	9,0	21,6
	taux	10,7	8,5	9,7	9,7	22,5
	maxi	11,4	9,1	10,3	10,3	23,4
vols de deux-roues (risque) *	mini	8,6	5,5	4,8	6,3	17,6
	taux	9,5	6,1	5,5	7,0	18,7
	maxi	10,3	6,8	6,1	7,7	19,7

* Calculs sur les ménages équipés.

** Ce taux correspond à la proportion dans la population de victimes au moins une fois, au cours des trois années, de tel ou tel incident. Il est inférieur à ce que serait la somme des prévalences annuelles en raison des multivictimations.

Tableau 61 : Victimations annuelles des Franciliens en Île-de-France

II - Ventilation des victimations par département

On trouvera ci-dessous la ventilation des victimations par département. Le tableau 62 les présente sans aucune correction ; le tableau 63 ne tient pas compte des victimations survenues hors Île-de-France et les taux de prévalence pour les atteintes aux véhicules y sont calculés sur les seuls ménages équipés (à risque).

Victimation des Franciliens tous lieux taux de prévalence en % 1998-1999-2000		Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
agressions tout-venant	mini	8,1	5,1	5,9	5,0	3,2	4,2	4,6	4,0
	taux	9,3	6,4	7,3	6,4	4,5	5,5	6,0	5,4
	maxi	10,5	7,7	8,7	7,8	5,7	6,8	7,4	6,8
vols personnels	mini	10,7	7,1	6,0	6,1	3,9	5,4	4,4	4,1
	taux	12,1	8,6	7,5	7,6	5,3	6,8	5,8	5,5
	maxi	13,4	10,0	8,9	9,1	6,6	8,3	7,2	6,9
cambriolages toutes résidences	mini	11,1	6,0	6,2	6,5	6,1	7,9	8,2	9,7
	taux	12,4	7,4	7,7	8,1	7,6	9,6	10,0	11,7
	maxi	13,8	8,7	9,1	9,6	9,2	11,2	11,8	13,7
cambriolages de résidences principales	mini	9,0	4,8	5,7	5,4	5,4	6,8	7,1	8,2
	taux	10,3	6,0	7,1	6,8	6,9	8,3	8,8	10,1
	maxi	11,6	7,2	8,5	8,3	8,4	9,9	10,5	12,0
vols de voitures	mini	9,4	11,0	11,9	13,5	13,3	13,7	17,5	17,8
	taux	10,7	12,7	13,8	15,6	15,4	15,7	19,9	20,3
	maxi	12,0	14,5	15,6	17,6	17,6	17,8	22,3	22,8
vols dans/sur voitures	mini	13,2	18,0	17,1	17,2	14,3	18,5	18,8	19,7
	taux	14,7	20,1	19,2	19,4	16,4	20,8	21,2	22,3
	maxi	16,2	22,2	21,4	21,7	18,6	23,1	23,6	24,9
dégradations/destructions de véhicules	mini	14,6	17,6	17,9	15,1	16,7	19,3	18,5	16,3
	taux	16,2	19,7	20,1	17,3	19,0	21,6	20,9	18,7
	maxi	17,7	21,8	22,2	19,4	21,3	24,0	23,3	21,1
vols de deux-roues	mini	8,0	7,9	5,5	6,9	6,4	9,1	6,5	8,2
	taux	9,2	9,4	6,8	8,5	8,0	10,8	8,1	10,1
	maxi	10,4	11,0	8,2	10,1	9,6	12,6	9,7	12,0

N.B. Les agressions sexuelles et familiales sont trop rares pour être ventilées par départements

Tableau 62 : Victimations des Franciliens par département

Victimation des Franciliens en IdF taux de prévalence en % 1998-1999-2000		Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
agressions tout-venant	mini	7,8	4,5	5,5	4,7	3,2	4,1	4,1	3,5
	taux	9,0	5,7	6,8	6,0	4,4	5,4	5,5	4,8
	maxi	10,2	6,9	8,2	7,3	5,6	6,7	6,8	6,1
vols personnels	mini	9,8	5,9	5,7	5,3	3,2	4,6	3,5	3,6
	taux	11,1	7,2	7,1	6,7	4,4	5,9	4,7	5,0
	maxi	12,4	8,6	8,5	8,1	5,6	7,2	6,0	6,4
cambriolages toutes résidences	mini	9,6	5,3	6,2	5,9	5,8	7,3	8,1	9,1
	taux	10,9	6,6	7,6	7,4	7,4	8,9	9,8	11,0
	maxi	12,3	7,9	9,1	8,9	8,9	10,5	11,6	12,9
cambriolages de résidences principales	mini	9,0	4,8	5,7	5,4	5,4	6,8	7,1	8,2
	taux	10,3	6,0	7,1	6,8	6,9	8,3	8,8	10,1
	maxi	11,6	7,2	8,5	8,3	8,4	9,9	10,5	12,0
vols de voitures (risque) *	mini	15,3	12,6	14,3	15,8	13,7	13,8	18,3	19,4
	taux	17,5	14,6	16,6	18,2	15,9	16,0	20,7	22,1
	maxi	19,6	16,7	18,9	20,6	18,1	18,1	23,2	24,9
vols dans/sur voitures (risque)*	mini	22,0	20,8	20,8	19,9	14,8	18,2	19,7	21,2
	taux	24,3	23,2	23,4	22,5	17,1	20,6	22,2	24,0
	maxi	26,7	25,7	25,9	25,1	19,4	22,9	24,8	26,8
dégradations/destructions véhicules (risque) *	mini	24,3	21,3	21,9	17,7	16,7	20,1	19,6	17,4
	taux	26,8	23,5	24,5	20,2	19,1	22,5	22,1	20,0
	maxi	29,3	26,0	27,2	22,7	21,6	25,0	24,7	22,6
vols de deux-roues (risque) *	mini	26,6	18,5	15,1	14,7	9,5	14,8	11,2	14,7
	taux	30,2	21,8	18,7	17,9	11,8	17,6	13,9	17,9
	maxi	33,7	25,2	22,3	21,2	14,2	20,4	16,6	21,1

N.B. Les agressions sexuelles et familiales sont trop rares pour être ventilées par départements

* Calculs sur les ménages équipés

Tableau 63 : Victimations par département des Franciliens en Île-de-France

III - Zonage Tabard

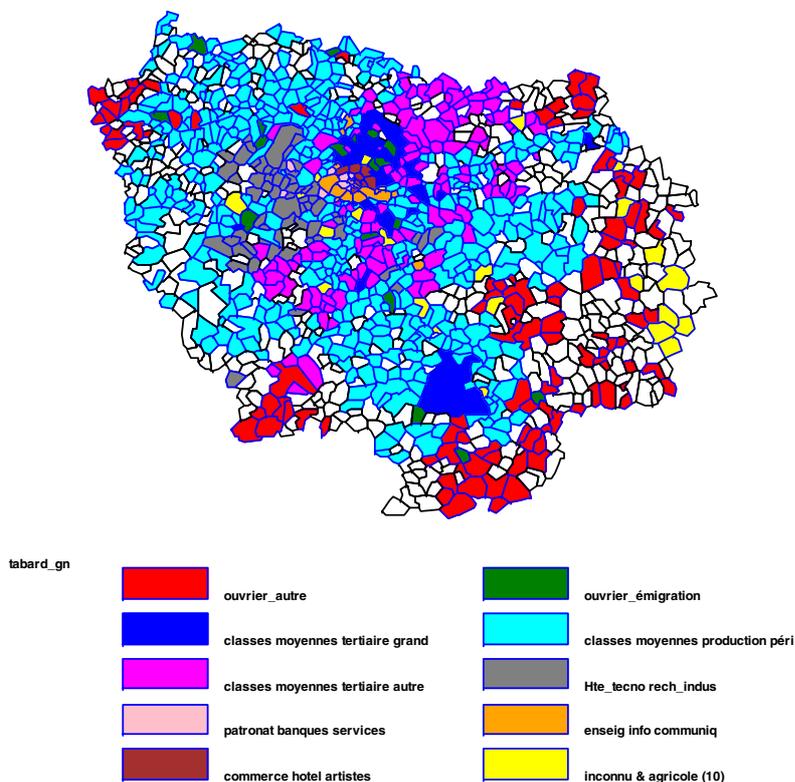


Figure 44 : Zonage Tabard

IV - Note méthodologique pour les comparaisons entre enquête et statistiques de police en matière d'agressions

On a utilisé pour cette comparaison deux taux d'incidence²⁴² :

- l'un correspond aux faits que les enquêtés disent avoir subi en Île-de-France-même ;
- l'autre (incidence dite *apparente*) tient compte du taux de plainte obtenu à partir des réponses positives à la question : *Avez-vous formellement déposé une plainte ?*

Comme l'enquête a été réalisée sur un échantillon de population tiré au hasard, ces taux sont donnés dans un intervalle de confiance : il y a 95% de chances que les taux

²⁴² Rappelons que l'incidence est le produit du nombre de personnes atteintes par une victimation dans la période d'enquête par le nombre moyen d'incidents de cette sorte pour chacun de ceux qui en ont été victimes.

d'incidence pour l'ensemble de la population francilienne se situent à l'intérieur des bornes de cet intervalle.

Il faut ensuite passer des taux à des estimés susceptibles d'être comparés aux données policières qui sont données, elles, non en taux mais en chiffres absolus. On y parvient en multipliant les taux par la population francilienne susceptible d'être victime.

Dans les agressions, les statistiques policières ne distinguent pas celles *entre proches*, alors que l'enquête les traite à part des agressions *tout-venant*. Aux fins de comparaisons, nous avons donc fusionné ces deux catégories de l'enquête.

En ce qui concerne l'incidence, cette fusion a consisté simplement à cumuler les faits subis en Île-de-France pour les deux sortes d'agressions et à calculer les intervalles de confiance sur cette nouvelle catégorie *toutes agressions*.

L'opération de fusion a été plus complexe, pour l'incidence apparente, du fait que les taux de plainte sont différents pour chacune des deux victimations. On a donc procédé à des calculs séparés, avant d'en sommer les résultats.

Pour approfondir la comparaison, on a été conduit à examiner successivement différentes sous-catégories. Encore faut-il expliquer comment elles ont été construites tant pour les données d'enquêtes que pour les statistiques administratives.

☞ *Les vols avec violence*

En ce qui concerne les **données de l'enquête**, on a retenu les cas d'agressions où les interviewés ont précisé qu'on les avait volé ou que l'on avait essayé de les voler, quelle que soit, par ailleurs, la gravité de l'agression.

Pour les **données policières**, les tableaux fournis dans les publications des statistiques policières²⁴³ consacrent les index 15 à 19 aux vols à main armée et 20 à 26 aux autres vols avec violence. Or seuls les index 18, 19, pour le premier cas, et 22, 25, 26, dans le second, concernent des vols contre des particuliers. Nous avons calculé, pour Paris, le ratio des vols avec violence contre des particuliers (index 18, 19, 22, 25, 26) sur l'ensemble des vols avec violence en 1999 et appliqué ce dernier à la somme des vols avec violence dans les trois années 1998, 1999 et 2000.

D'autre part l'index 4 (*tentatives d'homicide pour voler et à l'occasion de vols*) ne peut pas être distingué dans les tableaux statistiques par région ou départements ; ils sont confondus dans les *atteintes contre les personnes* avec les homicides ou tentatives d'homicides. Un examen des résultats dans l'annexe publiée pour la sécurité publique montre que cette catégorie est numériquement très faible. On l'a donc négligée.

Enfin, l'unité de compte utilisée dans les statistiques officielles n'est pas toujours uniforme. S'il s'agit de la victime pour les *homicides et tentatives pour voler*, en revanche, on retient l'infraction pour les vols avec violence contre les particuliers ; il peut y avoir, pour une infraction donnée, plusieurs victimes simultanées. Dans ce cas, les deux sources ne comptent pas la même chose. On considèrera cependant cette source de distorsion comme négligeable.

☞ *Les coups et blessures volontaires*

En ce qui concerne les **données de l'enquête**, on a retenu dans les agressions *tout-venant* les réponses mentionnant une ITT égale ou supérieure à huit jours, une fois exclus les

²⁴³ Direction Centrale de la Police Judiciaire, 2001, vol.1, 20-21.

vols et tentatives de vols avec violence. Pour les agressions *entre proches*, on a pris en compte les réponses faisant état d'une ITT de même importance.

Pour trouver dans l'enquête un terme de comparaison aux circonstances aggravantes de l'art. 222-13 *pén.*, on a retenu tous les cas d'agressions *par un proche* ayant entraîné une blessure et, pour les agressions *tout-venant*, les cas de blessures par arme ou blessure en réunion hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

Pour ce qui concerne les **données policières**, on a compté les données correspondant aux index 4 et 5 (*tentatives d'homicides*) et 7 (*autres coups et blessures volontaires, criminels et correctionnels*). Cette dernière rubrique comprend les ITT de huit jours ou plus, ainsi que les cas de blessures de moindre gravité mais avec des circonstances aggravantes telle que l'agression de la part d'un conjoint ou ascendant, celle avec arme, celle en réunion de plusieurs coauteurs...

🔗 *Les injures ou menaces*

Du côté de l'**enquête**, on a retenu, dans les *agressions tout-venant*, les cas d'*injures ou menaces* ou *autres*, sans coup ni blessure, hors vols ou tentatives. Dans les *agressions entre proches*, on a retenu les mêmes réponses.

Dans les **statistiques de police et de gendarmerie**, on a pris en compte les infractions correspondant aux index 11, 12 (*menaces ou chantages*) et 13 (*atteintes à la dignité et à la personnalité*). Pour l'index 12, l'unité de compte est le plaignant, pour les index 11 et 13, c'est la procédure. On négligera ici - c'est un problème qui traverse tous ces comptages policiers - le point de savoir dans quelle mesure il est légitime d'agréger des données dont les unités de compte ne sont pas les mêmes.

Notons enfin que la somme de ces trois sous-ensembles ne correspond pas au total des agressions relevées dans l'enquête : il existe aussi des cas où la victime mentionne des *coups* sans *blessure*, *a fortiori* sans *ITT*. Aucune catégorie policière ne serait en effet directement comparable : il peut s'agir d'une contravention qui n'entre pas dans le relevé statistique. En revanche, ces victimations figurent, bien entendu, dans la comparaison d'ensemble.

V - Atteintes aux véhicules : comparaison enquête/statistique par département

Paris	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	164 051 - 198 346	69 804 - 84 396	219 674 - 257 801	165 436 - 194 150	253 569 - 293 559
<i>taux de plainte</i>	63,3%	83,0%	41,3%	44,3%	27,0%
incidence apparente 1998-99-00	103 772 - 125 465	57 937 - 70 049	90 799 - 106 558	73 222 - 85 931	68 387 - 79 172
données policières 1998-99-00	33 105		100 281		58 263
échantillon	2 201				
ménages	1 110 912				

Tableau 64 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Paris

Hauts-de-Seine	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	92 238 - 116 666	26 426 - 33 425	170 732 - 200 652	134 878 - 158 515	147 255 - 175 921
taux de plainte	57,0%	82,4%	38,6%	41,0%	21,5%
incidence apparente 1998-99-00	52 548 - 66 464	21 763 - 27 526	65 817 - 77 351	55 287 - 64 975	31 674 - 37 840
données policières 1998-99-00	15 767		57 688		29 362
échantillon	1 400				
ménages	624 926				

Tableau 65 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Hauts-de-Seine

Seine-Saint-Denis	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	106 972 - 130 836	38 842 - 47 506	159 123 - 185 900	120 934 - 141 284	180 913 - 208 447
taux de plainte	58,1%	72,3%	38,4%	43,2%	29,5%
incidence apparente 1998-99-00	62 193 - 76 067	28 086 - 34 351	61 151 - 71 441	52 195 - 60 978	53 419 - 61 549
données policières 1998-99-00	25 153		72 511		40 514
échantillon	1 301				
ménages	524 387				

Tableau 66 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Seine-Saint-Denis

Seine-et-Marne	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	81 441 - 102 337	31 139 - 39 129	82 948 - 103 973	65 072 - 81 566	108 341 - 131 200
taux de plainte	64,8%	80,0%	44,8%	45,8%	29,2%
incidence apparente 1998-99-00	52 786 - 66 330	24 911 - 31 303	37 183 - 46 608	29 784 - 37 333	31 669 - 38 351
données policières 1998-99-00	24 317		43 964		24 075
échantillon	1 101				
ménages	432 351				

Tableau 67 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Seine-et-Marne

Yvelines	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	97 195 - 120 632	30 859 - 38 301	123 501 - 148 783	39 211 - 47 239	171 843 - 199 300
taux de plainte	55,9%	81,7%	43,5%	46,7%	29,4%
incidence apparente 1998-99-00	54 299 - 67 392	25 202 - 31 279	53 696 - 64 688	18 312 - 22 060	50 462 - 58 525
données policières 1998-99-00	23 731		52 914		29 647
échantillon	1 201				
ménages	503 096				

Tableau 68 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Yvelines

Essonne	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	107 351 - 129 716	37 745 - 45 608	104 753 - 126 961	73 735 - 89 368	126 737 - 150 096
taux de plainte	60,1%	81,8%	42,6%	48,8%	27,5%
incidence apparente 1998-99-00	64 514 - 77 954	30 883 - 37 317	44 626 - 54 087	35 968 - 43 594	34 824 - 41 243
données policières 1998-99-00	24 561		45 089		22 860
échantillon	1 100				
ménages	420 603				

Tableau 69 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Essonne

Val-de-Marne	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	98 164 - 121 575	29 400 - 36 411	133 627 - 159 357	94 060 - 112 171	133 627 - 159 357
taux de plainte	55,0%	73,3%	36,9%	40,9%	21,6%
incidence apparente 1998-99-00	53 990 - 66 866	21 557 - 26 697	49 358 - 58 861	38 424 - 45 822	28 874 - 34 434
données policières 1998-99-00	21 309		54 163		28 224
échantillon	1 200				
ménages	499 404				

Tableau 70 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Val-de-Marne

Val-d'Oise	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions
incidence 1998-99-00	116 816 - 139 732	37 977 - 45 427	114 889 - 137 712	87 063 - 104 358	116 816 - 139 732
taux de plainte	57,5%	69,7%	34,6%	37,3%	21,0%
incidence apparente 1998-99-00	67 169 - 80 346	26 469 - 31 661	39 708 - 47 596	32 455 - 38 903	24 525 - 29 336
données policières 1998-99-00	30 315		50 657		28 526
échantillon	1 000				
ménages	394 690				

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Val-d'Oise

VI - Jeunes, établissements scolaires et transports publics

Les tableaux suivants fournissent les distributions des variables « peur dans les transports » et lieux d'agressions ou de vols personnels selon les classes d'âges : 15-19 ans, 20-24 ans et 25 ans et plus,

Dans chaque cellule du tableau figurent les résultats d'un test de χ^2 par case. Le signe + indique une valeur de la case supérieure à la marge et le signe - une valeur inférieure.

Un seul signe correspond à un seuil de significativité de 10%, deux signes à un seuil de 5% et trois signes à un seuil de 1%,

âges	peur dans le RER			total
	peur	pas peur	sans objet	
15-19 ans	+++ 327 38,65%H 9,38%V	+++ 455 53,78%H 9,23%V	--- 64 7,57%H 3,07%V	846 100%H 8,05%V
20-24 ans	+++ 393 43,04%H 11,27%V	+ 453 49,62%H 9,19%V	--- 67 7,34%H 3,21%V	913 100%H 8,69%V
25 ans & plus	--- 2767 31,64%H 79,35%V	--- 4023 46,00%H 81,59%V	+++ 1955 22,36%H 93,72%V	8745 100%H 83,25%V
total	3487 33,20%H 100,00%V	4931 46,94%H 100,00%V	2086 19,86%H 100,00%V	10504 100%H 100,00%V

Tableau 72 : Classes d'âge et peur dans le RER

âges	peur dans le métro			total
	peur	pas peur	sans objet	
15-19 ans	++ 284 33,57%H 8,99%V	+++ 509 60,17%H 8,68%V	--- 53 6,26%H 3,57%V	846 100%H 8,05%V
20-24 ans	+++ 317 34,72%H 10,04%V	+++ 553 60,57%H 9,43%V	--- 43 4,71%H 2,90%V	913 100%H 8,69%V
25 ans & plus	--- 2557 29,24%H 80,97%V	--- 4801 54,90%H 81,89%V	+++ 1387 15,86%H 93,53%V	8745 100%H 83,25%V
total	3158 30,06%H 100,00%V	5863 55,82%H 100,00%V	1483 14,12%H 100,00%V	10504 100%H 100,00%V

Tableau 73 : Classes d'âge et peur dans le métro

âges	peur dans le train			total
	peur	pas peur	sans objet	
15-19 ans	+++ 290 34,28%H 9,88%V	++ 515 60,87%H 8,53%V	--- 41 4,85%H 2,69%V	846 100%H 8,05%V
20-24 ans	+++ 309 33,84%H 10,52%V	++ 560 61,34%H 9,27%V	--- 44 4,82%H 2,88%V	913 100%H 8,69%V
25 ans & plus	--- 2337 26,72%H 79,60%V	--- 4966 56,79%H 82,20%V	+++ 1442 16,49%H 94,43%V	8745 100%H 83,25%V
total	2936 27,95%H 100,00%V	6041 57,51%H 100,00%V	1527 14,54%H 100,00%V	10504 100%H 100,00%V

Tableau 74 : Classes d'âge et peur dans le train

âges	lieu de l'agression						total
	logements divers	lieu de loisir ou commerçant...	transport en commun	établissement scolaire	lieu public, rue...	gare	
15-19 ans	--- 4 3,70%H 4,55%V	17 15,74%H 10,90%V	22 20,37%H 17,60%V	(+++) 14 12,96%H 60,87%V	45 41,67%H 16,42%V	6 5,56%H 17,14%V	108 100%H 15,41%V
20-24 ans	10 8,33%H 11,36%V	21 17,50%H 13,46%V	+ 29 24,17%H 23,20%V	3 2,50%H 13,04%V	42 35,00%H 15,33%V	+++ 15 12,50%H 42,86%V	120 100%H 17,12%V
25 ans & plus	+++ 74 15,64%H 84,09%V	++ 118 24,95%H 75,64%V	-- 74 15,64%H 59,20%V	--- 6 1,27%H 26,09%V	187 39,53%H 68,25%V	--- 14 2,96%H 40,00%V	473 100%H 67,48%V
total	88 12,55%H 100,00%V	156 22,25%H 100,00%V	125 17,83%H 100,00%V	23 3,28%H 100,00%V	274 39,09%H 100,00%V	35 4,99%H 100,00%V	701 100%H 100,00%V

Tableau 75 : Classes d'âge et lieu de l'agression

âges	lieu du vol						total
	logements divers	lieu de loisir ou commerçant...	transport en commun	établissement scolaire	lieu public, rue...	gare	
15-19 ans	6 5,94%H 6,52%V	33 32,67%H 10,28%V	15 14,85%H 8,93%V	(+++) 21 20,79%H 58,33%V	19 18,81%H 10,98%V	7 6,93%H 16,28%V	101 100%H 12,12%V
20-24 ans	- 5 5,10%H 5,43%V	40 40,82%H 12,46%V	21 21,43%H 12,50%V	4 4,08%H 11,11%V	23 23,47%H 13,29%V	5 5,10%H 11,63%V	98 100%H 11,76%V
25 ans & plus	+++ 81 12,78%H 88,04%V	248 39,12%H 77,26%V	132 20,82%H 78,57%V	--- 11 1,74%H 30,56%V	131 20,66%H 75,72%V	31 4,89%H 72,09%V	634 100%H 76,11%V
total	92 11,04%H 100,00%V	321 38,54%H 100,00%V	168 20,17%H 100,00%V	36 4,32%H 100,00%V	173 20,77%H 100,00%V	43 5,16%H 100,00%V	833 100%H 100,00%V

Tableau 76 : Classes d'âge et lieu du vol personnel

VII. Construction de la variable géosociale

On procède à une analyse factorielle de correspondances sur les variables de zonage et sur celles de description de leur environnement par les enquêtés.

On retient ainsi les variables de : zonage géographique en 3 positions, zonage morphologique en 11 positions (y compris les trois zones parisiennes), communes possédant une ZUS, une ZRU, une ZFU, ax1-tab²⁴⁴, typologie des opinions des enquêtés sur leur environnement (gr6_environ), bruit des voisins (vq6), propreté des rues du quartier (vq7), drogue (vq8), vandalisme (vq9), bandes de jeunes (vq 10), type d'habitat (typ-hab), type d'environnement (opi8).

Le premier facteur (10,61% de la variance) oppose [quartier à problèmes, Paris, bruit, drogue, vandalisme et bandes] à [grande couronne, zone pavillonnaire, pavillon]. Le deuxième (9,96%) oppose [ZUS, ZRU, ZFU, quartiers à problèmes, drogue, vandalisme, bandes] à [Paris, Paris SSO, immeuble collectif, centre-ville]. Le troisième (6,57%) oppose [Paris, grande couronne, Paris NNE, tabard 4, quartier à problèmes, drogue, bandes] à [petite couronne, banlieue intérieure, ZUS, ZRU]. Le quatrième (4,61%) oppose [agglomération secondaire des axes, Paris SSO, ZRU, ZFU, tabard4] à [petite couronne, banlieue intérieure, tabard3].

À partir des coordonnées des individus sur les 7 premiers axes factoriels, nous avons réalisé une classification de ceux-ci en 5 groupes par la méthode des centres mobiles (STATBOX) (variable gr5_geo_s). Les individus non classés pour cause de valeurs manquantes dans les indicateurs Tabard ont été regroupés en un groupe 6. Les différents croisements de variables montrent que ces derniers résident dans des zones à problèmes. Pour avoir une idée, au moins approchée, de leur distribution spatiale, on a affecté à chaque commune le groupe qui la caractérise le mieux (groupe modal). En cas d'égalité, on a retenu le groupe qui représentait la situation la plus difficile. La quasi-totalité des communes (voy ; liste ci-après) a ainsi été caractérisée par une variable géosociale communale.

²⁴⁴ À la presque totalité des individus de l'enquête – sauf ceux qui n'ont pas voulu communiquer leur adresse - a été attribué un indicateur tabard. La variable tabard introduite était une concaténation de la typologie tabard en 33 groupes et les coordonnées correspondantes sur le premier axe factoriel. En supprimant cette concaténation, on obtient 2 variables : la première *tabard_gn* que nous avons regroupée en 10 positions et utilisée dans toutes les analyses réalisées jusqu'en octobre 2001. La seconde *ax1_tab* est une variable continue que nous avons divisée en 4 classes selon le critère suivant :

Ax1_tab<Q1	=1
Q1<Ax1_tab<median	=2
Médiane<ax1_tab<Q3	=3
Q3<ax1_tab	=4

179	77222	GUIGNES	3	295	77459	SOURDUN	3
180	77224	HAUTEFEUILLE	3	296	77461	THENISY	3
181	77226	HERICY	3	297	77462	THIEUX	3
182	77229	HOUSSAYE-EN-BRIE	3	298	77463	THOMERVY	3
183	77231	ISLES-LES-MELDEUSES	3	299	77464	THORIGNY-SUR-MARNE	3
184	77233	IVERNY	3	300	77465	THOURY-FEROTTES	3
185	77234	JABLINES	3	301	77466	TIGEAUX	3
186	77239	JOUY-LE-CHATEL	3	302	77468	TORCY	3
187	77240	JOUY-SUR-MORIN	3	303	77469	TOUQUIN	3
188	77243	LAGNY-SUR-MARNE	3	304	77470	TOURNAN-EN-BRIE	3
189	77244	LARCHANT	3	305	77472	TRETOIRE	3
190	77246	LECHELLE	3	306	77475	TRILPORT	3
191	77247	LESCHEROLLES	3	307	77478	USSY-SUR-MARNE	3
192	77248	LESCHES	3	308	77479	VAIRES-SUR-MARNE	3
193	77249	LESIGNY	3	309	77480	VALENCE-EN-BRIE	3
194	77250	LEUDON-EN-BRIE	3	310	77482	VARENNES-SUR-SEINE	3
195	77251	LIEUSAIN	3	311	77483	VARETTES	3
196	77254	LIVERDY-EN-BRIE	3	312	77486	VAUDOY-EN-BRIE	3
197	77255	LIVRY-SUR-SEINE	3	313	77487	VAUX-LE-PENIL	3
198	77256	LIZINES	3	314	77490	VENDREST	3
199	77257	LIZY-SUR-OURCQ	3	315	77491	VENNEUX-LES-SABLONS	3
200	77258	LOGNES	3	316	77493	VERNEUIL-L'ETANG	3
201	77259	LONGPERRIER	3	317	77494	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	3
202	77260	LONGUEVILLE	3	318	77495	VERT-SAINT-DENIS	3
203	77261	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAU	3	319	77501	VILLECERF	3
204	77263	LUSSETAINES	3	320	77506	VILLEMER	3
205	77264	LUMIGNY-NEZ-LES-ORMEAUX	3	321	77508	VILLENEUVE-LE-COMTE	3
206	77268	MAGNY-LE-HONGRE	3	322	77511	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	3
207	77269	MAINCY	3	323	77513	VILLENY	3
208	77273	MARCHEMORET	3	324	77514	VILLEPARISIS	3
209	77274	MARCELLY	3	325	77516	VILLE-SAINTE-JACQUES	3
210	77276	MAREUIL-LES-MEAUX	3	326	77517	VILLEVAUDE	3
211	77284	MEAUX	3	327	77519	VILLIERS-SAINTE-GEORGES	3
212	77285	MEE-SUR-SEINE	3	328	77520	VILLIERS-SOUS-GREZ	3
213	77287	MEILLERAY	3	329	77521	VILLIERS-SUR-MORIN	3
214	77288	MELUN	3	330	77527	VOINSLES	3
215	77289	MELZ-SUR-SEINE	3	331	77528	VOISENON	3
216	77290	MERY-SUR-MARNE	3	332	77529	VOULANGIS	3
217	77293	MISY-SUR-YONNE	3	333	77531	VOULX	3
218	77294	MITRY-MORY	3	334	78003	ABLIS	3
219	77296	MOISSY-CRAMAYEL	3	335	78005	ACHERES	3
220	77305	MONTREAU-FAULT-YONNE	3	336	78007	AIGREMONT	3
221	77307	MONTFERRAIN	3	337	78010	ALLUETS-LE-ROI	3
222	77308	MONTGE-EN-GOELE	3	338	78015	ANDRESY	3
223	77309	MONTHYON	3	339	78029	AUBERGENVILLE	3
224	77310	MONTIGNY-LE-GUESDIER	3	340	78030	AUFFARGIS	3
225	77312	MONTIGNY-SUR-LOING	3	341	78031	AUFFREVILLE-BRASSEUIL	3
226	77313	MONTMACHOUX	3	342	78033	AULNAY-SUR-MAULDRE	3
227	77317	MONTY	3	343	78043	BALLY	3
228	77316	MORET-SUR-LOING	3	344	78048	BAZAINVILLE	3
229	77317	MORMANT	3	345	78049	BAZEMONT	3
230	77318	MORTCERF	3	346	78053	BEHOUST	3
231	77320	MOUROUX	3	347	78057	BENNECOURT	3
232	77322	MOUSSY-LE-NEUF	3	348	78062	BEYNES	3
233	77326	NANDY	3	349	78068	BLARU	3
234	77327	NANGIS	3	350	78071	BOINVILLE-LE-GAILLARD	3
235	77330	NANTEUIL-LES-MEAUX	3	351	78072	BOINVILLIERS	3
236	77331	NANTEUIL-SUR-MARNE	3	352	78073	BOIS-D'ARCY	3
237	77332	NANTOUILLET	3	353	78077	BOISSIERE-ECOLE	3
238	77333	NEMOURS	3	354	78089	BONNERES-SUR-SEINE	3
239	77336	NEUFMOUPIERS-EN-BRIE	3	355	78090	BOUAFLE	3
240	77337	NOISIEL	3	356	78092	BOUGIVAL	3
241	77339	NOISY-SUR-ECOLE	3	357	78096	BOURDONNE	3
242	77341	NOYEN-SUR-SEINE	3	358	78107	BREVAL	3
243	77344	OISSERY	3	359	78108	BREVAIRES	3
244	77349	OTHIS	3	360	78117	BUC	3
245	77350	OZOIR-LA-FERRIERE	3	361	78118	BUCHELAY	3
246	77358	PENCHARD	3	362	78120	BULLION	3
247	77359	PERTHES	3	363	78123	CARRIERES-SOUS-POISSY	3
248	77365	FLESSIS-FEU-AUSSOUX	3	364	78124	CARRIERES-SUR-SEINE	3
249	77371	FLEUSE	3	365	78126	CELLE-SAINT-CLOUD	3
250	77372	POMPONE	3	366	78128	CERNAY-LA-VILLE	3
251	77373	PONTAULT-COMBAULT	3	367	78133	CHAMBOURCY	3
252	77374	PONTCARRE	3	368	78138	CHANTELOUP-LES-VIGNES	3
253	77377	PRESLES-EN-BRIE	3	369	78140	CHAPET	3
254	77378	PRINGY	3	370	78143	CHATEAUFORT	3
255	77379	PROVINS	3	371	78146	CHATOU	3
256	77382	QUINCY-VOISINS	3	372	78158	CHESNAY	3
257	77385	REBAIS	3	373	78160	CHEVREUSE	3
258	77389	ROCHETTE	3	374	78162	CHOISEL	3
259	77390	ROISSY-EN-BRIE	3	375	78163	CIVRY-LA-FORET	3
260	77392	ROUVRES	3	376	78164	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	3
261	77393	ROZAY-EN-BRIE	3	377	78165	CLAYES-SOUS-BOIS	3
262	77397	SAACY-SUR-MARNE	3	378	78168	COIGNIERES	3
263	77398	SABLONNIERES	3	379	78171	CONDE-SUR-VEGRE	3
264	77400	SAINTE-AUGUSTIN	3	380	78172	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	3
265	77403	SAINTE-BRICE	3	381	78188	CRAVENT	3
266	77405	SAINTE-CYR-SUR-MORIN	3	382	78189	CRESPIERES	3
267	77407	SAINTE-FARGEAU-PONTHIERRY	3	383	78190	CROISSY-SUR-SEINE	3
268	77408	SAINTE-FIACRE	3	384	78192	DAMMARTIN-EN-SERVE	3
269	77409	SAINTE-GERMAIN-LAVAL	3	385	78193	DAMPIERRE-EN-YVELINES	3
270	77414	SAINTE-HILLIERS	3	386	78194	DANNEMARIE	3
271	77415	SAINTE-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	3	387	78196	DAVRON	3
272	77419	SAINTE-MAMMES	3	388	78202	DROCOURT	3
273	77420	SAINTE-MARD	3	389	78206	ECQUEVILLY	3
274	77425	SAINTE-MARTIN-EN-BIERE	3	390	78208	ELANCOURT	3
275	77429	SAINTE-OUEN-SUR-MORIN	3	391	78209	EMANCE	3
276	77430	SAINTE-PATHUS	3	392	78217	EPONE	3
277	77431	SAINTE-PIERRE-LES-NEMOURS	3	393	78220	ESSARTS-LE-ROI	3
278	77435	SAINTE-SAUVEUR-SUR-ECOLE	3	394	78224	ETANG-LA-VILLE	3
279	77437	SAINTE-SOUPPLETS	3	395	78227	EVEQUEMONT	3
280	77438	SAINTE-THIBAUT-DES-VIGNES	3	396	78230	FALAISE	3
281	77439	SALINS	3	397	78236	FLEXANVILLE	3
282	77440	SAMMERON	3	398	78238	FLINS-SUR-SEINE	3
283	77441	SAMOIS-SUR-SEINE	3	399	78239	FOLLAINVILLE-DENNEMONT	3
284	77442	SAMOREAU	3	400	78242	FONTENAY-LE-FLEURY	3
285	77446	SAVINS	3	401	78245	FONTENAY-MAUVOISIN	3
286	77447	SEINE-PORT	3	402	78246	FONTENAY-SAINTE-PERE	3
287	77449	SERRIS	3	403	78251	FOURQUEUX	3
288	77450	SERVON	3	404	78255	FRENEUSE	3
289	77451	SIGNY-SIGNETS	3	405	78262	GALLUIS	3
290	77452	SIGY	3	406	78263	GAMBAIS	3
291	77453	SIVRY-COURTRY	3	407	78265	GARANCIERES	3
292	77455	SOIGNOLLES-EN-BRIE	3	408	78267	GARGENVILLE	3
293	77457	SOLERS	3	409	78276	GOMMECOURT	3
294	77458	SOUPPES-SUR-LOING	3	410	78290	GUERNES	3

411	78291	GUERVILLE	3	527	91122	BURES-SUR-YVETTE	3
412	78296	GUITRANCOURT	3	528	91129	CERNY	3
413	78297	GUYANCOURT	3	529	91132	CHAMARANDE	3
414	78299	HARDRICOURT	3	530	91135	CHAMPUEUIL	3
415	78310	HOUDAN	3	531	91136	CHAMPLAN	3
416	78311	HOUILLES	3	532	91156	CHEPTAINVILLE	3
417	78314	ISSOU	3	533	91159	CHEVANNES	3
418	78317	JAMBVILLE	3	534	91161	CHILLY-MAZARIN	3
419	78321	JOUARS-PONTCHARTRAIN	3	535	91175	CORBREUSE	3
420	78322	JOUY-EN-JOSAS	3	536	91179	COUDRAY-MONTCEAUX	3
421	78325	JUMEAUVILLE	3	537	91180	COURANCES	3
422	78327	JUZIERS	3	538	91182	COURCOURONNES	3
423	78329	LAINVILLE-EN-VEXIN	3	539	91191	CROSNE	3
424	78334	LEVIS-SAINT-NOM	3	540	91198	D'HUISSON-LONGUEVILLE	3
425	78335	LIMVAL	3	541	91200	DOURDAN	3
426	78344	LOMBOYE	3	542	91201	DRAVEIL	3
427	78350	LOUVECIENNES	3	543	91207	EGLY	3
428	78354	MAGNANVILLE	3	544	91216	EPINAY-SUR-ORGE	3
429	78356	MAGNY-LES-HAMEAUX	3	545	91223	ETAMPES	3
430	78358	MAISONS-LAFFITTE	3	546	91225	ETIOLLES	3
431	78362	MANTES-LA-VILLE	3	547	91226	ETRECHY	3
432	78364	MARCO	3	548	91232	FERTE-ALAIS	3
433	78367	MAREIL-MARLY	3	549	91244	FONTENAY-LE-VICOMTE	3
434	78368	MAREIL-SUR-MAULDRE	3	550	91247	FORET-LE-ROI	3
435	78372	MARLY-LE-ROI	3	551	91249	FORGES-LES-BAINS	3
436	78380	MAULE	3	552	91272	GIF-SUR-YVETTE	3
437	78381	MAULETTE	3	553	91273	GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	3
438	78382	MAURECOURT	3	554	91274	GOMETZ-LA-VILLE	3
439	78383	MAUREPAS	3	555	91275	GOMETZ-LE-CHATEL	3
440	78384	MEDAN	3	556	91284	GRANGES-LE-ROI	3
441	78389	MERE	3	557	91286	GRIGNY	3
442	78396	MESNIL-LE-ROI	3	558	91294	GUILLEVAL	3
443	78397	MESNIL-SAINT-DENIS	3	559	91312	IGNY	3
444	78401	MEULAN	3	560	91315	ITTEVILLE	3
445	78402	MEZIERES-SUR-SEINE	3	561	91318	JANVILLE-SUR-JUINE	3
446	78403	MEZY-SUR-SEINE	3	562	91326	JUVISY-SUR-ORGE	3
447	78404	MILLEMONT	3	563	91330	LARDY	3
448	78406	MILON-LA-CHAPELLE	3	564	91332	LEUDEVILLE	3
449	78410	MOISSON	3	565	91333	LEUVILLE-SUR-ORGE	3
450	78416	MONTALET-LE-BOIS	3	566	91338	LIMOURS	3
451	78418	MONTESON	3	567	91339	LINAS	3
452	78420	MONTFORT-L'AMURY	3	568	91340	LISSES	3
453	78423	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	3	569	91345	LONGJUMEAU	3
454	78442	NEAUPHLE-LE-CHATEAU	3	570	91347	LONGPONT-SUR-ORGE	3
455	78444	NEAUPHLETTE	3	571	91359	MAISSE	3
456	78455	NOISY-LE-ROI	3	572	91363	MARCOUSSIS	3
457	78464	ORCEMONT	3	573	91376	MAROLLES-EN-HUREPOIX	3
458	78465	ORGERUS	3	574	91386	MENNECY	3
459	78466	ORVAL	3	575	91390	MEREVILLE	3
460	78474	ORVILLIERS	3	576	91405	MILLY-LA-FORET	3
461	78481	PECO	3	577	91408	MOIGNY-SUR-ECOLE	3
462	78484	PERDREAUVILLE	3	578	91411	MOLIERES	3
463	78486	PERRY-EN-YVELINES	3	579	91414	MONNERVILLE	3
464	78490	PLAISIR	3	580	91421	MONTGERON	3
465	78499	PONTHEVRARD	3	581	91425	MONTLHERY	3
466	78501	PORCHEVILLE	3	582	91432	MORANGIS	3
467	78502	PORT-MARLY	3	583	91433	MORIGNY-CHAMPIGNY	3
468	78513	QUEUE-LES-YVELINES	3	584	91434	MORSANG-SUR-ORGE	3
469	78516	RAIZIUX	3	585	91457	NORVILLE	3
470	78517	RAMBOUILLET	3	586	91459	NOZAY	3
471	78522	ROCHEFORT-EN-YVELINES	3	587	91461	OZAINVILLE	3
472	78524	ROQUENCOURT	3	588	91463	ONCY-SUR-ECOLE	3
473	78530	ROSAY	3	589	91469	ORMOY-LA-RIVIERE	3
474	78531	ROSNY-SUR-SEINE	3	590	91471	ORSAY	3
475	78537	SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	3	591	91477	PALaiseau	3
476	78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	3	592	91479	PARAY-VIEILLE-POSTE	3
477	78548	SAINT-FORGET	3	593	91482	PECQUEUSE	3
478	78551	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	3	594	91494	PLESSIS-PATE	3
479	78559	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	3	595	91514	QUINCY-SOUS-SENART	3
480	78564	SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT	3	596	91521	RIS-ORANGIS	3
481	78567	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	3	597	91533	SACLAS	3
482	78571	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	3	598	91540	SAINT-CHERON	3
483	78575	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	3	599	91544	SAINT-CYR-LA-RIVIERE	3
484	78576	SAINT-REMY-L'HONORE	3	600	91546	SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	3
485	78586	SARTROUVILLE	3	601	91547	SAINT-ESCOBILLE	3
486	78588	SAULX-MARCHAIS	3	602	91549	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	3
487	78605	TACOIGNIERES	3	603	91552	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	3
488	78616	THOIRY	3	604	91553	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	3
489	78618	TILLY	3	605	91556	SAINT-HILAIRE	3
490	78621	TRAPPES	3	606	91568	SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	3
491	78623	TREMBLAY-SUR-MAULDRE	3	607	91570	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	3
492	78624	TREIL-SUR-SEINE	3	608	91573	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	3
493	78638	VAUX-SUR-SEINE	3	609	91577	SAINTRY-SUR-SEINE	3
494	78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	3	610	91579	SAINT-VRAIN	3
495	78642	VERNEUIL-SUR-SEINE	3	611	91587	SAULX-LES-CHARTREUX	3
496	78643	VERNOUILLET	3	612	91593	SERMAISE	3
497	78646	VERSAILLES	3	613	91599	SOISY-SUR-ECOLE	3
498	78647	VERT	3	614	91600	SOISY-SUR-SEINE	3
499	78650	VESINET	3	615	91602	SOUZY-LA-BRICHE	3
500	78668	VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	3	616	91617	TIGERY	3
501	78672	VILLENNES-SUR-SEINE	3	617	91630	VAL-SAINT-GERMAIN	3
502	78674	VILLEPREUX	3	618	91631	VARENNES-JARCY	3
503	78683	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	3	619	91635	VAUHALLAN	3
504	78688	VOISINS-LE-BRETONNEUX	3	620	91639	VAYRES-SUR-ESSONNE	3
505	91001	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	3	621	91645	VERRIERES-LE-BUISSON	3
506	91016	ANGERVILLE	3	622	91648	VERT-LE-GRAND	3
507	91017	ANGERVILLIERS	3	623	91654	VIDELLES	3
508	91021	ARPAJON	3	624	91657	VIGNEUX-SUR-SEINE	3
509	91027	ATHIS-MONS	3	625	91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	3
510	91041	AVRAINVILLE	3	626	91665	VILLE-DU-BOIS	3
511	91044	BALLAINVILLIERS	3	627	91666	VILLEJUST	3
512	91045	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	3	628	91667	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	3
513	91047	BAULNE	3	629	91685	VILLIERS-SUR-ORGE	3
514	91064	BIEVRES	3	630	91689	WISSOUS	3
515	91067	BLANDY	3	631	91691	YERRES	3
516	91080	BOISSY-LE-CUTTE	3	632	91692	ULIS	3
517	91085	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	3	633	93005	AULNAY-SOUS-BOIS	3
518	91086	BONDOUFLE	3	634	93015	COUBRON	3
519	91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	3	635	93032	GAGNY	3
520	91099	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	3	636	93033	GOURNAY-SUR-MARNE	3
521	91103	BRETTIGNY-SUR-ORGE	3	637	93046	LIVRY-GARGAN	3
522	91105	BREUILLET	3	638	93047	MONTFERMEIL	3
523	91109	BRIERES-LES-SCELLES	3	639	93049	NEUILLY-PLAISANCE	3
524	91111	BRIIS-SOUS-FORGES	3	640	93051	NOISY-LE-GRAND	3
525	91114	BRUNOY	3	641	93057	PAVILLONS-SOUS-BOIS	3
526	91115	BRUYERES-LE-CHATEL	3	642	93062	RAINCY	3

859	77082	CHAMPEAUX	6	871	77445	SAVIGNY-LE-TEMPLE	6
860	77112	CHEVRAINVILLIERS	6	872	77473	TREUZY-LEVELAY	6
861	77134	COURCHAMP	6	873	91001	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	6
862	77216	GREZ-SUR-LOING	6	874	92047	MARNES-LA-COQUETTE	6
863	77240	JOUY-SUR-MORIN	6	875	93053	NOISY-LE-SEC	6
864	77289	MELZ-SUR-SEINE	6	876	94076	VILLEJUIF	6
865	77302	MONTCOURT-FROMONVILLE	6	877	94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	6
866	77329	NANTEAU-SUR-LUNAIN	6	878	95002	ABLEIGES	6
867	77345	ORLY-SUR-MORIN	6	879	95641	VMARS	6
868	77352	OZOUER-LE-VOULGIS	6				
869	77370	POLIGNY	6				
870	77432	SAINT-REMY-LA-VANNE	6				

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Communes touchées par l'enquête ; répartition en trois zones	15
Figure 2 - Communes touchées par l'enquête ; répartition en onze zones	15
Figure 3 - Sentiment d'insécurité ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2001)	26
Figure 4 - Sentiment d'insécurité ; enquêtes Agoramétrie ; adhésion à "on ne se sent plus en sécurité"	27
Figure 5 - Sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs	29
Figure 6 - Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)	31
Figure 7 - Analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)	35
Figure 8 - Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)	39
Figure 9 - Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police	54
Figure 10 - Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières	55
Figure 11 - Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)	61
Figure 12 - Agressions entre proches ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)	65
Figure 13 - Agressions sexuelles ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)	66
Figure 14 - Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (1998-1999-2000)	72
Figure 15 - Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)	75
Figure 16 - Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police	83
Figure 17 - Cambriolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)	86
Figure 18 - Vols de voitures (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)	98
Figure 19 - Vols à la roulotte (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)	99
Figure 20 - Destructures et dégradations de véhicules (Franciliens en Île-de-France) ;	

comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000).....	99
Figure 21 - Vols de deux-roues à moteur (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)	100
Figure 22 - Vols de voitures ; comparaison par département entre enquête et statistiques de police.....	101
Figure 23 - Vols à la roulotte ; comparaison par département entre enquête et statistiques de police.....	102
Figure 24 - Destructures et dégradations de véhicules ; comparaison par département entre enquête et statistiques de police.....	102
Figure 25 - Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs).....	109
Figure 26 - Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs).....	111
Figure 27 - Dégradations et destructions de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs).....	113
Figure 28 - Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)	115
Figure 29 : Ventilation par commune de la variable géosociale.....	123
Figure 30 : Victimations et types géosociaux ; prévalences.....	126
Figure 31 - Prévalences	128
Figure 32 - Multivictimations.....	128
Figure 33 - Comparaison par zones ; agressions et vols personnels.....	129
Figure 34 - Comparaison par zones ; vols de voitures.....	129
Figure 35 – Renvois à la police et à la gendarmerie	130
Figure 36 - Fréquences (en valeurs absolues) des victimations par groupe (typologie victimes/non-victimes)	131
Figure 37 - Agressions tout-venant ; types	132
Figure 38 - Vols personnels ; types	133
Figure 39 - Cambriolages ; types.....	133
Figure 40 - Vols de voitures ; types.....	134
Figure 41 - Vols à la roulotte ; types	134
Figure 42 - Destructures/dégradations de véhicules ; types.....	135
Figure 43 - Vols de deux-roues ; types	135
Figure 44 - Zonage Tabard	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité.....	16
Tableau 2 - Dernier établissement fréquenté (échantillon) et diplôme obtenu (recensement 1999).....	16
Tableau 3 - Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages	17
Tableau 4 - Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la PCS	17
Tableau 5 - Essai de pondération des prévalences.....	18
Tableau 6 - Victimations par année	18
Tableau 7 - Multivictimations hétérogènes	19
Tableau 8 - Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs	28
Tableau 9 - Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations	29
Tableau 10 - Sentiment d'insécurité ; victimations dans l'entourage, préoccupation sécuritaire et peur du crime.....	30
Tableau 11 - Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes	42
Tableau 12 - Agressions ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance)	43
Tableau 13 - Agressions ; gravité	46
Tableau 14 - Agressions ; armement	48
Tableau 15 - Agressions tout-venant et sexuelles ; localisation	48
Tableau 16 - Agressions tout-venant et sexuelles ; lieux	49
Tableau 17 - Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance entre auteur et victime	49
Tableau 18 - Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie	50
Tableau 19 - Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie	50
Tableau 20 - Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité.....	50
Tableau 21 - Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte dans d'autres enquêtes	51
Tableau 22 - Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police.....	53

Tableau 23 - Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières.....	54
Tableau 24 - Agressions ; autres recours.....	56
Tableau 25 - Agressions ; âges.....	56
Tableau 26 - Agressions ; dernier établissement d'enseignement fréquenté.....	56
Tableau 27 - Agressions ; PCS.....	57
Tableau 28 - 15-19 ans ; victimations personnelles ; prévalences.....	57
Tableau 29 - Ventilation des opinions sur son quartier selon la sorte d'agression.....	57
Tableau 30 - Agressions ; prévalence et incidence par zones (intervalles de confiance)....	59
Tableau 31 - Vols personnels ; prévalence et incidence (intervalles de confiance).....	69
Tableau 32 - Vols personnels ; comparaisons entre enquêtes.....	70
Tableau 33 - Vols personnels ; sortes d'objets volés.....	70
Tableau 34 - Vols personnels ; renvoi à la police ou gendarmerie.....	71
Tableau 35 - Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières.....	72
Tableau 36 - Vols personnels ; âges.....	73
Tableau 37 - Vols personnels ; prévalence et incidence par zones (intervalles de confiance).....	74
Tableau 38 - Vols personnels ; cinq zones.....	74
Tableau 39 - Cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance).....	79
Tableau 40 - Cambriolages (au domicile) ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes.....	79
Tableau 41 - Cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaisons.....	80
Tableau 42 - Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie.....	81
Tableau 43 - Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie.....	82
Tableau 44 - Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000).....	82
Tableau 45 - Cambriolages ; prévalence et incidence par zones (intervalles de confiance).....	84
Tableau 46 - Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance).....	89
Tableau 47 - Atteintes aux véhicules ; degré de réalisation.....	93

Tableau 48 - Atteintes aux véhicules ; localisation	93
Tableau 49 - Atteintes aux véhicules ; emplacement	94
Tableau 50 - Vols de et dans les voitures, vols de deux-roues ; récupération	94
Tableau 51 - Atteintes aux véhicules ; dommages	95
Tableau 52 - Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou gendarmerie	95
Tableau 53 - Atteintes aux véhicules ; raison de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie	96
Tableau 54 - Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (1998-1999-2000)	97
Tableau 55 - Atteintes aux véhicules ; déclarations de sinistre	103
Tableau 56 - Atteintes aux véhicules ; recours municipaux	103
Tableau 57 - Atteintes aux véhicules ; prévalence et incidence selon les zones intervalles de confiance)	105
Tableau 58 - Destructions et dégradations de véhicules ; part des destructions selon la zone	106
Tableau 59 – Types de la variable géosociale	124
Tableau 60 - Victimations et types géosociaux : prévalences	126
Tableau 61 - Victimations annuelles des Franciliens en Île-de-France	139
Tableau 62 - Victimations des Franciliens par département.....	140
Tableau 63 - Victimations par département des Franciliens en Île-de-France	140
Tableau 64 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Paris	143
Tableau 65 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Hauts-de-Seine.	144
Tableau 66 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Seine-Saint-Denis.....	144
Tableau 67 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Seine-et-Marne.	144
Tableau 68 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Yvelines	144
Tableau 69 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Essonne	144
Tableau 70 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Val-de-Marne...	145
Tableau 71 - Atteintes aux véhicules ; comparaison enquête/statistique ; Val-d'Oise	145
Tableau 72 - Classes d'âge et peur dans le RER.....	145
Tableau 73 - Classes d'âge et peur dans le métro	146

Tableau 74 - Classes d'âge et peur dans le train	146
Tableau 75 - Classes d'âge et lieu de l'agression	147
Tableau 76 - Classes d'âge et lieu du vol personnel	147

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
I - Les enquêtes de victimation	6
1 - Origine et développement.....	6
2 - Usages.....	7
a - Un outil de mesure partiel	8
b - De la victime aux victimes.....	9
c - À un niveau local	10
II - Le protocole d'enquête	12
1 - Le questionnaire.....	12
2 - Passation	13
3 - L'échantillon	14
4 - Représentativité de l'échantillon.....	16
III - Les instruments d'analyse	18
CHAPITRE I - LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ	25
I - Préoccupations sécuritaires	25
II - Peurs du crime	27
III - Insécures, apeurés, moralistes et sociaux	31
CHAPITRE II - LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE.....	35
I - Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie.....	35
II - D'un cadre de vie confortable à un cadre de vie défavorisé.....	36
CHAPITRE III - VICTIMES, NON-VICTIMES	39
I - Différentes sortes de victimations.....	39
II - Un risque inégalement réparti.....	41
CHAPITRE IV - LES AGRESSIONS.....	43
I - Les taux d'agressions.....	43
1 - Les taux d'agression tout-venant.....	43
2 - Les taux d'agressions entre proches.....	44
3 - Les taux des agressions sexuelles	45
II - Les circonstances des agressions	46
1 - La gravité des agressions	46
2 - La localisation des agressions.....	48
3 - Pluralité d'auteurs et interconnaissance auteur/victime	49
III - Les renvois.....	50

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie	50
2 - Comparaison entre enquêtes et statistiques policières	52
3 - Les autres recours	55
IV - Les caractéristiques des agressés	56
V - Comparaisons des agressés selon les zones	59
VI - Types d'agressés	61
1 - Agressions tout-venant	61
2 - Agressions entre proches	65
3 - Agressions sexuelles	66
CHAPITRE V - VOLS PERSONNELS	69
I - Les taux de vols personnels	69
II - Les circonstances des vols personnels	70
III - Les renvois	71
1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie	71
2 - Comparaison entre enquête et statistiques policières	71
3 - Les autres recours	73
IV - Les caractéristiques des volés	73
V - Comparaison des volés selon les zones	74
VI - Types des volés	75
CHAPITRE VI - CAMBRIOLAGES	79
I - Les taux de cambriolages	79
II - Les circonstances des cambriolages	80
III - Les renvois	81
1 - Le renvoi à la police ou la gendarmerie	81
2 - Comparaison entre enquête et statistiques de police	82
3 - Les autres recours	83
IV - Les caractéristiques des cambriolés	84
V - Comparaison des cambriolés selon les zones	84
VI - Types des cambriolés	85
CHAPITRE VII - LES ATTEINTES AUX VÉHICULES	89
I - Les taux d'atteintes aux véhicules	89
1 - Les taux de vols de voitures	89
2 - Les taux de vols à la roulotte	90
3 - Les taux de dégradations et destructions de véhicules	91
4 - Les taux de vols de deux-roues	92
II - Les circonstances des atteintes aux véhicules	93
III - Les renvois	95

1 - Le renvoi à la police ou la gendarmerie.....	95
2 - Comparaison entre enquête et statistiques de police	97
3 - Les autres recours	103
a - L'assurance	103
b - La municipalité	103
IV - Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules.....	104
V - Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones	105
VI - Types de victimes d'atteintes aux véhicules	108
1 - Les vols de voitures	108
2 - Les vols à la roulotte.....	111
3 - Dégradations et destructions de véhicules.....	113
4 - Les vols de deux-roues	114
CHAPITRE VIII - VICTIMES ET ESPACES	117
I - Des situations contrastées selon l'âge et le sexe	117
1 - Jeunes	117
2 - Seniors	118
3 - Femmes.....	119
II – Espaces publics et transports en commun	119
1 - Espaces publics.....	119
2 - Transports en commun	120
CHAPITRE IX - INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS & TERRITOIRES	123
CONCLUSION.....	127
RÉFÉRENCES	137
ANNEXES.....	139
I - Ventilation des victimations par année	139
II - Ventilation des victimations par département	140
III - Zonage Tabard	141
IV - Note méthodologique pour les comparaisons entre enquête et statistiques de police en matière d'agressions	141
V - Atteintes aux véhicules : comparaison enquête/statistique par département.....	143
VI - Jeunes, établissements scolaires et transports publics.....	145
VII - Construction de la variable géosociale.....	148
LISTE DES FIGURES	155
LISTE DES TABLEAUX.....	157
TABLE DES MATIÈRES	161



IAURIF

15, rue Falguière

75740 Paris Cedex 15

Tél. : 01.53.85.53.85

Télécopie : 01.53.85.76.02

20 01 01

ISBN . 2 . 7371 . 1441 . 1

<http://www.iaurif.org>